This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

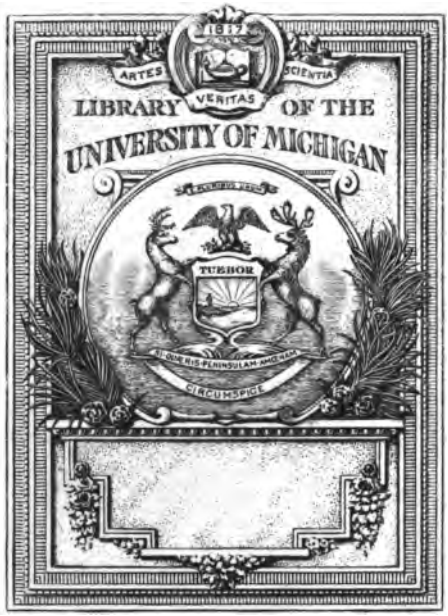
1817
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

HD
8039
.T42
F8
R5

Pour Mr P. Vincard.

ÉTUDES
SUR LE RÉGIME
DES MANUFACTURES

PAR

LOUIS REYBAUD

MEMBRE DE L'INSTITUT

CONDITIONS DES OUVRIERS EN SOIE

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1859

ÉTUDES

SUR LE RÉGIME

DES MANUFACTURES

Corbeil, typographie et stéréotypie de Crété.

ÉTUDES

SUR LE RÉGIME

DES MANUFACTURES

PAR

LOUIS REYBAUD

MEMBRE DE L'INSTITUT

CONDITION DES OUVRIERS EN SOIE

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE VIVIENNE, 2 BIS

1859

Reproduction et traduction réservées.

Hist
high
4-11-47
55868

INTRODUCTION

5-1-47 ADE

Quand on ne reste ni étranger ni indifférent à la marche des faits contemporains, on est surtout frappé du rôle qu'y joue l'industrie, des formes qu'elle revêt, des développements qu'elle prend, de l'influence qu'elle exerce sur la condition, les habitudes, la manière d'être des populations. Si d'abord il semble que les révolutions de cet ordre n'ont après tout que des conséquences matérielles dont les hommes de métier doivent seuls se préoccuper, la moindre réflexion suffit pour reconnaître qu'il s'y rattache des phénomènes de l'ordre moral, dignes de l'attention la plus sérieuse et auxquels sont désormais liés le repos, l'harmonie, la règle de conduite des sociétés.

L'industrie en effet change insensiblement de caractère et, à moins d'abdiquer devant elle, il est temps de vérifier ce que deviennent entre ses mains les auxiliaires que la communauté lui confie. Non qu'il s'agisse d'attenter à la liberté de ses mouvements, ni d'ajouter une déclamation de plus à toutes celles

dont elle a été l'objet. L'industrie ne peut vivre et se développer qu'à la condition d'être libre, et la déclamation est une de ces armes dangereuses qu'écarte une main prudente, sous peine de se blesser elle-même à chaque blessure qu'elle fait. Il s'agit seulement de bien reconnaître où en sont les choses, de voir quels éléments nouveaux se sont, en matière d'industrie, substitués et se substituent chaque jour aux éléments anciens, d'apporter dans cet inventaire toute l'exactitude qu'il comporte, d'y procéder sans esprit de système ni de dénigrement et avec la seule passion qui, en pareille matière, se puisse avouer, celle de la vérité mise au service du bien public.

Le trait principal de l'industrie, avant la métamorphose du siècle dernier, c'est qu'elle s'exerçait isolément, ou par petits groupes, tantôt dans les villes, tantôt dans les campagnes, suivant la nature du produit et l'aptitude des populations. Le rouet, le fuseau, le métier à tisser faisaient alors partie du mobilier; et il était peu de travaux qui ne pussent s'adapter à la vie domestique. Hors des villes chaque chaumière, dans les villes chaque maison, souvent même chaque étage, formaient autant d'ateliers distincts, quelquefois de genre différent, mais dans tous les cas, indépendants les uns des autres. Point d'autre servitude entre l'ouvrier et le fabricant, que celle d'une tâche offerte par celui-ci, acceptée par celui-là, moyennant un prix débattu et certaines garanties d'exécution. L'ouvrier recevait la matière et à un

jour désigné devait rendre le produit ; il était libre de choisir ses heures, d'employer les moyens qui lui convenaient le mieux, les bras d'autrui à défaut de ses propres bras, pourvu que le contrat fût respecté dans ses termes essentiels, c'est-à-dire la bonne et loyale confection au bout d'un délai déterminé. Si cette indépendance avait ses inconvénients, elle avait aussi ses avantages, et le plus évident était de n'apporter aucun trouble, aucun changement, dans les influences morales au milieu desquelles les individus avaient grandi. A un travail ainsi combiné, l'esprit de famille servait de règle, de discipline et d'aiguillon ; l'obéissance et le commandement s'y distribuaient de la manière la plus naturelle, et la société trouvait dans les liens du sang la somme des garanties qu'elle pouvait exiger. Assurément ce régime n'était pas irréprochable et plus d'une ombre se mêlait à ce tableau ; mais l'ouvrier restait du moins dans une condition qui n'affaiblissait pas sa responsabilité ; toujours en face des siens, il était mis en demeure de remplir ses devoirs envers eux et de les former par ses bons exemples ; il acquérait, en outre, dans cette tâche individuelle, accomplie à domicile, plus de dignité de profession que dans le mélange des ateliers et la subordination directe.

Aujourd'hui, au su de tout le monde, les choses ont pris un autre cours : l'isolement qui naguère dominait dans l'industrie y devient l'exception ; c'est la concentration qui prévaut. Peu à peu et dans tous

les genres de produits, les petits ateliers domestiques disparaissent devant les grands établissements manufacturiers : ces moteurs à feu et à eau qui soulagent et suppléent les bras de l'homme n'ont d'effet utile qu'en s'appliquant à un certain nombre de métiers, réunis dans le même local. De là des phénomènes qui, variés dans leur forme, ont cependant la même origine et tendent au même but. Sur quelques points, c'est la manufacture urbaine qui, par l'appât du salaire, séduit et attire une portion des populations rurales ; sur d'autres points, c'est au sein des campagnes que s'élèvent des usines chaque jour plus vastes qui aspirent ou rejettent les agents humains avec la même régularité que les machines dont elles sont pourvues, font à de certaines heures le vide dans les bourgs et villages avoisinants et à d'autres heures le vide dans leur propre sein. Dans l'un et l'autre cas et toutes nuances gardées, un double résultat devient évident : c'est d'une part que le foyer domestique se déserte et que l'esprit de famille s'affaiblit ; d'autre part qu'une classe tout entière entre, par voie d'enrôlement, dans les nouveaux cadres que l'industrie a créés et qu'elle développe sans relâche ; qu'au chef du ménage succède, au moins pour certaines attributions, le chef d'établissement, et que par degrés et par la force des choses l'autorité et la responsabilité se déplacent. Cette situation est grave ; les hommes prévoyants sont mis en demeure d'y réfléchir.

A tort croirait-on que, par un retour vers le passé, on combattrait ou du moins on atténuerait une partie des inconvénients qui se produisent. Il ne manque pas de conseillers officieux pour dire qu'en dehors de la discipline des corporations il n'y a, pour l'industrie, ni prospérité, ni sécurité: ce sont là des récriminations stériles. De toutes les libertés sorties de nos luttes, la liberté du travail est la plus vigoureuse, la mieux armée pour résister à l'usurpation; elle a tellement pénétré dans les habitudes qu'à y toucher, même superficiellement, il n'est point de main qui ne se brisât. Ce n'est donc pas vers le passé qu'il faut regarder, mais vers l'avenir, et l'avenir, sauf quelques exceptions, sera l'achèvement de l'œuvre qui date des premières années du siècle et qui se poursuit sous nos yeux, c'est-à-dire la transformation de toutes les industries petites ou moyennes en grandes industries, la substitution des groupes aux unités et des forces collectives aux forces individuelles. Qu'on s'en afflige ou qu'on y applaudisse, il en ira ainsi; d'où il suit qu'à une situation nouvelle il faut approprier des moyens nouveaux. Quels seront-ils et en découvrira-t-on qui soient compatibles avec cette indépendance d'allures dont l'industrie a besoin sous peine de langueur? Où trouver aujourd'hui, avec le mélange des ateliers, l'équivalent des garanties que l'on trouvait autrefois dans le travail de famille? Comment garantir les ouvriers des écueils qne la manufacture renferme,

tout en conservant à la manufacture son principal élément de succès, la liberté? Quel contre-poids donner à ce pouvoir d'un chef d'établissement qui dispose d'existences nombreuses, sans que sa responsabilité soit ni bien réglée, ni bien définie, et cela en évitant de soumettre le maniement d'affaires privées à des servitudes qui pourraient leur être préjudiciables? Problèmes souvent posés, rarement éclaircis et qu'il sera très-difficile de résoudre!

Il est cependant un point sur lequel la solution ne s'est pas fait attendre, et ceux qui connaissent la vigilance de l'intérêt personnel ne s'en étonneront pas. Ces agglomérations d'ouvriers créaient aux fabricants des embarras contre lesquels il leur importait de se défendre. Aucun travail n'était possible, dans ce concours de bras, sans un ordre sagement établi et strictement respecté. Aussi la manufacture eut-elle, dès l'origine, ses règlements intérieurs, en vue de préserver les ateliers de la contagion des mauvais exemples. Des peines graduées continrent et frappèrent au besoin, non-seulement l'insubordination, mais la négligence. Il y eut des amendes contre les inexactitudes, des retenues et des rabais contre les malfaçons; toutes les garanties que le fabricant trouva à sa convenance de prendre vis-à-vis de l'ouvrier, il les prit, les stipula lui-même, les multiplia avec un soin jaloux, en ne laissant à la partie opposée d'autre alternative que de rester à la porte de la manufacture ou d'y entrer à ce prix. Quel-

que exorbitant qu'il paraisse, ce droit n'en était pas moins légitime et tutélaire en même temps; au fabricant seul appartient la police de son établissement; c'est à lui d'y faire régner, avec la paix, une activité régulière. Ici d'ailleurs comme partout, les mœurs ont corrigé les institutions et la rigueur des règlements se tempère par une application judicieuse. Pour ces petits gouvernements industriels, il y a, comme dans les autres gouvernements, des jours d'amnistie et de grâce qui relâchent des ressorts trop tendus et ramènent à de meilleurs termes des rapports qui commencent à s'envenimer. Tantôt les amendes sont remises aux délinquants, comme encouragement à de plus saines habitudes, tantôt elles reçoivent une destination d'utilité commune et vont grossir la petite réserve des caisses de secours mutuel.

Il n'en est pas moins constant que, pour les garanties qui les concernaient, les fabricants n'ont pas eu besoin d'être stimulés; ils les ont trouvées, et mises sur-le-champ hors d'atteinte; le régime nouveau ne les a pas pris au dépourvu. En est-il ainsi des garanties que l'ouvrier était en droit de réclamer pour lui-même, des garanties morales surtout? Non, et là il y a eu un vide qui se comble lentement. Cela s'explique. Ces garanties qui touchent l'ouvrier manquaient d'organe et de défenseur et en manqueraient encore si la communauté ne fût intervenue en invoquant un droit de tutelle. D'ouvrier à fabricant la partie n'est pas égale en effet; le fabri-

cant tient la plume, et, quand il a dressé le contrat, l'ouvrier n'a plus qu'à y souscrire. Comment résisterait-il? Isolé, il serait brisé, et, s'il entraîne l'atelier dans une défense commune, la loi le poursuit et le condamne comme coupable de coalition. L'ouvrier se résigne donc et se retranche dès lors dans ces sourdes protestations et ces animosités secrètes qui sont les représailles de l'intérêt et de l'orgueil froissés. Qu'il y ait dans ce sentiment, aujourd'hui si dominant, une part à mettre sur le compte des mauvaises doctrines qui ont si longtemps perverti les âmes, je l'ai dit bien des fois et n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit; mais il ne faudrait pas pourtant attribuer à cette influence plus de valeur qu'elle n'en a, et encore moins s'en servir comme d'une explication banale qui dispense de toutes les autres. Plus j'étudie les faits, plus je demeure convaincu qu'à côté des passions de circonstance que les ouvriers puisaient dans les livres ou dans les clubs, il en est de permanentes, très-réfléchies et très-profondes, où ils ne s'inspirent que d'eux-mêmes. A mesure que la trace des premières s'efface, les secondes prennent plus d'empire sur eux, et autant les unes appartenaient à un monde chimérique, autant les autres appartiennent au monde positif. C'est dans le régime même de la manufacture que ces passions ont pris naissance et s'alimentent, malgré les règlements, malgré les amendes, malgré le silence imposé et les servitudes multipliées jusqu'à la minutie, ou plutôt à raison de ces servitudes,

de ce silence, de ces amendes et de ces règlements.

A la louange des fabricants on doit dire que plusieurs d'entre eux ont fait des efforts pour désarmer les préventions et combattre les inconvénients qui s'attachent à cette nouvelle forme du travail. Spontanément et de la même main qui prenait dans un règlement des garanties contre l'ouvrier, ils traçaient l'ébauche de quelques institutions en sa faveur et fournissaient les premiers fonds pour les rendre viables. On trouvera dans le cours de cet ouvrage, des exemples variés et plus ou moins heureux de ces libéralités volontaires, appliquées tantôt à l'épargne, tantôt à l'instruction ou au bien-être des classes qu'emploie la manufacture. Mais, sans vouloir affaiblir ni déprécier ces premiers essais, il est permis de croire que, réduits à l'initiative des chefs d'établissement et dégagés de toute pression extérieure, ils n'auraient été ni bien importants, ni bien nombreux, et on va comprendre pourquoi. Avant de s'imposer des charges nouvelles et surtout des charges permanentes, un fabricant s'inquiète de savoir si son voisin n'en sera pas affranchi, et dans ce cas il s'abstient pour maintenir l'égalité des chances dans les luttes de la concurrence. Au sujet des salaires, la même préoccupation agit au détriment des ouvriers et étouffe en germe, dans le cœur de ceux qui les emploient, les inspirations généreuses. Il ne faut faire ni plus ni moins que les autres, garder ses avantages quand on en a, chercher à les regagner

quand on les a perdus, et c'est ainsi que, s'observant à l'envi, les fabricants n'ont naturellement et presque exclusivement en vue que leurs propres avantages, en reléguant le plus possible sur le second plan tout ce qui concerne la condition matérielle et la direction morale de leurs auxiliaires.

Aussi, sauf quelques exceptions brillantes et souvent citées, aucun bien sérieux et général ne se serait fait dans cette voie, si l'opinion publique ne se fût réveillée et manifestée par de salutaires avertissements. C'est avec l'opinion que la manufacture a dû compter, faute de compter suffisamment avec elle-même ; c'est l'opinion qui, au nom de la communauté, lui a demandé ce que deviennent entre ses mains les agents laborieux que celle-ci lui confie et comment elle a pourvu aux nécessités issues d'un changement de régime. En cela le droit de la communauté était des plus clairs et des plus positifs que l'on puisse concevoir ; la communauté avait des garanties à exiger non-seulement au nom et en vue des ouvriers, mais encore en son propre nom et en vue d'elle-même. Quelque respect qu'on professe pour la liberté des contrats, qui est l'essence de toute activité régulière, il faut bien admettre pourtant qu'il y a des circonstances où le principe doit fléchir devant des considérations d'un ordre plus élevé. Si, comme on l'a dit et comme certaines observations le témoignent, la manufacture, livrée à elle-même, est entraînée à abuser des forces de l'homme, de celles

de l'enfant surtout, à énerver par un travail précoce et excessif des générations entières, il est évident que la communauté ne peut pas rester indifférente à de pareils faits, ni assister les bras croisés à sa propre décadence : elle est mise en demeure d'agir et avec d'autant plus d'énergie qu'elle est plus vivement menacée. C'est la raison d'État qui parle, et jamais ce mot, un peu compromis, n'a eu d'application plus sage ni de justification plus évidente.

La plainte contre la manufacture est née avec la manufacture même; les industries domestiques qu'elle écrasait dans sa marche en ont donné le premier signal et ce concert de doléances ne s'est plus interrompu. Cependant deux périodes sont à noter dans le cours de cette agitation ; la première est plutôt spéculative, elle comprend les travaux des publicistes qui ont, avec plus ou moins de véhémence, dénoncé les abus et les périls du régime manufacturier; la seconde est essentiellement pratique et embrasse les réformes que les hommes d'État et les pouvoirs parlementaires sont parvenus à introduire dans la législation industrielle. Ce qu'il y a de singulier, c'est que le cri d'alarme a été d'abord jeté par la famille des utopistes. A peine la manufacture était-elle constituée que Robert Owen, manufacturier lui-même et propriétaire d'un des établissements les plus considérables qui se soient créés au début du siècle, tira, dans des écrits rendus publics, l'horoscope des destinées que cette nouvelle forme du travail prépa-

rait aux populations européennes. Il montra en perspective les ouvriers sacrifiés à la convenance des maîtres et en butte à toutes les fluctuations du débouché commercial, tantôt écrasés de besogne, tantôt condamnés à une ruineuse inactivité. Il annonça que l'emploi des forces mécaniques, bon en lui-même, jetterait longtemps le trouble dans l'équilibre de la production et dit qu'il y aurait avantage à substituer aux usines urbaines des établissements ruraux, où la terre pourrait venir, en bonne nourrice, au secours des hommes que l'industrie aurait délaissés. Ainsi parlait l'utopiste anglais, dès 1818, dans un mémoire qu'il adressait aux souverains réunis à Aix-la-Chapelle, et à l'appui il citait l'expérience de New-Lanark où certaines combinaisons morales avaient été heureusement mêlées à une spéculation manufacturière. Ce thème ne resta point sans commentateurs; il fut repris par toutes les écoles qui eurent une réforme sociale pour drapeau, avec plus ou moins de violence, plus ou moins de subtilité dans les interprétations. Aux yeux de ces écoles, la manufacture allait faire litière de victimes humaines et la nouvelle puissance qui s'élevait dans la personne des chefs d'établissements, n'était autre chose que la reconstitution de la féodalité sous une forme plus despotique et plus odieuse encore.

Avec moins d'exagération dans les termes, quelques économistes abondèrent dans le même sens et entre autres Sismondi. La pensée qui se dégage le

plus nettement des livres de cet écrivain, c'est une sorte d'épouvante devant ses propres doctrines et le désir d'enrayer le mouvement qu'elles contiennent en germe. De la science économique il admet tout, excepté cet axiome fondamental qu'il y a dans la liberté une harmonie qui se dégage d'elle-même et que l'organisation la plus savante ne réaliserait pas. Il ne voit que les abus de l'indépendance, il ne veut pas voir les inconvénients de la règle. Les grands établissements l'effrayent surtout; il redoute cette civilisation automatique, dont le dernier mot serait un souverain imprimant l'activité à ses États au moyen d'un ressort et par le jeu d'une machine. S'il cherche à se rendre compte de ce que devient l'homme dans un régime pareil, il l'aperçoit soumis à une condition plus précaire qu'autrefois, moins maître de ses mouvements et frappé d'une certaine déchéance, livré, dans une atmosphère insalubre, aux étreintes d'un travail presque continu, esclave de ces appareils qui ne le soulagent que pour le charger, et en prenant une partie de la tâche augmentent l'autre partie dans une proportion au moins équivalente. Il voit, il constate tout cela et sent son cœur défaillir. Que conseiller? Que faire? Tout en repoussant les plans des rêveurs, il propose alors d'une manière timide des tempéraments qui ne s'en écartent guère et auxquels il ne semble pas attribuer lui-même une grande efficacité. « Je voudrais, dit-il (1), que l'industrie des

(1) *Nouveaux Principes d'économie politique*, t. II, p. 364.

« villes, comme celle des champs, soit partagée « entre un grand nombre d'ateliers indépendants et « non réunie sous un seul chef qui commande à des « centaines ou des milliers d'ouvriers ; je désire que « la propriété des manufactures soit partagée entre « un certain nombre de moyens capitalistes, et non « possédée par un seul homme, maître de plusieurs « millions ; je désire que l'ouvrier industrieux ait de- « vant lui la chance, presque la certitude d'être asso- « cié à son maître, afin qu'il ne se marie que lorsqu'il « aura une part dans le commerce, au lieu de vieil- « lir, comme il le fait aujourd'hui, sans espérance « d'avancement. »

Rien de plus humain ; mais comment en arriver là ? Sismondi insinue que la législation pourrait s'en mêler, mais il le dit d'un ton et avec des réserves qui témoignent du peu d'illusion qu'il a sur les combinaisons qu'il conseille. En effet, à moins d'être complétement étranger à l'économie du travail manufacturier ou d'obéir à un sentiment de crédulité bien voisin de l'utopie, il est difficile d'admettre que la loi puisse intervenir dans des matières aussi délicates ; que, par exemple, elle impose aux établissements des limites de nombre et à leurs chefs des limites de fortune, qu'elle disperse à son gré les éléments industriels pour obvier aux inconvénients de la concentration, enfin qu'elle prenne à sa charge d'une manière directe et formelle la condition de l'ouvrier et lui garantisse, ou peu s'en faut, la chance

d'être associé avec son maître. Il n'est aucune de ces mesures qui ne fût mortelle pour l'activité du pays, si, au lieu d'être facultatives, elles devenaient obligatoires, et on comprend difficilement qu'un économiste ait pu leur assigner ce caractère, même en y mettant des restrictions. Là où l'on croirait ne toucher que le fabricant, ce serait l'ouvrier surtout qu'on aurait touché. Tel est l'écueil des réformes, quand on ne les renferme pas dans de justes bornes et quand aux émotions du cœur on n'oppose pas à temps les conseils de la raison. Combien de publicistes ont recommencé, après Sismondi, ce tableau affligeant de la condition des ouvriers, en oubliant d'y ajouter la seule sanction qui soit digne d'un esprit sérieux, le détail des moyens propres à y remédier !

La question n'a fait un pas que lorsque le législateur y a mis la main et a cherché jusqu'où pouvait s'étendre la tutelle administrative en matière d'industrie. Dès le premier coup d'œil, dans ces régions positives, on a distingué ce qui était possible de ce qui ne l'était pas et circonscrit le terrain de manière à se défendre contre des empiétements dangereux. On a compris d'abord que l'âme de l'industrie, son élément essentiel, est la liberté des mouvements et qu'y attenter d'une manière profonde c'est la frapper dans les organes même de la vie. Dès lors, tous les règlements, toutes les servitudes à lui imposer devaient être assez légers pour que son économie

n'en fût pas troublée et qu'elle pût les supporter sans impatience comme sans embarras. On admettait bien, avec les publicistes, que la communauté a le droit de prendre parti pour ceux de ses membres qui seraient l'objet d'une exploitation abusive et de veiller avec sollicitude sur ces classes laborieuses qui tiennent une si grande place dans la richesse comme dans la puissance du pays; seulement on se disait que, dans l'intérêt même de ces classes, il convenait de ne toucher qu'avec ménagement à un régime où s'alimente leur travail, de peur d'en tarir la source sous le prétexte de la rendre plus saine. On ajoutait qu'il y a dans ces matières deux catégories à faire, l'une, la plus petite, pour les lois, la seconde, la plus grande, pour les mœurs, et qu'il ne fallait comprendre dans la première que ce que la seconde négligeait trop ouvertement, et ce qui serait susceptible d'être assujetti à des prescriptions plus formelles.

Voilà dans quel cadre les réformes ont été renfermées dans les pays où l'intelligence des faits accompagne l'élévation des sentiments et qui ne demandent à la liberté que les sacrifices compatibles avec la dignité des individus et la richesse de la nation. C'est à cette conclusion que sont arrivées ces belles enquêtes anglaises, poursuivies pendant plusieurs années avec une patience et une intelligence qu'on ne saurait trop admirer. Le problème toujours présent, c'était de venir en aide aux agents de l'in-

dustrie sans nuire à l'industrie elle-même, et pour cela que de précautions à prendre et quelle mesure à garder ! En France également, en Allemagne, en Suisse, sur tous les points du globe où la manufacture a pris racine, la même poursuite a eu lieu, entourée des mêmes difficultés et aboutissant, à peu de nuances près, aux mêmes conséquences. C'est d'abord au sort de l'enfant qu'on a songé, et la loi, dans sa sollicitude, a dû y pourvoir. Une limite dans les heures du travail et un système de relais imposé aux usines à mouvement continu, ont prévenu cet abus des forces du premier âge que rendaient trop fréquent la complicité des familles et les emportements de la concurrence. En même temps le contrat d'apprentissage a été mieux réglé, mieux respecté surtout, et dans bien des cas une part a été faite à l'instruction des enfants et des adultes. Elle est, pour plusieurs pays, obligatoire, et là où elle n'est que facultative plus d'un effort, plus d'un sacrifice ont été faits pour lui donner un caractère général. Pour les hommes la loi n'a pas été moins tutélaire. Il semblait difficile de toucher à des contrats librement débattus et aux conditions du louage des bras, que notre code ne distinguait pas des autres sortes de louage. On y est parvenu pourtant, et le travail manufacturier a été réduit à douze heures. Depuis dix ans que cette mesure est en vigueur chez nous, on peut en juger les effets ; il n'y a lieu que de s'en applaudir, malgré quelques dérogations exceptionnelles

et un service de surveillance très-incomplet. Dans quelques pays l'initiative personnelle a sur ce point dépassé la loi ; en Angleterre la manufacture de coton ne travaille que dix heures et demie par jour. D'autres réformes volontaires sont venues partout à l'appui de celles-là : pour beaucoup d'ateliers, il n'y a plus de travail de nuit, même avec des relais ; c'est un bienfait dont on ne saurait trop remercier ceux à qui on le doit ; aucune garantie morale n'était plus désirable. Sur d'autres points on a pu séparer les sexes dans le travail, ou les congédier à des heures différentes pour empêcher les mélanges et les occasions de chute que présentent les sorties simultanées. Enfin, on a cherché à éveiller l'esprit de prévoyance, qui était fort engourdi chez l'ouvrier, en multipliant autour de lui et sous toutes les formes, les institutions qui peuvent lui rendre l'épargne facile autant que profitable, comme aussi à lui ménager des secours quand la maladie le frappe et des subsides temporaires pendant les incapacités de travail.

Tous ces adoucissements au régime de la manufacture sont autant de victoires que l'opinion a remportées sur de mauvaises habitudes ou une indifférence mêlée de calcul. Les garanties contre elle-même que la manufacture ne fournissait pas spontanément, il a fallu les obtenir une à une, quelquefois de haute lutte, souvent par voie de concessions successives. Parmi les fabricants, les uns les

acceptaient de bonne grâce, d'autres résistaient avec opiniâtreté ; il en est qui n'ont pas cédé pour ce qui est volontaire et qui même enfreignent la loi dans ce qu'elle a d'impératif. Mais, de force ou de gré, le mouvement s'achève, et l'opinion, qui veille sur son œuvre, ne permettra pas qu'elle reste à mi-chemin. Rien n'aura été inutile à ce succès, pas même les formes déclamatoires à l'usage de quelques sectes et qui étaient pour les manufacturiers une sorte d'épouvantail. Les intérêts privés ont l'oreille dure : et pour s'en faire entendre il est quelquefois bon d'élever la voix. Ces brutalités ne se trompent guère d'adresse ; elles ne sont pas pour les hommes qui font naturellement le bien et qui, se sentant charge d'âmes, mettent leur conduite en harmonie avec leurs devoirs ; elles sont pour ceux qui envisagent l'industrie exclusivement comme une spéculation, dont l'un des éléments est le bras de l'homme et qui l'estiment d'autant plus avantageuse que ce bras est moins payé. Ce n'est pas calomnier la manufacture que d'exprimer un regret de ce qu'elle en compte tant encore de cette catégorie, et le travail de l'opinion sur ces réfractaires doit être d'autant plus énergique qu'ils paraissent moins sensibles à ses avertissements.

De toutes les influences qui ont concouru à cette réforme manufacturière, il n'en est point qui soit plus visible, et qui ait été plus active que celle de l'Institut. A peine rétablie, en 1832, dans le domaine d'où le premier empire l'avait exilée, l'Académie des sciences

morales et politiques s'empara de ces questions avec une autorité qui ne s'est plus démentie et confia à plusieurs de ses membres des missions qui ont laissé des dates dans l'histoire de la statistique et de l'économie politique, comme aussi dans celle de la réforme pénitentiaire. Dès 1835, M. le docteur Villermé commençait une enquête qui dura près de trois ans et qui embrassa nos principales industries textiles, coton, soie et laine, étudiées dans leurs foyers les plus importants, Lille, Roubaix, Rouen, Lyon, Saint-Quentin, Amiens, Reims et Saint-Étienne. Le rapport qu'à son retour il communiqua à l'Institut et qui plus tard a été réuni en deux volumes (1), est resté un des documents les plus exacts et les plus curieux qui aient été publiés sur ces matières. Comme point de départ, il faut y revenir quand on veut se former une idée exacte du mouvement qui s'est opéré dans nos manufactures, dans les mœurs des ouvriers, dans leurs habitudes, dans le chiffre de leurs salaires, dans leurs rapports avec leurs patrons. Beaucoup de ces observations, recueillies avec une patience et une conscience exemplaires, n'ont pas vieilli après vingt années écoulées et (succès rare en un semblable sujet), leur intérêt s'est soutenu jusqu'à nous. On cite encore et on citera longtemps ce travail comme présentant, à leur date,

(1) *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de soie, de laine et de coton,* par M. le docteur Villermé, membre de l'Institut. 2 vol. in-8.

les faits les mieux fixés de notre régime industriel.

Après M. Villermé ce fut le tour de Blanqui aîné qui, au nom de l'Institut, frappa aux portes d'un grand nombre de fabriques et de manufactures de l'Europe. Dire tout ce que ce savant déploya, dans cette longue tâche, de zèle, d'esprit, de ressources variées, de qualités ingénieuses, serait hors de propos ici et me conduirait d'ailleurs trop loin. Pendant près de douze années, Blanqui a parcouru les grandes routes en quête d'observations, tantôt de l'ordre économique, tantôt de l'ordre moral, ne laissant aucune fabrication importante sans y jeter un coup d'œil ni sans lui demander des comptes quelquefois sévères. Du naturel le plus bienveillant et plus disposé à la louange qu'au blâme, il changeait de ton et de forme quand il voyait en jeu, dans une question d'industrie, la vie, la santé, le bien-être, la direction morale des ouvriers. Dans ce cas, il prenait résolûment en main la défense des plus maltraités, portait le procès devant le tribunal de l'opinion, quelquefois avec exagération, toujours avec éloquence, soutenait la lutte dans l'Académie et hors de l'Académie, balançait à lui seul les témoignages des municipalités et les réfutations de la tribune parlementaire, revenait à la charge avec de nouveaux faits, quand on croyait l'avoir vaincu et désarmé, et n'abandonnait la partie que lorsque l'émotion publique s'en était définitivement et sérieusement mêlée. C'est ainsi qu'il resta trois ans sur la brèche pour les mineurs du

bassin de la Loire et tout autant pour les tisserands des caves de Lille. Si aujourd'hui les caves de Lille sont abandonnées ou assainies, si la vie de nos mineurs est mieux préservée et si leur condition est meilleure, l'insistance passionnée que Blanqui a apportée dans ces débats n'aura pas été complétement inutile. C'était d'ailleurs une de ses qualités, d'autres diraient un de ses défauts, que de ne point se déclarer à demi et de marcher, dans ses campagnes de savant, l'arme au poing et le casque en tête. S'il y perdait un peu d'autorité, il se rattrapait du côté du bruit, et ce qui lui manquait en fait de mesure, il le retrouvait du côté de la verve. Chacune de ses rentrées à l'Institut était marquée tantôt par un rapport écrit, tantôt par des improvisations originales, dans lesquels le sujet favori, la condition de l'ouvrier, revenait avec des variations constamment heureuses dans la forme, et, quelle qu'en fût l'exactitude, respectables par leur accent de sincérité.

Ce n'est pas que de temps à autre il n'y ait eu des changements dans le choix des missions que l'Académie des sciences morales confiait au zèle de quelques-uns de ses membres. Ainsi l'Exposition universelle de Londres fut l'objet d'une enquête que MM. Michel Chevalier et Blanqui poursuivirent en commun et qui fournit matière à un très-beau rapport, resté dans nos archives et que les auteurs ont ensuite publié à part. A son tour M. Bérenger (de la Drôme) accepta et remplit dignement la tâche

de vérifier où en sont les institutions pénitentiaires dans les pays qui ont poussé le plus loin et étudié avec le plus de suite le régime des essais, en Angleterre et aux États-Unis. De son côté, M. Charles Dunoyer alla rechercher de l'autre côté du détroit et fixer avec sa fermeté habituelle jusqu'à quel point nos voisins ont été entraînés à notre suite dans la législation des établissements insalubres, assujettis aux enquêtes préalables, question de principe autant que de fait et à laquelle se rattachent les problèmes de l'action préventive ou répressive en matière de dommages. Enfin M. Léonce de Lavergne, ne voulant rien laisser en friche du beau domaine où il s'est si légitimement établi, a tout récemment entrepris et commencé avec un grand succès d'appliquer à nos populations rurales ces enquêtes dont les populations manufacturières avaient fait jusque-là le principal objet, suivant ainsi la voie que M. Hippolyte Passy avait ouverte dans son ouvrage sur les *Systèmes de culture* qui, pour les départements de l'ancienne Normandie, est en ce genre un modèle achevé d'informations et de discussion.

Voilà par quels travaux extérieurs, exécutés sans bruit, sinon sans éclat, et avec la dignité qui sied aux grandes compagnies, l'Académie des sciences morales et politiques a marqué la période des vingt-cinq années qui ont suivi sa reconstitution; voilà la série des missions, probablement incomplète et cependant considérable, qu'elle a confiées à plusieurs

de ses membres et qu'ils ont consciencieusement remplies. On le voit, c'est presque toujours de la condition des classes laborieuses qu'il s'est agi : l'Académie en a fait une de ses traditions et ne l'a pas abandonnée, même au milieu des exagérations d'amis singulièrement compromettants. De main en main la tâche est ainsi arrivée jusqu'à moi, et quand ce laborieux honneur m'est échu, j'ai dû me demander s'il y avait place, après tant et de si louables travaux, pour un travail de quelque originalité et si je n'allais pas m'exposer ou à dire plus mal ce qui avait été fort bien dit, ou à limiter moi-même le champ de mes observations en ne les faisant porter que sur les points susceptibles de controverse.

Dès le premier coup d'œil, je me suis senti rassuré ; l'industrie marche d'un tel pas qu'à chaque instant le sujet change ; les tableaux qu'on en fait sont comme un portrait : si achevé qu'il soit, le temps en altère toujours la ressemblance. La physionomie garde sa date ; elle cesse d'être la physionomie du moment. Il en est si bien ainsi que, dans cet ouvrage même, le dernier et le plus nouveau, se trouvent un ou deux détails qui déjà diffèrent sensiblement. Quand j'ai étudié l'industrie des soies et des soieries, une crise pesait sur elle ; aujourd'hui elle s'en est relevée et se trouve dans de tout autres conditions matérielles. Cela est inévitable et tient au fond même des choses. L'essentiel, et je me suis efforcé d'y viser, consiste à ne donner que le moins de place possible

à ce qui est de circonstance pour laisser dominer ce qui constitue le fond permanent des existences industrielles comme des autres existences, le cœur de l'homme, ses passions, ses intérêts, les mobiles auxquels, dans une situation donnée, il obéit, enfin les points sur lesquels l'observation n'est pas sujette à vieillir et résiste à l'influence des années.

J'ai en outre pensé que pour traiter ces sujets avec plus de fruit, il fallait faire de chaque industrie une étude à part, en lui conservant ses traits propres, ses caractères spéciaux. Ce n'est pas que les industries n'aient leur cachet commun et leurs points de rapprochement; mais elles ont également leur originalité particulière, leur physionomie, leur accent, pour ainsi dire, qui se perdent ou s'altèrent dans les généralités d'un examen collectif. Les faits qui s'appliquent à toutes les industries n'ont même qu'une vérité relative: exacts dans une certaine mesure, ils cessent de l'être quand on la dépasse, de telle sorte qu'en constatant, pour chacun de ces faits, à quelles industries il s'applique, il y aurait lieu de spécifier en même temps à quelles doses et dans quelles proportions. Cet écueil est évité et cet embarras cesse lorsqu'on assigne à chaque industrie un cadre distinct et qu'on en écrit ce que l'on peut appeler, avec un peu d'ambition dans les mots, la monographie.

C'est ainsi que j'ai envisagé l'industrie des soies et des soieries, qui a formé le sujet d'un rapport à l'Institut et à laquelle ce volume est consacré. Non-

seulement je ne l'ai confondue avec aucune autre industrie, mais je n'ai pas porté mon observation au delà de sa partie manufacturière. Sauf deux établissements de moulinage que j'ai visités, ma mission se résume dans le tissage de la soie. La production et la préparation de la matière appartiennent en effet au domaine agricole et ne sauraient être confondues avec la confection du tissu. C'est l'agriculture qui élève le ver, dévide le cocon, en assemble les brins et leur donne la force et la torsion nécessaires pour qu'ils résistent à l'emploi. Il y a là un ordre de travaux qui relèvent des campagnes plutôt que des villes et ont leur personnel très-distinct et tout à fait approprié. Mon but, en réduisant ainsi ma tâche, a été moins de la rendre plus légère que plus homogène et de conserver, dans des matières fort divergentes, une certaine unité de composition. Même dans ces limites, l'importance de mon sujet n'échappera à aucun de ceux qui en ont une idée même superficielle. L'industrie des soieries, examinée dans ses principaux foyers, en Allemagne, en Suisse, en France et subsidiairement en Angleterre, suffit pour défrayer une enquête, et ce sera ma faute si l'intérêt manque à celle-ci. Il m'a fallu, pour l'amener au point où elle est, le concours de bien des personnes, plus compétentes que je ne le suis et auxquelles je suis heureux d'adresser ici un remercîment pour la bienveillance qu'elles m'ont témoignée (1).

(1) S'il m'est impossible de citer tous ceux auxquels je suis et demeure

Dans le cours de cette enquête, dont le public va être juge, j'avoue qu'un scrupule m'a constamment accompagné, et si je l'exprime, c'est afin qu'il n'y ait de méprise ni sur mes opinions ni sur mes sentiments. Ce scrupule, c'est que mon travail ne servît de prétexte ou de motif pour imposer à l'industrie de nouvelles servitudes, c'est qu'en dénonçant les points sur lesquels la manufacture est encore vulnérable, je ne donnasse aux gens avisés qui la suspectent et la surveillent le goût d'ajouter quelque chose au luxe des règlements et à l'appareil de contrôle qui sont en France le commencement et la fin de tout établissement privé ou public. Ce serait là une occasion toute trouvée de créer d'autres places, avec les places des traitements et avec les traitements autant de maillons de plus à ce réseau de positions dont nous sommes enlacés et qui affectent à la fois notre activité matérielle et notre indépendance morale. Rien ne serait plus éloigné de ma pensée que d'aboutir à de semblables conséquences, et si, au lieu de tempéra-

si redevable, je ne veux ni ne puis oublier : MM. Arlès-Dufour et Natalis Rondot, ainsi que MM. Kayser, Bertram et Abbegg, qui dirigent à Crefeld, à Elberfeld et Zurich les succursales de la maison Arlès-Dufour; à Viersen, M. le chevalier Diergardt; à Crefeld, M. Schleiber; à Elberfeld, MM. Leser et Cie et leur associé M. Guébhard ; à Bâle, MM. de Speir et Richter-Linder ; à Zurich, MM. Rutschi et Cie; à Horgen, MM. Baumann et Streuli; à Lyon, MM. Brosset aîné, président de la chambre de commerce; Schultz frères et Beraud; Meynier, Godemard et Delacroix; Tisseur, secrétaire de la chambre de commerce, docteur Fonteret, Valois, président à la cour d'appel, Laforêt, notaire à Saint-Étienne, MM. Colcombet et Cie, David frères et Buisson aîné ; enfin à Avignon, M. Thomas de la maison Thomas frères.

ments à admettre, j'avais des principes rigoureux à professer, ce n'est pas vers des restrictions que j'inclinerais en matière d'industrie, mais vers une plus grande liberté de mouvements.

Chez un peuple sensé et sous un régime où tous les droits ont leur équilibre, il ne faut en effet ni tant d'efforts ni un attirail si grand pour assurer les bonnes relations des classes et le règne de la justice. Il y a beaucoup d'exagération dans ce qu'on dit de l'ouvrier qu'il traite avec le maître sur un pied inégal; il n'en est pas du moins ainsi dans les pays où les rapports sont entièrement libres et où aux sourdes violences du patron, quand il s'en commet, on peut opposer un châtiment, la désertion de l'atelier. Dans ce cas, les forces sont en équilibre et l'ouvrier a le choix des maîtres comme le maître a le choix des ouvriers. C'est à la concurrence, c'est au jeu naturel de l'industrie qu'il appartient d'élever le sort des uns et des autres. L'industrie sera d'autant plus prospère qu'elle sera plus affranchie d'entraves et de charges, et plus elle sera prospère, mieux elle rétribuera ses agents quels qu'ils soient, les ouvriers par les salaires, les maîtres par les profits. Qu'importe, dans une situation pareille, que la loi n'intervienne pas, ne s'inquiète pas de savoir si les uns n'abusent pas des autres, s'ils se traitent avec l'équité qui convient, si le contrat dont ils relèvent laisse une part suffisante à la moralité, à l'instruction, à l'épargne, aux sentiments de prévoyance qu'il est si désirable

de voir se répandre parmi les populations. Tous ces résultats, l'aisance et la liberté les amènent et les amènent sans contrainte, le plus naturellement du monde; ils arrivent en leur temps, comme l'épi sort du grain, et l'effort raffiné y contribuerait moins que la nature des choses. Rien là dedans d'artificiel ni de prématuré; l'ouvrier alors agit par lui-même et pour lui-même, il est l'artisan de son propre sort; il va vers l'épargne ou l'instruction de son propre mouvement; il ne s'applique qu'aux choses dont il a le goût et quand il en a le goût il en fait les frais. S'il a des vertus, elles ne sont pas d'emprunt; personne ne songe à le faire instruit malgré lui, économe malgré lui, prévoyant malgré lui. C'est un homme, ce n'est plus un enfant et avec sa minorité cessent des tutelles qui ne sont jamais gratuites.

Voilà le principe absolu, et même quand on y déroge il ne faut pas le perdre de vue. Malheureusement de telles habitudes et de telles mœurs ne sont point à l'usage de nos populations. La France est un pays qui semble partagé en deux catégories de citoyens, les protecteurs et les protégés. Se faire ici-bas sa place, sans crier à l'aide et sans recourir au gouvernement, personne n'y songe, pas plus les classes que les individus. On ne veut pas comprendre qu'il n'y a de sécurité et de dignité que dans les positions librement débattues et que les plus solides sont celles qui ont coûté le plus d'efforts; qu'en fait de garanties, il n'en est point qui vaillent les services et que le be-

soin que les hommes ont les uns des autres est un fondement moins fragile de leurs bons rapports que les faveurs qu'ils peuvent s'accorder ou l'appui qu'ils peuvent attendre de l'État. Ces règles de conduite n'ont pas cours parmi nous; on dirait que chacun cherche à se faire le plus petit et le plus faible possible pour acquérir le droit de ne pas se défendre et de se faire défendre par autrui. Et l'ouvrier n'est pas seul dans ce cas; le fabricant use à son tour d'un procédé si commode; comme on a protégé l'ouvrier contre lui, il veut être protégé contre ses concurrents du dehors; c'est du privilége par ricochet et l'administration est ainsi introduite toujours et partout, de gré ou de force, dans le domaine de l'activité individuelle dont le ressort le plus puissant devrait être l'indépendance des relations. On peut s'affliger de cet état des choses, souhaiter qu'il se modifie, y aider par la diffusion de meilleurs principes; on ne saurait sans illusion méconnaître que ce ne soit là le sentiment dominant du pays, sa manie, son infirmité, si l'on veut.

Aussi n'est-ce qu'à ce titre et sous le bénéfice de ces réserves que les économistes ont pu se résigner au mouvement réglementaire qu'a déterminé parmi nous le souci très-légitime de la condition des ouvriers. Là où tout est protégé ou aspire à l'être, il est naturel que l'ouvrier soit protégé comme les autres; pourquoi le laisserait-on exposé à des chocs dont tout le monde cherche à se garantir? Mais cette

tolérance n'est pas de la complicité; elle n'est pas surtout un encouragement à l'établissement de nouvelles servitudes. D'ailleurs, pour tout homme réfléchi, le régime actuel de l'industrie ne saurait avoir d'autre caractère qu'un caractère de transition. Dans la révolution qui s'est opérée au début du siècle, les anciennes mœurs ont péri et les nouvelles ne sont pas formées. On peut s'en apercevoir aux secousses qui de loin en loin ébranlent les populations de la manufacture, aux violences qui y éclatent, au sang qui s'y est versé, aux animosités qui s'y perpétuent en dépit des diversions par lesquelles on cherche à les conjurer. Ce sont là les signes évidents d'une situation irrégulière, d'un conflit entre des éléments qui n'ont pas encore trouvé leur équilibre. Le dernier mot n'est donc pas dit, et il ne sera dit que le jour où les malentendus cesseront et où une paix définitive s'établira sur une meilleure entente de l'intérêt commun. En y regardant de près, fabricants et ouvriers finiront par comprendre qu'ils ont tout avantage et avantage réciproque à rester unis; ils s'apercevront également qu'ils n'ont à se garder que d'un seul ennemi, les parasites. Le jour où ces deux vérités auront pénétré les esprits, on sera bien près d'un rapprochement. Chasser les frelons de la ruche, c'est rendre la part de l'abeille meilleure, et en matière d'industrie le fond des querelles est toujours là, même quand le prétexte varie.

JANVIER 1859.

ÉTUDES

SUR LE

RÉGIME DES MANUFACTURES

CONDITION DES OUVRIERS EN SOIE

I

Origine et cadre de ce travail.

L'objet de ce livre est l'examen de l'état moral, intellectuel et matériel des populations qui, dans les villes ou dans les campagnes, s'occupent du travail de la soie. Même réduit à la France, cet examen n'eût pas manqué d'intérêt; peu d'industries y revêtent des formes plus variées, y créent plus de richesses, y défrayent une main-d'œuvre plus ingénieuse et qui nous fasse plus d'honneur. Mais pour mieux répondre à la pensée du corps savant qui m'avait délégué, et donner au sujet toute l'étendue qu'il comporte, il m'a semblé utile de chercher en pays étranger des éléments de comparaison, et c'est dans ce but que j'ai visité les principaux foyers de l'industrie des soies dans la Prusse rhénane et le nord de la Suisse, avant d'aborder ceux du bassin du Rhône et de la Loire, et ceux de notre

Midi oriental. J'ai pu embrasser ainsi les points où notre fabrication rencontre les concurrences les plus redoutables et les plus actives, la Prusse pour les velours, la Suisse pour les étoffes courantes et les rubans.

Avant d'exposer les faits que j'ai recueillis, je dois dire qu'ils ne sont pas le produit d'une situation régulière et que j'aurai, pour bien des détails, à distinguer l'état accidentel de l'état habituel des choses. Parmi les industries engagées dans la crise commerciale à laquelle nous assistons, il n'en est aucune qui soit plus sensiblement affectée que l'industrie des soies. De jour en jour, pendant qu'a duré mon enquête, c'est-à-dire depuis le commencement du mois de septembre jusqu'au milieu du mois de novembre, j'ai vu le mal grandir, gagner de proche en proche. Dans la Prusse rhénane que j'ai parcourue d'abord, la souffrance était vague, sans symptôme ni caractère déterminés. Beaucoup de métiers battaient encore, il ne régnait parmi les fabricants qu'une inquiétude sourde. Les plus prudents réduisaient leur travail; les plus hardis le maintenaient en pleine activité. D'ailleurs la foire de Leipsick était proche, et des étoffes s'achevaient en vue de ce débouché. Le malaise n'existait, pour ainsi parler, qu'en pressentiment. Quand j'arrivai en Suisse, les choses avaient bien empiré; les deux cantons où l'industrie a son principal siége, Bâle et Zurich, éprouvaient, quoique à un degré inégal, les premiers effets de la crise. Bâle y résistait avec cette prudence et cette solidité si connues du monde financier. On désarmait dans la campagne un certain nombre de métiers, et les établissements à

moteurs mécaniques n'employaient qu'une partie de leur force. Zurich faisait moins bonne contenance, et il y régnait une alarme que les événements ont justifiée. Disséminée dans les hameaux et ne se soutenant que par la modicité des prix, la fabrication de Zurich a pour marché essentiel l'Amérique du Nord, et quand la vente directe fait défaut, on envoie à cette destination des masses d'étoffes vouées à un commerce très-chanceux et que l'on nomme le commerce de consignation. C'était le cas au moment de mon passage, et le canton s'en ressentait. Pour trouver un métier actif, il fallait aller de chaumière en chaumière et recueillir plus d'une plainte dans le trajet. A Lyon, à Saint-Étienne et dans le midi de la France, même spectacle, même affaiblissement graduel. Tel métier que j'avais vu à l'œuvre la veille, était immobile le lendemain; la pièce achevée n'était pas remplacée. Quand venait le soir, les maisons de la Croix-Rousse ne s'éclairaient pas comme d'habitude; silencieuses et sombres, elles témoignaient d'un temps d'arrêt dans le travail. Dans les ateliers de teinture, peu de soies en préparation ; dans l'établissement de la *Condition*, où se fixe le poids de la matière, un chiffre de ballots décroissant chaque jour. Tout indiquait que l'industrie lyonnaise allait traverser une de ces épreuves qui, de loin en loin, en troublent l'économie, et l'obligent à faire de nouveaux efforts pour garder ou reprendre son rang.

Ainsi, voilà une crise qui m'a, pour ainsi dire, accompagné pendant mon itinéraire, dont j'ai pu, étape par étape, suivre les développements et mesurer l'intensité,

qui est commune à tous les grands centres de production, et affecte un caractère presque universel. Il m'est donc impossible de n'en pas tenir compte : les circonstances jouent ici un rôle dominant. D'ailleurs ces maladies périodiques dont l'industrie et le commerce ont tant à souffrir ne sont pas étrangères au domaine de la science ; en tout temps, les auteurs s'en sont préoccupés, et l'économie politique n'y peut rester indifférente. J'apporte, comme pièces à l'appui, les opinions, les jugements d'hommes vieillis dans les affaires, de fabricants expérimentés, de notabilités locales, qui ont répondu à mon appel, avec un empressement et une obligeance dont je demeure vivement touché et que j'attribue pour la meilleure part au mandat dont j'étais honoré.

Parmi les personnes que j'ai consultées au sujet de la crise qui atteint l'industrie des soies, il n'en est aucune qui se soit contentée d'y voir un accident isolé, un mal circonscrit : toutes en ont fait remonter plus haut les origines et les causes. Ceux-ci accusaient le développement exagéré des grandes entreprises ; ceux-là, les abus du crédit et les excès de la spéculation financière. C'est assez l'usage chez ceux qui souffrent de chercher en dehors d'eux le motif de leur douleur. Ce qu'on peut dire, pour ne rien outrer, c'est qu'il existe, entre les intérêts d'un pays, entre ses divers modes d'activité, un lien de solidarité et de dépendance, auquel il est difficile de les soustraire. Quand on créa, il y a quelques années, des leviers puissants pour donner plus d'essor au crédit et plus d'encouragement à l'esprit d'entreprises, on devait s'attendre à ce qu'à côté

des avantages de l'innovation, se révéleraient bientôt les inconvénients qui y sont inhérents. De ces inconvénients, le moindre n'était pas cet excès d'ardeur dont nous avons été témoins et qui a obscurci, dans bien des cerveaux, la saine notion de la valeur des choses. A côté du capital sérieux de la communauté, de celui qui se défend par lui-même et saura résister à tous les chocs, il s'est créé alors un capital imaginaire, longtemps accepté à titre égal, mais qui s'amoindrit et tend à s'amoindrir chaque jour devant une vérification plus attentive et une sorte de réveil de l'opinion.

C'est surtout ce capital qui fait aujourd'hui défaut et, par les vides qu'il occasionne, porte le trouble dans les transactions. La France n'est pas seule frappée ; toutes les nations où le crédit joue un rôle, ont partagé ces illusions ; il en est qui les ont poussées plus loin ; elles les expient cruellement. Il n'entre pas dans mon sujet d'insister sur ces vicissitudes et ces déceptions du marché financier ; si j'en ai parlé, c'est que tout en découle ; lorsqu'il est ébranlé, tout s'ébranle à sa suite, et une grande part de responsabilité pèse nécessairement sur lui quand l'industrie et le commerce éprouvent des commotions aussi profondes et aussi générales.

Voici, en effet, ce qui s'est passé sous nos yeux, et ce qui atteste une fois de plus ce qu'il y a de contagieux dans les mauvaises habitudes et les mauvais exemples. Aux spéculations outrées des gens de finance, ont répondu des spéculations, exagérées également, des détenteurs de matières premières et d'objets de consommation ; on a joué sur les marchandises comme on jouait sur les valeurs, et la

hausse n'arrivant pas par l'effet de besoins réels, on l'a demandée à des manœuvres aléatoires. L'abondance de l'argent, les facilités du crédit, tout aidait à ces opérations ; aussi ont-elles embrassé la presque totalité des consommations usuelles. Le blé lui-même, quoique son renchérissement tînt à d'autres motifs, a été, dans quelques halles et marchés, l'objet de transactions qui ressemblaient à des coups de bourse. On y réglait des différences au lieu de livrer ou de recevoir les grains. Mais le plus grand effort de la spéculation s'est porté sur les matières premières, à l'usage de nos manufactures. A un jour donné, et par une sorte de concert, on a vu les laines et les cotons monter de quinze à vingt pour cent, sans que les motifs allégués à l'appui de cette hausse parussent bien sérieux. D'autres denrées, comme le sucre, les cafés et les huiles, subissaient sans plus de raison une augmentation analogue. C'était comme un mot d'ordre qui allait d'entrepôt en entrepôt et d'article en article ; rien qui n'y cédât ; cuirs, fers, bois de teinture suivaient le mouvement. Autant de spéculations sur une grande échelle, autant d'impôts frappés sur le consommateur.

Je m'empresse de reconnaître que ces opérations, si elles sont quelquefois dangereuses, sont et demeurent parfaitement licites. Contre des abus de ce genre la communauté est moins désarmée qu'on ne le croit. La science et, à défaut de la science, le plus simple bon sens indiquent comment ils s'expient. Aux machines de guerre, aux violences de la spéculation, le consommateur n'a qu'une arme à opposer, mais une arme sûre ; c'est l'inertie. Là où il le peut,

il s'abstient ; quand il ne le peut pas, il se réduit. Ce n'est pas calcul chez lui, mais nécessité. On lui demande plus qu'il ne peut donner ; il refuse ; on tire sur sa bourse pour une somme supérieure à ce qu'elle contient, il laisse protester. Qu'en résulte-t-il ? Que la spéculation n'écoule plus ou écoule peu, que les dépôts s'accroissent, que les prix sont plus nominaux que réels, qu'on a à supporter un poids chaque jour plus lourd avec une force moindre, et qu'à un moment donné, il faut subir la loi qu'on voulait dicter, et réaliser, à grand'peine et à des prix avilis, cette masse de produits sur laquelle on avait fondé de si brillantes espérances. Telle est l'histoire de toutes les spéculations où l'on ne tient compte ni de l'état du marché, ni des résistances du consommateur ; elles aboutissent à des désappointements et à des ruines. C'est ce que nous voyons aujourd'hui ; c'est notre crise commerciale ; elle a, comme la crise financière, le caractère d'un châtiment ; seulement il est à craindre que pour l'une comme pour l'autre, ce châtiment n'atteigne pas les vrais coupables.

De tous les articles destinés à nos manufactures, la soie était le seul peut-être qui eût quelque chance d'échapper à cette dépréciation générale. Elle avait eu, il est vrai, sa période de spéculation et son mouvement de hausse, mais cette hausse et cette spéculation s'appuyaient sur de graves motifs, acquis à la notoriété. Depuis quelques années, une maladie nouvelle, l'étisie a sévi dans nos campagnes et réduit notre production de soie dans une proportion véritablement alarmante. Cette production, qui avait atteint en 1853, un total de 26 millions de kilogrammes, est descen-

due, en 1856, à 7,500,000 kilogrammes, et les résultats de 1857 ne diffèrent pas sensiblement de ce chiffre, en y comprenant même les éducations d'arrière-saison. D'où vient le mal? C'est là un de ces problèmes que la nature pose de loin en loin et que l'homme ne parvient pas toujours à résoudre. Les juges les plus autorisés parlent d'une altération de la graine, causée par un excès de production. Le mal, suivant eux, remonte à la transformation des éducations domestiques en chambrées industrielles et au mélange de deux éléments qui auraient dû rester distincts, la production de la soie et la production de la graine. Ils admettent le concours d'influences accessoires, comme les intempéries, les saisons défavorables, l'action débilitante de la feuille des mûriers jeunes, greffés et cultivés dans des terrains humides; mais là n'est pas, disent-ils, la cause principale du mal. Telle graine a réussi, telle autre a échoué, avec les mêmes mûriers et les mêmes procédés. C'est que la première était saine et l'autre altérée. Tout conseille donc de songer à la graine, de surveiller la graine, et la première réforme à faire dans ce sens, c'est d'isoler l'éducation en vue de la graine, de l'éducation en vue de la soie, et de les tenir, autant que possible, éloignées l'une de l'autre.

D'autres observateurs, et, dans le nombre, des éducateurs distingués, n'attribuent pas à la graine un effet aussi exclusif. C'est plutôt à la feuille du mûrier qu'ils s'en prennent. Ils rappellent ces fléaux mystérieux qui, depuis quelques années, semblent mettre la science au défi, et affirment que le mûrier, comme la pomme de terre et la vigne, en-

éprouve à son tour les atteintes. A l'appui de cette opinion, ils citent des faits qui se sont passés sous leurs yeux, et entre autres, celui-ci : Dans un village de l'Ardèche, une chambrée entière, nourrie avec les mûriers des champs voisins, venait d'être condamnée après la première mue. L'éducateur, prévoyant un échec et voulant s'épargner de nouveaux frais, avait fait jeter les vers avec leur litière dans la cour de son établissement. Passe une femme du hameau qui en recueille une partie, et les emporte chez elle. Précisément devant son modeste logis, s'élevaient trois beaux mûriers, bien abrités, bien exposés et des plus vigoureux que l'on pût voir. Elle étend ses nourrissons sur les feuilles de ces arbres, qui bientôt les raniment et leur donnent une vigueur inespérée. La deuxième mue se passe à souhait, la troisième mieux encore, bref ce fut la plus belle éducation obtenue à plusieurs lieues à la ronde. Ainsi, voilà des vers qu'une feuille allait tuer, et qui renaissent avec une autre feuille. Comment expliquer ce phénomène, si c'est la graine qui souffre et non pas l'arbre ? Les incidents curieux abondent dans cette histoire du fléau. On cite une île du Rhône sur laquelle existaient plusieurs chambrées de vers à soie ; survient une inondation, et, pendant quelques jours, les communications cessent entre l'île et les rivages voisins. Grande inquiétude chez les propriétaires : que vont devenir leurs vers ? Probablement ils n'en retrouveront pas un seul vivant et en seront pour une perte sèche. Les eaux baissent ; on peut regagner l'île et visiter les chambrées. Tout y était en bon état. Les feuilles avaient été dévorées jusqu'à la côte ; mais les pen-

sionnaires ne s'en portaient que mieux. Ce n'est rien encore ; toutes les éducations riveraines avortèrent ; l'éducation insulaire fut la seule qui réussit. Voilà des faits qui m'ont été racontés par des personnes dignes de foi : qu'en conclure, sinon que le problème n'est pas résolu, et qu'il y a lieu de procéder à de nouvelles observations ?

Quel qu'en soit le siége, le mal a fait, en peu d'années, de très-rapides progrès. C'est la France d'abord qui a été frappée ; c'est elle aussi qui, avec le Piémont, avait donné l'exemple des éducations sur une grande échelle. Pour se défendre, elle a renouvelé sa graine et en a demandé à l'Espagne, à l'Italie et au Levant. Ça n'a été qu'un répit ; l'Italie et l'Espagne ont eu, à leur tour, la visite du fléau ; le Levant n'en a pas été exempt. Peu à peu la maladie a pris un caractère général ; de tous côtés on a signalé l'altération de la graine et l'abaissement de la production. Aussi les prix, sous cette influence, n'ont-ils pas tardé à s'élever. Les cocons qui, dans les années ordinaires, se vendaient à raison de 4 à 5 francs le kilogramme, et qui, en 1848, avaient même fléchi jusqu'à 2 francs, ont été portés par le feu des enchères à 11 et 12 francs, et se sont traités, en moyenne et pour les qualités courantes, entre 8 et 9 francs. Naturellement les soies ont obéi à la même impulsion, et des prix de 105 à 110 fr., les soies dites *d'ordre* ont monté jusqu'à 145 et 150 francs. Tout semblait justifier ce mouvement et en assurer la durée. Dans le Piémont et la Lombardie, la récolte était nulle ; en France elle était d'un tiers à peine, médiocre en Espagne et à Naples, plus médiocre encore dans le Levant. Que de vides à la fois, et

n'était-on pas fondé à en conclure qu'un article, devenu aussi rare, maintiendrait longtemps ses cours, et demeurerait recherché en tout état de cause ?

L'événement a prouvé que ce calcul, en apparence si solide, pouvait être trompé. Malgré tant de motifs de hausse, la baisse est survenue. Cela tient à plusieurs causes, parmi lesquelles il faut citer l'emploi chaque jour plus répandu des soies de Bengale et de Chine. Naguère encore, les soies de France et d'Italie avaient seules accès sur nos métiers ; elles méritaient cette préférence par leur bonne confection, et l'eussent toujours gardée sans l'insuffisance des récoltes et la surélévation des prix. Lyon s'aperçut un jour qu'il allait manquer de matière, ou ce qui revient au même, la surpayer ; il avisa. Ce fut alors qu'on essaya les soies d'Asie dont les prix offraient sur les nôtres une marge très-encourageante. On les soumit à nos ouvraisons, d'où elles sortirent imparfaites d'abord, puis meilleures, enfin appropriées à un travail courant. Aucune révolution n'a marché plus vite et n'a plus pleinement réussi. Il est peu de fabricants qui aujourd'hui n'emploient, au moins en mélange, des soies de Bengale ou de Chine, et n'aient à se féliciter de cette innovation. On peut dire, sans exagérer, qu'elles entrent pour deux tiers dans le total de la fabrication lyonnaise. Un autre perfectionnement restait à obtenir, et il a été obtenu de la manière la plus ingénieuse. Les soies d'Asie sont des soies gréges, c'est-à-dire simplement filées. Or, les procédés de filature sont encore imparfaits aussi bien dans l'Inde que dans l'Anatolie et dans le Liban, et on entrevoyait un grand avantage à transporter le cocon

lui-même pour le faire filer dans les ateliers européens. Mais comment opérer ce transport? Le cocon est une marchandise délicate et qui exige bien des ménagements; tout lui est funeste, la compression, la pluie, l'air extérieur. C'est comme un fruit mûr qui ne peut être consommé que sur place. Puis le ver qu'il renferme ne peut se dissoudre sans altérer son enveloppe et en dégrader le prix. Tels étaient les obstacles; ils ont été vaincus. Les cocons sont devenus transportables sans dépréciation, et voici comment : on les étend sur le sol en couches légères et on les soumet à l'action du soleil. Au moyen de ce traitement, non-seulement les chrysalides périssent asphyxiées comme dans nos fours et nos étouffoirs; mais à la longue elles passent à l'état complet de dessiccation; ce n'est plus une matière animale, mais une poussière inerte. Plus de décomposition à craindre; par conséquent plus de souillure pour la soie. Alors, au moyen d'un appareil mécanique, les cocons sont aplatis, pressés comme des figues sèches, et disposés par couches dans des caisses ou dans des ballots. Ils arrivent ainsi à Londres ou à Marseille, d'où ils sont dirigés sur les filatures pour y être soumis à un traitement régulier.

Telle est l'une des causes qui ont frappé d'impuissance la spéculation sur les soies; tels sont les faits dont elle n'a pas suffisamment tenu compte. Trop préoccupée des marchés voisins, elle a oublié de faire une part suffisante à ces marchés lointains qui peuvent fournir à la fabrication européenne un supplément presque illimité. Qu'il se récolte quelques ballots de moins dans le midi de la France ou le nord de l'Italie, qu'importe, si le Bengale et la Chine nous

restent ouverts, et s'il nous est permis de puiser dans les docks de Sainte-Catherine ou de la compagnie des Indes? Toute hausse a cet effet d'attirer la matière première de tous les points d'où elle peut venir; elle en a un autre, non moins inévitable, c'est d'arrêter le débit du produit fabriqué, en élevant outre mesure les prix de vente. Une fois de plus, ces deux points se sont vérifiés. J'ai déjà fait comprendre comment le consommateur se défend contre des prétentions excessives; jamais cette défense n'a été plus vive que dans le renchérissement récent des soieries. La soie n'est pas un de ces articles dont la consommation est obligée; suivant les prix cette consommation s'étend ou se resserre, embrasse plus ou moins de classes de la société, et même, dans les classes aisées, rencontre des résistances, quand le tribut qu'elle prélève devient trop lourd. C'est ce qui est arrivé. En présence de la hausse des soieries, on s'est rejeté vers des étoffes plus simples et d'un prix plus accessible, la laine, le fil et le coton, dans toutes leurs variétés, ou bien vers des mélanges de laine et de soie que Lyon a le tort de traiter avec trop de dédain, et dans lesquelles Roubaix a acquis une certaine supériorité. De là un délaissement pour les tissus de soie pure, et par suite un encombrement inévitable dans les magasins du fabricant. Le mal s'est aggravé de toute la durée de la mévente, et il s'en est suivi un résultat facile à prévoir, la brusque dépréciation de l'article et des pertes qui pèsent à la fois sur le manufacturier et sur le spéculateur.

L'histoire de la crise que traverse l'industrie des soies est donc résumée dans cette double circonstance d'une accu-

mulation de produits, tant sur le marché français que sur le marché américain, et d'un mouvement de bascule qui, à un jour donné, a élevé de trente pour cent le prix de la matière première, pour la laisser retomber ensuite et très-lourdement au point de départ. La hausse a donné moins de profits que la baisse ne causera de dommages; c'est une liquidation qui se poursuit et ne s'achèvera qu'avec le temps. Malheureusement ceux qui en souffrent et en souffriront le plus, ne sont pas ceux sur qui en devrait peser la responsabilité. Plus d'une fois, dans le cours de mon enquête, cette pensée s'est présentée à moi et sous la forme la plus douloureuse. Quand j'apercevais, dans les chaumières qui bordent le lac de Zurich, de pauvres femmes tricotant près de métiers, immobiles, affligées et presque confuses de ne pouvoir me fournir la preuve de leur dextérité, je me disais que j'avais sous les yeux les véritables et les plus intéressantes victimes de la déconfiture américaine. Ces banques qui se ferment, ces marchands qui, à l'envi, désavouent leurs engagements sous prétexte que l'argent leur coûterait trop cher, causent sans doute un grand trouble dans l'industrie et le commerce européens. Mais avec l'Amérique, il y a plus de bruit que de mal, et à la longue tout se répare. Ce qui ne se répare jamais, ce sont les souffrances des populations qui ne vivent que du salaire, c'est le dénûment que le chômage amène toujours à sa suite, c'est la maladie et parfois la mort qui sont au bout d'une vie de privations. Et à Lyon, quand le soir, sous le porche d'une église ou dans une cour solitaire, j'entendais ce chant plaintif qui est comme le cri de détresse

de l'industrie et le premier appel de l'ouvrier à la pitié du passant, je me demandais comment s'achèverait un hiver qui commençait sous d'aussi tristes auspices, et je formais des vœux bien ardents pour qu'une reprise du travail vînt répandre un peu de sérénité sur ces perspectives de plus en plus assombries.

II

Vues générales.

Avant d'entrer dans les observations de détail, et de rendre à chaque localité ce qui lui appartient, j'appellerai l'attention sur un fait qui est commun à toutes, et qui me semble avoir, pour l'industrie des soies, une grande gravité. Je veux parler d'une transformation encore partielle, mais déjà sensible, de la fabrique en manufacture. Il se passe, dans cet article, quelque chose d'analogue à ce qui s'est passé en Angleterre vers la fin du siècle dernier, pour les laines et les cotons, quand les métiers mécaniques se substituèrent aux métiers à bras. Longtemps l'ancien procédé resta debout, en face du procédé nouveau, et soutint jusqu'à épuisement de forces une lutte désespérée. Vaincu dans les villes, il se réfugia dans les campagnes et y végéta quelque temps encore, grâce à des salaires de plus en plus réduits. On peut dire de lui qu'il mourut les armes à la main.

Pour la soie, les choses n'en sont pas encore là, mais elles y tendent. Déjà, sur beaucoup de points, en France et sur le reste du continent, la main-d'œuvre urbaine, trop

coûteuse pour certains articles, cède du terrain à la main-d'œuvre rurale. Les bourgs, les villages, les hameaux qui entourent Saint-Étienne et Lyon, sont devenus de véritables succursales industrielles. En Suisse, c'est dans la campagne qu'est le siége réel du travail ; à peine compte-t-on quelques ateliers dans les villes. La Prusse présente une organisation analogue : Viersen qui est aujourd'hui la puissante annexe de Crefeld ; Barmen, qui rivalise avec Elberfeld dont il est la banlieue, n'étaient, il y a quelques années, que de simples bourgs auxquels peu de géographies accordent une mention, tant leur croissance a été rapide. C'est donc également dans la campagne que l'industrie rhénane a eu son berceau ; c'est vers la campagne qu'elle incline de plus en plus. Qui a déterminé et détermine un mouvement si continu et si général ? Le besoin de produire à bas prix et, à défaut d'un perfectionnement dans les procédés, d'obtenir ce bas prix par la modicité des salaires. Il en est tellement ainsi, que le rayon rural s'étend à mesure que les prétentions de la main-d'œuvre s'élèvent : quand les localités rapprochées des villes se raffinent et font les renchéries, on va chercher au loin des localités moins avisées et plus accommodantes.

A ne voir les choses qu'au point de vue manufacturier, ce n'est pas là un progrès, ce n'est pas même un régime qui offre des garanties de durée. Ces métiers de campagne sont des plus rudimentaires que l'on puisse imaginer et les étoffes qu'on y tisse n'ont pas toute la régularité désirable. D'ailleurs quand, de rabais en rabais, on sera arrivé à cette limite où le salaire ne suffit pas aux plus stricts be-

soins, il faudra bien envisager en face le problème dont jusqu'ici on a détourné le regard. Ce problème, c'est encore l'Angleterre qui l'a posé : en appliquant à la soie le métier mécanique, elle a jeté un défi à la fabrique du continent. L'expérience n'est pas complète, cela est vrai ; il y a beaucoup à dire et sur la confection du tissu et sur les débours de premier établissement, comme aussi sur les charges qu'occasionnerait le maintien du travail en présence d'une mévente. Mais ces inconvénients sont de ceux que le temps emporte avec lui, et, dès à présent, les avantages y font au moins équilibre. Pour quiconque a vu à l'œuvre la fabrication mécanique, le résultat n'est pas douteux ; tôt ou tard elle l'emportera, au moins pour les articles de grand débit. Elle a en sa faveur la concentration du travail dans la même enceinte, les facilités de la surveillance, le meilleur emploi des matières, l'économie sur la main-d'œuvre, l'exactitude des livraisons, enfin un adoucissement relatif dans les frais généraux. Voilà bien des motifs pour qu'elle fasse son chemin. La fabrique continentale en est si convaincue, qu'elle en est aux essais et sur une assez grande échelle. J'ai rencontré et visité, dans le cours de mon voyage, un certain nombre d'établissements qui tissent la soie par des procédés mécaniques ; j'en parlerai plus tard avec détail. Elberfeld en compte quatre, Bâle trois, les environs de Saint-Étienne et de Lyon à peu près une trentaine. Il y en a dans l'Isère, dans l'Ain, dans le Rhône, dans la Loire et dans la Haute-Loire. Ainsi, malgré la résistance des habitudes, on s'ébranle déjà ; le mouvement sera lent, et pour déplacer tant d'existences, il convient qu'il

le soit ; mais il est inévitable et pour ainsi dire fatal.

Au point de vue manufacturier, il n'y aurait donc qu'à s'incliner devant la révolution qui se prépare ; mais, au point de vue moral, il en est tout autrement. Il s'agit, en effet, d'un de ces sacrifices auxquels on ne consent que devant les violences de la nécessité. La soie est un des derniers articles qui offriraient un aliment à cet atelier domestique qui est en voie de s'éteindre. C'est dans cette industrie que l'on retrouve le spectacle de plus en plus rare d'un travail exécuté en famille, de ces métiers où la fille reste sous les yeux de la mère, la jeune femme sous les yeux du mari. Que d'avantages dans une existence ainsi réglée ! Que de garanties pour le maintien des bonnes habitudes et des bonnes mœurs ! Qu'il y a loin de ce régime qui resserre les liens du ménage à celui de la manufacture qui les brise ou les affaiblit ! Aussi, avant de céder, convient-il de se recueillir et de bien voir où en sont les choses.

La fabrique urbaine, telle qu'elle est constituée, semble être une forme adoucie de ces corporations qui se partageaient autrefois le domaine des arts et métiers. C'est à Lyon que le type s'en est surtout conservé ; les autres villes, en France et au dehors, reproduisent, à un degré plus ou moins exact, l'organisation lyonnaise. Cette organisation comporte trois classes de coopérateurs : le maître-ouvrier, le compagnon, l'apprenti. Le maître-ouvrier, qu'on nomme également chef d'atelier, travaille chez lui et à façon. Il a deux, quatre, six, huit métiers, suivant les moyens dont il dispose ; ces métiers lui appartiennent, sauf dans quelques cas et pour des pièces accessoires. C'est

ce petit capital qui constitue la maîtrise ; entre le maître et le compagnon il n'y a que cette différence, et il ne saurait y en avoir d'autre depuis que l'exercice des professions n'est plus un domaine fermé ; les maîtres travaillent sur leurs propres métiers, les compagnons sur les métiers d'autrui. Quand le maître-ouvrier a reçu du fabricant une commande et la soie nécessaire pour l'exécuter, il monte ses métiers en conséquence et à ses frais. Un prix de façon a été convenu. Sur le métier où le maître travaille, la façon lui est acquise en entier ; sur ceux où il emploie des compagnons, la façon est divisée en deux parts, moitié pour le compagnon, moitié pour le maître. Quant aux apprentis, ils doivent un service gratuit, jusqu'au moment où, parvenus à un certain degré d'habileté, ils peuvent réclamer leur tâche, qui varie de demi-journée à deux tiers de journée. S'ils vont au delà, ils entrent en partage du prix de la façon ; s'ils restent en deçà, ils recomblent. Le maître doit, en outre, aux apprentis le blanchissage, la nourriture et le logement.

Telle est, dans ses principaux traits, la constitution de la fabrique urbaine, et il est facile de se former une idée des ressources que, bien comprise, elle peut offrir. Cette hiérarchie volontaire, ces grades successifs, sont autant d'aiguillons dans le travail et autant de buts pour une ambition légitime. D'un autre côté, ces ateliers réduits gardent le caractère d'un atelier de famille ; au moins en était-il ainsi autrefois. Non-seulement l'apprenti, mais le compagnon, logeaient sous le toit et partageaient le repas commun, l'apprenti à titre gratuit, le compagnon à la

seule charge d'apporter son pain et son vin et de payer huit sous pour sa pitance. Ce qui résultait de cette vie commune, de ces relations constantes et familières, on le devine. Le compagnon, l'apprenti faisaient partie de la maison ; ils étaient de toutes les fêtes et s'associaient à tous les deuils. Quand le compagnon avait quelques épargnes, il les déposait entre les mains du maître ; malade on le soignait ; oisif il trouvait, sans sortir de l'intérieur, quelques distractions honnêtes. Il échappait ainsi à l'isolement, qui est un mauvais conseiller, et au cabaret, dont l'influence est encore plus funeste.

Aujourd'hui, il faut le dire, les choses n'en sont plus là, et c'est un des signes les plus affligeants d'une dissolution dans la fabrique urbaine. Depuis quelques années, il ne se forme que peu d'apprentis, et chaque jour le bon compagnon devient plus rare. Pour les apprentis, la cause en est en partie dans la cherté des vivres, mais plus encore dans l'indocilité des sujets. La discipline de ces petits ateliers ne saurait être bien rigoureuse, et rien n'y supplée le concert des volontés. Aussi les voit-on changer souvent de personnel et renouveler leurs auxiliaires. C'est le cas pour les compagnons ; naguère ils restaient volontiers attachés au même atelier ; aujourd'hui on ne les a que de passage. Ils ne sont plus les commensaux de la maison ; ils logent dans les garnis et se nourrissent dans les gargottes. De là une grande irrégularité dans leur coopération ; ils quittent le travail et le reprennent à leurs heures, et sur le moindre mot mettent au patron le marché en main. Des susceptibilités et un peu de jalousie se mêlent à tout cela. Qu'on

y joigne de mauvaises lectures, des habitudes de dissipation et les conseils de l'esprit de corps, et l'on aura la somme des influences qui contribuent au pervertissement du compagnon. Tous ne sont pas ainsi sans doute, et si tous étaient ainsi, c'en serait vite fait de la fabrique urbaine, mais ce qui jadis était l'exception commence à devenir la règle, et les saines coutumes d'autrefois, ces liens de commensalité, qui rendaient le commandement et l'obéissance faciles, semblent à jamais disparus.

Ce n'est rien encore, et si l'on remonte plus haut, on retrouve, à un degré plus caractérisé, ce manque de concert. Les hommes, dont les souvenirs se reportent aux premières années de ce siècle, parlent d'un certain âge d'or de la fabrique urbaine, où la plus parfaite harmonie régnait entre les fabricants et les ouvriers, et où, à l'envi, ils concouraient, les uns et les autres, à la prospérité de l'industrie commune. Cet âge d'or, s'il a existé, est bien loin de nous, et on aurait de la peine à en retrouver quelque trace. Que ce soit la conséquence des révolutions, comme le disent les uns, ou l'effet de doctrines pernicieuses, comme d'autres l'affirment, il n'en est pas moins évident que les rapports entre les fabricants et les ouvriers sont désormais très-tendus, et que le sentiment qui y domine n'est pas une mutuelle bienveillance. Quand je parlerai de Lyon, j'aurai à indiquer les causes et, à mon sens, les remèdes de cette situation. Ce que j'en veux faire resortir dès à présent, c'est qu'il y a là, pour la fabrique urbaine, un autre élément de dissolution, et que de pareilles conditions d'existence ne sont ni bien solides, ni bien régulières.

La fabrique rurale ne présente, il faut en convenir, aucun de ces inconvénients. Là, point de catégories d'ouvriers ; c'est le chef de famille qui reçoit la commande, et l'exécute lui-même ou la fait exécuter par les siens ; s'il emploie des auxiliaires, il a soin de les choisir parmi des hommes sûrs. Dans les campagnes d'ailleurs, les esprits ne sont pas aussi agités que dans les villes : on n'y nourrit pas, au même degré, les animosités secrètes et les pensées de revanche. Les classes qui y résident acceptent comme un bienfait ce travail industriel, qui leur vaut un supplément de ressources ou de jouissances, et se marie si bien au travail des champs. Si modéré qu'on le suppose, le salaire apporte un peu d'aisance dans la maison, ou bien y constitue une épargne : quand des jours difficiles arrivent, il peut être abaissé et du gré de celui qui le paie, et du gré de celui qui le reçoit. Manque-t-il tout à fait, la terre est là pour recueillir ceux que l'industrie délaisse, et offrir aux bras disponibles une occupation utile et variée. Puis la campagne, quelque métier qu'on y exerce, sait préserver les populations contre le dépérissement ; elle ne leur mesure pas l'air en doses insuffisantes, ni chargé de miasmes qui en altèrent la pureté ; elle est aussi salutaire pour le corps que saine pour les âmes. Voilà bien des motifs pour diriger de ce côté le courant du travail : bas prix de la main-d'œuvre, conservation des races, garanties pour la paix publique, harmonie et sécurité de rapports entre les agents de la même industrie.

Malheureusement ce déplacement, désirable à tant d'égards, n'est et ne peut être que partiel ; on rencontre, à

le rendre plus complet, un obstacle décisif, et j'ai indiqué lequel. La fabrique rurale demeure, vis-à-vis de la fabrique urbaine, dans des conditions d'irremédiable infériorité : c'est là un fait qui dominera toujours les considérations de l'ordre politique et moral. Malgré bien des efforts, la distance est grande encore entre les deux modes de confection, et cela se conçoit. Non-seulement l'ouvrier des villes a plus d'habileté de main que l'ouvrier des campagnes, mais près de lui se trouvent réunis tous les moyens de perfectionnement. Il travaille sous l'œil de dessinateurs et de fabricants, dont quelques-uns ont été de fort bons ouvriers, il peut s'inspirer de ce qui se découvre dans les écoles de théorie, et s'approprier les procédés les plus nouveaux et les plus ingénieux. La soie d'ailleurs, avant d'arriver sur le métier du tisserand, a dû subir une série de préparations accessoires qui ne s'opèrent convenablement que dans les villes. C'est dans les villes que se trouvent les grands ateliers de teinture; c'est dans les villes seulement qu'on peut exécuter ces montages compliqués qui exigent dix-huit, vingt et jusqu'à trente mille cartons pour la même étoffe. D'où il suit que la campagne, à raison du bon marché des loyers et des denrées, tend à s'emparer de toutes les étoffes légères, de celles où le prix importe plus que la qualité, peut-être aussi de quelques étoffes unies d'un ordre supérieur ; mais que la fabrique urbaine a, elle également, son domaine réservé et duquel, en dépit de toutes les concurrences et de tous les rabais, il sera impossible de l'exclure, les moires, les brocarts, les soieries de tenture, les satins, les façonnés courants et les

hauts façonnés, tout ce qui comporte de l'invention et de l'art, tout ce qui exige des montages dispendieux, et se distingue par une grande variété et une grande richesse de dispositions. A tout prendre, c'est encore là un beau lot et le titre essentiel de notre industrie française, celui devant lequel les étrangers s'inclinent sans y prétendre et sans le contester.

Ainsi se distribuent les rôles entre la fabrique urbaine et la fabrique rurale ; c'est sur les brisées de l'une et de l'autre que la manufacture est appelée à marcher ; il faut qu'elle lutte avec la fabrique urbaine pour la supériorité du travail, avec la fabrique rurale pour la modicité des façons. Sur les deux points, le combat sera vif ; l'atelier des campagnes a pour lui le rabais, l'atelier des villes les tours de force et les raffinements ; et à ces éléments de résistance viendront se joindre les préventions qui s'attachent toujours aux nouveautés. Personne, en effet, ne va volontiers vers la manufacture, pas plus le fabricant que l'ouvrier. Chez le fabricant, ce n'est pas seulement la crainte d'engager une somme considérable dans les frais de premier établissement ; c'est plutôt et surtout un attachement très-prononcé pour le régime qui prévaut de temps immémorial, et dont il connaît le mécanisme. Rien au monde ne lui semble offrir ni les mêmes chances de profit, ni le même degré de sécurité. Quoi de plus commode en effet ? Quand il y a convenance à produire, il produit ; quand la convenance cesse, il suspend son travail. Tout le dommage pour lui se résume en un manque à gagner : il n'a ni loyer à payer, ni matériel à amortir. Le vent est bon,

on ouvre les voiles ; devient-il mauvais, on les serre : voilà le secret du métier. Ainsi exercée, une industrie est des plus solides que l'on puisse imaginer, et il est facile de comprendre qu'avant d'en changer l'économie, les fabricants éprouvent quelque hésitation et une certaine répugnance.

Ce que l'on conçoit moins, c'est que les ouvriers partagent ce sentiment. En effet, à voir de près les choses, tous ces avantages du fabricant constituent autant de préjudices pour l'ouvrier. Qu'une stagnation arrive, c'est sur l'ouvrier qu'elle pèse. Ses loyers courent et sont une charge sans compensation ; ses métiers chôment et deviennent autant de non-valeurs. Même dans les années actives, il est des dépenses, des tâches préparatoires que l'usage de la fabrique a imposées à l'ouvrier et qui donnent lieu à des récriminations sans fin. Tels sont les montages de métier qui se font à ses frais, et qui se reproduisent à chaque changement d'étoffe ; telle est encore la fabrication des échantillons, qui prend quelquefois des proportions abusives. Autant d'heures qui s'écoulent sans profit ni indemnité, de telle sorte que, dans le cours d'une année, il n'y a guère, pour l'ouvrier, que deux cents à deux cent vingt jours de travail utile. C'est avec le produit de ces deux cent vingt jours qu'il faut défrayer les trois cent soixante-cinq jours du calendrier. Que de temps et d'efforts perdus, et comment s'abuser sur un régime qui distribue si mal l'emploi des forces et engendre nécessairement et systématiquement l'oisiveté ? N'est-ce pas tout ce qu'on peut voir de plus élémentaire au monde ? Les ouvriers y tiennent néanmoins, et là-dessus leurs réponses n'ont pas

varié. Chez les uns, c'est la puissance des habitudes et la crainte de l'inconnu ; chez les autres, c'est un besoin impérieux et presque violent d'indépendance. S'astreindre aux règles de la manufacture, s'imposer volontairement un frein, être assujetti à des heures et à un travail précis, c'est là une condition à laquelle l'ouvrier de fabrique ne se résignera pas de son plein gré, et qu'il regardera toujours comme une déchéance.

Ainsi, la manufacture a pour adversaires les agents mêmes sur lesquels elle doit s'appuyer ; elle rencontre plus d'opposition encore dans les personnes que dans les choses. Ce n'est que par le temps et l'évidence qu'elle triomphera : d'essai en essai, elle fera mieux sentir ses avantages. Elle a sur le régime de la fabrique cette supériorité réelle, qu'elle ne délaisse pas l'ouvrier dès le jour où il n'y a plus convenance à l'employer, et qu'elle maintient le travail, même quand elle ne trouve plus qu'un débouché précaire et onéreux. Ce n'est pas par générosité qu'elle agit ainsi, mais par nécessité ; il faut qu'elle tienne en haleine un matériel et un personnel coûteux ; elle se résigne à des pertes moindres, pour n'avoir pas à subir des pertes plus grandes. Quant à l'ouvrier, la manufacture lui impose, il est vrai, des servitudes auxquelles il n'est point accoutumé, mais, abstraction faite de tout faux orgueil, n'y a-t-il pas dans ces servitudes quelque chose de salutaire ? La fabrique ne l'astreignant pas à des heures fixes, ni à une besogne déterminée, il s'ensuit que l'ouvrier se règle, se gouverne mal ; que tantôt il abuse de ses forces et tantôt n'en use pas suffisamment ; qu'il cherche, par un travail fiévreux,

à se ménager quelques moments pour des plaisirs qui l'abrutissent ou l'énervent, qu'il se met tard à l'ouvrage et se trouve obligé de le prolonger fort avant dans la nuit, au préjudice de sa santé et dans les circonstances les plus défavorables. Rien de pareil dans une manufacture où l'esprit de discipline prévaut, où le repos et le travail sont réglés, où l'ouvrier ne peut ni décliner ses devoirs, ni abuser de lui-même. Peut-être, à ce régime, les théâtres et les cafés chantants auraient-ils quelque chose à perdre ; mais les caisses d'épargne y gagneraient à coup sûr. Les habitudes s'en ressentiraient, les dispositions aussi. Dans la manufacture, l'ouvrier et le patron n'ont point de rapports directs ; ils ne traitent que par intermédiaires, et l'on sait que la meilleure garantie du respect est dans le prestige de la distance.

Reste un autre intérêt en jeu, c'est le progrès même de l'industrie. La fabrique a fait tout ce qu'il était possible de faire pour le raffinement du travail ; elle est en arrière pour ce qui tient au développement du débouché. Il est réservé à la manufacture de franchir ce pas décisif et de rallier des classes de plus en plus nombreuses à la consommation des tissus de soie. Comment cela ? Par le bon marché. Et ce bon marché ne sera obtenu ni par des mélanges ou l'emploi de mauvaises matières, comme dans les ateliers des villes, ni par des façons au rabais, comme dans les ateliers des campagnes. Ce bon marché arrivera sans effort et presque de lui-même par le perfectionnement des procédés. On ne saurait s'imaginer, sans l'avoir vu, quelle incohérence règne dans les instruments de fabrication,

tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui. D'un atelier à l'autre, l'aspect, les formes, les armures changent, et non-seulement pour des étoffes différentes, mais pour les mêmes étoffes. Il y a tel métier qui rappelle le tissage de la soie à ses origines ; il en est d'autres qui se tiennent plus ou moins au niveau des découvertes récentes. Point d'ensemble, point d'unité, surtout peu d'essais, et comment y en aurait-il ? C'est aux ouvriers que les métiers appartiennent, et les ouvriers n'ont ni les moyens, ni la volonté de modifier leur matériel. Chez presque tous, la routine l'emporte ; les avances manquent aux plus hardis. On demeure ainsi dans une ornière que la manufacture seule pourra franchir. Dans les grands ateliers, point de ces petits calculs ni de ces fausses économies ; leur caractère et leur titre, c'est de se porter en avant, de tenter et d'oser toujours, même au prix de quelques sacrifices et de quelques mécomptes. Évidemment il y a là, pour l'industrie des soies, tout un champ nouveau et qui promet de riches moissons.

Mais auparavant que d'accusations à détruire et de préventions à désarmer ! En France, la manufacture n'a pas l'opinion pour elle ; on la dépeint comme une école de pervertissement ; on s'en défie, on la suspecte. Raison de plus pour que désormais elle se surveille et s'observe, qu'elle marche avec mesure dans ses empiétements nouveaux et y fournisse des gages surabondants. Déjà ces conditions ont été remplies pour la filature, lorsque l'atelier domestique a disparu devant l'atelier manufacturier. Quant aux établissements de tissage, les précautions n'ont été ni moins multipliées, ni moins satisfaisantes. J'ai visité des établis-

sements où l'on n'admet que des jeunes filles ou des veuves, et où la direction industrielle est presque subordonnée à la direction religieuse. Point de mélange de sexes ; les ateliers accessoires n'ont pas de communications avec les grandes salles où se trouvent les métiers. Liées par un contrat, les ouvrières sont logées, nourries, vêtues dans la maison, et n'ont que peu de relations avec le monde extérieur. On dirait un couvent (1) plutôt qu'une manufacture. Ce sont des sœurs qui ont la haute main sur ce qui se fait, fixent la règle, président au travail, interviennent dans la gestion administrative. Il y a une chapelle dans l'établissement, et un aumônier y est attaché. Même quand la manufacture ne relève pas d'une discipline aussi sévère, elle a soin de ménager une place à des éléments de l'ordre moral. A défaut d'un autre sentiment, les entrepreneurs écoutent leur intérêt en maintenant dans l'enceinte de l'usine des habitudes de décence et de régularité. Parfois ce sont les dames de la maison qui s'en mêlent et veillent sur les ateliers avec une touchante sollicitude. Partout, il y a émulation, bonne volonté, sacrifice d'argent au besoin, pour que cette métamorphose industrielle reste inoffensive, et n'agisse pas dans un sens funeste sur les habitudes et sur les mœurs.

En résumé, la manufacture, en s'emparant du travail de la soie, doit y apporter des avantages matériels qui ne sont point à dédaigner, et, quant à des garanties morales, elle en présente, bien comprise et bien conduite, de suffisantes pour que les esprits les plus prévenus puissent s'en déclarer satisfaits.

(1) *Pièces justificatives,* lettre A.

Pour moi, quand, à Lyon, je voyais l'ouvrier se démenant des pieds et des mains pour agiter son battant et sa navette, ou bien, à Saint-Étienne, soulevant ces lourds leviers qui servent à tisser douze rubans à la fois, et qu'ensuite je voyais, dans la manufacture, les mêmes mouvements se produire sans effort, la navette et le battant marcher au gré d'agents invisibles, tandis qu'une ouvrière surveillait tout simplement le travail, arrêtant le moteur dès qu'un fil venait à se briser, et lui rendant l'impulsion quand le fil était rattaché, en comparant ces deux modes de fabrication, l'un si pénible, l'autre si aisé, je ne pouvais me défendre, je l'avoue, d'un sentiment de préférence pour ce dernier. Je me disais que le progrès, le perfectionnement, sont évidemment de ce côté, et que, puisqu'une fois encore, les forces de la nature se portent au secours des forces de l'homme, il faut accepter le bienfait, sauf à en régler sensément et humainement l'exercice.

III

Méthode d'observation.

Quelques mots maintenant sur la méthode que j'ai suivie pour donner à mon enquête un peu d'unité.

Les questions de méthode pour la recherche des faits économiques et moraux ont pris récemment une certaine importance. Sans doute il convient de se défendre des idées absolues et de ne pas viser, en de pareils sujets, à une rigueur mathématique; mais l'esprit de méthode, même

appliqué à ce qu'il y a au monde de plus mobile et de plus divers, l'étude de l'homme, n'en reste pas moins le meilleur et le plus sûr instrument pour arriver à la connaissance de la vérité. Je me suis donc efforcé de donner à mes observations un caractère méthodique et de renfermer dans un cadre commun les renseignements que j'avais à recueillir.

Une difficulté préliminaire, c'était d'avoir accès dans les ateliers. Il m'a suffi pour cela de dire au nom de qui je me présentais. Dans tout autre cas et pour tout autre visiteur, les portes ne se seraient pas aussi facilement ouvertes. Il y a, dans l'industrie des soies, deux détails qu'il est nécessaire de tenir secrets, les machines et les dessins. Chaque chef d'atelier a ses petites inventions mécaniques auxquelles il attache du prix et qu'il éloigne des regards ; chaque fabricant a des dessins que la contrefaçon menace et que les interdictions les plus sévères ne préservent pas toujours. Devant moi ces consignes sont tombées ; j'ai pu tout examiner et obtenir des explications sur toute chose. On a compris que le seul mystère que j'eusse à surprendre était celui de la condition humaine dans un régime donné, et que, plein de respect pour des intérêts purement privés, je ne livrerais à la publicité que ce qui peut être profitable à tout le monde sans préjudice pour personne. J'ai donc vu les machines à l'œuvre, en deçà et au delà du Rhin ; j'ai interrogé les tisserands et les passementiers, sans témoins, quand je l'ai pu, et en dehors de toute influence ; j'ai posé aux fabricants des questions souvent délicates et sur le prix des façons et sur leurs rapports avec les ouvriers, et partout, et en toute occasion, je n'ai rencontré que la bienveillance la plus parfaite

et le désir évidemment sincère de seconder mes vues et celles du corps savant au nom duquel je me présentais.

Lorsque j'entrais dans un atelier, mon premier soin était d'embrasser d'un coup d'œil ce que l'on peut appeler les témoignages apparents, c'est-à-dire l'aspect des lieux et des physionomies. J'en recevais une impression dont rarement j'ai eu à revenir. Les visages étaient-ils florissants, les meubles bien tenus, les métiers montés avec soin, les bois luisants, les cuivres propres, j'en concluais volontiers que l'industrie ne traitait pas cette portion de ses enfants en mauvaise mère, et qu'elle leur abandonnait une part suffisante sur les fruits de leur travail. Apercevais-je au contraire des corps chétifs, des traits où la souffrance était empreinte, du désordre dans le mobilier, enfin un manque absolu de cette propreté qui est le luxe des pauvres gens, je ne pouvais m'empêcher d'attribuer à l'insuffisance et aux fluctuations du salaire ce qu'un pareil spectacle avait d'attristant. Dans quelle mesure, sous quelles réserves, c'est ce qui me restait à vérifier ; il y avait à faire la part des hommes et celle des choses, à distinguer ce qui était la règle de ce qui était l'exception. Si l'étude des détails a son prix, c'est à la condition de n'y pas trop abonder et de n'en pas forcer les conséquences.

Cette inspection achevée, j'en venais aux chiffres, et, autant que possible, à des chiffres précis. Ces chiffres portaient sur deux points, qui sont le fondement de toute enquête : le taux des salaires et la somme nécessaire pour défrayer les plus stricts besoins. En d'autres termes : combien gagne l'ouvrier ? combien lui faut-il pour vivre ?

C'est ce qu'on a appelé, avec un peu d'ambition dans les mots, le budget de l'ouvrier : d'un côté la recette, de l'autre la dépense. Et qu'on n'essaye pas de séparer ces deux éléments d'appréciation. Ils n'ont de signification qu'en se combinant. Le salaire, par exemple, comment l'isoler de l'emploi qu'il a et du parti qu'on en tire ? Souvent avec un salaire moindre il y aura plus de besoins satisfaits, ou moins de besoins satisfaits avec un salaire plus fort. Cela dépend du prix des choses et de la qualité non moins que du prix. D'où il suit que, pour avoir une idée juste de la condition de l'individu, il faut faire marcher de front l'étude de ses besoins et celle de ses ressources et arriver à une balance qui conclut, suivant les cas, ou à son avantage ou à son détriment.

Je dois dire que, dans cette recherche, plus d'une difficulté m'attendait et que j'ai dû me contenter souvent d'évaluations approximatives. En manufacture, point d'équivoque possible sur le salaire quotidien ; il est la règle ordinaire et ressort d'un simple examen de la comptabilité. En fabrique, rien de pareil ; c'est à façon et dans des ateliers épars que les travaux s'exécutent. De là bien des obstacles à une statistique commune. Non-seulement le prix de la façon varie d'ouvrier à ouvrier, mais d'étoffe à étoffe, et l'échelle de ces variations est des plus étendues. Puis avec le prix de la façon on n'a que l'un des termes du problème ; l'autre terme c'est le temps nécessaire pour la fabrication. Or, ce temps varie autant pour le moins que le prix des façons : tel ouvrier emploiera trente jours, là où son camarade n'en mettra que vingt ; il y en a qui s'éternisent

sur leurs pièces, d'autres qui les achèvent lestement. Comment établir un calcul uniforme sur des données aussi disparates ? Ainsi, quant à la recette, impossible de procéder autrement que par tâtonnements, et le cas est le même quant à la dépense. Sans doute, il est des situations où l'on peut savoir, à un centime près, ce que coûtent chaque jour la nourriture et l'entretien d'un homme ; dans les régiments, par exemple, dans les hospices, dans les prisons, partout où la consommation est réglée et où les approvisionnements se font à des prix réduits et sur une grande échelle. La gestion personnelle s'efface alors ; la responsabilité également ; les hommes ne sont plus que des unités qui toutes se valent ; ils relèvent d'une organisation savante qui ne livre rien au hasard, tient registre des plus petits détails et peut en justifier à toute heure et en toute occasion. Mais la société libre n'obéit pas aux mêmes formes et n'offre pas les mêmes moyens de vérification. C'est en présence de l'individu que l'on se retrouve, c'est avec lui qu'il faut compter. Besogne ingrate et où manquent les points d'appui. Au lieu de chiffres précis, on n'a plus que des hypothèses. Chacun vit à sa guise, et dès lors autant de têtes, autant d'évaluations. Celui-ci se prive du nécessaire, celui-là donne dans le superflu ; d'autres plus sensés se préservent de ces deux excès. Mais combien en compte-t-on dans ces diverses catégories? Où est la mesure des consommations ? Quels en sont les prix ? Quelle part faut-il faire aux subsistances, au logement, au vêtement, à l'entretien? Aucun de ces renseignements n'est du domaine public, et même dans les familles on n'en a qu'une

idée confuse. Pour la dépense comme pour la recette, tout se réduit donc à des approximations, ou, pour employer le mot technique, à des *moyennes*. Tel est le caractère des chiffres que je vais enregistrer ; j'ajoute que je les tiens de personnes très au courant des choses et dont j'ai pu apprécier l'entière sincérité.

Il est cependant un point sur lequel ces calculs, si variés et si divergents, s'accordent d'une manière peu consolante. Après en avoir bien vérifié les termes pour ne laisser aucune prise à l'erreur, après les avoir comparés sans parti pris et sans en forcer les conséquences, je trouvais, et les hommes du métier trouvaient avec moi, que les chiffres se balançaient presque toujours et laissaient peu de chance à l'épargne. Et ce n'est pas dans un ou deux centres de production seulement que ce résultat est sensible, mais dans tous. En Allemagne, comme en Suisse, comme en France, le salaire de l'ouvrier en soie se met strictement en équilibre avec les plus urgentes nécessités de la vie. Cela suffit pour que le service se renouvelle ; cela ne suffit pas pour que des habitudes de prévoyance se propagent, et que la condition des individus s'élève. Il y a des exceptions sans doute, toute règle en a. L'épargne est possible pour les chefs d'ateliers qui ont un matériel à eux ; elle est possible pour quelques ouvriers, dans les travaux qui exigent une grande habileté professionnelle ; elle est possible pour tous quand ils poussent l'économie jusqu'à empiéter sur leurs besoins. Mais soit à raison des rabais, soit à raison des chômages, le gros de ce personnel est voué à un sort précaire, où le présent est à peine défrayé et où rien n'assure l'avenir.

Comment en serait-il autrement? Aucune industrie n'est plus accessible et n'exige moins d'apprentissage dans ses articles courants ; les femmes y sont propres comme les hommes. Les bras s'y jettent donc à l'envi ; de sorte que la concurrence y agit toujours au profit de ceux qui commandent le travail, contre ceux qui l'exécutent. Quel remède à cela? Il n'y en a qu'un, c'est l'accroissement du débouché, et par suite les moyens qui y mènent.

Quand je m'étais ainsi assuré de la condition matérielle de l'ouvrier, je portais mes recherches sur sa condition intellectuelle et morale. Ici le champ est plus sûr et mieux défini. Les écoles, les caisses d'épargne, les sociétés de secours mutuels, les tontines, les sociétés mixtes, où le fabricant ajoute aux épargnes de l'ouvrier une contribution volontaire, toutes ces institutions qui ont pour objet ou la culture des facultés de l'esprit, ou le développement des bonnes habitudes morales, ne sont pas d'un accès aussi difficile que les questions de salaire, et ne présentent pas les mêmes obscurités. On y marche avec certitude, à l'aide de documents et de témoignages publics; l'observation s'y exerce sans effort, sans mécompte et de la manière la plus méthodique. Je n'y insiste donc pas ; les détails viendront à leur place et dans leur ordre d'examen. Ce que j'en dirai ici, c'est que, dans le cours de mon itinéraire, il m'a semblé que les moyens de s'instruire et de se bien diriger ne manquent nulle part aux populations ; seulement les populations n'en font pas toujours le cas qui convient. Il y a eu, dans cette poursuite, plus d'ardeur en haut que d'entraînement en bas. On a créé beaucoup de

cadres; ces cadres ne sont pas tous remplis. A quoi cela tient-il? A cette défiance incurable qu'engendre une existence aux prises avec le besoin, à ce souci du lendemain qui éteint dans les esprits les sentiments d'un ordre plus élevé. Avec le temps, ces dernières préventions disparaîtront: un peu plus de bien-être y aidera aussi. Tout se lie dans la destinée humaine, et les révoltes de l'âme s'apaisent plus vite et plus sûrement quand on a calmé les souffrances du corps.

IV

Prusse Rhénane (Viersen et Crefeld).

Au delà de Dusseldorf et en descendant le Rhin, s'étendent, sur la rive gauche du fleuve, de vastes plaines qui confinent au Limbourg, et où, dès le seizième siècle, l'industrie des soieries a jeté de profondes racines. C'est à un réfugié du grand-duché de Berg, nommé Van der Leyen, que la tradition attribue le premier essai. Échappé aux persécutions religieuses, il vint se fixer à Crefeld et y transporta ses métiers. D'abord réduite à la ville, cette fabrication s'étendit aux environs et y prit des développements considérables. Aujourd'hui elle embrasse un rayon de plusieurs lieues, et anime plus de trente hameaux et villages; on lui doit même la transformation d'un simple bourg, Viersen, en une ville intéressante qui marche sur les brisées de Crefeld et s'efforce d'arriver au même rang.

C'est par Viersen que l'on entre dans la sphère d'activité de la fabrique rhénane; c'est là qu'on peut étudier de plus

près et mieux connaître l'atelier rural. Rien de plus calme que l'aspect de cette ville ; on voit sur-le-champ qu'elle n'appartient pas à ces industries turbulentes qui chargent l'atmosphère de fumée, et ne remplissent leur tâche qu'aux sifflements de la vapeur. Point de hautes cheminées, ni de grands établissements, mais une multitude de maisonnettes aux tuiles rouges, disposées en échiquier sur un vaste espace, et accompagnées de jardins qu'entourent des haies vives. Peu de rues ; cinq ou six à peine méritent ce nom, et encore ont-elles toutes un côté qui fait face sur la campagne. Dans ces rues se concentrent, près des comptoirs des fabricants, le commerce de détail, les professions d'utilité locale, la bourgeoisie, les fonctionnaires publics ; on y rencontre peu de tisserands. Ils aiment mieux s'établir au loin, tantôt dans le clos qui leur appartient, tantôt dans un champ qu'ils prennent à bail et qu'ils exploitent pour leur usage.

Cette combinaison de la vie agricole et de la vie industrielle frappe les yeux dès qu'on entre dans une habitation d'ouvriers ; partout, à côté du métier à bras, se montrent des instruments de culture ou de jardinage. Dans Viersen, l'exploitation se borne à des potagers et à une basse-cour ; mais avec la banlieue commencent l'élève du bétail et le travail de la petite ferme. Là même où la grande ferme prévaut, l'activité industrielle ne disparaît pas ; il y a toujours, dans quelque pièce des bâtiments, place pour deux ou trois métiers. Aucune famille de cultivateurs ne se prive de ce supplément de salaire. Seulement la besogne se distribue alors selon les forces et les aptitudes. Tout ce

qu'il y a d'hommes faits et vigoureux va aux champs pour les labours et les semailles, tandis que les adolescents et les femmes restent au logis pour y tisser le velours ou le taffetas. Et cette répartition des tâches n'est pas un fait local ni circonscrit ; je l'ai retrouvé dans toute la région de la fabrique rurale, en Prusse comme en Suisse, dans le Comtat-Venaissin comme dans les environs de Saint-Étienne et de Lyon. Sauf les travaux qui exigent une certaine vigueur, le tissage de la soie tend à passer des mains des hommes dans celles des femmes. Ce sont les femmes qui desservent la plupart des établissements à moteurs mécaniques ; dans les villes mêmes, ce mouvement se produit d'une manière sensible, et il n'est pas sans intérêt d'en examiner les motifs.

Le principal est dans l'économie très-réelle qui résulte de cette substitution ; un homme ne se contenterait pas du salaire qui suffit à une femme. Mais cet avantage n'est pas le seul. Chez l'ouvrière se retrouvent encore des qualités qui se font de plus en plus rares chez l'ouvrier : les habitudes sédentaires, l'esprit de discipline, l'exactitude au travail, la fidélité aux engagements. De là une préférence qui, limitée d'abord aux étoffes les plus simples, s'est étendue à de plus compliquées et sans infériorité notable dans l'exécution. Ce qui manque en effet à la femme, ce n'est ni l'intelligence, ni la dextérité ; or, ce sont là les meilleurs éléments de la main-d'œuvre. Quant à la force musculaire, elle n'est nécessaire que sur des métiers à grande largeur et pour des fabrications spéciales. Ainsi le fond même du travail peut changer de mains et il m'a

semblé que c'était sa tendance. Déjà les femmes se maintiennent sans partage dans le moulinage et la filature ; elles ont au même titre les préparations accessoires et empiètent à vue d'œil sur le tissage. Rien là dedans qui ne soit heureux, et pour l'industrie qui trouve un renfort d'auxiliaires dociles, et pour la communauté qui voit un nouveau débouché s'ouvrir au sexe le moins facile à pourvoir. Les ouvriers seuls pourraient en prendre ombrage; mais un moyen leur reste, c'est de défendre leur position par de bons services.

A Viersen et aux environs, les habitations des tisserands ne tiennent pas à l'intérieur ce que leurs dehors semblent promettre. Quand on les voit si bien groupées sur leur tapis de verdure et faisant si bonne figure dans le cadre que la nature leur a fourni, on s'en forme une idée que la réalité ne tarde pas à démentir. Ces habitations pèchent, en général, par la tenue. Elles se composent d'un rez-de-chaussée, coupé en deux; d'un côté l'atelier, de l'autre la chambre à coucher. Quelquefois il n'y a qu'une seule pièce, et alors la partie la plus éclairée est réservée aux métiers, tandis que les lits occupent la partie la plus sombre. Quant au mobilier, l'inventaire en est fort succinct; un poêle surmonté de fourneaux de cuisine, la table qui sert aux repas, deux ou trois chaises, ou bien des escabeaux. Quelques mauvaises estampes, coloriées pour la plupart, ornent et tapissent les murs. Ce sont ou des images de saints, ou des scènes religieuses ; cette population est presque toute catholique, et le voisinage des cultes protestants y entretient une certaine ferveur. Dans tout cet ensemble, ce qui man-

que le plus, c'est le caractère et l'originalité ; ce n'est pas la misère et ce n'est pas l'aisance ; c'est une condition variable comme le régime du travail et où les semaines de bien-être sont compensées et au delà par des semaines de privation.

Ce que l'état des lieux laisse entrevoir, l'aspect des physionomies le dit mieux encore. Comme à l'instant, parmi ces hommes, on distingue ceux qui travaillent en plein air de ceux qui travaillent à l'ombre, l'ouvrier qui marche de l'ouvrier sédentaire ! On dirait une autre race, tant l'extérieur diffère. Mais s'il tranche sur les hommes des autres professions, le tisserand est presque partout conforme à lui-même. Je l'ai retrouvé au midi comme au nord, et quelle que fût sa nationalité, avec des traits qui lui sont particuliers et auxquels il est facile de le reconnaître : le teint mat, presque plombé, l'œil vif et intelligent, les membres grêles, des mains fluettes et blanches, plus d'adresse que de vigueur, une constitution qui, toute chétive qu'elle semble, ne manque pas de ressort. Consultez les hommes de l'art, et ils vous diront qu'il est moins sujet aux maladies qui proviennent de l'activité du sang qu'aux désordres du système nerveux et aux affections propres aux tempéraments lymphatiques. Il y a des nuances sans doute, tant d'individu à individu que de peuple à peuple, mais l'analogie n'en persiste pas moins dans la généralité, comme signe et caractère de la profession.

Les mœurs sont douces chez les tisserands de Viersen, les habitudes régulières. Dans le cours de la semaine, l'ouvrier est à sa tâche ; le dimanche et les jours de fête, il

partage son temps entre l'église et quelques distractions prises en famille. Il faut dire que la localité ne renferme encore aucun des moyens de séduction si multipliés dans les grandes villes. Point de théâtres, ni de spectacles forains. Je n'y ai pas aperçu non plus de ces grandes brasseries où les ménages allemands, hommes, femmes, enfants et vieillards, semblent, à des jours donnés, faire élection de domicile. Les pâtissiers, cet autre écueil de l'épargne, y sont rares. Dans cette agglomération qui compte près de dix mille âmes, le régime des champs semble avoir gardé toute sa vertu. Aussi, à force de frugalité, et en veillant sur son moindre caprice, le tisserand parvient-il, dans les bonnes années, à faire quelques économies. Ceux-ci, obéissant à une défiance instinctive, thésaurisent secrètement, ceux-là déposent leur argent à la caisse d'épargne ; il en est qui se rendent acquéreurs de leurs métiers, d'autres qui deviennent propriétaires de leurs habitations. C'est la limite extrême où n'arrivent qu'un très-petit nombre de privilégiés. Ces divers degrés dans la condition ont, pour termes correspondants, la capacité et l'esprit de conduite ; là comme ailleurs le résultat est en raison de l'effort.

Quand j'interrogeais ces ouvriers, je voyais, derrière une timidité naturelle, percer l'expression d'un soupçon. J'avais beau insister, préciser mes demandes, je n'obtenais que des réponses évasives. Les villes, sur ce point, me donnaient bien plus de satisfaction. Quand la glace y était rompue, l'ouvrier ne s'épargnait pas et livrait volontiers toute sa pensée. Nulle part, dans les campagnes, je n'ai

rencontré le même abandon. On eût dit que, derrière la question que je posais, le tisserand cherchait l'intérêt que j'avais à la lui faire. Il ne pouvait admettre que j'arrivasse ainsi de loin sans tirer quelque parti de mon déplacement, et ne voulant donner rien pour rien, il se tenait sur la réserve. Peut-être s'attendait-il à ce que je le misse en commun dans le profit qui devait m'en revenir. D'ailleurs, quoique hésitant, il restait doux et poli, et plus communicatif dans ses actes que dans son langage. Aucun ne se refusait à me montrer l'étoffe qu'il avait en main, ni à mettre devant moi son métier en mouvement. J'obtenais enfin, en usant de ménagements, les renseignements qui m'étaient le plus indispensables. Mais dans tout cela il fallait mettre beaucoup du mien, tandis que dans les villes on allait au-devant de moi. C'est que dans les villes le contact du monde rend l'ouvrier plus sociable, adoucit ses défiances, élève le niveau de ses idées, et lui donne, avec la conscience de son droit, la liberté d'esprit nécessaire pour juger les choses et en discourir.

La main-d'œuvre, quand la besogne abonde, se maintient, dans les campagne de Viersen, à un prix assez élevé. Un très-bon ouvrier peut gagner, dans les tissus façonnés, jusqu'à 22 fr. 50 par semaine ; un ouvrier ordinaire, 12 à 15 fr. ; une femme 8 à 12 fr. Mais ce serait commettre une grave erreur que de faire porter ces chiffres sur l'ensemble de l'année, et de calculer comme s'il s'agissait d'un travail plein. Ici, comme partout, se montre cette plaie de la petite fabrique, le chômage, qui réduit jusqu'à l'insuffisance des salaires en apparence satisfaisants. Ja-

mais, sur les métiers, une pièce ne remplace l'autre; il s'écoule toujours, entre les commandes, un délai qui varie suivant les circonstances et les individus. Il sera moindre pour le bon tisserand et en temps de presse, plus long pour le tisserand ordinaire et en temps de stagnation. Tel fabricant aura à cœur de tenir ses ouvriers toujours occupés, tel autre ne se fera pas scrupule de les faire attendre. Nul lien d'ailleurs n'existe entre celui qui dispose du travail et celui qui l'exécute. Le fabricant change d'ouvrier, comme l'ouvrier de fabricant; c'est le régime le plus décousu qui soit au monde et une sorte de promiscuïté industrielle. Aussi a-t-on fait un peu partout, et à Viersen comme ailleurs, des efforts pour en sortir. A l'aide d'un système de primes, des fabricants ont cherché à s'assurer, au moins pour un temps, le travail exclusif d'un certain nombre de métiers. Mais ces contrats, tout volontaires et dépourvus de sanction, ne résistent presque jamais aux caprices individuels ou à l'effet des circonstances. Sur l'offre d'un salaire plus élevé, l'ouvrier quittera sans balancer le fabricant qui lui aura été le plus fidèle, et si une crise éclate, le fabricant ne se regardera pas comme engagé, même vis-à-vis de ses ouvriers les plus expérimentés.

Il faut donc réduire le salaire moyen du tisserand des campagnes de Viersen, de tout le déficit qu'occasionnent ces intermittences presque périodiques du travail. C'est déjà un vide considérable dans la recette, et le salaire agricole ne le comblera pas entièrement. J'ai parlé des bienfaits de ce mélange d'occupations; il ne faut pas néan-

moins les exagérer. L'homme qui vient de quitter un métier de tisserand et qui l'occupe pendant une bonne portion de l'année, ferait une assez médiocre figure dans les grands et rudes labeurs de la campagne; sa main tiendrait mal les mancherons d'une charrue et se gâterait à défoncer le sol. Le concours auquel il est propre se renferme dans quelques travaux accessoires qui sont du domaine des femmes, et à ce titre petitement rétribués; et encore faut-il, pour rendre ce concours utile, que le chômage industriel coïncide avec ces travaux spéciaux de la terre, et que les bras n'y soient point en excès. Il n'y a donc là qu'une ressource précaire, et, dans tous les cas, bien inférieure à celle qu'eût assurée une activité plus suivie de l'atelier. Puis, dans la combinaison de ces deux tâches, il existe un inconvénient qui saute aux yeux; c'est que l'une doit nécessairement faire du tort à l'autre. Moins le cultivateur s'épargnera, plus il sera difficile au tisserand de retrouver la dextérité qui convient; plus le tisserand s'énervera sur son métier, moins il lui sera facile de redevenir bon cultivateur. Et si cette situation hybride se prolongeait avec des alternatives égales, on n'aurait plus, dans les mêmes sujets, que de très-médiocres ouvriers greffés sur de très-médiocres paysans.

Outre l'affaiblissement que le chômage apporte dans son salaire, le tisserand de Viersen a encore à se défendre contre une autre cause de malaise, c'est la cherté des vivres dans sa zone d'approvisionnement. Les évaluations que j'ai entendu faire autour de moi portent, entre 5 et 6 fr. par tête d'adulte, la somme nécessaire pour les subsis-

tances seulement, en y comprenant l'usage de la viande une ou deux fois par semaine. Qu'on y ajoute le loyer de l'habitation et quelquefois des métiers, le vêtement, l'entretien, les réparations et les achats d'outils, et l'on arrivera à un total qui balancera, s'il ne l'excède pas, celui que présente le salaire moyen. Il en est tellement ainsi, que, pour rétablir l'équilibre, le tisserand ne sort pas du régime maigre et ne voit de la viande sur la table que dans les grandes solennités. J'ai assisté à plus d'un repas dont la pomme de terre faisait tous les frais et souvent en doses insuffisantes. Pour rester dans le vrai, il convient d'ajouter qu'à Viersen, comme ailleurs, ce renchérissement des vivres tient en partie à des circonstances exceptionnelles et que l'abondance des récoltes peut y apporter de notables soulagements. Une amélioration plus désirable encore serait un régime plus constant dans le travail, et la cessation de ces crises qui, par intervalles, laissent l'artisan sans ouvrage et sans pain.

A Crefeld, la fabrique prend un caractère plus imposant qu'à Viersen. Tandis qu'on ne compte guère plus de trente fabricants à Viersen, il y en a deux cents à Crefeld, l'une des métropoles de l'industrie des soies dans la Prusse rhénane. C'est là que se trouvent réunis les ateliers de teinture et de préparation pour tout ce qui se fabrique sur la rive gauche du Rhin. Il existe à Crefeld des procédés que la tradition a consacrés et qu'on n'a pas pu dépasser ni égaler ailleurs. Puissante égide que la tradition ! Que de fois on a essayé d'enlever une industrie à la ville où le temps semblait l'avoir fixée et consa-

crée ! Et que de spécieux prétextes invoqués pour cela ! Cette ville, disait-on, s'endormait dans la routine ; elle ne tentait pas, elle n'osait pas, elle se reposait sur ses triomphes passés et reculait devant de nouvelles entreprises ; il était temps qu'elle sortît de sa langueur ou qu'elle cédât la place à de plus courageux et à de plus hardis. Là-dessus on engageait la lutte, et il se trouvait que cette ville, dont on s'était d'avance adjugé la succession, était moins malade qu'on ne l'avait cru, et qu'elle donnait à ceux qui l'avaient condamnée des preuves irrécusables de sa vigueur. C'est ainsi que Crefeld s'est maintenu et a grandi, malgré les concurrences qui s'élevaient à ses portes comme à Viersen et Gladbach, ou dans un rayon plus éloigné, comme à Lobberich, Dulken et Mulheim. Le dernier mot lui est resté, et cela se conçoit. Crefeld a en sa faveur l'autorité du nom et la puissance acquise ; pour perdre ces avantages, il faut commettre bien des fautes, et s'oublier bien profondément ; Crefeld n'a rien à se reprocher de pareil. Chaque génération qui s'y succède ajoute quelque chose à une longue suite de traditions, à ces petits secrets qui se transmettent d'atelier en atelier, à cette habileté de main qui devient avec le temps une qualité héréditaire, à ces perfectionnements qui naissent de la pratique constante d'un art, à cette notoriété enfin que fondent les années, et dont la loyauté professionnelle assure le développement.

Comme Viersen, Crefeld a des ateliers de campagne qui diffèrent peu de ceux dont j'ai esquissé la physionomie ; mais il a, en outre, des ateliers disséminés dans la ville et

dans les faubourgs. Or, si la fabrique rurale est catholique, la fabrique urbaine compte un certain nombre d'ouvriers protestants. C'était pour moi une occasion de rechercher si, dans cette industrie, la différence des cultes exerce quelque influence sur le travail. Ailleurs les mêmes éléments ne devaient plus se reproduire. Dans le bassin d'Elberfeld, et plus tard dans les cantons du nord de la Suisse, j'allais me trouver en pleine religion réformée, tandis que le groupe de Saint-Étienne et de Lyon ne m'offrirait que des populations catholiques. A Crefeld seulement, le mélange existait et dans une proportion telle que les moyens de comparaison n'y devaient pas manquer. Je posai donc la question à tous les fabricants avec lesquels on m'aboucha, et y mis une certaine insistance. Beaucoup ont hésité dans leur réponse, et cela s'explique. Je m'adressais à des protestants, très-fervents pour la plupart, et il leur répugnait de prendre parti sur un détail qui touchait à leur croyance. Ceux mêmes qui penchaient systématiquement pour leurs coreligionnaires, n'osaient le manifester par un sentiment de délicatesse. D'autres pourtant ont montré plus de décision et peut-être aussi plus de sincérité. Ils m'ont déclaré qu'ils employaient indistinctement des ouvriers des deux cultes, les traitaient sur le même pied et ne trouvaient pas de différence dans leur travail. Cet aveu était déjà concluant. D'autres enfin ont ajouté que s'ils avaient une préférence à exprimer, ce serait en faveur des ouvriers de la campagne, en raison des garanties plus grandes d'exactitude, de conduite et de régularité. Or, l'Académie s'en souvient, les campagnes sont catholiques ; l'ate-

lier protestant ne dépasse pas l'enceinte des faubourgs.

A raison d'un certain raffinement, la main-d'œuvre est, dans Crefeld même, plus chère qu'aux environs. On y évalue à 18 francs par semaine le salaire moyen ; les bons ouvriers atteignent le chiffre de 26 francs, les ouvriers d'élite 33 francs dans les travaux exceptionnels. L'organisation de la fabrique y perd ce caractère de simplicité qui domine dans les campagnes. Le fabricant ne traite pas directement avec l'ouvrier; il a pour intermédiaires des chefs d'ateliers, dont les attributions diffèrent sensiblement de celles de la fabrique lyonnaise. Ces chefs d'ateliers n'ont pas de métiers à eux et ne remplissent pas de tâche; ils ont la direction et la surveillance du travail dans une zone déterminée, y distribuent la matière première et prennent livraison des étoffes. Comme indemnité on leur alloue 1/8 p. 100 sur le prix de la main-d'œuvre, et, suivant les accords, cette indemnité est payée par le fabricant ou supportée par l'ouvrier. Voici donc, le cas échéant, une première réduction à opérer sur le salaire, et il est plus profondément entamé encore par le taux élevé des loyers et des denrées. Un célibataire ne peut vivre et se loger à moins de 6 à 7 francs par semaine ; un ménage de trois à quatre personnes dépensera 15 francs pour le même objet. Qu'on y ajoute l'intermittence du travail commune aux villes et aux campagnes, le temps perdu dans le montage des métiers, et l'on verra cette main-d'œuvre, en apparence élevée, s'amoindrir graduellement et se mettre à peu près au niveau des besoins.

Cependant il y a, à Crefeld, dans les genres qui exigent

une habilité spéciale et sont à ce titre mieux rétribués, une grande chance pour l'épargne, et beaucoup d'ouvriers en usent. Les institutions de prévoyance ne manquent pas et des caisses reçoivent les dépôts à divers titres. Il y en a qui ont le caractère de la mutualité, d'autres qui sont constituées sous la forme de tontine. Dans plusieurs, les fabricants interviennent, soit pour exercer des fonctions gratuites, soit pour faire acte de libéralité. Souvent, comme encouragement à l'épargne, ils ajoutent un don volontaire proportionné à la somme versée. Rien n'est donc négligé pour inculquer de bonnes habitudes aux populations, et leur ménager les moyens de s'élever à l'aisance. Sous le rapport de l'instruction elles ne sont pas moins favorisées. Ce qu'a fait la Prusse pour en répandre les bienfaits, il n'est plus permis de l'ignorer, après les travaux de notre savant et honorable confrère, M. Cousin. Crefeld a eu sa part de ces institutions ; des écoles, fort bien tenues, y abondent dans tous les degrés de l'enseignement, et les ouvriers ont en outre des établissements spéciaux où ils peuvent s'initier aux connaissances techniques qui concernent leur profession.

Malgré tant d'éléments favorables, la condition morale de ces populations laisse beaucoup à désirer. J'ai recueilli à ce sujet plus d'une plainte, et on insistait principalement sur deux griefs, le manque d'ordre et un reste d'agitation qui a survécu aux événements de 1848. Cette passion du luxe qui exerce de si grands ravages dans les classes moyennes et supérieures semble avoir gagné à Crefeld la classe laborieuse. Elle y dépense en superfluités des

sommes qui sont hors de proportion avec ses revenus ; elle empiète, s'il le faut, sur les besoins de la vie pour en goûter les raffinements. Il n'est pas de divertissement public où elle n'accoure, pas d'industrie de bouche à laquelle elle ne paye un tribut. C'est au point que les dames de la ville ont à redouter la concurrence que leur font, dans l'achat des primeurs, les femmes de simples ouvriers. Quant à l'agitation souterraine des esprits, elle est si réelle qu'elle a amené, dans les premiers mois de 1857, une sorte de manifestation ; il est vrai que cette manifestation s'est terminée à l'allemande, c'est-à-dire le plus pacifiquement du monde. Il s'agissait, comme toujours, d'un débat sur le salaire. Les ouvriers prétendaient que la façon des rubans de velours n'était pas assez élevée ; les fabricants en trouvaient le prix raisonnable et ne voulaient pas l'augmenter. Là-dessus conférences sans nombre, puis rupture et déclaration d'hostilités, enfin commencement de grève. Rien de plus menaçant en apparence ; des bruits fâcheux commençaient à circuler. On disait que la campagne allait faire cause commune avec la ville, et marcher au besoin pour l'encourager et la soutenir. C'était, en y comprenant les forces du dehors et du dedans, une armée de quarante mille ouvriers, et on la dépeignait comme disposée à se faire justice elle-même, si on ne capitulait pas devant ses prétentions.

En me racontant cette petite échauffourée, les fabricants le prenaient sur un ton assez délibéré et qui touchait à la raillerie. Je doute qu'ils aient eu, au moment où le conflit éclata, la même liberté d'esprit, et j'en doute à leur hon-

neur. Ce qu'il y avait de plus redoutable dans cet acte, c'était moins ses conséquences immédiates que l'intention et les dispositions qu'il trahissait. Le drapeau d'une guerre intestine ne se lève pas impunément sur une industrie, et l'opinion ne met pas tous les torts du côté des vaincus. Cet état violent appelle une enquête, peut-être une réforme, et il faut y procéder sans préjugés de classe et en dehors des suggestions exclusives de l'intérêt personnel. Quoi qu'il en soit, les choses cette fois ne sont pas allées bien loin, et l'émotion ne s'est pas prolongée au delà d'une ou deux semaines. Il y a eu çà et là quelques ateliers fermés, et des groupes inoffensifs se sont répandus sur la voie publique. Point de cris, point de menaces, rien qui eût un caractère agressif; c'était une démonstration silencieuse et pour ainsi dire inerte. Tant que cette démonstration ne rencontra point d'obstacle, elle se maintint; elle céda aux premières injonctions de la police. Quelques arrestations à domicile achevèrent de désarmer les mécontents. Les rassemblements disparurent, et les métiers qui avaient cessé de battre reprirent leur activité habituelle.

Telle est l'histoire d'une grève sur les bords du Rhin, et il y a loin de là à ces soulèvements d'ouvriers qui agitent de temps à autre les districts manufacturiers de l'Angleterre. C'est alors un véritable siége à soutenir, un combat, une guerre; les violences ne s'exercent pas seulement contre les propriétés, elles remontent jusqu'aux personnes. En plus d'une circonstance, on a vu le sang couler. A quoi tient cette différence? Faut-il l'attribuer seulement au contraste des caractères? Faut-il y voir l'effet d'un autre contraste,

celui des régimes politiques ? Probablement il y a un mélange de tout cela. Les deux peuples se conduisent suivant leurs instincts ; l'un se résigne, l'autre lutte ; chez l'un c'est le flegme qui l'emporte, chez l'autre c'est l'ardeur du tempérament. Cependant cette cause n'est pas la seule, ni même la plus déterminante ; il y en a de bien plus actives, de bien plus profondes dans la nature des institutions. Qui pourrait calculer, par exemple, toute la somme d'influence qu'exerce sur les mœurs et les habitudes de la Prusse le régime militaire qui y est en vigueur, régime où tout citoyen est inévitablement et si longtemps soldat ? Certes, ce régime a de grands inconvénients, depuis longtemps signalés. Au point de vue militaire, il a le tort de viser au nombre plus qu'à la quantité ; au point de vue professionnel, il répand le trouble dans les existences et assujettit les individus à une revendication presque perpétuelle. Mais, en revanche, il doit exercer sur les esprits une action disciplinaire et une sorte de pacification. Tandis qu'en Angleterre, l'individu s'appartient pleinement, en Prusse il relève toujours, à quelque degré, d'une volonté extérieure. Quoi d'étonnant à ce que les grèves d'ouvriers soient d'un côté accompagnées de tels excès, et conduites de l'autre avec tant de calme et de bonhomie ! En Angleterre il n'y a pas de consignes ; en Prusse la consigne a le dernier mot, et sous ce rapport l'avantage lui est acquis. Il resterait à calculer si cet avantage n'est pas payé trop cher, et si l'énergie d'un peuple n'en reçoit pas une trop grave atteinte.

La fabrique de Crefeld et de Viersen embrasse une

grande variété d'articles; mais c'est surtout dans les velours et les rubans de velours qu'elle excelle. Nulle part, le mélange de la soie et du coton n'est fait avec cette habileté et cette perfection. Saint-Étienne et Lyon ont plus d'une fois essayé de lutter pour ces étoffes mixtes; Crefeld a gardé ses avantages. Non-seulement le marché étranger lui est resté; mais il a pu, malgré les droits de douane, pénétrer sur le marché français et y écouler ses produits dans une proportion considérable. Lorsque, dans ces derniers temps, la mode des grands volants et des corsages surchargés prévalut dans nos ateliers de couturières, les galons et rubans de velours employés en bordure furent vivement recherchés et à des prix très-avantageux. Crefeld et Viersen eurent la meilleure part dans cette veine heureuse. On pourrait citer telle maison de Paris qui a tiré alors de l'Allemagne rhénane, jusqu'à 1,500,000 fr. par an de cet article. C'était une fureur, et elle a duré longtemps. Aujourd'hui encore, Crefeld conserve ce débouché, et ses produits sont payés plus cher que ceux de provenance française. Cela tient à la confection d'abord, puis à une autre qualité qui est décisive dans les préférences des acheteurs. Cette qualité est le noir; on ne saurait croire de quelle importance il est en fabrication. Dans les autres couleurs, la teinture joue un rôle sans doute; mais dans aucune autant que dans le noir. On a vu des fabrications, celle de la peluche par exemple, se déplacer à cause d'un noir plus ou moins brillant, suivant qu'il tirait sur le bleu ou sur le rouge. Dans les velours, et surtout dans les velours mélangés, c'est le noir de Crefeld qui a le pas sur les

autres ; on l'appelle, dans le bassin du Rhône, le noir prussien, et on en parle comme d'une chose qui ne peut être surpassée. D'où provient cette supériorité? Est-ce de la nature des eaux, des substances employées, de l'intelligence des chefs d'ateliers, de quelques procédés mystérieusement transmis, des dosages, des apprêts? On ne saurait le dire. Probablement, c'est moins à un détail qu'à l'ensemble de l'exécution, à un concours de moyens que les fabriques rivales ne peuvent obtenir.

Crefeld ne reste étranger à aucun des articles où la soie entre comme matière principale. On y confectionne des étoffes de prix et des étoffes à bon marché, des foulards, des moires, des satins, des tissus pour meubles. Mais ces fabrications ne peuvent être considérées que comme accessoires, si on les compare à celle des velours en pièce et des rubans de velours. Ce dernier produit, surtout dans le façonné, a, sur tous les grands marchés du globe, un débit considérable. La variété et l'élégance du dessin n'ont d'égale que la modicité des prix. Pour desservir des pays si divers, il faut que les fabricants se tiennent au courant des goûts et des costumes nationaux ; qu'ils imitent, sur des types qu'on leur envoie, les fabrications locales ; qu'ils varient leurs dessins d'une saison à l'autre, de manière à accroître la consommation par l'attrait du changement ; qu'ils envoient au Pérou ce qui convient au Pérou, au Tyrol ce qui convient au Tyrol, et ainsi du reste ; qu'ils aient un assortiment complet de ce que la fantaisie réclame et de ce qui constitue le débouché le plus courant. C'est à la fois un art et un calcul, où les facultés solides de l'esprit ne sont pas

moins nécessaires que les facultés ingénieuses et raffinées. Joignez à cela un don qui n'est pas commun, celui du commandement. Autour du fabricant se groupe une petite armée; il a ses dessinateurs, qui sont ses chefs de corps, et concourent avec lui aux plans de campagne; ses commis, qui sont ses lieutenants; les ateliers de préparation et de teinture, qui forment les cadres, enfin les ouvriers qui composent l'effectif. Tous ces hommes attendent du fabricant un mot d'ordre ou direct ou indirect, une impulsion, un élan, un principe d'activité; il faut qu'il se prononce à temps et ne laisse rien en souffrance; qu'il soit présent partout et ne se laisse absorber nulle part; qu'il veille à la correspondance et à la vente; qu'il ne perde de vue ni le portefeuille ni la caisse, et ait, jour par jour, presque heure par heure, la conscience de sa situation financière. Quelle rude tâche et quel luxe d'assujettissements! On ne les atténue qu'à une condition, c'est de s'entourer de bons auxiliaires, et d'agir comme il convient pour se les attacher.

Tel est Crefeld, telle est l'industrie qui se développe dans les plaines au milieu desquelles il est assis. Un coup d'œil suffit pour juger de l'aisance qui règne chez ses habitants. Les rues sont larges, bien alignées et bordées d'élégantes constructions; l'air et la lumière circulent avec abondance, même dans les quartiers les plus populeux. C'est le génie industriel qui seul a créé et anime encore cette ville. Elle n'a ni grandes institutions scientifiques, ni valeur stratégique ou militaire, ni attributions fédérales, ni priviléges territoriaux; elle a peu de monuments, et ne tient pas

dans les arts une place bien saillante; mais elle a une population laborieuse et une élite de fabricants, la considération qui s'attache à l'exercice d'une profession utile et la fortune qui couronne le travail. Voilà ses titres; ils sont de ceux dont un pays s'honore, et qui, en contribuant à sa richesse, préparent les instruments de sa grandeur.

V

Prusse Rhénane (Elberfeld et Barmen).

Comme celui de Crefeld, le bassin d'Elberfeld appartient aux provinces du Rhin ; ils sont, l'un sur la rive gauche, l'autre sur la rive droite, le siége de la même industrie; douze lieues à peine les séparent, et pourtant il existe entre eux plus d'un contraste. Pendant que Crefeld domine des plaines unies et dépourvues d'accidents, Elberfeld est dominé par une ceinture de montagnes où abondent les sites pittoresques et variés. C'est au fond de la vallée et sur la rive droite de la Wipper que se déploie la ville. Dans les deux sens la perspective est imposante. Soit qu'en arrivant par le chemin de fer qui règne à mi-côte, on aperçoive Elberfeld comme au fond d'un entonnoir, ses clochers, ses maisons, ses édifices publics, et plus loin la grande avenue de Barmen qui côtoie la rivière jusqu'où la vue peut s'étendre; soit que d'un point dégagé de la ville on embrasse cet amphithéâtre de coteaux, se succédant sous des angles divers et qu'animent ici des troupeaux, là des habitations rustiques, il est impossible de ne pas être captivé

par la grandeur et le charme de ce spectacle et d'imaginer pour une industrie un siége plus heureux et plus favorisé.

Aux avantages de la situation sont venus se joindre d'autres avantages. Les eaux de la Wipper sont excellentes pour la teinture et alimentent un si grand nombre d'établissements, que son cours, dans la saison sèche, en est presque tari. D'un autre côté, la houille se traite à des prix modérés, soit qu'on l'emprunte aux gîtes environnants, soit que, par la Moselle et le Rhin, on la tire du bassin de Sarrebruck. Enfin les bras abondent, comme dans tous les pays où la nature du sol a maintenu les grands boisements et le régime de l'agriculture pastorale. Aussi loin qu'on remonte dans la vallée et dans les vallons adjacents, le métier à tisser occupe la place d'honneur dans les chaumières; c'est la principale activité, la grande ressource, et cela à un degré si caractérisé que là où l'industrie s'arrête, l'émigration commence. Nulle part le courant qui entraîne les populations allemandes d'Europe en Amérique n'a plus d'énergie que dans les anciennes provinces de la Westphalie et du grand-duché de Berg ; tout y contribue, l'état précaire du cultivateur et le voisinage des ports d'embarquement, Brême, Hambourg et Lubeck. L'industrie seule, dans le rayon où elle s'exerce, fait obstacle à ce mouvement ; et plus elle enrôle et retient d'agents à son service, plus elle arrache de victimes à l'épidémie de l'expatriation.

Sous l'influence de ces causes combinées, la fortune d'Elberfeld a marché à grands pas. Au début du siècle, la ville proprement dite ne comptait guère plus de vingt mille

âmes, et on évaluait à quinze mille âmes la population éparse dans Barmen et trois ou quatre bourgs avoisinants. Aujourd'hui Elberfeld a plus de cinquante mille âmes et l'agglomération à laquelle Barmen a donné son nom quarante-cinq mille; en tout près de cent mille âmes réparties dans deux villes qui se touchent et se confondent par beaucoup de points. Saint-Étienne seul offre l'exemple d'un développement aussi prompt, et, pour ajouter à ce rapprochement un trait de plus, des manufactures d'armes, dont les produits sont fort estimés, existent à Remscheid et à Solingen, c'est-à-dire aux portes d'Elberfeld et dans la vallée de la Wipper. Quant au groupe même d'Elberfeld et de Barmen, ce n'est pas à une seule industrie, mais à une grande variété d'industries qu'il doit son merveilleux essor et un mouvement d'affaires que l'on évalue à plus de soixante-et-dix millions par an. Le coton y joue un rôle important; nulle part on ne le teint mieux, surtout dans une nuance que l'on nomme le rouge turc. La laine et le lin occupent aussi un personnel nombreux; la dentelle, la mulquinerie, la passementerie ne font pas moins bonne figure. Pour certains objets en fonte, la vogue est également acquise aux produits d'Elberfeld. Enfin il est peu d'articles auxquels cette population industrieuse n'ait touché et qu'elle ne se soit appropriés par le mérite de l'exécution.

La soie demeure néanmoins le principal élément de son travail; on l'y tisse sous toutes les formes et pour tous les usages. Ce que nous avons vu sur les métiers de Crefeld, nous le retrouvons à Elberfeld, comme aussi la combinaison d'un atelier de ville et d'un atelier de campagne qui se

partagent la besogne. Seulement la fabrication d'Elberfeld a des proportions plus considérables que celle de Crefeld et, dans les étoffes façonnées, s'élève à une perfection plus grande. Si Crefeld est le Saint-Étienne de la Prusse, Elberfeld en serait le Lyon, toutes distances gardées. Les fabricants y montrent, avec un certain orgueil, des tissus de la plus grande richesse, brochés, façonnés, lamés d'or et d'argent, et qui s'emparent vivement du regard. Ces tissus sont en partie destinés à une consommation lointaine, celle des colonies espagnoles de l'Amérique du Sud ; d'autres se font une place sur le marché européen ; il en est qui s'adressent plus particulièrement à l'Allemagne. Dans cet ensemble, il y a peu de chose à reprendre pour ce qui tient au métier ; la confection est bonne, les couleurs sont belles ; il n'y manque qu'un je ne sais quoi plus aisé à sentir qu'à définir ; c'est la manière, l'harmonie, la disposition générale, en un mot le juste sentiment du goût.

Le goût ! voilà un point sur lequel il convient d'insister quand on compare les industries étrangères et les nôtres, l'industrie des soieries surtout. Le secret de notre force, notre vrai titre de supériorité, c'est le goût, ce fruit du sol gaulois qui, au milieu de quelques déviations, est resté l'attribut de notre race. Et qu'on ne s'y méprenne pas ! ce goût, dont il est permis d'être fier, n'est pas un don personnel ni local ; il n'est circonscrit ni dans l'enceinte de quelques villes, ni dans une légion de fabricants ; c'est à la France entière qu'il appartient ; c'est une propriété commune où tous concourent et dont chacun jouit. Le fabricant lui-même n'est là qu'un agent et un serviteur de l'instinct

public, porté par la vogue quand il obéit à cet instinct, délaissé quand il le méconnaît, ne pouvant s'arrêter dans sa marche sans être dépassé, ni commettre d'erreurs sans les payer de sa fortune. A ce prix seulement se conserve cette souveraineté du goût, la plus troublée et la plus mobile qui soit au monde, mais en même temps la plus inséparable du génie français.

Si cette souveraineté ne nous a point échappé, ce n'est pas faute de tentatives de la part des industries étrangères. Pour l'Allemagne comme pour l'Angleterre, la fabrique française a été de tout temps une sorte de point de mire, et dans ce choc des rivalités, les armes n'ont pas toujours été loyales. C'est à l'imitation qu'on a eu d'abord recours : à peine un dessin paraissait-il sur nos métiers, que des copies plus ou moins fidèles en étaient envoyées au dehors. On consommait ces larcins à l'aide de subornements obscurs et peu coûteux ; ou bien, quand la trahison était impossible, on attendait la mise en vente pour acquérir quelques pièces, les étudier, les décomposer fil par fil et les imiter ensuite en toute connaissance de cause. Ainsi, la France avait et a encore l'honneur d'être le laboratoire et l'atelier d'échantillons du monde entier. Elle n'en a que médiocrement souffert, et on comprend pourquoi. Une imitation industrielle est comme une traduction littéraire ; les beautés de l'original s'y atténuent quand elles ne disparaissent pas. On copie nos dessins, mais on les copie comme on parle notre langue, avec un accent étranger. Il y a toujours, dans l'exécution, de mauvais coups de navette, des parties qui déparent et où la main se trahit, une

froideur inhérente au plagiat et qui caractérise tous les travaux d'où l'inspiration se retire.

Ainsi conduite, cette guerre n'excédait pas les proportions d'une maraude, et notre industrie nationale pouvait la dédaigner. C'était, à côté d'un petit préjudice, un hommage rendu à sa supériorité. L'Angleterre l'a compris, et elle a essayé de porter des coups plus sûrs. Lorsqu'à la suite de l'exposition de 1855, elle eut bien pesé le fort et le faible de son régime manufacturier, branche par branche, article par article, elle se dit que, maîtresse sur beaucoup de points, elle laissait à désirer sur d'autres, que si elle avait en excès ce qui constitue la grande industrie, l'abondance des capitaux, la supériorité mécanique, les relations ouvertes sur tous les marchés du globe, des établissements où les frais généraux s'absorbent pour ainsi dire dans la puissance de la production, il lui manquait en revanche des qualités que rien ne supplée, et qui tiennent dans la fabrication plus de place qu'elle n'avait supposé, le concours de l'art, l'influence du goût, un relief plus grand, une tournure, un aspect particulier qui sont le cachet de la main française et qu'elle apporte dans tout ce qu'elle fait. De là, un nouveau plan de campagne, mûri dans le silence et exécuté avec autant de persévérance que de résolution. Ni les soins ni l'argent n'y ont été épargnés ; on parle de douze millions dépensés déjà ; ce n'est pas trop pour une entreprise aussi rude. Il s'agissait, en effet, d'un de ces déplacements qui d'ordinaire résultent moins de la volonté des hommes que de la force des choses, et qui ont donné successivement à l'Italie, à l'Allemagne, à la France,

aux Flandres et à l'Espague, des écoles célèbres et des artistes renommés. Il s'agissait d'obtenir, par des combinaisons artificielles, ce qu'une nation ne doit attendre que de son aptitude et de son génie, l'éclosion d'un art original.

Les pensées utiles font vite leur chemin en Angleterre, celle-ci y fut accueillie avec enthousiasme, et l'on sait que, de l'autre côté du détroit, l'enthousiasme n'est pas stérile comme de celui-ci. Les souscriptions, à peine ouvertes, se couvrirent de signatures ; les plus beaux noms y figuraient à côté des noms les plus humbles, et les plus petites offrandes près des plus grandes libéralités. On se disait que rien ne manquerait plus à l'industrie de la Grande-Bretagne, dès qu'elle aurait des écoles où l'art serait en honneur, et où une légion d'élèves se formerait sous l'œil de maîtres exercés. Il y eut donc des écoles fondées, et, à l'aide de traitements élevés, on y attira de bons professeurs : à côté de l'enseignement général, des cours spéciaux y furent institués en vue de la manufacture. On alla même plus loin, et il s'y mêla, dit-on, quelques essais d'embauchages. Des dessinateurs, des contre-maîtres, des ouvriers de choix allèrent porter chez nos voisins les secrets les mieux gardés de notre industrie, l'art des montages et les ressources d'un crayon ingénieux. L'exposition de Manchester fut la dernière expression de ce mouvement et un éveil donné à la fabrique continentale. On en fit grand bruit, et nos journaux ne se montrèrent pas des moins ardents à y aider. Il semblait que la France allait être dépossédée de son industrie, et qu'à peine lui restait-il la chance d'une honorable capitulation. C'est au point que la chambre de commerce de

Lyon s'en émut, et, sur l'autorisation du ministre, confia à quelques-uns de ses membres le soin d'aller s'assurer de l'état des choses, et de vérifier jusqu'à quel point ces alarmes étaient fondées.

Les renseignements que j'ai recueillis m'autorisent à dire que cette lutte d'écoles n'a pas le caractère sérieux qu'on lui attribuait, et que, le cas échéant, la fabrique française saura y résister comme elle a résisté au plagiat et à la contrefaçon. Pour s'en convaincre, la moindre réflexion suffit. L'art n'est pas une plante qui se transporte avec impunité, et à laquelle tout terrain est indifférent ; il lui faut un soleil et une atmosphère appropriés, une culture suivie, et surtout un aliment supérieur. Dans les âges anciens, il s'inspira des fictions de la fable ; dans les temps modernes, du sentiment religieux. Toujours il a élevé son regard au-dessus de cette terre ; ses plus belles œuvres portent ce cachet divin : le reste lui a été donné par surcroît. Voilà l'art sous son véritable aspect ; il peut descendre, mais à la condition de remonter : c'est par l'idée qu'il arrive à la forme matérielle. Or, comment concevoir un art auquel manquerait cet élément essentiel, ce principe de vie, un art qui ne songerait qu'au positif et ne porterait qu'une seule empreinte, celle de l'utilité? C'est pourtant la prétention qui se dégage de cette renaissance où essaye d'entrer l'Angleterre ; c'est l'esprit dont s'inspirent les auteurs et les propagateurs de ce mouvement. Si l'on revient au culte de l'art, ce n'est plus un culte désintéressé, si l'on veut relever et multiplier les écoles, c'est surtout en vue de la manufacture.

Eh bien ! même réduit à de si minces proportions, cet espoir sera trompé ; on n'excelle dans les petites choses qu'à la condition de viser aux grandes. Admettons que, par impossible, l'Angleterre parvînt, à un jour donné, à s'emparer de tous les éléments de notre supériorité actuelle, qu'elle surprît le secret de nos procédés, engageât à son service nos meilleurs artistes, nos meilleurs chefs d'atelier, nos meilleurs teinturiers, nos meilleurs tisserands ; ce serait pour nous un très-grand dommage ; mais ce ne serait pas pour elle un profit équivalent. Elle aurait le corps de notre industrie ; elle n'en aurait point l'âme. Tous ces hommes, en changeant de milieu, perdraient quelque chose de leur valeur ; ils sentiraient le vide se faire autour d'eux, épuiseraient un fonds qui ne se renouvellerait plus, et chercheraient en vain les influences sous lesquelles leur talent s'était développé. Et en même temps, sous nos yeux, une génération nouvelle reprendrait hardiment le drapeau abandonné et marcherait à d'autres conquêtes. Ce n'est pas là, comme on pourrait le croire, une pure hypothèse ; l'épreuve a été faite, et elle a conclu péremptoirement. Dans deux de nos industries, les métaux précieux et les bronzes, les chefs d'école ont passé à l'étranger ; ni les écoles ni les industries ne les ont suivis, elles restent ce qu'elles étaient avant cette émigration. Il en serait de même de la soierie et de tous les produits où le goût joue un rôle dominant. Pour transporter cette faculté d'une nation à une autre, il faudrait déplacer non-seulement le dessinateur qui imagine un article, le fabricant qui le commande et l'ouvrier qui l'exécute, mais encore le marchand qui le débite, le con-

sommateur qui le porte et le public qui le juge. Tous ces éléments entrent pour quelque chose dans le goût d'un peuple ; ils en sont partie intégrante et indivisible. D'où l'on peut conclure qu'il n'y a pas lieu de beaucoup s'alarmer de cet art spécial, et à un certain degré factice qui s'élève en face de l'art éprouvé et sérieux que les siècles nous ont légué ; si grand qu'il soit, l'effort restera au-dessous des difficultés de la tâche.

Moins ambitieuse que la manufacture anglaise, la fabrique d'Elberfeld s'est bornée aux essais compatibles avec son génie et sa fortune ; elle n'a négligé ni les innovations ni les perfectionnements, seulement elle a eu le bon esprit de ne pas viser trop haut. C'est ainsi qu'elle a emprunté à Lyon une grande partie de ses procédés de montage et à Manchester l'emploi des moteurs mécaniques appliqués au tissage de la soie. Quatre établissements, dans le groupe d'Elberfeld, marchent au moyen de la vapeur, l'un pour les taffetas, l'autre pour les foulards, les deux derniers pour la passementerie. Ce sont des femmes qui exécutent le travail, et des règlements assurent le maintien de la discipline et donnent aux familles des garanties suffisantes. L'action publique s'en mêle également et la police exerce sur ces ateliers une surveillance assidue. La loi prussienne interdit aux enfants l'entrée des manufactures avant l'âge de quatorze ans ; elle impose, en outre, aux entrepreneurs d'industrie certaines obligations en vue d'encourager l'épargne et d'empêcher l'abus des forces humaines. Ces prescriptions ne sont pas une lettre morte ; des agents font des visites fréquentes dans les établissements, examinent les états de

situation, interrogent au besoin les ouvriers, pour s'assurer qu'aucune contravention n'a lieu et poursuivre celles qu'ils découvrent. Cette immixtion, qui paraîtrait intolérable aux Anglais, et qu'en France même on supporterait difficilement, est entrée, à ce qu'il semble, dans les habitudes allemandes et ne soulève ni trop de répugnances ni trop de conflits.

Le régime de ces manufactures a d'ailleurs un caractère paternel. Dans celle que j'ai visitée avec le plus de détail et qui occupe environ trois cents femmes (1), le produit des amendes encourues dans l'année est destiné à couvrir les frais d'une fête qui a lieu dans une ferme des environs, et à laquelle les patrons président avec une certaine solennité. Il y a des jeux et des danses, de la musique et des chants, le tout accompagné d'un repas en plein air et d'allocutions de circonstance. Au dessert et pour couronner la cérémonie, cinq noms sont proclamés au milieu d'applaudissements et de cris unanimes. Ce sont les cinq jeunes filles qui, au suffrage de leurs compagnes, ont été les meilleures ouvrières de l'établissement. A chacune d'elles, après l'accolade de rigueur, les patrons remettent un livret de caisse d'épargne de dix thalers (37 fr. 50), comme récompense et encouragement. C'est un programme qui n'est pas dispendieux ; il remplit néanmoins son objet et suffit à l'imagination de ces jeunes filles. La fête de campagne est pour elles un événement ; elles s'en occupent longtemps à l'avance et en parlent beaucoup après. Au moment du concours, c'est à qui fera preuve de zèle pour figurer au nombre des ou-

(1) Celle de MM. Leser et Cie. Associé, M. Guébhard.

vrières favorisées, et si la chance les trahit, si d'autres l'emportent, elles s'en dédommagent par les joies de la danse et les petits raffinements du repas.

Le salaire de ces ouvrières de la manufacture varie en raison de l'aptitude des sujets et des périodes de l'apprentissage. Nul d'abord, il commence dès que la main est assez exercée pour fournir un travail fructueux et s'élève progressivement. Les deux termes les plus éloignés sont 4 francs et 14 francs par semaine; l'un pour les débutantes, l'autre pour les ouvrières consommées. La moyenne peut être évaluée entre 8 et 9 francs : c'est le salaire courant. Là-dessus il faut déduire le prélèvement obligatoire d'un gros par thaler (12 centimes et demi par 3 francs 75 centimes) qui servent à alimenter une caisse de secours mutuels pour les cas de maladies et d'infirmités, et même pour les frais de funérailles. Ce sont encore les patrons qui administrent cette caisse et y ajoutent leurs dons personnels. De pareilles institutions se retrouvent à Elberfeld dans toutes les branches du travail manufacturier; les caisses d'épargne, les caisses de retraites y abondent. Il y en a qui restent dans les limites d'un service privé, d'autres qui prennent le caractère d'un service public et auxquelles l'intervention du gouvernement donne une sanction de plus. C'est là d'ailleurs un fait dominant dans le régime prussien; il serait difficile de pousser plus loin les habitudes de contrôle de la part de l'administration. Rien ne lui échappe, pas même les règlements intérieurs qui fixent les rapports de l'ouvrier et du patron, leurs droits et leurs obligations réciproques. Pour être valables, ces conventions ont besoin d'être revêtues du visa officiel.

L'avantage de la fabrique, c'est qu'elle est affranchie, par sa constitution même, de ces servitudes de la manufacture. Comment exercer une surveillance efficace sur ces milliers d'ateliers disséminés dans les campagnes et dans les faubourgs? Aussi une liberté à peu près absolue règne-t-elle dans ce mode de travail; ni les formes, ni la durée, ni les conditions d'âge, ni l'action disciplinaire ne sont l'objet d'arrangements précis; on y fait une grande part à l'éventuel. Les enfants y sont admis comme les adultes; les heures actives ne sont ni fixées ni limitées. L'atelier, c'est la famille; le respect de la famille s'étend jusqu'à l'atelier. On sent qu'il y a là des garanties qui valent bien celles que peut offrir la meilleure des polices et que bon gré mal gré, il faut renoncer aux règles savantes pour laisser agir la liberté des contrats. Et, circonstance digne de remarque, aucun des abus contre lesquels la loi a cru devoir sévir ne semble régner là où s'arrête son empire. La fabrique, sans y être obligée par des prescriptions impératives, sait ménager les bras de l'homme, employer et exercer avec prudence ceux de l'enfant, mesurer à chacun sa tâche de manière à ce que le profit n'y soit point en deçà de ses besoins, ni la peine au delà de ses forces, traiter enfin les individus comme ils doivent être traités, isolément et non collectivement, par tête et non par groupes, en tenant compte autant qu'il convient des différences d'organisation, d'aptitude, d'énergie et de volonté.

Dans le partage des attributions, à Elberfeld comme ailleurs, c'est encore à la fabrique que reste le meilleur lot. La manufacture n'a touché qu'aux petites étoffes, obtenues

sur les métiers les plus simples; la fabrique s'est réservé les grandes étoffes, les façonnés, les beaux velours qui ne sortent que des métiers à la Jacquart. Pour ce dernier cas les femmes s'effacent ou ne sont que l'exception; la tâche revient aux hommes et le prix des façons s'élève sensiblement. Les ouvriers d'élite peuvent gagner jusqu'à 30 et 35 francs par semaine; la moyenne, dans cet ordre de travaux, est de 20 à 22 francs. Les velours et les rubans de velours sont surtout très-libéralement rétribués, et c'est le seul article où les tisserands soient propriétaires de leurs métiers. On cite même plusieurs chefs d'atelier, qui, avec de l'esprit de conduite et du temps, sont parvenus à amasser une petite fortune. L'intelligence et au besoin la hardiesse ne leur manquent pas; un fait va en fournir la preuve. Lorsque le premier appareil mécanique fut introduit à Elberfeld, il y a quelques années de cela, les plus prévoyants d'entre les ouvriers comprirent qu'il y avait pour eux, dans l'usage de ce procédé, un péril et une menace. C'était, en partie du moins, un travail qui leur échappait. Ils avisèrent. En d'autres pays, la première pensée eût été à la violence : briser les machines, effrayer par des attroupements tumultueux ceux qui, à leurs risques et périls, en répandent l'emploi : c'est le mot d'ordre habituel parmi les populations d'ouvriers. Nos Allemands ne le prirent point ainsi; ils laissèrent les nouveaux appareils se monter et en suivirent la marche avec une patience inaltérable et un intérêt évident. Il s'agissait de vérifier jusqu'à quel point l'expérience serait concluante, quelle étoffe en sortirait, quelle économie en résulterait. Quand ces points furent

fixés et qu'on eut vu clair dans cette révolution industrielle, les maîtres ouvriers démasquèrent leurs projets et engagèrent la lutte sur le terrain même qu'on voulait leur enlever. Aux grandes machines de trente à trente-cinq chevaux, animant quatre ou cinq cents métiers, ils opposèrent de petites machines de six, huit et dix chevaux, qui mettent en branle vingt, trente et jusqu'à quarante métiers; aux façons des femmes ils opposèrent les façons d'autres femmes, combinées avec celles des apprentis. Enfin ils se défendirent par les moyens et avec les armes des agresseurs, et si bien et si habilement, que non-seulement ils ont conservé tout le travail des métiers à bras, mais une bonne partie de celui qui s'exécute sur les métiers mécaniques.

En présence d'un tel exemple et d'un fait aussi concluant, on doit s'étonner que Lyon et Saint-Étienne n'aient pas encore eu un mouvement analogue. Lyon a le charbon à ses portes, Saint-Étienne l'a sous ses pieds; nulle part l'emploi de la vapeur n'est mieux indiqué et n'aurait lieu dans de meilleures conditions. Ce n'est pas non plus l'habileté qui manque à nos chefs d'ateliers; leurs preuves sont faites. Et pourtant Saint-Étienne et Lyon voient chaque jour le travail émigrer vers la campagne; quand ce n'est pas l'atelier rural, c'est l'établissement mécanique qui opère ce détournement. On a commencé par les étoffes légères; les autres menacent de prendre le même chemin. Or, pourquoi Lyon et Saint-Étienne ne se défendraient-ils pas comme Elberfeld s'est défendu? Pourquoi les chefs d'ateliers n'auraient-ils pas recours, ici comme là, à ces machines qui semblent conspirer leur ruine? Pourquoi ne se feraient-ils pas un auxi-

liaire de cette puissance ennemie? Que leur manque-t-il? De l'argent? ils n'agiraient que dans la mesure de leurs ressources; l'expérience allemande prouve que cela suffit. Les ouvriers ne sont pas plus capitalistes au delà qu'en deçà du Rhin, et un échec n'est pas à craindre en France pour ce qui a réussi en Prusse. L'obstacle vient plutôt de nos habitudes en matière d'industrie; soit présomption, soit indolence, nous répugnons aux nouveautés, et quand nous y cédons, c'est avec la mauvaise grâce qui accompagne les déterminations amenées par la contrainte.

Comme on le voit, l'ouvrier de fabrique ne manque, à Elberfeld, ni de tact ni de décision; c'est en tous points, une classe digne d'intérêt. Ses mœurs sont douces et polies, son esprit vif et ouvert, sa culture intellectuelle très-développée comme dans toute l'Allemagne du Nord, où l'on n'entre dans les ateliers qu'après avoir passé par les écoles. Il y a quelques ombres à ce tableau, par exemple le penchant à la dissipation et à la dépense. Chez les célibataires, c'est un fait dominant, et on le retrouve chez les hommes mariés. Il faut s'y résigner; le mal est inhérent aux grandes agglomérations et ne dépend ni de la race, ni de la profession, ni du culte, ni de la nationalité. Le séjour des grandes villes a ce double inconvénient d'augmenter le prix des choses nécessaires, et d'inspirer le goût des choses superflues ou nuisibles. L'ouvrier subit forcément le premier de ces tributs et résiste mal au second : comment se défendre là où les tentations sont si multipliées et si vives? Sa conduite dépend donc beaucoup du lieu où il vit, et ici se représente la question plus générale et plus déli-

cate du siége des industries. Que l'air des villes leur soit, sous plus d'un rapport, défavorable, c'est ce qui résulte de l'examen le plus superficiel. La vie y est plus chère et par suite le salaire plus élevé, la discipline y est moins sûre, le travail plus inégal, les habitudes y sont moins régulières. D'où vient alors la persistance des industries à demeurer sur un terrain en apparence si ingrat? Rien ne les y oblige: c'est librement qu'elles supportent de semblables conditions. Pourquoi? Parce qu'à côté de ces inconvénients visibles, il existe des avantages qui en sont au moins l'équivalent, et pour peu qu'on y apporte de réflexion, ces avantages on les découvre. Ce séjour des villes, s'il est une charge pour la vie et un piége pour les mœurs, donne en revanche à l'esprit une activité plus grande, à l'imagination plus de ressort, au goût plus de finesse, à la main plus d'habileté ; c'est que les produits ainsi obtenus ont un cachet supérieur d'élégance et touchent au dernier degré du perfectionnement.

En résumé, ce groupe d'Elberfeld, si varié et si actif, offre aux savants et aux hommes du métier de nombreux sujets d'étude. L'industrie y a poursuivi son chemin sans bruit, mais avec une sûreté et une fermeté remarquables. Elle a su s'emparer à temps des meilleurs procédés et faire à propos les sacrifices utiles; elle a su allier la hardiesse qui rajeunit les succès à la prudence qui les affermit, se montrer à la fois sensée et entreprenante. J'ai parlé, à propos de Crefeld, d'une élite de fabricants et du rôle qu'ils jouent sur les marchés du globe ; Elberfeld n'y occupe pas un moindre rang; ses relations ne sont pas moins éten-

dues, ni ses articles moins estimés. La nomenclature en est à peu près la même, et quant aux conditions d'existence des populations, elles diffèrent peu d'une localité à l'autre. C'est encore pour un célibataire 7 à 8 francs par semaine et 15 francs pour un ménage, si l'on y comprend tous les frais de nourriture, de logement et d'entretien. Ces évaluations ne portent que sur la ville et les faubourgs. Quant à la campagne, la vie y est à bien meilleur compte ; mais aussi les salaires y subissent une diminution relative. Avec 3 ou 4 francs et les produits d'un petit champ, un ouvrier de la montagne, homme ou femme, pourvoit à tous ses besoins, mais son métier ne lui rend guère que 7 à 8 francs par semaine. C'est ainsi que partout et dans toutes les circonstances, les choses se mettent en équilibre ; on dirait une loi aussi générale, aussi constante que celles de la nature, la loi des fluides, par exemple, qui reprennent invariablement leur niveau.

Avant de quitter ces populations, il convient de leur rendre cette justice qu'en aucun pays l'esprit d'industrie n'est plus développé et, pour ainsi dire, plus naturel. L'Allemand a le génie du travail manuel ; il prend goût à ce qu'il fait, il a la conscience et la patience, l'application, l'instinct du détail, qualités dont l'influence est sûre. D'autres y apportent plus d'ardeur et d'éclat ; personne n'y apporte plus de suite. Si nous en cherchions les preuves, elles abonderaient autour de nous. Il n'est point de corps d'état, même dans nos villes, auquel l'Allemagne ne fournisse un contingent d'ouvriers, et ce ne sont ni les moins laborieux, ni les moins ingénieux. A Paris, c'est presque une colonie

et des plus intéressantes. Beaucoup s'y élèvent et dans les rangs les plus humbles, il en est peu qui dérogent. Cette aptitude nationale, si appréciée au dehors, a dû exercer une influence considérable sur les destinées industrielles des provinces du Rhin ; elle sert à expliquer ce phénomène que des foyers de travail, tels que Crefeld et Elberfeld, aient pu se maintenir à travers les siècles et les vicissitudes dont l'histoire nous retrace le lamentable tableau. Que la Grande-Bretagne, défendue par un bras de mer, que la Suisse derrière son rempart de montagnes, que la France dont les frontières ont été rarement violées, aient vu naître et grandir des industries à l'ombre et sous le bénéfice de cette situation, cela se conçoit ; mais cette malheureuse Allemagne, l'Allemagne du Rhin surtout, qui a changé tant de fois de régime et de maîtres, où toutes les nations de l'Europe ont promené leurs armées et leurs drapeaux, qui n'a échappé aux mains des anabaptistes que pour tomber dans celles des reîtres et des lansquenets, qui, après les charges de la guerre de Trente ans, a porté le poids des ravages du Palatinat et des campagnes de l'empire, comment comprendre que cette Allemagne ait encore une industrie debout après tant de troubles, de ruines, de calamités et de dévastations ! L'énergie d'une aptitude spéciale fournit seule l'explication de cette vitalité sans exemple. A Gênes et à Venise, quand l'essaim laborieux se fut dispersé, tout fut dit; et depuis lors la ruche est restée muette. Dans les villes allemandes l'essaim s'est remis à l'œuvre dès qu'il l'a pu, entre les violences de la veille et les violences du lendemain. Voilà pourquoi la ruche est encore animée et plus brillante que jamais.

VI

Les cités ouvrières de Mulhouse.

Sur le chemin que j'avais à parcourir entre l'Allemagne du Nord et la partie de la Suisse où s'exerce l'industrie de la soie, il s'est passé un incident qui, tout étranger qu'il est à l'objet de mon enquête, me semble de nature à mériter l'attention : je veux parler d'une visite aux cités ouvrières qui ont été construites à Mulhouse et qui, après trois ans d'existence, sont en pleine prospérité. Grâce à l'obligeance de l'un des fondateurs (1), j'ai pu voir en détail ces logements, ces jardins, ces établissements d'usage commun, qui font autant d'honneur à la ville qui les possède qu'aux hommes de bien qui ont concouru à leur exécution.

On se formerait des cités ouvrières de Mulhouse une idée très-inexacte, si l'on y cherchait la moindre analogie avec ce qui s'est fait à Paris sous cette étiquette et dans le même but. Les personnes qui en avaient conçu le projet et l'ont mené à bonne fin appartenaient à l'industrie et avaient des mœurs des ouvriers une connaissance trop complète pour adopter des combinaisons qui eussent abouti à des mécomptes ou à un avortement. Ils n'avaient donc imaginé ni des hôtelleries, ni des casernes; ils n'ignoraient pas que leurs fileurs et leurs tisserands n'auraient aucun goût à être parqués ensemble, même avec la perspective du bon marché. La passion de l'ouvrier, passion

(1) M. Jean Dollfus, de la maison Dollfus-Mieg et Cᵉ.

qui lui est commune avec bien des gens, c'est d'être chez lui et à l'aise autant que possible, sans trop de servitudes de voisinage et avec un peu d'espace pour se remuer. C'est par ce faible que les fondateurs des cités l'ont pris. Ils avaient à vaincre les préventions qui s'attachent au mot; il a fallu, pour cela, multiplier les séductions. Dès lors il ne s'est agi de rien moins que de donner à l'ouvrier une maison entière, avec un petit jardin contigu, le tout occupant cent cinquante mètres de surface, et de lui donner cette maison et ce jardin non pas à bail, non pas temporairement, mais à toujours et en toute propriété. Le problème, comme on voit, n'était pas des plus simples : pour le résoudre, il a fallu tout le dévouement, tout le zèle, toute l'activité des fondateurs; il a fallu en outre réunir la somme nécessaire pour commencer les travaux.

Dans ce but, il s'est formé, au capital de 300,000 francs, une association libre qui, pour première clause, s'est interdit de faire aucun bénéfice sur l'opération, et pour seconde clause a limité à 4 pour 100 l'intérêt de ses avances. De son côté, l'État a fait un don de 300,000 francs, mais à la condition que les dépenses iraient à 900,000 francs au moins et en mettant à la charge de la Société les établissements d'utilité publique, tels que bains, lavoirs, restaurant et boulangerie. Voilà les éléments constitutifs de l'œuvre, et ils ont suffi pour qu'un petit bourg s'élevât, en moins de vingt mois, aux portes de Mulhouse. Trois cents maisons sont déjà bâties; d'autres sont en cours d'exécution; la caisse sociale s'alimente, pour ainsi dire, d'elle-même, on verra au moyen de quelle combinaison. Quand

les fonds manquent, Bâle en fournit à 5 pour 100, avec la double garantie du fonds commun et d'une hypothèque sur les constructions. On a ainsi des ressources toujours disponibles, de manière à suffire aux besoins et à tenir des maisons prêtes pour les locataires et les acquéreurs éventuels.

Quand on arrive sur le terrain de ces cités ouvrières, on est frappé de la grandeur avec laquelle leur plan a été conçu. Une chaussée à la Mac-Adam, plantée et bordée de trottoirs, règne sur une longueur de six cent quarante mètres et une largeur de onze mètres; quelques rues transversales la coupent de distance en distance et vont aboutir à de belles places, ombragées également. Disposées à droite et à gauche par groupes de quatre, les maisons ont toutes leurs jardins qui sont l'objet des soins les mieux entendus et fournissent un certain produit. Des massifs de fleurs y alternent avec les carrés de légumes et les arbres à fruit. Point de murs, mais simplement des haies vives ou des clôtures en treillis. Un air d'ordre et de propreté anime ce tableau, et l'œil s'y repose avec plaisir. Des raffinements, comme l'éclairage au gaz, y ont été ménagés : on voit que tout y est disposé en vue de populations morales et pour que des goûts sédentaires naissent de ce bien-être intérieur. Les maisons ne sont pas uniformes ; on en a varié les distributions. Quelquefois elles sont accolées et présentent ainsi quelques économies ; mais c'est aux dépens de l'aspect, de l'aérage et de la séparation des propriétés. En général elles se composent d'un rez-de-chaussée qui comprend la cuisine, une chambre et un cellier, et d'un pre-

mier étage où se trouvent deux chambres à coucher, des lieux d'aisances et un grenier. On a renoncé aux caves ; un sous-sol ventilé en tient lieu, et on y a ménagé un espace pour le dépôt de diverses provisions. Dans quelques logements l'entrée est dans la chambre même du père de famille, que les enfants sont obligés de traverser pour aller à l'étage supérieur; dans d'autres, l'entrée est indépendante et n'aboutit qu'à la cage de l'escalier. On a voulu ainsi satisfaire à tous les goûts et prévoir toutes les convenances. Chaque maison a ses tuyaux de descente et ses égouts qui conduisent soit à des canaux souterrains en maçonnerie, soit à des rigoles d'écoulement que nettoient les eaux des fontaines et les eaux de condensation des établissements voisins.

Le prix de ces maisons a dû varier en raison de la superficie et des détails de la distribution. Dans le début, les moins coûteuses n'allaient qu'à 1,700 et 1,800 francs; il faut aujourd'hui les payer 2,200 francs, par suite du renchérissement des matériaux et de la main-d'œuvre. Pour les plus compliquées le prix n'a pas dépassé 2,800 à 3,000 francs; ces dernières comportent un certain luxe. Il y a eu, dans le cours de l'exécution, quelques changements conseillés par l'expérience. Ainsi on n'avait d'abord songé qu'aux logements de famille; on s'occupe maintenant des célibataires, qui trouveront dans la cité ouvrière des chambres meublées à des prix avantageux. C'est le moyen de les arracher à ces grandes habitations où ils vivent pêle-mêle et où les influences ne sont pas toujours favorables à leur moralité. Ils pourront à trois ou quatre, et en

se choisissant bien, occuper une maison entière et auront à leur porte un petit carré de terre pour manier, dans les heures libres, la bêche et le râteau. La même pensée préside à tout cela, une pensée humaine autant que judicieuse, c'est de réformer les mauvaises habitudes par l'attrait de l'existence domestique et la perspective de la propriété.

Rendre l'ouvrier propriétaire et l'y amener par une pente insensible, presque à son insu, sans privation ni effort, telle est la combinaison. La Société de Mulhouse ne se refuse pas à donner ses maisons à loyer; mais elle aime mieux s'en dessaisir en faveur des acquéreurs qu'elle recherche. Aussi ses conditions sont-elles des plus douces que l'on puisse imaginer. Un à-compte de 200 à 400 francs suffit pour que la vente soit consentie et que l'ouvrier devienne propriétaire; le surplus sera acquitté par voie d'amortissement et compris dans le loyer qui varie de 13 fr. 50 c. à 16 francs par mois pour une famille, et de 7 à 10 francs pour un célibataire. Or, ces prix ne constituent pas une charge; ils sont plutôt un adoucissement sur les loyers habituels de la ville et des faubourgs. Seulement l'acquit de ce loyer n'est pas ici une opération sans profit; continuée pendant dix-sept ans, elle libère l'ouvrier et le rend propriétaire définitif. Qu'il s'y prenne de bonne heure, à l'âge de vingt-cinq ans, par exemple, à quarante-deux ans il sera chez lui, bien chez lui; il aura sa maison, son jardin, et sa famille aura un héritage. Et si l'ouvrier trouve son compte à ce marché, la Société des cités ouvrières ne le trouve pas moins. Au moyen de ces annuités, dont les calculs ont été très-exactement faits, elle

reconstitue son capital et l'emploie à construire d'autres maisons qu'elle aliène de la même manière et indéfiniment. C'est ainsi, comme je le disais, que la caisse sociale s'alimente d'elle-même et qu'elle ne dégage son argent que pour l'engager de nouveau.

On conçoit qu'une manière de procéder si libérale et si ingénieuse ait obtenu quelque succès. Ce succès a dépassé l'attente des fondateurs. Pendant qu'ailleurs une sorte de délaissement semblait frapper les cités ouvrières, à Mulhouse elles étaient l'objet d'une véritable faveur. Les ouvriers s'inscrivaient pour avoir des maisons, et, à peine achevées, ils les occupaient. Aujourd'hui cent cinquante-huit ménages ont des habitations qui leur appartiennent et qu'à ce titre ils ont intérêt à soigner et à embellir. D'autres demandes existent; sans la crise qui a pesé sur les manufactures, elles seraient plus nombreuses encore ; elles se multiplieront avec la reprise du travail. Jusqu'ici, la classe d'élite a pris les devants ; 300 ou 400 francs d'épargne supposent des habitudes d'ordre chez ceux qui les ont. Mais l'effet de l'exemple va se faire sentir, et le désir d'avoir un logis à soi amènera des conversions. C'est un échec porté aux établissements où l'ouvrier va vider sa bourse et ruiner sa santé; c'est une prime d'encouragement donnée à la vie de famille. A Mulhouse on s'en aperçoit déjà; les habitants de la cité ont rompu avec le cabaret ; ils restent chez eux quand la manufacture se ferme, et prennent leurs délassements à s'occuper de leurs légumes et de leurs fleurs.

Ce n'est pas tout ; la Société des cités ouvrières n'a pas

fait les choses à demi : elle s'est approprié tout ce qu'on a essayé ailleurs dans l'intérêt des classes qu'elle se proposait de favoriser. Au centre de la rue principale, s'élève une grande construction affectée aux services communs. Ce sont des lavoirs, des bains, une boulangerie, des magasins et un restaurant. Rien de mieux entendu de plus ingénieux, de plus économique que ces diverses manutentions ; on y a réalisé le problème d'obtenir le plus de résultats avec le moins de dépense possible. Une petite machine à vapeur fournit le mouvement et la chaleur ; l'eau se distribue partout au degré de température qui convient. L'appareil de cuisine, simple et commode à la fois, marche à peu de frais et avec la moindre surveillance ; des pressoirs et des tambours à l'anglaise servent à égoutter et à sécher le linge ; des instruments remplacent les bras partout où il y a avantage à le faire. Ces services sont combinés de manière que tous s'entr'aident et qu'aucun ne nuise ; il a fallu, pour en arriver là, une bien grande précision dans les calculs. Aussi n'y a-t-il point eu de mécompte, et les tarifs de l'établissement sont-ils des plus modérés que l'on puisse voir. Pour 5 centimes, on est admis à laver et à sécher le linge pendant deux heures ; un bain, linge compris, se paye 20 centimes. Bains et lavoirs sont d'une propreté extrême ; les baignoires sont en fonte émaillée ou en faïence, et elles suffisent à peine aux besoins ; les ouvriers y ont pris goût, et c'est là une des habitudes qu'ils contractent le plus difficilement. Volontiers ils regardent les soins du corps comme une dépense de luxe, et font passer toutes les autres avant

celle-là. Les cités ouvrières de Mulhouse seront, sous ce rapport, comme sous bien d'autres, d'un bon exemple.

A ces établissements d'usage commun, il faut ajouter la boulangerie qui fournit jusqu'à neuf cents pains par jour, et les magasins de vente où se débitent les objets de première nécessité, des lits, des ustensiles de cuisine, des provisions d'épicerie, du bois, de la houille, des vêtements confectionnés. Fidèle à ses statuts, la Société ne spécule pas sur ces articles ; elle les achète en gros et les livre au prix coûtant, exonérant ainsi ses clients de tout ce qu'auraient gagné sur eux les intermédiaires. C'est surtout dans le restaurant que les bénéfices de ce régime sont sensibles. Ici les habitants de la cité ne sont pas seuls admis à profiter du rabais offert ; tous les ouvriers de la ville peuvent y participer. L'entrée est libre ; on peut librement aussi emporter au dehors. Les prix sont des plus modiques ; on est parvenu à réduire la portion à une moyenne de 10 centimes. Une soupe coûte 5 centimes ; une portion de bœuf bouilli ou de légumes, 10 centimes ; un hectogramme de veau, 15 centimes ; un quart de litre de vin, 15 centimes ; pour 30 et 40 centimes, on fait un repas convenable. Les salles du restaurant n'ont qu'un luxe, celui de la propreté, mais il est poussé très-loin ; les murs, les tables, les bancs, le plancher, tout est net ; on n'y souffre pas la moindre souillure. Les convives y sont servis en porcelaine, et le coup d'œil, à l'heure du repas, est des plus animés ; ces deux salles remplies d'ouvriers sont moins bruyantes que ne le serait une pension bourgeoise ; une certaine tenue y règne ; on y cause entre voisins ; on y échange des nou-

velles. Point de rixes, point de brutalités; tout s'y passe poliment et comme il convient. De temps à autre, les fondateurs de l'œuvre viennent s'asseoir à côté de leurs clients pour partager leur ordinaire, s'assurer par leurs yeux de l'état des choses, et fortifier par leur présence les bonnes habitudes de l'établissement. C'est un honneur dont ces ouvriers sont très-touchés et dont ils s'efforcent de se montrer dignes.

J'avoue, pour ma part, qu'il est peu de spectacles auxquels j'aie pris un plus vif intérêt, et que cette visite m'a laissé les meilleures impressions. Qu'a-t-il fallu, pour obtenir un résultat aussi complet? Il a fallu deux choses : d'un côté des hommes de cœur et de bien, désintéressés et connus pour tels, acceptant une tâche laborieuse avec la ferme intention de la conduire jusqu'au bout, ne s'y dévouant pas à demi, mais résolus à traiter cette affaire d'utilité publique comme ils traiteraient une affaire d'utilité privée, y apportant moins de vanité que d'esprit de calcul, visant à la réussite plus qu'à l'éloge, prenant, en un mot, l'opération au sérieux, et cherchant à la rendre bonne afin de la rendre durable; il a fallu, d'un autre côté, des ouvriers qui ne fussent pas décidés à tout envisager de travers et à découvrir une idée de spéculation dans les avantages qu'on voulait leur faire; des ouvriers ayant plus de jugement que de passions, consentant à essayer avant de condamner, et écoutant leurs intérêts plutôt que leurs systèmes; des ouvriers sensés, clairvoyants, oubliant pour un jour leurs préjugés d'état et leurs jalousies de classe. Tels sont les deux éléments qu'il s'agissait de rencontrer, et

ils ne se rencontrent pas partout : même séparés, ils sont rares, et réunis ils le sont encore plus.

Cependant il est impossible que cette expérience de Mulhouse reste sans imitateurs; les grandes villes industrielles n'y seront pas insensibles, et à Lyon ce souvenir m'a plus d'une fois poursuivi. Un fait est acquis désormais, c'est que, dans les entreprises de ce genre, l'éparpillement vaut mieux que l'agglomération, le toit de famille mieux que le toit commun. Un autre fait tout aussi évident, c'est qu'on n'amènera dans les habitudes des ouvriers une réforme profonde que par l'attrait de la propriété. Et encore faut-il que cette propriété se présente sous des formes aussi douces qu'à Mulhouse, exempte de soucis et de privations, enveloppée de déguisements ingénieux et du plus facile accès. Dans nos grandes villes, il est vrai, le coût moyen des maisons avec un jardin contigu ne descendrait pas à 2,200 francs et au-dessous; 300 francs de premier versement et 16 francs de loyer mensuel ne suffiraient pas pour les acquérir au bout de dix-sept ans. Ces conditions s'aggraveraient de tout l'enchérissement des terrains, de la main-d'œuvre et des matériaux. Mais dans ces villes aussi le salaire plus élevé permettrait à l'ouvrier de supporter des loyers et un amortissement plus forts. C'est une combinaison à trouver, et elle se trouvera partout où des hommes de bonne volonté et d'intelligence se mettront à l'œuvre. Dès à présent le programme est complet pour les centres d'industrie qui sont dans les conditions de Mulhouse, et pour les autres, avec des moyens variables à l'infini, c'est toujours le même but à se proposer : ne pas trop atten-

dre, ni trop exiger des ouvriers, les prendre comme ils sont et avec leur manière de se gouverner ; seulement leur proposer une affaire d'une convenance évidente et offrir une destination utile à la même dépense qu'ils font aujourd'hui sans profit.

VII

Suisse (Bâle et Zurich).

Parmi les opinions dont on ne se défend pas, il en est une qui, à force d'être répétée, a presque acquis la valeur d'un principe, c'est qu'une industrie, ne fût-ce qu'à ses origines, a besoin d'être défendue par la loi contre les rivalités du dehors. En Allemagne les faits ont été longtemps conformes à cette opinion, et même aujourd'hui que le Zollverein a introduit un très-grand adoucissement dans les tarifs, les soieries payent encore un droit de 408 fr. 10 c. par quintal métrique. Mais, en Suisse, rien de pareil à aucune époque ; sa frontière est libre de temps immémorial (1). Et pourtant quel pays aurait eu plus de motifs de se garder, de suppléer par des artifices de législation aux avantages que lui refuse la nature ? Non-seulement il n'a pas la soie, mais il n'a ni le coton, ni le charbon, ni le fer, ni même le blé pour se nourrir ; il n'a point de bâtiments pour expédier au loin ses produits, ni de ports où les matières premières puissent arriver à peu de frais ; il est isolé

(1) Les droits fédéraux établis en 1850 sont si minimes qu'ils n'infirment pas ce qui suit. Leur établissement est néanmoins une faute.

au milieu de l'Europe et ouvert à tous ses voisins ; il n'a rien de ce qui rend les autres États si intolérants et leur donne l'orgueil et la prétention de se suffire.

Pour justifier les idées qui ont cours, un tel pays ne devrait point avoir d'industries. Il en a cependant et des plus florissantes ; il en a et ne les a pas même protégées dans leur berceau ; il a des ateliers en plein travail et une légion d'excellents manufacturiers. Comment s'y prennent-ils donc, ces manufacturiers, pour vivre et prospérer en dehors de toute organisation savante, sans droits de douane, sans règlements, sans encouragements, sans monopoles fortement constitués ? Comment parviennent-ils, dénués et désarmés qu'ils sont, à lutter contre la concurrence étrangère ? par un procédé bien simple et qui les vaut tous : la liberté des mouvements. Ils font du mieux qu'ils peuvent, et c'est tout leur secret ; ils achètent où il leur convient d'acheter, vendent où il leur est possible de vendre. S'ils n'ont autour d'eux ni charbon, ni fer, ni machines, ni coton, ni soie, ils ont l'argent qui en procure et sont libres d'aller chercher ces objets là où ils les trouvent à plus bas prix et de meilleure qualité. C'est leur seul avantage, et il paraît que cet avantage leur suffit ; ils laissent aux autres les méthodes raffinées et font doucement leur chemin ; ils n'envient ni ne se plaignent.

L'existence d'une activité industrielle dans une zone dépourvue de ce qui en constitue les premiers éléments est un de ces phénomènes sur lesquels il convient d'insister. A toute fabrication, il faut un double point d'appui : un marché pour les achats, un marché pour les ventes. Plus elle

est rapprochée de l'un et de l'autre, plus elle a de chance de réussir. Le voisinage du marché d'achat permet d'acquérir la matière première à des prix avantageux et dans les meilleures conditions de choix et d'opportunité; le voisinage du marché de vente assure au produit manufacturé un écoulement rapide et naturel. Toute distance est, dans les deux cas, une aggravation de régime et une diminution de convenance. Or, à cet égard, où en est la Suisse? Un coup d'œil jeté sur la carte suffit pour s'en assurer. Aucune contrée ne semble condamnée à un plus complet isolement : enfouie, pour ainsi dire, dans ses montagnes et ses glaciers, elle n'a d'issue que vers les plaines où le Rhin et le Rhône se frayent leur cours. Ainsi séquestrées, que peuvent faire des industries? Ont-elles besoin d'aliments? C'est à deux cents lieues de là qu'il faut en demander : au Havre, à Marseille, si on emprunte le transit de la France; à Anvers, à Hambourg, à Londres, si c'est de ce côté qu'inclinent les habitudes et les préférences de l'approvisionnement. S'agit-il de trouver des débouchés? Autour de soi on rencontre de grandes puissances qui se gardent, multiplient les empêchements et éloignent avec un soin jaloux toute marchandise qui menacerait les leurs d'une concurrence, même insignifiante. Il faut alors franchir ce cordon et aller à mille, deux mille lieues plus loin chercher des États moins ombrageux et une hospitalité moins contestée. Que de soucis dans des opérations aussi compliquées, que d'embarras et surtout que de charges! Transport onéreux de la matière première, transport onéreux du produit manufacturé, pertes sur l'intérêt de

l'argent à raison des délais, difficultés qu'occasionne toujours l'éloignement, passage coûteux à travers des douanes rigides, frais et droits des intermédiaires, dommages directs ou indirects, tout semble se conjurer pour frapper de mort les industries qui tenteraient de s'établir sous des auspices si défavorables et avec un semblable cortége d'assujettissements.

Les industries de la Suisse ont résisté pourtant et résistent encore: l'industrie du coton dans les cantons de Saint-Gall et d'Appenzell; l'industrie de la soie dans les cantons de Bâle, de Zurich et d'Argovie; puis, dans d'autres cantons, des industries accessoires, l'horlogerie à Genève et à Neufchâtel, le travail des métaux à Schaffhouse, à Berne et à Vevey. Il faut donc qu'à côté de tant d'éléments de destruction, il y ait des éléments de vie. Quels sont-ils et jusqu'où va leur puissance ? C'est à examiner.

Le principal élément de vie est dans le régime même que les États confédérés ont adopté, volontairement ou involontairement, de leur plein gré ou par la force des choses. Ce régime, qui met l'activité nationale constamment aux prises avec les activités extérieures, a eu pour premier résultat d'exercer l'esprit des regnicoles et de lui donner toute la trempe qu'il est susceptible d'acquérir. On peut imaginer, en vue du perfectionnement et du progrès, des moyens plus commodes; on n'en trouvera pas de plus sûrs. C'est par la lutte seulement qu'un peuple arrive à donner la mesure entière de ses forces. Désarmé devant les industries du dehors, celui-ci a pu en juger l'effet et en pénétrer la puissance, assurer ses moyens d'action, choisir

son terrain et son heure, céder ce qu'il ne pouvait défendre et se retrancher là où il pouvait résister. Voilà comment il a créé des ateliers en face de tous les ateliers européens et les a maintenus malgré une rivalité universelle. Si les autres États avaient sur la Confédération cet avantage de franchir ses frontières sans lui accorder la réciprocité, la Confédération avait sur les autres États un avantage qui en est au moins l'équivalent et qui découle de son régime même. Ce régime, qui livre les industries nationales, les exonère en même temps. Tous les objets nécessaires à l'existence entrent en franchise de droits, et ainsi s'est trouvé résolu un problème si souvent et si vainement agité ailleurs, celui de la vie à bon marché. Sur aucun point, ni sous aucune forme, ces peuples n'ont à payer le tribut, pas plus aux individus qu'à l'État. Sauf les taxes locales, insignifiantes pour la plupart, il y a pleine immunité. Ces denrées coloniales, qui sont presque du luxe pour d'autres pays, abondent dans les plus petits ménages. S'il leur faut du blé, ils n'ont point à compter avec les propriétaires du sol ; des machines, des outils, des vêtements, des meubles, ils peuvent en tirer d'où bon leur semble et sans payer aux manufacturiers qui les entourent un impôt réel sous les apparences d'un excédant de prix. De ce qu'ils fabriquent de la viande de boucherie, ils ne se croient pas autorisés, ni intéressés à repousser celle que les pays limitrophes veulent bien leur fournir. C'est ainsi que, sur toutes choses, ces populations réalisent des épargnes qui ne coûtent rien à leur bien-être, et qu'avec moins de dépenses elles arrivent à satisfaire plus de besoins.

On comprend, sans qu'il soit nécessaire d'y insister, quelle influence cet état de choses exerce sur la condition des industries. Comme la main-d'œuvre en est l'élément essentiel, un rabais sur le salaire constitue une force au profit des localités qui sont en mesure d'y souscrire, sans trop de préjudice pour les ouvriers. Or, c'est le cas en Suisse, où les moyens d'existence se concilient avec cette combinaison. Ce qui serait en d'autres pays une violence et un expédient, devient ici un fait régulier et susceptible de durée. Dès lors le prix des objets manufacturés se trouve affranchi de toutes les charges qu'ailleurs les habitudes de fiscalité y ajoutent, et les industries peuvent se présenter avec cet avantage sur les marchés dont l'accès ne leur est point interdit : aux États-Unis, en Angleterre, en Allemagne, partout où elles vont de plain-pied avec les nôtres et sont en mesure de soutenir le rapprochement. Ainsi s'explique, du moins en partie, ce phénomène d'un État qui, sans marché d'approvisionnement qui lui soit propre, avec un débouché intérieur très-réduit et des débouchés extérieurs fort éloignés, est parvenu à se faire une place considérable dans l'industrie. Deux circonstances y ont concouru : l'aptitude des populations et le prix modique du travail manuel, qui se met partout et toujours en équilibre avec le prix des subsistances. Servie de la sorte, la fabrication suisse a touché, pour certains produits, à la limite extrême du bon marché et forcé les plus fiers et les plus dédaigneux à compter avec elle.

Cependant il y a, dans ce succès, un autre élément dont on aurait tort de méconnaître l'influence, c'est l'abon-

dance et le loyer modéré de l'argent. Nulle autre part il n'existe, toutes proportions gardées, de plus grandes et plus solides fortunes que dans certains cantons de la Suisse. Ces fortunes, on en connaît l'origine pour peu qu'on soit initié au mouvement du monde financier. C'est la Suisse qui, depuis les premières années de ce siècle, a eu le privilége de fournir à la haute banque et sur presque toutes les places de l'Europe une partie de son personnel. S'il fallait citer des noms, ils se multiplieraient sous la plume et tous entourés d'une certaine notoriété. Or, chez le Suisse, l'esprit de retour persiste volontiers, et la plupart de ces sommes honorablement acquises sont venues grossir le fonds de la richesse nationale. Ce qu'il en reste en pays étrangers, sous forme de commandite ou de placement, reparaît de temps à autre pour alimenter le dépôt commun, et ainsi se maintient sur les lieux un fort capital constamment disponible. C'est ce capital qui ne fait jamais défaut aux entreprises utiles et aux spéculations sensées. Entre un emploi lointain et un emploi voisin, le banquier de Bâle et de Genève n'hésitera pas ; il aimera mieux voir ses fonds rester sous ses yeux, presque sous sa main ; à sûreté égale il fera une douceur aux emprunteurs qui l'entourent et qu'il connaît personnellement. Dès lors une industrie, pour peu qu'elle offre de chances, a des caisses presque inépuisables à sa disposition et de l'argent à des conditions très-discrètes. Qu'on ajoute à ces éléments de vie ceux que la Suisse tire des qualités et des vertus de ses habitants, des mœurs austères, une loyauté à toute épreuve, des habitudes de simplicité, une intelligence à la fois prompte et sûre, une

ardeur opiniâtre dans le travail, et l'on aura tout le secret d'une fortune qui a su triompher de tant d'empêchements naturels.

Quand on entre dans le canton de Bâle, l'activité de la campagne surprend et satisfait le regard. Pas d'habitation qui ne renferme un ou plusieurs métiers à tisser ; on en compte 6,000 pour la soie seulement, dans une superficie de vingt-cinq lieues carrées et pour une population de 65,000 âmes, c'est-à-dire 1 métier environ pour 11 habitants. Lors de mon passage, tous ces métiers ne battaient pas, il est vrai ; mais on peut se figurer ce que doit être ce petit canton quand les affaires ont un cours régulier et que les bras y trouvent tous de l'emploi. L'industrie de la soie y a d'ailleurs les allures que comporte un ancien établissement. Ce n'est pas d'hier qu'elle existe ; elle a son histoire. Plusieurs perfectionnements dans les métiers à rubans ont eu la campagne de Bâle pour berceau. Ainsi c'est du village d'Aiche qu'est sorti le premier métier à la barre qui permet de tisser plusieurs rubans à la fois. On se contentait de fabriquer une seule pièce, soit à la main, soit à la marche, lorsque, vers 1758, l'horloger Frédéric Hauser monta une petite fabrique de trois métiers, capables de tisser un certain nombre de rubans à l'aide du même mécanisme. L'invention fit si bien son chemin, qu'en 1772 le gouvernement français crut devoir accorder une prime à l'importation de chaque métier à la barre. Depuis lors, à l'aide de procédés plus complets, on en vint à tisser les rubans à rebords dentelés, des fonds et des franges à façons, soit au moyen de tambours, soit au moyen de cylindres garnis de

touches, figurant des dessins plus ou moins compliqués, selon la grandeur du tambour et la nature ou la richesse du dessin. Enfin, à une époque plus récente, les appareils mécaniques sont venus simplifier le travail et remplacer le métier à la barre par des arbres de couche qui distribuent le mouvement dans toutes les parties des ateliers.

Les établissements à moteur mécanique sont dans la ville même et dans les faubourgs de Bâle; on en compte trois ou quatre; la campagne n'a encore que des métiers à bras. On sait quel esprit d'indépendance anime ces populations de la campagne; des événements contemporains en ont donné la preuve. Leur physionomie et leur langage en sont empreints. Il est aisé de voir que l'on a affaire à des hommes vraiment libres et qu'anime le sentiment de leurs droits. Les maisons qu'ils habitent sont généralement à eux, comme aussi les métiers sur lesquels ils travaillent. Dans des temps ordinaires, les salaires varient entre 12 et 15 francs par semaine pour les hommes, et 7 et 10 francs pour les femmes. Les plus habiles ouvriers peuvent, dans des travaux d'exception, gagner jusqu'à 25 francs. Aucun de ces prix ne se maintient dans une période de crise comme celle qui sévissait lors de mon passage. Les salaires subissent alors de grandes réductions, et plus d'un tisserand que j'ai interrogé se contentait de gagner de 15 à 20 sous par journée. Ils s'y résignaient plutôt que de demeurer oisifs, et attendaient leur revanche à la reprise du travail. Point de murmures ni de plaintes. En hommes sensés, ils faisaient la part des circonstances et comprenaient que les fabricants ne pouvaient pas tenir les métiers occupés

quand les étoffes ne donnaient que de la perte. Au lieu de les accuser, ils leur savaient gré des efforts qu'ils faisaient pour conserver un reste d'activité. Quelques compensations d'ailleurs leur étaient échues. La terre s'était montrée généreuse, le prix des vivres diminuait, et pour 4 à 5 francs par semaine et par individu, ils pourvoyaient amplement à leurs besoins. Toutes ces explications m'étaient fournies avec une grande franchise et un sens très-droit. Les peuples que la liberté favorise, et qui se montrent dignes d'elle, arrivent sans effort à des sentiments de justice et de modération; dans le respect d'eux-mêmes, ils puisent le respect des autres, et quand ils souffrent, ils ne se trompent ni sur les causes du mal, ni sur la nature de la responsabilité.

Une grande uniformité règne dans les ateliers des campagnes; les établissements situés dans la ville offrent plus de variété. Il en est un, entre autres, dont le régime a des traits particuliers et qui mérite une mention à part (1). C'est un vaste édifice; construit sur la rive droite du Rhin, à quelques minutes des faubourgs, et dans le voisinage de la gare du chemin de fer badois. Rien de plus gracieux que le paysage au milieu duquel l'établissement est situé. Un cours d'eau qui descend de la Forêt-Noire baigne des prairies bordées de plantations, et anime des moteurs hydrauliques qui desservent les ateliers. Cet établissement est à la fois une manufacture de rubans de soie écrue et une maison d'apprentissage. Les règlements qui y sont en vigueur ont un caractère paternel, et l'aspect intérieur prouve que la

(1) Celui de MM. Richter-Linder.

bienveillance n'est pas seulement sur l'enseigne. De jeunes filles composent le personnel de la maison. On ne les admet pas au-dessous de l'âge de douze ans, ni sans le consentement formel des parents ou des tuteurs. Un contrat est signé, par lequel l'apprentie s'engage à passer quatre ans dans la manufacture, tandis que le directeur s'oblige de son côté à la nourrir et à la loger gratuitement. La seule dépense à la charge des parents est un trousseau comprenant deux habillements complets, l'un pour la semaine, l'autre pour les dimanches. Pour écarter toute apparence de contrainte, et en même temps comme garantie de docilité, un temps d'épreuve est fixé de part et d'autre ; ce n'est qu'au bout de trois mois que l'admission est définitive et que le contrat a son effet. Dès lors l'apprentie appartient à la maison ; elle lui doit son travail, un travail réglé avec sagesse et qui se mesure à l'âge et aux forces des sujets, et en retour elle aura, à sa sortie, une somme de 300 francs, c'est-à-dire une petite dot, et toutes les qualités qui constituent une bonne ouvrière. Sa vie, d'ailleurs, pendant l'apprentissage, est au moins l'équivalent de ce qu'elle serait dans sa propre famille. Aucun soin n'est négligé pour former son intelligence et développer sa moralité ; les lois du canton en font, pour l'entrepreneur d'industrie, une obligation expresse. Enfant, elle a dû fréquenter les écoles ; jeune fille, elle complétera son éducation ; des heures y sont affectées, d'autres sont réservées à l'enseignement religieux. Quelques encouragements aident aux bons effets de ces leçons, comme aussi à l'émulation dans le travail. Il y a des primes mensuelles pour les ouvrières qui mon-

trent le plus de diligence et d'habileté ; on sait également leur ménager, pour les jours fériés, quelques distractions extérieures, une promenade aux environs, des jeux dans les prairies voisines, un bain de rivière, tout ce qui peut délasser l'esprit et fortifier le corps. Un régime si humain se complète par une nourriture abondante et saine et neuf heures de repos dans des dortoirs spacieux et aérés.

En me donnant ces détails et en me faisant les honneurs de sa maison, le manufacturier qui l'a fondée me racontait avec une bonhomie pleine de grâce quelques circonstances de l'admission et du séjour des apprenties. Parfois d'un village du grand-duché de Bade ou d'un hameau de la forêt Noire, arrivent des jeunes filles ayant grandi en plein air, et plus accoutumées aux intempéries qu'à la réclusion. Leur chevelure est négligée, leur tenue inculte, leur physionomie farouche ; c'est une réforme complète à obtenir. A l'aspect de ce bâtiment qui va fermer ses portes sur elles, un trouble les saisit, une répugnance invincible les domine ; elles s'échapperaient, si les parents n'étaient là pour les contenir. Pendant la première semaine de leur séjour, ces dispositions persistent ; elles gardent un silence obstiné et se refusent à toute espèce de tâche ; il en est qui repoussent jusqu'aux aliments. Alors commence l'influence des bons conseils et des bons exemples. Point de menaces, point de châtiment ; c'est par la douceur qu'on agit sur ces natures rebelles, et il est rare qu'on ne parvienne pas à les dompter. Peu à peu un retour se fait, une révolution s'opère. Les nouvelles venues examinent ce qui se passe autour d'elles avec plus de sang-froid et

moins d'éloignement ; elles voient leurs compagnes aller gaiement à leurs métiers et prendre goût à la besogne ; elles les voient propres et convenablement vêtues, les cheveux brillants et bien nattés, les joues fraîches et la guimpe blanche. Involontairement elles se prennent à rougir d'être là comme un contraste, de rester à l'écart de ce mouvement, de ne pas partager un sort qui paraît si digne d'envie. De ce premier calcul à un amendement complet il n'y a qu'un pas, et elles se résignent bientôt à être mieux nourries, mieux logées, mieux vêtues que dans la chaumière paternelle. Elles s'attachent alors à l'établissement, et si bien que quand le terme du contrat est expiré, elles restent de leur plein gré là où elles ne sont entrées qu'avec un peu de répugnance.

Sans être tenus sur le même pied, les autres établissements à métiers mécaniques que renferme le canton ne sont pas restés indifférents au sort des agents qu'ils emploient. Les règlements intérieurs, après avoir vidé les questions de discipline, ménagent une place à des mesures qui touchent au bien-être de l'ouvrier. Dans nul autre pays, les institutions de prévoyance et d'assistance ne jouissent d'une popularité plus grande et ne sont plus multipliées. Il y a des caisses de toutes sortes : caisses d'épargne, caisse de retraites, caisses de secours mutuels : la forme en est libre et ne relève d'aucune autorisation ni d'aucun contrôle. Seulement l'action publique a aussi ses moyens de bienfaisance et de charité, en vue des malheureux que délaissent les institutions privées. C'est, dans l'ensemble, une organisation simple et forte à la fois, qui donne au

développement des bonnes habitudes morales toutes les garanties que l'on peut désirer, et ne laisse aucune souffrance sérieuse dépourvue de soulagement.

La fabrique et la manufacture de Bâle ne traitent guère, en fait de soierie, qu'un seul article, le ruban ; mais elles ont ainsi l'avantage qui résulte d'un effet constant sur le même point. Rien ne leur échappe en fait d'amélioration, et il n'est point d'essai auquel elles se soient refusées. Depuis le ruban le plus riche jusqu'au ruban le plus simple et le moins coûteux, Bâle a fabriqué et fabrique tout encore. Voit-il, sur quelque marché, un dessin réussir, il l'imite ; apprend-il qu'un procédé nouveau a fait ses preuves ailleurs, il l'importe. Il n'est en retard sur aucune fabrication et en devance un grand nombre. Cependant son véritable article de bataille, c'est le ruban courant, le ruban à bon marché, celui dont le débit est le plus assuré et le plus considérable. Les conditions auxquelles Bâle a pu l'établir ont souvent étonné et alarmé Saint-Étienne et Saint-Chamond qui ne pouvaient descendre aussi bas dans l'échelle des prix. Cela tient d'abord aux causes que j'ai énoncées et qui sont communes à toutes les industries suisses, puis à une circonstance particulière au canton de Bâle. Nulle part on n'a poussé plus loin l'emploi des matières inférieures, nulle part non plus, à l'aide de traitements appropriés, on ne les a rendues susceptibles de fournir un meilleur service. Bâle emploie, pour beaucoup de ses rubans, la bourre de soie au lieu de soie, c'est-à-dire ce que l'on nomme, en termes de métier, la *fantaisie*. Cette fantaisie se compose de tous les déchets de la filature

et de l'ouvraison, comme aussi des cocons d'où la phalène est sortie et qui se cardent au lieu de se filer. On fait de ces déchets une matière à part que la grande fabrication dédaigne, mais que recherche la fabrication économique pour l'employer soit seule, soit en mélange, dans les articles où l'on vise surtout au rabais. Il existe, à Bâle ou aux environs, plusieurs établissements qui filent exclusivement des bourres de soie et en ont poussé très-loin le perfectionnement; un mode de préparation a même eu les honneurs d'un nom spécial, et on appelle *schappes suisses* certaines bourres traitées d'après un procédé local. Le fabricant de rubans s'en empare et à son tour cherche à suppléer, par l'habileté de l'exécution, aux défectuosités inévitables de la matière. Il n'en sort pas des articles irréprochables, cela est vrai, mais c'est moins dans la qualité que dans le prix de vente que l'on a placé les éléments du succès, et ce calcul est rarement déçu.

On est fondé à se demander pourquoi Saint-Étienne et Saint-Chamond ne suivent pas Bâle sur ce terrain et n'adoptent pas une combinaison identique. Nos deux villes à rubans l'ont fait, mais mollement et sans y apporter ni la résolution ni la persévérance, qui seules auraient pu mettre les chances de leur côté. Il existe, dans le bassin du Rhône et de la Loire, un point d'honneur qui pousse le fabricant, en excès peut-être, vers les produits supérieurs et l'éloigne en même temps des produits défectueux. Personne ne veut encourir le reproche que l'industrie a déchu dans ses mains. Le fabricant s'y prêterait que l'ouvrier ne s'y résignerait pas. On l'a bien vu quand il s'est agi d'employer

des soies de Bengale et de Chine. C'étaient pourtant de très-bonnes matières, et le résultat l'a prouvé ; mais, habitués aux belles soies des Cévennes, nos ouvriers souffraient avec répugnance que des soies d'un mérite moindre envahissent leurs métiers. Ils ne s'en cachaient pas, et plusieurs se refusaient à sortir de leurs habitudes ; il a fallu souvent transiger avec eux. Aujourd'hui même que les Chine et les Bengale ont obtenu leurs grandes lettres de naturalisation, ces préventions ne sont pas entièrement dissipées ; elles persistent chez quelques chefs d'ateliers. Vainement leur dit-on qu'il s'agit de lutter contre la concurrence extérieure ; ils répondent qu'on se défend mieux en améliorant qu'en dérogeant. Quand il s'est agi de mélanges de matières, une résistance analogue s'est manifestée ; Lyon n'a voulu imiter en cela ni la Flandre pour les étoffes, ni la Prusse pour les velours ; il est resté fidèle aux tissus de soie pure. Vis-à-vis de Bâle, Saint-Étienne et Saint-Chamond en ont fait autant ; ils n'ont employé ni la soie grége, ni la bourre de soie dans de grandes proportions ; même pour triompher d'une rivalité, ils n'ont voulu dévier ni de leurs traditions ni de leurs saines coutumes.

C'est là un bon sentiment ; il ne faudrait pourtant pas l'exagérer. Placer tout l'honneur d'une industrie dans la supériorité du produit, c'est ne voir que la moitié de son rôle ; il y a pour elle un honneur non moins grand à mettre les objets de son ressort à la portée d'un public plus nombreux et à trouver dans la douceur des prix les moyens d'accroître son activité. Ni le mélange des matières, ni

l'emploi des matières d'un ordre inférieur ne sont des actes sujets au blâme, pourvu que le prix corresponde à la nature des produits et qu'on les donne pour ce qu'ils sont. C'est ce que font les fabricants bâlois, et ils n'y éprouvent aucun scrupule. Si leurs rubans ne sont pas les plus beaux, ce sont les moins coûteux que l'on connaisse; ils travaillent, non en vue d'une consommation raffinée, mais en vue de la grande consommation, de celle qui trompe le moins et qui, si elle ne donne que de petits profits, les multiplie par une masse d'opérations sans cesse renouvelées. Voilà où est la force de l'industrie de Bâle, et cette force est de nature à survivre à toutes les crises et à tous les chocs.

C'est là également la force de Zurich, seulement dans un autre article. Ce qu'est Bâle pour les rubans, Zurich l'est pour les taffetas; les deux cantons, en bons confédérés, semblent s'être partagé les rôles, sans empiéter l'un sur l'autre, ni se nuire réciproquement. Les développements de deux industries s'y sont mis en rapport avec le mouvement de la population générale. Si Bâle a 6,000 métiers et 15,000 ouvriers en soie pour 65,000 habitants, Zurich compte 18,000 métiers et 33,000 ouvriers pour 230,000 habitants; c'est pour Bâle le quart environ de la population, et pour Zurich le septième. Zurich a le pas comme chiffre absolu, Bâle comme chiffre relatif. Il est vrai que Bâle a un grand nombre de métiers concentrés dans sa manufacture urbaine, tandis que Zurich n'a que des ateliers de campagne, disséminés dans toute l'étendue du canton.

Les beautés de la campagne de Zurich sont célèbres. Autour d'un lac qui étend ses nappes sur une longueur de douze lieues, s'élèvent en amphithéâtre des coteaux couronnés de sapins et parsemés de hameaux, de villages et de bourgs. C'est dans ces bourgs, ces villages, ces hameaux, que l'industrie des soies a son siége; la plupart des fabricants y ont aussi leurs comptoirs. Ceux même dont la résidence est à Zurich conservent à la campagne des succursales et des agents. Les autres se distribuent un peu partout et autant que possible à portée de leurs affaires; il y en a à Horgen, à Winterthur, à Kussnacht, à Richtenschwell, à Neumunster, à Staëfa, à Gattikon, à Maëennedorf, à Waëdenschwell et dans une foule d'autres localités. C'est auprès de leurs ouvriers qu'habitent les hommes qui les emploient, et il est facile de comprendre ce qu'un pareil voisinage ajoute à l'harmonie des rapports. Tout se fait mieux ainsi; tout se traite avec plus de convenance; la gestion industrielle y gagne beaucoup, et quant à la gestion commerciale, on y a pourvu autrement. Chaque semaine, à un jour donné, le vendredi, cette légion de fabricants, on en compte près de deux cents, se donne rendez-vous à Zurich. C'est une bourse hebdomadaire, où peu d'entre eux s'abstiennent de paraître. Les uns y vont dans leurs équipages; d'autres, plus modestes, prennent les voitures publiques ou les bateaux à vapeur qui font le service du lac. Arrivé en ville, chacun vaque aux soins qui l'y attirent plus spécialement; ceux-ci s'occupent de leurs achats, ceux-là de leurs ventes ou de leurs expéditions, tous mettent en ordre leur comptabilité et avisent soit aux

payements, soit aux recouvrements qu'ils ont à effectuer. Quand ils rentrent dans leur domicile, ils ont, comme ils disent, pris l'air du marché.

Cette organisation porte un cachet d'originalité qu'on ne retrouve, au même degré, dans aucun autre foyer de l'industrie des soies. Il existe ailleurs des ateliers de campagne; mais le fabricant ne renonce pas, pour les mieux surveiller, au séjour des villes et aux distractions qu'on y rencontre ; il aime à concilier les affaires et les plaisirs. Dans le canton de Zurich, des mœurs plus simples ont fait naître d'autres habitudes et d'autres goûts ; tout se concentre dans la famille et dans quelques relations de voisinage. Un certain luxe s'y joint, un luxe intérieur, où les superfluités ne tiennent pas beaucoup de place, mais qui satisfait amplement aux nécessités et aux agréments de la vie. On devine quelle influence exerce sur ces villages et ces bourgs le séjour de personnes opulentes ou aisées, et combien la physionomie des lieux s'en ressent. Çà et là, au milieu d'un groupe de chalets, s'élève une maison de maître d'un bel aspect et d'une architecture élégante, qu'accompagnent tantôt un petit parc, tantôt des jardins parfaitement entretenus. Quelquefois une terrasse règne sur la toiture, et de là, quand les maisons regardent le lac, on a pour perspective des eaux presque sans limites, et à l'horizon des sommets de neige. Le contraste entre ces toits modestes et ce toit plus favorisé n'a rien qui blesse ou qui humilie ; il ne s'en dégage qu'une idée de patronage bienveillant. Aux violences près, ce régime rappelle celui du moyen âge quand les seigneurs, au lieu de figurer à la cour, veillaient

sur leurs domaines et ne s'éloignaient pas de leurs vassaux. Ici le lien est volontaire et n'en a que plus de force ; entre l'ouvrier et le fabricant il y a identité d'intérêts. L'adversaire commun, c'est l'industrie étrangère : pour en triompher, le fabricant fournit le capital, l'ouvrier son travail, comme aux époques féodales les seigneurs fournissaient la solde et les hommes d'armes leurs bras. Sur un point toutefois, et un point essentiel, la valeur des populations, cette analogie disparaît : d'un côté on a des serfs, de l'autre les peuples les plus libres et les plus dignes qui soient au monde.

Même avec ces conditions de résidence, le travail est tellement disséminé dans la campagne de Zurich, que les fabricants ont dû recourir à un service ambulant pour le répartir et le surveiller. Des agents, attachés à chaque maison, visitent les hameaux et les chaumières isolées, pour y répandre et y entretenir une activité fructueuse. Ils épargnent aux ouvriers les embarras et les sacrifices qu'entraîne un déplacement, leur apportent la matière première, s'assurent de l'état d'avancement des pièces qui sont sur le métier, et en prennent livraison quand elles sont achevées. Si le tisserand a des besoins d'argent, ils lui donnent des à-compte ; s'il néglige sa besogne ou la dépare par quelque défectuosité, ils empêchent que le dommage n'aille trop loin. Le traitement de ces agents est d'ailleurs à la seule charge des fabricants ; ce sont des commis chargés des affaires du dehors et rétribués en conséquence. Les uns sont à salaire fixe et reçoivent 1 fr. 50 c. par jour ; les autres ont une remise de 2 fr. à 2 fr. 50 c.

par pièce, quand elle rentre au magasin. Les uns et les autres sont défrayés de leurs dépenses de logement et de nourriture. En toute saison ils sont en chemin, à pied ou à cheval, suivant les distances, et ne séjournant que le temps nécessaire pour s'assurer de l'état des choses, distribuer les commandes et transmettre leurs instructions ; puis, l'inspection achevée, ils se rabattent vers le comptoir pour se tenir à la disposition des patrons et y attendre de nouveaux ordres. Rien de plus simple et de mieux entendu que cette organisation ; elle assure, à dix lieues à la ronde, le mouvement régulier du travail, accélère l'exécution et met en communication constante les chefs de fabrique et leurs agents les plus éloignés.

Elle a un autre avantage et un autre effet, c'est d'établir une police dans les ateliers ruraux. La grande plaie de cette industrie, plaie que partout on a cherché à combattre et que nulle part on n'a pu extirper, est le détournement des matières, ou, pour parler la langue du métier, le *piquage d'onces*. La soie est un article si riche que le moindre vol est un dommage réel pour celui qui le supporte, et un profit sérieux pour celui qui le commet. Il s'agit de 3 à 4 francs par chaque once que l'on parvient à soustraire. Quelle tentation pour un ouvrier dont le salaire est modique et que les recéleurs encouragent par leur connivence et fatiguent de leurs obsessions ! Quelques-uns y succombent, et il y a lieu de s'étonner que le nombre n'en soit pas plus grand. La matière est dans leurs mains ; ils en disposent à leur gré ; le propriétaire ne la reverra que lorsqu'elle aura subi une transformation complète. Il

ne s'agit plus dès lors que de trouver dans les artifices de la main-d'œuvre le moyen de consommer un larcin en toute impunité. Où sera le contrôle ? dans le poids ? c'est une base d'appréciation très-incertaine, tant la soie se charge aisément d'humidité et se modifie au contact de l'atmosphère. Dans la longueur des fils ? le calcul n'en est pas facile et se complique d'ailleurs de déchets naturels qui varient en raison de la qualité de la soie et des dispositions de l'étoffe. Dans l'un et l'autre cas, tout se réduit à des évaluations approximatives, qui laissent une certaine marge à la mauvaise foi. De tout temps et en tout pays, les fabricants ont essayé de s'en défendre par une surveillance organisée en commun et des sacrifices à l'appui. C'est Lyon qui a pris les devants ; c'est à Lyon aussi que ces soustractions s'opéraient sur la plus grande échelle. Une société de garantie contre le piquage d'onces y a été constituée : elle compte aujourd'hui près de deux cents membres, et, dans le nombre, les notabilités de l'industrie, fabricants, marchands de soie et courtiers. Une cotisation de 50 francs par souscripteur sert à composer un fonds commun auquel viennent s'ajouter des dons volontaires et une subvention de la Chambre de commerce. On est arrivé ainsi, et non sans effort, à réunir 15,000 francs environ qui sont appliqués, chaque année, à la découverte et à la répression des délits.

Quoique constituée avec un capital insuffisant, cette société a déjà rendu de grands services. Rien de plus difficile à constater que ces détournements ; il a fallu, pour y arriver, donner du nerf à la surveillance par des primes

d'encouragement. Les vrais coupables n'étaient pas ces malheureux ouvriers qui dérobaient quelques flottes de soie, mais d'odieux spéculateurs qui concentraient dans leurs mains le produit de toutes ces rapines, entretenaient dans les ateliers des habitudes de pervertissement et révoltaient la conscience publique par le scandale de fortunes improvisées. Voilà les hommes qu'il fallait atteindre. On y est parvenu en soldant la dénonciation et en attachant à chaque saisie une indemnité pour les agents de police qui l'opéraient. Ainsi secondée, la répression a pris une énergie nouvelle, et notre magistrature s'y est associée avec le zèle et la fermeté qu'elle apporte dans l'accomplissement de ses devoirs. Des condamnations ont frappé les délinquants, et d'autant plus sévères qu'ils étaient d'une condition plus élevée. Les rôles du tribunal de Lyon sont un témoignage de l'activité des poursuites. Dans le cours des dix-huit derniers mois, il y a eu cinquante-neuf jugements rendus, avec des peines qui vont jusqu'à quatre ans de prison et 2,000 francs d'amende. La classe des tisserands est celle qui fournit les cas les plus nombreux, mais en même temps les moins graves ; celle des mouliniers vient ensuite, avec une proportion plus forte dans les délits ; puis figurent, par ordre numérique, les piqueurs d'onces sans état connu, les dévideuses, les courtiers marrons, les marchands de soie ou soi-disant tels, les fabricants et les ouvriers teinturiers. L'échelle entière des agents de cette industrie a été ainsi parcourue, et aucun mode de complicité n'a échappé à l'action de la loi. Ces rigueurs ont porté leurs fruits ; les détournements de ma-

tières ont sensiblement diminué et ne sont plus l'objet ni d'une profession avouée, ni d'un commerce impuni.

L'exemple de Lyon était trop concluant pour qu'ailleurs on ne cherchât point à le suivre. A Saint-Etienne on en est aux essais ; il est toujours difficile d'établir un concert entre des hommes qu'animent des rivalités d'état. Les uns y mettent de l'indifférence, les autres y apportent un esprit d'opposition ; il en est qui se tiennent à l'écart par système et trouvent commode de profiter des avantages communs, sans y contribuer même par les plus légers sacrifices. Sous ce rapport, l'éducation industrielle est peu avancée, non-seulement en France, mais en pays étranger. Cependant la Prusse Rhénane a fait un pas dans les voies que Lyon a ouvertes ; une société de garantie contre les détournements de matières y a été récemment constituée et a déjà produit de bons effets. En Suisse, la même organisation existe; dans le canton de Zurich on s'en félicite hautement. Des primes sont allouées à ceux qui mettent le fabricant sur les traces d'une fraude et lui fournissent les moyens de la prévenir ou de la réprimer. Ces primes varient de 50 à 500 francs, suivant l'importance des contraventions. Grâce à l'emploi de ces moyens, les abus de confiance sont devenus très-rares, et, placé entre les craintes d'une dénonciation et la surveillance des employés ambulants, l'ouvrier, même le plus perverti, est contenu dans les limites du devoir. Si dans les grandes villes, où la vie privée échappe facilement au contrôle de l'opinion, les mesures de garantie ont eu quelque efficacité, combien cette efficacité doit être plus grande dans

un petit pays, où la conduite et les habitudes sont de notoriété publique, où chacun s'observe et se connaît, et où tout acte répréhensible est signalé presque aussitôt que commis ! C'est le cas pour le canton de Zurich; aussi les détournements de matières y disparaîtront-ils plus tôt qu'ailleurs et par la force même des choses.

Il faut ajouter, à l'honneur des ouvriers, que jamais le mal n'a été bien grand. Ces populations sont restées ce qu'elles étaient dans les débuts du seizième siècle, lorsqu'à la voix de Zwingle, elles se prononcèrent pour la réformation et versèrent leur sang dans ses premières luttes. C'est encore la même ferveur religieuse et la même rigidité de mœurs. Si l'on y compte quelques dissidents, ils appartiennent à ces sectes qui, sous un nom ou l'autre, s'imposent des règles plus sévères et protestent par leurs doctrines et leurs actes contre les habitudes de relâchement. De pareils scrupules, fussent-ils exagérés, sont une garantie de plus pour l'honnêteté des rapports industriels. L'homme est gardé par sa conscience ; aucun frein ne vaut celui-là. Puis la condition se ressent de cette disposition de l'âme, et l'aisance est le fruit de ces vertus qui visent plus haut. On a ainsi des ouvriers plus rangés, plus économes, ménageant mieux leurs ressources et échappant à la misère qui est la source des mauvaises inspirations. Ils sont, en général, propriétaires de leurs métiers et des outils accessoires, souvent de leurs habitations et d'un petit champ contigu. De ce côté il y a même excès ; la passion d'acquérir n'est pas toujours bien réglée chez eux, ni suffisamment contenue ; ils laissent trop de marge à l'hypothèque, qu'ils

regardent comme l'accompagnement et la sanction de la propriété. Ont-ils fait de nouvelles épargnes, ils s'agrandissent au lieu de se libérer, et semblent aggraver à plaisir une situation précaire et onéreuse. Travers singulier et qui est commun à tous les pays où l'achat de la terre ne trouve d'empêchement, ni dans le régime d'hérédité, ni dans le maintien des grandes exploitations agricoles !

En aucun pays mieux qu'à Zurich, les produits du sol et les fruits de l'industrie ne se mettent en équilibre. Quand les uns manquent, les autres viennent en aide aux populations dépourvues. Il y a quelques années, c'est la terre qui se montrait ingrate. Dans toute l'échelle des cultures, elle ne donnait qu'un rapport médiocre et laissait des vides dans l'approvisionnement. L'industrie alors est intervenue, et, par un redoublement d'activité, a balancé l'effet de la disette. Aujourd'hui c'est la situation inverse qui prévaut. L'industrie est aux abois, mais la terre s'est signalée par des libéralités inusitées. Dans cette campagne, soignée comme un jardin, toutes les récoltes ont réussi; les greniers sont pleins, les celliers également; l'ouvrier peut attendre, sans trop de privations, que le travail se relève et y aider au besoin par un rabais sur les façons. Ainsi, à côté d'un motif de souffrance, se place un motif de soulagement; la Providence semble relever d'une main ceux qu'elle abat de l'autre. Jusqu'à présent cette compensation n'a jamais manqué aux populations du canton de Zurich.

La répartition judicieuse des tâches y est une autre cause d'aisance. Aux hommes les travaux de la terre, aux femmes ceux de l'industrie. Comme la fabrication se réduit à des

étoffes légères, cette règle souffre peu d'exceptions; les cinq sixièmes ou moins des métiers sont occupés par des femmes; il ne reste aux hommes que les métiers à grande largeur. Loin d'en souffrir, les produits paraissent y gagner; les tissus délicats exigent des mains agiles et les femmes l'emportent sur ce point. Leur travail offre aussi l'avantage d'être moins coûteux. On a des ouvrières à raison de 6 à 10 francs par semaine, suivant leur degré d'habileté; on n'obtiendrait pas des hommes les mêmes services à moins de 12 à 15 francs par semaine. Il y a là une marge dont l'industrie suisse profite et qui lui donne une grande force sur les marchés extérieurs. Aussi les prix de vente sont-ils de nature à exciter l'étonnement. On m'a montré des tissus bien diaphanes, il est vrai, et propres seulement à des doublures, qu'on pouvait céder à raison de 60 et 75 centimes le mètre. Les étoffes pour robes varient, dans les années où la soie reste à des cours modérés, entre 2 francs et 6 francs le mètre, suivant la force et les dispositions. Plusieurs articles qui autrefois appartenaient à la France, les florences, les marcelines, dont Avignon et Nîmes avaient un si grand débit, semblent avoir émigré dans le canton de Zurich et s'y être établis d'une manière si solide qu'elle exclut tout espoir de retour. On les y traite mieux et à meilleur marché que nous ne pouvions le faire. Pourquoi cela ? par le motif que j'ai signalé déjà et sur lequel on ne saurait trop insister, les conditions de la vie matérielle. Pour 3 francs par semaine et par individu, l'habitant de la campagne de Zurich défraye convenablement ses besoins ; il a du pain de froment tous les jours, de la

viande une fois par semaine, les légumes de son clos, du café comme boisson favorite et en guise de spiritueux. Ni dans le Languedoc, ni dans le Comtat, les populations, malgré leur frugalité et leur sobriété exemplaires, ne pourraient vivre à si bas prix; il faut porter leurs dépenses à 20 ou 25 pour 100 plus haut, et les salaires s'en augmentent d'autant.

Il existe des preuves irrécusables qu'en se prêtant aux plus forts rabais, l'industrie suisse ne fait pas la guerre à ses dépens, et que ses profits, si minimes qu'ils soient, laissent une indemnité suffisante à toutes les classes qui y concourent. Les fabricants, quoique nombreux, ont presque tous réussi; il en est dont les fortunes sont citées au premier rang parmi celles du canton. Un peu ébranlés par la crise qui sévit, ils ne seront pas des moins prompts à s'en remettre. Quant aux ouvriers, ils figurent, pour une part considérable, dans les dépôts de la Caisse d'épargnes, qui a son siége à Zurich, où la moyenne des dépôts est de 27 francs par tête d'habitant. A Bâle, la proportion est plus forte encore; elle va à 47 francs par tête. Outre cette caisse générale, il en existe d'autres, dans la campagne de Zurich, plus spécialement destinées aux ouvriers en soie et dont les fabricants sont les fondateurs et les gérants. Dans ce cas, ils ouvrent à l'ouvrier un compte de dépôt, et, au bout de l'année, ajoutent, comme don volontaire, 20 pour 100 au montant de ses épargnes. Cette libéralité n'est assujettie qu'à une condition, c'est que l'ouvrier restera fidèle à la maison qui l'emploie. Des livrets que j'ai eus sous les yeux constatent que cet accord loyalement tenu des

deux parts, a valu aux ouvriers de choix, pour quatre années de durée, 110 francs de bonification et 70 francs en moyenne. Quelques fabricants ont poussé les choses plus loin et fait de l'épargne une obligation, en exerçant une retenue sur le salaire. D'autres ont adopté un moyen d'encouragement plus efficace encore, en attachant au salaire une prime de 5 pour 100, quand l'ouvrier fournit un service assidu. Ces petites faveurs sont un bon calcul et d'un bon effet ; non-seulement elles aident au développement des habitudes morales, mais elles créent entre les agents de la même industrie des liens qu'affermissent des égards mutuels. Un effort a été récemment tenté pour donner à ces institutions très-diverses un caractère d'unité et de généralité qui en étendît et en accrût l'influence. Dans sa réunion du 3 mai 1857, la Société de l'industrie de la soie a posé, pour toutes ces petites caisses d'épargne, les bases d'un plan commun; les intérêts des ouvriers y sont réglés avec sagesse, le concours des fabricants y est nettement déterminé ; à l'arbitraire des combinaisons on a substitué une combinaison définitive et durable. L'inconvénient des libéralités facultatives, c'est que la main s'ouvre trop largement en temps de prospérité et se ferme trop vite en temps de crise ; c'est à quoi on a voulu remédier. Grâce au bon esprit qui règne dans le canton de Zurich, il est à croire que sur tous ces points on parviendra à s'entendre.

Ces populations ne sont pas seulement des populations morales ; elles sont aussi des populations éclairées. Des statistiques un peu anciennes portaient à 1 sur 5 le nombre

des habitants qui participent aux bienfaits de l'instruction primaire, et cette proportion plaçait Zurich au premier rang dans l'échelle des pays les plus favorisés. Les renseignements que j'ai recueillis me permettent de dire que non-seulement il n'a pas déchu, mais qu'il a encore fait un pas en avant. Tout ce qui reste d'illettrés appartient aux anciennes générations ; pour les générations nouvelles, la fréquentation des écoles, entre six et douze ans, est d'obligation stricte. Il n'est pas de famille, si pauvre qu'elle soit, qui manque à ce devoir ; l'opinion mieux que la loi en ferait justice. On se déclasserait volontairement, on se mettrait en dehors de la communauté. Cette disposition des esprits est d'autant plus méritoire que l'enseignement n'est pas toujours gratuit et qu'il est, pour beaucoup de parents, accompagné de quelques sacrifices d'argent. A Zurich, l'école coûte 25 francs par an ; elle est plus chère dans plusieurs bourgs du canton ; il en est où la rétribution s'élève à 5 francs par mois. Et pourtant le besoin de s'instruire est si vif et si général que les familles souscrivent sans peine à cette dépense. On comprend que c'est là un élément nécessaire de la vie, aussi nécessaire que le pain qui soutient le corps. Refuser l'école à un enfant, ce serait se montrer aussi dénaturé que de lui refuser la nourriture. Heureux pays que celui où de telles mœurs sont en vigueur et où l'obligation de l'enseignement, au lieu de s'imposer à l'État, repose dans la conscience des citoyens !

Le spectacle des industries et des pays suisses fait naître beaucoup d'impressions dans le même sens ; il est de nature à raffermir et à consoler ceux qui ont placé quelque

confiance dans la marche des civilisations humaines. A l'étudier sans prévention, on demeure convaincu que les peuples les plus éclairés et les plus libres sont en même temps les plus dociles et les plus sûrs. Quoique les temps fussent mauvais et que rien ne gênât la franchise du langage, je n'ai entendu là aucune de ces récriminations dont ailleurs on s'est montré prodigue, de ces plaintes qui s'exhalaient jusqu'à l'amertume et qui partaient de cœurs ulcérés. Encore moins y ai-je eu des confidences que je ne recherchais pas et qui roulaient sur des systèmes d'organisation industrielle, où les rôles seraient renversés, et qui placeraient en haut l'obéissance, en bas le commandement. Non, rien de pareil chez les ouvriers suisses : s'ils ont la notion de leurs droits, ils ont celle des droits d'autrui, et savent rester à leur place, tout en gardant leur dignité; ils n'apportent pas dans le soin de leurs intérêts une passion qui va jusqu'au vertige, font la part de chacun et se contentent de celle qui leur revient. Est-ce là une disposition particulière, une vertu de race, un bénéfice de tradition, une conséquence du régime politique ? C'est ce que je n'ai pas à examiner. Mais si, en effet, la Providence a donné à ces peuples le privilége de se conduire si sagement, de marcher d'un pas si ferme dans les voies de la modération et de la justice, d'être si bien gardés contre toutes les surprises et tous les écueils, il faut convenir que, dans le partage des destinées, le meilleur lot leur est échu, et que partout où l'on renonce à y prétendre, il doit rester au fond des cœurs un sentiment d'envie mêlé de regret.

VIII

Lyon (Aperçu historique).

Nous voici à Lyon, la ville par excellence quand il s'agit de soieries, celle où la perfection du travail a été poussée le plus loin, et où l'art multiplie avec le plus de succès les métamorphoses de la matière. On a vu que, même en parlant des industries étrangères, l'industrie lyonnaise se présentait sans cesse comme point de comparaison. C'était dans la force des choses. Partout où l'on tisse la soie, Lyon est présent, comme exemple et comme règle ; il fournit à ceux qui marchent sur ses brisées leurs meilleurs éléments de succès, ses procédés, ses découvertes, ses institutions. Il semblerait même qu'il se joue des efforts que l'on fait pour l'égaler ; tout en se livrant, il réserve des surprises à ses rivaux, et, quand on croit l'avoir atteint, il est à quelque distance en avant. C'est qu'il y a là un esprit d'invention, incessamment éveillé, une imagination active et toujours sûre d'elle-même, un choix heureux, une variété et une fécondité de ressources, une faculté de renouvellement qui constituent le génie d'un art et qui sont, pour les pays favorisés, une sorte d'apanage.

Comment cette supériorité est-elle acquise à Lyon depuis si longtemps et comment s'y est-elle maintenue ? à l'aide de quels efforts ? à quelles conditions ? à quel titre ? On conçoit que, dans la métallurgie, l'Angleterre se soit placée au premier rang ; elle possède, en fait de houille et de mi-

nerais, les plus beaux gîtes du monde, des voies de communication rapides et multipliées, de beaux ports de mer et la puissance du capital d'où découle la puissance de l'exploitation. On conçoit encore que, pour les lainages, l'Allemagne ait et conserve un rôle supérieur ; elle a d'excellents pâturages et d'innombrables troupeaux, des toisons dont la qualité n'a point d'égale, et le bas prix de la main-d'œuvre qui compose le premier profit industriel. Ce sont là des avantages de position contre lesquels il est difficile de rien entreprendre. Mais, vis-à-vis de la soie, Lyon est-il dans le même cas ? Était-ce à lui qu'aurait dû échoir la tâche de la tisser, de lui imprimer des nuances si tendres qu'un souffle semblerait devoir les ternir ? Certes, si les faits n'avaient pas répondu à cette question, et de la manière la plus victorieuse, ce ne serait pas dans le bassin du Rhône qu'on aurait, par conjecture, placé le siége de ce travail ; le nom d'une cité enfumée ne se serait pas présenté à l'esprit, et il eût été naturel d'imaginer pour l'industrie des soieries un ciel plus pur et moins chargé de vapeurs, des ateliers moins tristes et mieux pourvus de lumière.

C'est qu'il y a, dans un travail manuel, deux éléments qui se mettent en équilibre et qu'on ne saurait séparer ; ce qu'y fournit la nature et ce que l'homme y ajoute ; c'est qu'on peut appliquer à l'industrie ce qu'on a dit justement de la terre, qu'elle vaut en raison de ce que vaut l'homme. Dans le tissage de la soie, comme en toute chose, le succès a dépendu de cette combinaison, et ainsi se justifie le choix d'un siége qui, en apparence, semblerait ingrat. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier la marche des faits. A ses

origines, l'art de tisser la soie a dû s'exercer sur les lieux où le ver fournissait abondamment la matière, en Chine, dans l'Inde, dans la Perse, sur tous les points de cette Asie, déjà très-avancée dans les industries somptuaires, tandis que les nôtres en étaient encore aux plus grossiers commencements. Les historiens des croisades nous parlent du contraste qui existait entre notre chevalerie bardée de fer et ces princes de l'Orient, couverts de soie, d'or et de pourpre. Le temps allait arriver où ces habitudes raffinées s'étendraient de proche en proche, et des pays byzantins passeraient dans les républiques italiennes, pour s'étendre ensuite jusqu'à nous. L'art de tisser la soie devint dès lors familier à l'Europe et, sous la main d'agents plus habiles, prit un caractère nouveau. En Italie, le progrès fut sensible; ce n'étaient déjà plus les populations efféminées et stationnaires de l'Asie, mais un peuple épris de la forme et capable d'en sentir les beautés. Ce qui lui manquait, c'était cette persévérance dans le travail que la nature semble avoir refusée aux hommes qui vivent sous un ciel trop clément et sur un sol où l'existence est trop facile. Aussi, quand des États de l'Italie, le tissage de la soie fut introduit à Lyon par des émigrés de Venise, de Florence et de Gênes, ce fut comme une prise de possession qui devait être définitive. L'industrie se trouva placée dans son véritable domaine : Louis XI en 1466, Charles VIII en 1494, y aidèrent bien par deux édits royaux, mais, à côté de ces priviléges, il y en avait un plus sûr et moins illusoire, c'était l'instinct et la trempe des populations. Lyon placé comme sur un terrain neutre, entre le Nord et le Midi, empruntait

à l'un ses habitudes laborieuses, à l'autre son goût éprouvé. Il avait, en outre, la volonté qui triomphe des obstacles et l'argent qui assure la durée de l'effort. Voilà comment, une fois initié aux secrets de cette fabrication, Lyon ne s'en est plus dessaisi, et, d'essai en essai, de conquête en conquête, en est arrivé à lui donner cette consistance, cet éclat, cette grandeur où nous la voyons parvenue. La tâche n'a pas toujours été facile, et plus d'une fois il a fallu lutter et souffrir ; mais c'est une ville ingénieuse et vigilante, qui ne se laisse ni amollir par les victoires, ni décourager par les échecs, et qui, au degré où elle est, se comporte encore comme si elle avait sa réputation et sa fortune à faire. On dirait qu'elle a pris pour devise ce mot d'un empereur romain, si heureusement rappelé dans une solennité récente : Travaillons (1) !

Au nombre des moyens qui l'ont conduit à ce résultat, il faut placer l'esprit d'invention. Le métier à tisser, tel qu'il nous est venu d'Asie, tel même qu'il existait chez les ouvriers italiens, ressemblait beaucoup à celui dont parle Ovide, à propos du défi adressé à Arachné par la déesse Pallas, ou à ceux qu'employait autrefois la Chine et dont on peut voir de curieux échantillons au Conservatoire des arts et métiers. A Lyon même, ces procédés élémentaires restèrent longtemps en vigueur pour les tissus unis. Quant aux tissus façonnés, ils s'exécutaient sur des métiers à la marche ou à la tire, qui exigeaient le concours de plusieurs auxiliaires. Ce fut un ouvrier nommé Dangon qui, en 1606, apporta la première modification essentielle à ces

(1) Discours de réception de M. le duc de Broglie à l'Académie française.

métiers, et qui, au moyen de plusieurs marches et d'un second appareil funiculaire, facilita le tirage des cordes de rames et le soulèvement des plombs de lisses. Ce mécanisme fut appelé la *grande tire*, tandis que l'ancien prenait le nom de *petite tire*. L'exécution en devint plus sûre et plus puissante à la fois. Garon, en 1717, y ajouta un treuil horizontal, qui simplifiait la manœuvre et permettait de n'employer qu'un ou deux aides par métier. A partir de ce moment et pendant tout le cours du siècle, les inventions se succèdent et prennent un caractère décisif. On est sur la voie du mécanisme de lecture et de la tire automatique. Basile Bouchon en 1725, Falcon en 1728, commencent cette révolution, que Jacquart devait achever en combinant leur découverte avec celle de Vaucanson. On sait que l'illustre mécanicien avait, dès 1745, imaginé un métier à tisser dont le modèle existe au Conservatoire et qui, destiné aux étoffes unies, pouvait, avec de légères modifications, s'étendre jusqu'aux étoffes façonnées. Ce n'était pas seulement un perfectionnement dans le métier à bras, mais une véritable révélation du métier mécanique, dont l'Angleterre devait s'emparer plus tard pour l'appliquer, en le modifiant, au coton, à la laine et au fil. Même avant Vaucanson, et en 1678, l'officier de marine de Gennes (1) avait trouvé et soumis à l'Académie des sciences un système qui assujettissait les divers organes du métier à tisser à des mouvements purement automatiques.

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici qu'en aucun

(1) *Nouvelle machine pour faire de la toile sans l'aide d'aucun ouvrier*, présentée à l'Académie des sciences par M. de Gennes, officier de marine (*Journal des Savants*).

temps ni sur aucun point l'esprit d'invention n'a manqué à la France ; ce qu'on y a rencontré plus rarement, c'est l'esprit d'application. On se plaint quelquefois de ces usurpations souvent renouvelées dans le domaine de nos idées et de nos découvertes ; on dresse la liste des inventeurs qui n'ont pas joui des bénéfices de leurs œuvres, ont semé là où d'autres devaient moissonner et sont morts dans le dénûment, après avoir enrichi les industries du monde entier. Tout en admettant ce qu'il y a de fondé dans ces imputations, il ne faudrait pas leur donner un caractère trop général, ni en exagérer la portée. Telle découverte n'a été qu'un pressentiment et n'eût pas abouti si on ne l'eût pas dégagée de ses nuages. Même dans celles qui ont une forme plus précise, il y a toujours un pas difficile à franchir, celui de la théorie à la pratique. C'est là qu'échoue ordinairement l'inventeur et que réussissent des hommes plus persévérants, plus soigneux du détail, qui recueillent sa succession sous bénéfice d'inventaire. Sans ôter à celui qui découvre aucun de ses mérites et de ses droits, ne faut-il pas faire une part aux droits et aux mérites de ces coopérateurs ingénieux qui prennent un appareil à l'état d'ébauche, en comblent les lacunes, en corrigent les défectuosités, engagent dans cette poursuite leur temps et leur fortune, au risque de n'en pas tirer même un fruit équivalent ? Ces hommes qui restent inconnus n'ont pas, en cas d'échec, la gloire pour indemnité et sont exposés aussi à voir leur œuvre, laissée à mi-chemin, échoir, avec les additions qu'ils y ont faites, à des continuateurs plus riches, plus habiles ou plus heureux. Ainsi les inventions dans

les arts, même quand elles sortent tout armées d'un cerveau puissant, ont encore besoin de passer par ces épreuves où à l'utilité de l'idée s'ajoute l'utilité de l'emploi, et de s'appuyer sur des agents obscurs pour acquérir toute leur puissance et toute leur vertu : arrivés à ce degré de perfection positive, d'individuelles elles deviennent communes et sont moins le patrimoine d'un homme que celui de l'humanité.

Même pour Jacquart, qui ne fut qu'un simple ouvrier et n'eut que son métier pour étude et pour conseil, cette distinction entre la conception et l'exécution demeure opportune. Jacquart n'arriva pas d'abord et ne concourut pas seul à la découverte du métier dont il a eu et devait avoir la gloire et qui porte légitimement son nom. Il en était encore à des recherches vagues, lorsqu'en 1801, il se fit breveter pour une mécanique à huit marches et à poulies de renvoi, empruntée aux procédés antérieurs de Ponson et de Verzier, et qui devait être presque aussitôt abandonnée. L'échec fut tel qu'un instant Jacquart tourna son esprit d'invention vers d'autres industries et construisit un métier pour fabriquer les filets de pêche au moyen de navettes multiples. Ce ne fut qu'en 1803, et pendant un séjour à Paris, qu'il s'inspira d'une idée vraiment féconde. Dans une des salles du Conservatoire était déposée cette machine de Vaucanson, qui, après avoir fait quelque bruit, restait dans le délaissement et l'oubli. Jacquart en fut frappé et l'examina en homme du métier, en étudia les organes et y trouva les éléments d'une combinaison aussi neuve qu'ingénieuse. Aux cartons à nappes pen-

dantes de Falcon, qui étaient dans le domaine public, il imagina d'adapter le tambour à chariot de Vaucanson et de mettre le tout en mouvement à l'aide de pédales. Cependant l'exécution ne répondit pas d'abord à l'attente de l'inventeur. De 1805 à 1808, les essais et les modifications se multiplièrent. Il fallut lutter et contre les préventions des ouvriers et contre les imperfections de la machine. C'est dans cet intervalle, et vers 1806, que le mécanicien Breton apporta à Jacquart le secours de son expérience. A l'équipage des leviers et des poulies de renvoi, Breton substitua des procédés plus simples et moins pénibles, entre autres un ressort à boudins servant à repousser les aiguilles au point de repos, le battant vertical destiné à remplacer le chariot, enfin la presse à galets et les guides à double inflexion. Grâce à ces changements, dont j'abrége la partie technique, Jacquart et Breton parvinrent à donner à leur métier la précision, la facilité et la douceur qui en ont rendu l'emploi général. Dans cet état, il obtint en 1808, de la Société d'encouragement, un prix de 3,000 francs pour la fabrication d'une étoffe de soie à 3,800 lacs, exécutée par un seul ouvrier à l'aide de deux pédales.

Depuis lors l'invention a fait un grand et rapide chemin : le métier à cylindre et à cartons tisseurs domine aujourd'hui dans l'industrie de la soie (1), et c'est l'honneur

(1) Pour ne pas fatiguer l'attention par des détails purement techniques, il suffit d'ajouter ici que des perfectionnements nombreux et importants ont été et sont chaque jour apportés au métier à la Jacquart. Tels sont les procédés d'*empoutage* et le battant brocheur de M. Meynier de la maison Godemard, Meynier et Delacroix ; le métier à double cylindre et à

de Jacquart que de l'avoir conçu, exécuté, conduit jusqu'au bout, malgré des difficultés et des embarras sans nombre. Sans doute la part de Vaucanson reste entière et celle de Breton n'est évidemment pas suffisante, car c'est à lui que l'on doit en outre une machine à percer les cartons et une autre machine pour le lisage des dessins. Mais Jacquart n'en reste pas moins le véritable auteur de cette révolution accomplie après dix ans d'efforts, et qui a eu sur l'industrie de Lyon une influence si féconde. Pour la première fois peut-être, une découverte qui appartient à la France y a été portée à son point de perfection : quand les pays étrangers s'en sont emparés, ils n'ont eu qu'à copier nos modèles. C'est que les inventeurs n'étaient pas hommes de cabinet, mais gens du métier, recommençant le lendemain ce qui n'avait pas réussi la veille, toujours à l'œuvre et en voie d'essais, allant de ce qui était acquis à ce qui restait à acquérir, obsédés d'une idée fixe et n'ayant de repos qu'après avoir obtenu tout ce qui pouvait en sortir. Circonstance singulière et qui fournit une preuve de plus des inconséquences de l'esprit humain ! Jacquart n'était qu'un ouvrier, et ce fut parmi les ouvriers qu'il rencontra les oppositions

double mécanisme d'aiguilles de M. Barlow, les tentatives de MM. Acklin, Skola, Michel et Marin, pour substituer aux cartons dont le poids est très-lourd de simples feuilles de papier, tantôt continues, minces et alors comprises entre des plaques de cuivre locomobiles, tantôt des papiers plus forts, mais communs et disposés de la manière ordinaire sur une chaîne à cordons. Pour cette dernière modification, on en est encore aux essais, comme aussi pour l'application de la force électrique au tissage, d'après les combinaisons de M. le chevalier Bonelli. D'autres perfectionnements de détail, pour le percement et le roulement des cartons, les mécanismes de lisage, ont été trouvés et appliqués par de simples ouvriers qui n'ont pas même pris de brevets d'invention, et les ont généreusement laissés tomber dans le domaine public.

les plus violentes. Tout prouve que les fabricants se sont montrés bienveillants pour lui; plusieurs lui ont fait des avances d'argent, entre autres M. Charles Depouilly, dont les conseils lui furent très-utiles pour l'application de son métier aux étoffes de grande largeur, les châles, les tissus pour meubles, les couvertures façonnées. Les ouvriers seuls persistèrent à traiter Jacquart en ennemi. Ils auraient dû applaudir à l'envi aux destinées de cet homme qui, sorti de leurs rangs, s'élevait à la renommée par ses propres efforts. Non; ils obéirent à d'autres sentiments. En simplifiant le métier à tisser, Jacquart supprimait l'emploi des bras parasites; là où il fallait trois hommes autrefois, il n'en laissait qu'un d'occupé. De là les colères et les récriminations. C'était la ruine des ouvriers, une machine de guerre dirigée contre eux; on voulait les mettre sur le pavé et leur enlever leur pain. Appréhensions chimériques et que le temps s'est chargé de démentir! Avec l'ancien système, Lyon n'avait guère dépassé le chiffre de quinze mille métiers, il en a soixante-cinq mille aujourd'hui; la mémoire de Jacquart est vengée. Cependant le souvenir de ces temps de lutte semble l'avoir accompagné jusqu'à ses derniers jours. Lorsque, dans sa retraite d'Oullins, il recevait la visite de personnages considérables, jaloux de le voir et heureux de lui serrer la main, et que, dans le cours de l'entretien, on lui parlait de sa découverte comme d'un titre à la reconnaissance publique : « A la bonne heure, disait-il avec simplicité, mais il n'empêche pas que les camarades ont voulu me jeter au Rhône. »

Parallèlement à l'invention de Jacquart, il en est une

autre qui a eu ses origines en France, mais qui lui a échappé pour n'y revenir que plus tard, c'est celle du tissage mécanique ou automatique. L'idée en existait dans les appareils de Gennes et de Vaucanson, dans le dernier surtout. Dès 1765, s'il faut en croire Baines, l'historien des manufactures anglaises, des métiers montés d'après ce système auraient existé à Manchester. Leur seul inconvénient était d'exiger l'emploi d'un ouvrier par métier, ce qui rendait presque insignifiant le bénéfice qu'on pouvait en attendre. Ce fut seulement vingt ans après que le révérend Edmund Cartwright donna les premiers plans du métier à tisser mécanique, tel qu'il existe aujourd'hui, marchant à raison de 100 à 150 coups par minute et s'arrêtant d'une manière instantanée, à la volonté de l'ouvrier chargé de le surveiller. Les débuts de l'invention ne furent pas heureux; au lieu d'une fortune, Cartwight n'y trouva que sa ruine, et il fallut que, sur la fin de ses jours, le Parlement vînt à son aide, en lui allouant une récompense de 10,000 livres sterling. Aucune des manufactures établies d'après ses procédés ne semble avoir réussi avant le commencement de ce siècle; mais, à partir de ce moment, le tissage automatique prend un vigoureux essor. Il est vrai que des perfectionnements incessants en rendaient l'emploi de plus en plus avantageux. Les plus habiles constructeurs de la Grande-Bretagne tournaient de ce côté leur génie inventif et leur science des détails. Depuis Robert Miller, en 1796, jusqu'à MM. Sharp et Roberts, qui sont aujourd'hui à la tête de cette industrie, le mouvement ne s'est ni interrompu ni ralenti. Aussi le

tissage automatique, maître exclusif du coton, tend-il à s'emparer peu à peu des autres matières textiles, de la laine, du lin et de la soie. On ne pouvait, en France, assister d'un œil indifférent à cette révolution manufacturière. Nous avions précédé l'Angleterre dans la découverte, nous l'avons suivie dans l'application. Des machines automatiques sont venues tisser nos cotons d'abord, puis nos laines, nos lins et enfin nos soies. Nos constructeurs eux-mêmes se sont ébranlés, et il en est qui, comme MM. Debergue, Risler et Dixon et Josué Heilmann ont marqué honorablement leur place à côté des constructeurs anglais. La réforme, commencée vers 1820, a suivi son cours, et l'élan une fois donné a été irrésistible. La soie ne s'y est prêtée qu'en dernier lieu, mais elle cède visiblement. Pour les tissus unis, la question semble jugée et, quant aux tissus façonnés, il ne s'agit plus que de combiner le métier à la Jacquart avec le métier mécanique. Les façonnés simples n'y résisteront pas, j'en ai vu des exemples et très-décisifs; mais je doute que les hauts façonnés, les façonnés à grandes complications, puissent être soumis à ce traitement, et l'on va comprendre pourquoi : lorsque, dans le cours d'un travail, les temps d'arrêt sont trop fréquents et les évolutions trop multipliées, les avantages d'un moteur extérieur disparaissent. C'est l'homme alors qui se montre, qui agit; ses facultés prennent le rôle dominant, et il resterait trop peu de chose à faire aux forces de la nature.

Voilà par quelles séries d'expériences et d'améliorations a passé la fabrique lyonnaise avant d'arriver au point de

perfectionnement où nous la trouvons. Il a fallu que, pendant deux siècles et demi, l'esprit de découverte s'exerçât sur le même objet avec une énergie et une persévérance soutenues. Dangon, au début, emprunte aux Chinois une combinaison qui exige plusieurs auxiliaires ; Jacquart supprime ces auxiliaires au moyen de quelques instruments, des aiguilles de fer, des cartons, une pédale. C'est la marche de l'art ; il va du compliqué au simple ; c'est aussi celle de l'industrie, elle abuse de l'homme avant de le ménager. A Lyon, l'homme était patient et ingénieux ; il s'est toujours montré propre aux services que l'industrie et l'art exigeaient de lui. S'agissait-il de vigueur et de dextérité? Il en faisait preuve. S'agissait-il d'intelligence? Il en avait, même au-dessus de sa condition. La fabrique pouvait accélérer sa marche ; ses agents se mettaient toujours à son pas. Il en était si bien ainsi que les modifications de procédés, les améliorations de détail sont presque toutes nées au sein des ateliers. Les ouvriers ne secondaient pas seulement la fabrique ; ils la poussaient. L'histoire de l'industrie offre peu d'exemples d'une identification semblable et de cette action du cerveau se mêlant au travail des bras. L'ouvrier lyonnais a mieux que l'instinct de sa profession ; il en a la passion et le goût. Placé devant sa tâche, il la discute et, au lieu de l'accomplir machinalement, il y réfléchit. Aussi peut-on lui demander des prodiges d'adresse, multiplier les difficultés, compliquer sa besogne par des variations infinies ; il ne se refuse à rien de pareil. Ce sont des jeux pour lui, des exercices familiers ; il s'y plaît, il s'y trouve dans son élément. Et quand

l'essai a réussi ; quand, à force de patience et d'application, une étoffe qu'on pouvait croire impossible est sortie de son métier, il jouit du triomphe du fabricant comme du sien propre. Il n'en aura ni l'honneur ni les profits, n'importe ; il lui reste la conscience de ce qu'il a fait.

Parmi les ouvriers de Lyon, il y a deux catégories bien distinctes, l'ouvrier d'autrefois et l'ouvrier d'aujourd'hui. L'ancien ouvrier, celui qu'on désignait sous le nom de *canut*, est à la veille de disparaître ; le temps en emporte peu à peu les derniers débris. Autant qu'il est possible de s'en assurer par le témoignage des contemporains, c'était un homme paisible, économe, honnête, content de peu, ne se mêlant point des affaires de l'État et soumis à tous les régimes, pourvu qu'on le laissât aller le dimanche, sur les coteaux de Saint-Just ou dans la plaine des Brotteaux, se régaler en famille entre une pièce de rôti et une bouteille de vin. Ce n'est pas qu'il n'eût le sentiment de sa dignité ; seulement il l'entendait d'une autre façon que la génération actuelle. Il était surtout religieux, et il le prouva dans la tempête révolutionnaire ; on le vit combattre à côté de Précy et disputer le terrain pied à pied aux armées de la république. Peut-être son intérêt l'y poussait-il autant que sa foi ; devant les misères du temps les industries de luxe avaient presque disparu, et il ne pouvait guère s'accommoder d'un régime qui avait causé sa ruine. Ajoutons que cette exaltation belliqueuse ne fut dans sa vie qu'un incident. Sous le Directoire, l'Empire et la Restauration, on le retrouve docile, comme il l'avait toujours été, plus soucieux de sa profession que des événements politiques, ne

prenant parti ni pour les hommes, ni pour les systèmes, et croyant avoir acquitté sa dette quand il avait rendu à l'industrie les services qu'elle attendait de lui. Voilà l'ouvrier d'autrefois ; par bien des points il diffère de l'ouvrier d'aujourd'hui. J'attachais quelque prix à en connaître, à en interroger quelques-uns. Malheureusement ils sont rares : le travail de la soie use promptement l'organe de la vue par ses délicatesses et ne saurait être poursuivi dans un âge avancé. Enfin une occasion se présenta, et je m'enpressai d'en profiter.

Un de mes amis (1) m'avait signalé un couple d'ouvriers dont la position était touchante et originale. C'était un homme de quatre-vingt-six ans et une femme de quatre-vingt-quatre, qui, malgré le poids des années, agitaient encore la navette et poussaient le battant du métier. Ces deux vieillards habitaient le quartier de Saint-Georges, berceau de la fabrique, situé sur la rive droite de la Saône et à peu de distance de son confluent. Nous nous y rendîmes. La maison était de pauvre apparence ; le logement n'avait qu'une seule pièce qui formait rez-de-chaussée sur une façade et entre-sol sur l'autre. Ni l'air ni la clarté n'y manquaient pourtant ; les croisées à grands châssis prenaient jour sur la rivière. C'est de ce côté, et dans la meilleure exposition, qu'étaient placés les deux métiers, ajustés et tenus avec soin, mais dont le bois vermoulu attestait les longs services. En face était une alcôve avec le lit masqué par des rideaux en cotonnade bleue ; dans un coin un poêle en fonte et un fourneau de cuisine portatif. Quoique

(1) M. le docteur Fonteret.

la pièce fût bien enfumée, il y régnait de l'ordre, et cette propreté qui est l'indice de mains vigilantes et actives.

Après les premières politesses échangées, j'examinai avec attention ces vétérans de l'armée industrielle. L'homme était de taille moyenne, sec, droit, d'une démarche ferme et d'une physionomie ouverte, s'exprimant bien, ayant dans ses manières de l'aisance sans affectation. Sous des sourcils fournis, l'œil avait de la vivacité, et des mèches abondantes de cheveux blancs s'échappaient de sa calotte en velours. La femme avait des dehors assortis; petite, alerte, fluette, elle allait et venait avec une pétulance qui n'était pas de son âge, rangeait quelques objets à droite et à gauche pour que rien ne choquât le regard et que son intérieur répondît à l'honneur d'une visite inattendue. L'entretien s'engagea, et le vieillard me raconta son histoire; elle était courte et peu chargée d'incidents. Bien jeune, et à l'époque des premières réquisitions, il s'était enrôlé sous les drapeaux et avait fait sous Custine les campagnes malheureuses du Rhin. Blessé devant Mayence, il avait obtenu son congé, s'était marié peu de temps après son retour, et depuis lors n'avait pas quitté son métier. Ainsi, pendant soixante-cinq ans il était demeuré fidèle à sa tâche, avec une activité qui ne s'était pas démentie. Il ne s'en plaignait ni ne s'en étonnait : tout cela lui semblait naturel. Il avait eu des enfants et les avait convenablement établis; et s'il ne lui restait que ses bras pour fortune, ces bras avaient encore la vigueur nécessaire pour ne pas le trahir; il espérait bien qu'il en serait ainsi jusqu'au dernier moment et qu'il mourrait comme un soldat, les

armes à la main. Des sentiments si dignes, exprimés simplement, étaient de nature à émouvoir, et en m'y associant, je témoignai ma surprise qu'une ville comme Lyon, si humaine et si bien pourvue d'institutions de bienfaisance, n'eût pas songé à fonder une maison de retraite pour les vétérans de son industrie. J'avais touché un point sensible, et je m'en aperçus à la manière dont le vieillard s'anima : « Une aumône, monsieur, me dit-il, une aumône, jamais ! Tant que le travail est possible, point d'aumône ! C'est ma querelle avec mes enfants. Ils sont à l'aise et voudraient m'aider ; ils voudraient que mon ancienne et moi nous quittions la partie. Non, je suis né sur le métier et finirai sur le métier ; la force y est, les yeux y sont aussi ; je donne mon coup de navette comme un autre, et, s'il plaît à Dieu, je le donnerai quelque temps encore. » A un homme aussi obstiné dans le devoir, il n'y avait pas d'objection à faire, il n'y avait qu'à l'applaudir. Il me parla alors de la fabrique, et le sujet fut moins heureux ; il avait là-dessus des idées à lui et qui remontaient à une époque bien lointaine. Comme il était question des crises qui affectent le travail et laissent l'ouvrier si souvent dépourvu : « Monsieur, me dit-il avec une certaine solennité, tout le mal vient de la liberté du commerce ! » Dans sa bouche, ce mot, un peu récent, me surprit, et je vis tout d'abord que nous n'y attachions pas la même signification. — « La liberté du commerce, lui dis-je, qu'entendez-vous par là ? — C'est assez clair ! me répondit-il. — Mais encore ... — La liberté du commerce, Monsieur, il n'y en a pas deux ! C'est la liberté que l'on a accordée à la campagne de travailler au détri-

ment de Lyon. » L'entretien ne fut pas poussé plus loin, et je pris congé de lui, en lui témoignant de nouveau tout le plaisir que m'avait causé cette visite. Le digne ouvrier se reportait sans doute aux souvenirs de sa jeunesse, au temps des corporations, quand le travail était concédé par privilége aux individus ou aux localités; pour lui la Révolution était comme non avenue.

Et maintenant veut-on savoir à combien se montait le budget de ce ménage, humble dans sa condition, mais grand par le cœur? J'ai recueilli là-dessus des chiffres précis; tout en poursuivant sa tâche, la femme me mettait au courant. L'étoffe qu'ils avaient sur leurs métiers était très-simple et des plus petites largeurs; elle se composait de soies de rebut, de mélanges et de déchets. Le prix des façons était en rapport avec le prix des matières, très-modique par conséquent. Pour un mètre d'étoffe, la femme recevait 30 centimes, le mari 35; chacun d'eux, en ne s'y épargnant pas, parvenait à faire deux mètres par jour et en douze heures de travail. C'était donc 60 centimes d'un côté et 70 centimes de l'autre, en tout 1 franc 30 centimes. Voilà sur quelles ressources s'appuyait cette indépendance que l'aumône eût blessée, et qui résistait aux défaillances de l'âge et à des privations dont ce couple gardait fièrement le secret.

Sans doute, il n'y a là qu'une exception, et les ouvriers d'autrefois n'avaient pas tous un si vaillant caractère. Je crois pourtant qu'ils étaient en général moins prompts à la plainte qu'on ne l'est aujourd'hui, plus durs au mal et plus résignés. Cette révolution dans les habitudes a une date précise, celle des événements de 1830, et lorsqu'en 1835,

notre savant confrère, le docteur Villermé, se rendit sur les lieux avec une mission de cette Académie, il put en constater les premiers effets dans un rapport dont le temps n'a fait qu'accroître et justifier l'autorité. Les souvenirs de ces luttes sont restés vivants à Lyon, malgré les vingt-cinq années qui nous en séparent. La génération actuelle tranche ainsi sur les générations qui l'ont précédée ; elle a été entraînée, par la force des circonstances, vers des sentiments et des passions qui lui donnent une physionomie à part et la détachent de l'histoire du passé. C'est sur une question de salaire qu'à l'origine la querelle s'engagea ; les chefs d'ateliers y prirent la part la plus active. Ayant sous leurs ordres les compagnons et les apprentis, ces chefs d'ateliers ne peuvent être considérés comme de simples ouvriers ; ils forment une classe intermédiaire qui, par l'intelligence et la position, s'élève au-dessus des classes assujetties au régime du salaire direct. Entre eux et le fabricant il y a contrat débattu, et les termes de ce contrat varient en raison de l'objet et des circonstances. Les intérêts des deux parties sont donc constamment en présence ; le prix des services se discute toutes les fois qu'ils sont renouvelés. De là des rapports souvent troublés, quelquefois hostiles et qu'enveniment d'une part l'abus du rôle dominant, de l'autre l'excès des prétentions.

Vers 1831, les chefs d'ateliers crurent que le moment d'une revanche était arrivé et qu'après avoir longtemps obéi, ils pourraient commander à leur tour. Par l'effet de la concurrence étrangère et de l'affaiblissement du débouché intérieur, le prix des salaires avait été sensiblement

réduit. L'ouvrier souffrait, et au lieu d'attendre un soulagement de la reprise du travail, il résolut cette fois de recourir à la violence. Des sociétés s'étaient formées avec le projet hautement avoué de prendre en main la direction des intérêts populaires et d'imposer aux fabricants un tarif qui fût obligatoire pour eux seuls. Aux injustices particulières, s'il s'en était commis, c'était répondre par une injustice générale ; c'était en même temps empirer le mal au lieu de l'adoucir. A un tarif obligatoire il manquait une sanction, celle d'un travail obligatoire; il fallait à cette contrainte sur le taux des salaires en ajouter une autre, c'est que le fabricant serait tenu d'en fournir, même avec la perspective de sa ruine. Le vertige, si grand qu'il fût, n'alla pas jusque-là. Mais si ce programme de spoliation resta incomplet, il n'en fut pas moins poursuivi par l'emploi de la force. L'émeute, au premier prétexte, éclata, et depuis lors elle semble avoir pris un caractère périodique. Victorieuse en 1831, vaincue en 1834, elle sommeilla jusqu'au moment où les événements de 1848 lui fournirent un aliment nouveau. Pour la réduire et la prévenir, on a eu recours aux moyens de rigueur et aux ouvrages de défense; ce n'est qu'au prix de bien des ruines et de bien des sacrifices que l'ordre a été rétabli et assuré.

Ce qui se dégage de cette douloureuse histoire, c'est l'impuissance de l'insurrection à fournir un plan de réformes qui soutienne l'examen le plus superficiel. Qu'elle fût professionnelle et industrielle comme en 1831, ou bien politique et générale comme en 1834, il n'en est sorti que des déclamations arrosées de sang. Même en 1849, quand

les esprits étaient si disposés aux concessions, aucune proposition vraiment sérieuse n'a pris naissance ni sur les barricades, ni dans les clubs. Il s'agissait bien, comme aux époques précédentes, d'un salaire plus élevé en retour d'une tâche moindre, mais les divagations recommençaient quand il fallait en indiquer les moyens. De plus belle on s'en prenait alors à la liberté des contrats, sans laquelle il n'y a pas d'industrie possible. A Lyon, le régime du travail se prête moins qu'ailleurs à des combinaisons empiriques. On peut, dans la manufacture, intervenir, à un certain degré, dans les rapports du patron et de l'ouvrier, imposer à l'un quelques charges, ménager à l'autre quelques faveurs, limiter les heures occupées et confier à l'action publique la police des ateliers. La fabrique se refuse à de semblables règlements, et les chefs d'ateliers se seraient bien gardés d'y songer; c'eût été une sorte d'inquisition à domicile; à aucun prix ils n'en eussent voulu. Une autre crainte les retenait, c'est qu'après avoir exigé du fabricant une rançon, ils ne fussent rançonnés à leur tour par leurs compagnons et leurs apprentis. Cette leçon ne leur eût pas manqué : la violence appelle la violence. C'est ainsi qu'ils se sont montrés audacieux dans l'attaque et timides dans la victoire, ardents à se plaindre, mais hésitants à donner une forme à leurs griefs, condamnés à renouveler sans fruit des révoltes notoirement impuissantes. Avec plus de sagesse, ils se seraient dit que, triomphants ou réduits, c'était sur eux qu'en définitive retombaient les frais du combat. Ces suspensions du travail, tantôt volontaires, tantôt forcées, étaient autant de prélèvements sur

leurs salaires, et il faudrait compter par millions pour arriver à la somme qu'elles ont coûtée. Que de dommages, que de privations à ajouter au deuil des familles!

Pour si pénibles que soient ces faits, il est impossible de ne pas les rappeler quand on veut se former une idée de l'ouvrier lyonnais, tel qu'il est aujourd'hui. Ces insurrections, qui ont tant affecté les intérêts, n'ont pas laissé des traces moins profondes dans les caractères. Si l'agitation n'est plus dans les actes, elle est restée au fond des cœurs, et se trahit par un sentiment d'indépendance un peu hautaine et procédant par degrés : indépendance du chef d'atelier vis-à-vis du fabricant, indépendance du compagnon vis-à-vis du chef d'atelier. A peine la discipline survit-elle dans le travail; pour tout le reste les idées et les opinions diffèrent. Dans la vie publique, il suffit que le fabricant soit d'un côté pour que les ouvriers se rangent de l'autre. Là-dessus compagnons et chefs d'ateliers vont de concert, sans qu'on puisse dire qui dicte la loi ou qui la subit. Ils ne se séparent que sur des questions de procédés ou pour des susceptibilités personnelles. Alors le chef d'atelier porte la peine du trouble qu'il a contribué à répandre et ne trouve plus sous sa main que des instruments rebelles à sa volonté. Ces récriminations qu'il a dirigées en haut, d'en bas on les retourne contre lui; on l'accuse comme il a accusé; à sa plainte on oppose une autre plainte. C'est ainsi que la fabrique n'offre plus qu'une hiérarchie confuse, où les droits sont méconnus et les rôles intervertis, et où il n'existe plus qu'un seul lien, un lien bien fragile, celui que la nécessité impose.

IX

Mœurs des ouvriers.

Je manquerais de justice à l'égard des ouvriers de Lyon, si, après avoir signalé les écarts où les ont conduits la passion politique et la poursuite irréfléchie de leurs intérêts, je ne reconnaissais que, dans cette lutte même, ils ont élevé le niveau de leur condition et acquis, à un degré très-vif, le sentiment de leur dignité personnelle. On peut sans doute regretter le temps où les classes qui vivent d'un travail manuel ne portaient pas leurs regards au delà d'un certain horizon, acceptaient leur sort sans le discuter, et assistaient aux événements avec une résignation mêlée d'indifférence. On peut regretter aussi, et à plus juste titre, des rapports que la bienveillance tempérait et que n'envenimaient ni la défiance ni la jalousie. Mais nous n'en sommes plus là et d'autres dispositions ont prévalu. Lutter contre elles, ce serait vouloir remonter un courant : mieux vaut se conformer aux nécessités des âges nouveaux, voir si du mal il ne s'est pas dégagé quelque bien, et à cet état des esprits opposer des moyens d'influence qui y correspondent.

De docile qu'il était, l'ouvrier est devenu raisonneur, et, comme cela arrive toujours, il a commencé par l'excès. L'idée fixe d'un intérêt de profession entretient dans son cerveau une fermentation qui va jusqu'à l'ivresse. S'il a pris trois fois les armes, c'est que son intérêt lui paraissait

engagé dans le combat. S'il persiste, quoique vaincu, dans ses animosités secrètes, c'est encore de son intérêt qu'il prend conseil; il croit à une revanche, il attend son jour. Quand? comment? par quels moyens? Il l'ignore, et à vrai dire ne s'en préoccupe pas. Dans quel but et pour quelles réformes? Il n'en a pas le sentiment précis, et quand on le presse, il se retranche dans des griefs généraux ou se perd dans de petits détails. Il estime que le travail, tel qu'il est réglé, marche à des conditions qui lui sont préjudiciables, qu'il n'obtient pas dans les profits la part qui lui revient légitimement, qu'il est lésé, sacrifié, abandonné sans défense à des spéculateurs qui abusent de ses forces quand leur convenance s'y trouve, et, au moment où cette convenance cesse, l'abandonnent impitoyablement. Il suit de l'œil et connaît mieux que personne les fortunes qui se sont créées à l'aide de son concours, cite les chiffres, nomme les hommes, surtout ceux qui sont sortis de ses rangs et semblent l'avoir oublié; puis, en regard de ces existences dignes d'envie, il place la sienne si précaire, si contestée et souvent si douloureuse. De là à de mauvais rêves, il n'y a qu'un pas, et Dieu sait alors jusqu'où il va et dans quels espaces il s'égare! Toutes ces combinaisons chimériques que nous avons vues naître et avorter misérablement, tous ces systèmes, éclos dans des cerveaux malades, et qui tarissaient le travail sous le prétexte de l'organiser, ont trouvé dans la fabrique de Lyon des adhérents crédules et passionnés. Non pas que l'ouvrier soit d'aucune secte; il a la prétention et l'orgueil de ne relever que de lui-même; mais il empruntait à toutes ce qui ne choquait pas trop

ses habitudes et lui paraissait le plus compatible avec sa situation. L'essentiel pour lui, c'était d'arriver à un déplacement de condition qui ne compromît pas l'existence de son industrie, de se ménager plus de garanties et d'imposer au fabricant plus de sacrifices, d'établir dans leurs rapports plus d'égalité, sans porter au travail un dommage irremédiable. Problème plein d'embûches, qui a toujours pour point de départ une atteinte à la liberté des transactions, et pour conséquence une spoliation plus ou moins tempérée! L'ouvrier n'en a pas moins persisté à le poursuivre et, faute de pouvoir en obtenir la solution par un consentement volontaire, il l'a demandée à la violence.

Voilà l'esprit de l'ouvrier de Lyon, et, après ce que j'ai vu et entendu, je suis fondé à dire que cet esprit est resté ce qu'il était et a survécu à tous les changements de régime. Faut-il désespérer pour cela? Faut-il renoncer à ramener l'ouvrier et à le convaincre? Ce serait une faute et un danger; ce serait en outre mal comprendre les temps laborieux où nous vivons. A une autre époque, les mêmes questions de prérogatives se sont élevées entre deux classes qui aujourd'hui se touchent et jusqu'à un certain point se confondent : les classes moyennes et les classes titrées. L'histoire nous dit au prix de quels efforts l'assimilation a eu lieu et quel sang généreux a été versé dans ces querelles. C'est aujourd'hui le tour des classes qui vivent d'un travail manuel; elles demandent des comptes et souvent d'un ton impérieux. Seulement elles prennent leurs intérêts pour la mesure de leurs droits, sans comprendre que, pour les uns et les autres, il y a des limites naturelles

qu'une société, sous peine de périr, ne saurait dépasser. Est-ce bien leur faute? En les jetant un peu brusquement dans la vie publique, on a trop préjugé de leur discernement ou trop compté sur le silence de leurs passions. Qu'elle soit acceptée comme un progrès ou subie comme une nécessité, cette situation n'en existe pas moins, et c'est à quoi il faut pourvoir. L'œuvre est donc à reprendre, et si elle est difficile, elle n'en fera que plus d'honneur à ceux qui s'y seront dévoués. A Lyon, les éléments de cette reconstitution sont plus nombreux qu'en général on ne le suppose. Tout raisonneur qu'il est, l'ouvrier ne manque pas de bon sens; il est poli, ouvert, d'une intelligence prompte; il se prête à la controverse, cède à l'évidence, et, même quand il se trompe, conserve un fond de droiture et d'équité. Dans ces conditions, un changement dans l'état des esprits n'est pas impossible; il suffit d'y mettre du temps et du soin. Ce changement peut arriver par deux moyens : un retour naturel ou une action exercée sur l'ouvrier.

Ce retour naturel n'est pas une simple présomption; en plus d'une circonstance on en a eu des preuves. Ainsi, lorsqu'en 1831 les ouvriers restèrent maîtres de la ville, le premier sentiment qui éclata parmi eux fut celui de leur impuissance. Il se fit, dans ces cerveaux égarés, une lueur tardive; ils comprirent quelle responsabilité ils avaient encourue et quels embarras s'attachaient à leur triomphe. D'eux-mêmes ils rétablirent les autorités civiles dans leurs fonctions et, en l'absence de toute garnison, se formèrent en brigades pour le service des postes intérieurs.

Et quand plus tard les troupes firent leur rentrée, ce fut, pour ces étranges vainqueurs, un soulagement et une sorte de délivrance : « Si les soldats du maréchal Soult, disait l'un deux, avaient tardé quelques jours de plus à revenir, nous aurions été capables d'aller les chercher. » A la même époque, des délégués s'étaient rendus à Paris pour présenter au gouvernement les vœux des ouvriers. Ce fut Casimir Périer qui les reçut et les mit sur-le-champ à l'aise. Ils s'étendirent sur leurs griefs, sur le mécontentement de leurs camarades, et, pressés de conclure, en revinrent à l'idée d'un tarif obligatoire, qui était alors leur mot de ralliement. Comme on le pense, l'avantage ne leur resta pas dans cette discussion. Avec une fermeté mêlée de bienveillance, le ministre leur fit sentir le vide de leurs prétentions ; il parla de la fabrique en homme qui la connaissait et qui à tant d'éminentes facultés unissait le génie des affaires, il leur montra leur propre ruine au bout de leurs projets inconsidérés, celle de l'industrie qu'ils aimaient, et qui, pour se soustraire à leurs vertiges, irait chercher en pays étranger un asile moins orageux. Devant ce langage appuyé de faits précis et où l'autorité du personnage était encore relevée par l'autorité de la raison, les délégués demeurèrent confondus ; à peine purent-ils balbutier quelques mots, et ce fut pour déserter leur cause : « Le ministre est dans le vrai, disaient-ils en sortant ; nous n'avions rien de sérieux à lui proposer (1). »

Dans une occasion plus récente, les fabricants ont pu

(1) Ces faits ont été racontés par M. Audiganne, dans son excellent ouvrage sur *les Populations ouvrières*.

s'assurer eux-mêmes que l'ouvrier a de ces retours spontanés. Il y a quelques années de cela, les chefs d'ateliers avaient pris ombrage de l'émigration du travail et des empiétements de l'industrie rurale sur l'industrie urbaine. On était alors, si je m'en fie à mes souvenirs, sous l'empire d'événements qui donnaient aux vœux des ouvriers le caractère d'une injonction, et déjà, par l'effet de menaces accompagnées de voies de fait, le travail de la soie avait cessé dans les couvents. Il y eut donc un ralentissement très-marqué dans les ateliers des campagnes; imposé ou non, ce ralentissement se prolongea pendant quelques mois. Un pareil interdit ne provenait pas d'un sentiment bien fraternel, et les ouvriers en avaient la conscience: aussi suivaient-ils d'un regard inquiet et avec une certaine confusion les résultats de l'épreuve. Ces résultats devinrent bientôt évidents. Des plaintes s'élevaient de tous côtés; l'activité rurale avait beaucoup souffert; mais au profit de qui? de la fabrique de Lyon? nullement. L'Angleterre, la Suisse et l'Allemagne en avaient seules recueilli les fruits; la France s'appauvrissait pour enrichir ses voisins. Encore quelques pas dans cette voie, et nous perdions sans retour la confection des étoffes légères; d'autres habitudes auraient prévalu, et les acheteurs auraient oublié le chemin de nos marchés. Il faut dire, à la louange des ouvriers, que d'eux-mêmes ils reconnurent leurs torts et revinrent sur la faute qu'ils avaient commise. Depuis ce temps ils se sont accoutumés à voir dans la campagne un auxiliaire et non un concurrent : c'est un procès jugé et un article de moins dans le catalogue de

leurs griefs. Ainsi un retour a eu lieu par la seule puissance des faits : cette population, si peu maniable qu'elle soit, est en même temps clairvoyante. Elle a en outre une fierté d'instinct qui, dans ses excès mêmes, est digne de respect et l'empêche de trop déchoir. M. Villermé raconte que, devant lui, des chefs d'ateliers adressaient des réprimandes à ceux de leurs camarades qui ne se conduisaient pas en gens bien élevés : « Point d'inconvenances, leur disaient-ils, ce n'est pas ainsi que vous forcerez ceux qui nous méprisent à nous estimer. » Voilà l'ouvrier de Lyon : un peu hautain, un peu ombrageux, ivre d'indépendance, mais ayant ses qualités propres, et supérieur sans contredit aux classes qui vivent d'un salaire direct.

Faut-il croire que de tels hommes resteront insensibles à une action persévérante exercée sur eux? C'est le problème qui se pose, et non-seulement à Lyon, mais dans toutes les villes où les exigences de l'ouvrier ont grandi avec sa condition. Sur bien des points on retrouve cette morgue pleine de menaces, cette défiance poussée jusqu'à l'hostilité, ces réserves secrètes, cette aigreur mal contenue, cet espoir de représailles qui survit aux mécomptes et semble s'y alimenter. Comment modifier un état de choses qui tient le pays dans une perpétuelle défensive et ne lui laisse pas une entière liberté d'esprit? Comment ramener dans les âmes cette paix dont nous avons tous besoin, ce concert de volontés si utile aux destinées de la patrie commune? Sans doute la puissance publique est là; elle veille et sait faire respecter les droits partout où ils sont enfreints. Mais la puissance publique ne dispense

pas des devoirs particuliers. La force d'ailleurs peut ajourner les difficultés; elle ne les résout pas. C'est aux hommes de bonne volonté de voir quelle part ils doivent prendre à cette œuvre de conciliation, quelles dispositions il convient d'y apporter et quels soins il faut y mettre. Ce dévouement n'est pas celui d'un jour; il y aura bien des préventions à vaincre, bien des animosités à désarmer; la tâche, je le répète, n'en sera que plus méritoire. On peut ajouter que, pour les entrepreneurs d'industrie, l'obligation n'est pas purement facultative. Ceux qui se servent des ouvriers comme d'un instrument pour arriver à la fortune en répondent dans une certaine mesure devant l'opinion; ils ont évidemment charge d'âmes. Il y va en outre pour eux d'un intérêt de conservation; car si la société éprouvait encore, dans le cours des âges, une de ces défaillances dont nous avons été témoins, les premières conséquences en pèseraient sur eux, et d'autant plus lourdement qu'ils auraient moins fait pour les conjurer.

A Lyon, la première chose à faire, c'est de s'affranchir des impressions qu'y ont laissées les luttes contemporaines. Des deux parts, la mémoire en est vivante. Les ouvriers se souviennent qu'ils ont eu les fabricants à leur merci et que, pouvant dicter la loi, ils n'ont pas même su dire pourquoi ils s'étaient battus; les fabricants n'ont point oublié que, dans de mauvais jours, ils ont été protégés par leurs ouvriers, et cette protection pèse à leur dignité. Pages douloureuses, qu'on ne peut effacer de l'histoire, mais qu'il serait temps d'effacer des cœurs! C'est aux fabri-

cants de donner l'exemple. Ils sont même fondés à se servir de cette histoire pour montrer où aboutit et aboutira toujours la fausse économie politique, imaginée par des sophistes et qui a perverti tant d'esprits. Les ouvriers, fussent-ils de nouveau les maîtres, verraient les mêmes embarras se reproduire pour eux. Ils pourraient aller plus loin, pousser les violences jusqu'aux dernières limites, mettre à l'essai les projets d'exaction que nourrissent les plus insensés d'entre eux, violer les intérêts, attenter aux propriétés, multiplier les ruines, qu'ils n'en seraient pas plus avancés pour cela; il y aurait toujours une défaite morale au bout du succès le plus brutal. En ne croyant frapper que les autres, ils se seraient frappés eux-mêmes et de coups plus mortels. C'est qu'au-dessus des abus de la force, il y a des principes et des droits que l'homme, heureusement pour lui, ne peut anéantir et qui survivent à tous ses égarements. Que les ouvriers soient mis en demeure d'y réfléchir. A quoi bon se perdre dans les nuages et y chercher un point d'appui contre les réalités; à quoi bon se compter et croire que tout cédera à l'influence du nombre? Le passé ne dit-il pas que ce serait de l'agitation sans profit? Il est interdit aux ouvriers, aujourd'hui comme hier, demain comme aujourd'hui, de rien entreprendre de sérieux contre les conditions naturelles et constitutives de l'industrie. L'industrie est un acte libre qui n'a de valeur et d'effet que par le libre consentement des parties. L'industrie a sa raison d'être, ses lois, ses éléments, son harmonie; elle fait aux ouvriers une place et leur ménage une part dans son mouvement ré-

gulier ; mais elle est à l'abri des surprises et au-dessus de la contrainte, et ne marchera jamais au gré de leurs chimères ou de leurs passions.

Éclairer les ouvriers de Lyon, ce n'est que la moitié de la tâche ; l'autre moitié, et la plus difficile assurément, c'est de s'en faire aimer. Ici, je l'avoue, les fabricants auront besoin d'un grand et long effort, mais, si long et si grand qu'il soit, peuvent-ils se refuser à le faire? N'est-ce pas pour eux une garantie qu'ils doivent poursuivre par tous les moyens? Convient-il de laisser subsister entre les agents de la même industrie une séparation qui n'est que trop évidente et qui frappe l'observateur le plus superficiel? On dépeint l'ouvrier comme indomptable, entier dans ses rancunes et ne voulant désarmer à aucun prix. C'est voir les choses sous leur plus mauvais jour, et, en les empirant, chercher un prétexte et une excuse pour l'égoïsme. Ne vaudrait-il pas mieux adopter la donnée contraire et rendre justice à ce qu'il y a de sain et de viril dans le caractère de l'ouvrier : sa loyauté, qui ne souffre que peu d'exceptions, son dévouement à l'industrie qu'il exerce, ses services dans le perfectionnement d'un art sujet à tant de variations, surtout sa résignation exemplaire dans les crises qui affectent le régime du travail? Ses défauts mêmes ne sont pas de ceux qu'on doit condamner sans réserve ; il n'est ni débauché, ni ivrogne, ni paresseux ; s'il ne sait pas régler son esprit, il gouverne sagement son corps ; ses habitudes valent mieux que ses idées. Il veut s'élever trop vite et trop haut ; de là ses écarts, ses travers et ses poursuites insensées. Sont-ce des

dispositions qui éloignent toute idée de rapprochement? Ce serait méconnaître la nature humaine que de l'affirmer. Plus les caractères sont fiers, plus ils sont sensibles à de bons procédés. De quoi se plaignent les ouvriers quand on les interroge? De ce qu'on manque d'égards pour eux, de ce qu'on ne les traite pas avec les formes qui conviennent. C'est le grief principal, celui que j'ai recueilli dans beaucoup d'ateliers. On l'exagère, j'en suis convaincu, et des susceptibilités excessives s'y mêlent; pour des hommes aigris tout devient motif d'ombrage, un mot, un refus, une course manquée, une attente trop longue dans les abords des comptoirs. Misères que tout cela, et il suffirait, pour en finir, que les fabricants y veillassent avec plus de soin. En général, ce n'est pas à eux qu'on s'en prend; les ouvriers ne sont pas tous injustes; la plupart savent distinguer. S'il y a des noms qu'ils citent avec colère, il y en a d'autres dont ils parlent avec respect, et plus on s'élève dans la fabrique, plus on en rencontre qui sont dans ce cas. Malheureusement les rapports entre ces grands fabricants et les ouvriers ne sont pas directs; c'est sur les employés que la besogne retombe, et les employés sont sujets à des excès de zèle ou à des abus de pouvoir. De là des blessures d'amour-propre qui se compliquent de discussions d'intérêt; il s'en élève sur le poids des matières, sur les déchets, sur mille détails. Chaque affaire ramène ces différends et aboutit à une sorte de compromis; il en est qui ne se terminent que devant le Conseil des prud'hommes; et il est si bien reconnu que les employés les enveniment, que ce tribunal exige quelquefois la

présence du fabricant pour arriver à une transaction.

Voilà deux points sur lesquels les chefs de maisons devraient porter leurs efforts : des égards plus suivis pour les personnes, et une certaine grandeur dans les petits démêlés. Dût-on faire quelques sacrifices pour cela, on en serait amplement dédommagé par le rétablissement de l'harmonie. Il faudrait, en outre, que l'esprit de bienveillance s'étendît des patrons aux intermédiaires chargés de traiter pour eux, de manière à enlever tout prétexte à la plainte. Je n'ignore pas que la constitution de la fabrique rend l'entente plus difficile, à raison de la variation et de la multiplicité des rapports. Ce n'est pas comme dans la manufacture, où le même homme agit toujours sur les mêmes hommes, où des liens se forment et se maintiennent par la puissance des habitudes et la continuité des services. Le fabricant n'a pas d'ouvriers à lui, il a tous les ouvriers de la ville et des campagnes ; l'ouvrier n'a pas de fabricant, il a tous les fabricants. On se prend et on se quitte ; on se voit et on se perd de vue ; cela dépend des articles en cours d'exécution, de la mode qui prévaut, des ordres qui arrivent, des débouchés qui se présentent. Cette organisation exclut l'idée et détruit l'empire du patronage individuel. C'est un obstacle ; mais on peut le vaincre ou du moins l'atténuer. Il suffit pour cela que la bienveillance devienne la règle de la fabrique et passe dans les mœurs. Que l'ouvrier en changeant de fabricant rencontre les mêmes procédés, que le fabricant en changeant d'ouvrier garde la même ligne de conduite, et le concert s'établira. S'il reste des deux parts quelques

réfractaires, ils seront punis par l'abandon. Et qu'on ne dise pas qu'en agissant ainsi on ne recueillera que de l'ingratitude! Avec de tels calculs aucun bien ne se ferait ici-bas. L'ingratitude est de toutes les classes et de toutes les conditions; elle est un raffinement des civilisations et la monnaie courante dans le commerce des hommes. Ici peut-être est-elle moins à craindre qu'ailleurs. Ces ouvriers ont fait une résistance trop opiniâtre pour qu'une fois rendus, on ne doive pas compter sur eux. L'essentiel, c'est qu'ils sachent et demeurent persuadés qu'on est animé de bons sentiments à leur égard. Les meilleurs céderont d'abord, puis les autres à leur exemple, et à la longue les plus endurcis finiront par se lasser de rendre le mal pour le bien.

Une des plus sûres garanties de ce changement est dans les habitudes de ces populations. L'ouvrier, le chef d'atelier du moins, a des goûts sédentaires; il aime la vie de famille et ne s'en laisse pas détourner par l'attrait des plaisirs extérieurs. A peine a-t-il pu, sur ses épargnes, acheter un ou deux métiers, qu'il cherche, dans sa classe même, une compagne de son choix, habile et laborieuse comme lui, et pouvant le suppléer au besoin. Tout en veillant aux soins du ménage, la femme préparera les soies, donnera quelques coups de navette, maintiendra l'ordre parmi les apprentis, hâtera la confection des pièces, aura sa part de responsabilité. Dès lors pour l'ouvrier tout se concentre dans la maison; pendant le jour, il ne s'en éloigne guère, et, quand le travail donne, on le retrouve à dix heures du soir assis devant son métier. A-t-il

des moments libres et quelque argent à sa disposition, il les emploie à orner son intérieur et à y introduire quelques raffinements. L'atelier sera blanchi et approprié, et la chambre contiguë aura quelques meubles de plus, une glace, une pendule, des estampes sur les murs, un papier neuf, même un tapis, qui est le grand luxe de ces ménages. Quand vient le dimanche, la transformation est complète; des habits de ville ont remplacé la blouse et la casquette de l'atelier : hommes et femmes se confondent par le costume avec les classes bourgeoises; les toilettes touchent presque à l'élégance. Sur ce point il y a excès, et la dépense n'est pas constamment tenue au niveau des ressources; mais c'est le défaut dominant de l'ouvrier de Lyon, il veut s'élever, il veut faire bonne figure. Aussi ne va-t-il pas au cabaret; c'est dans les cafés qu'il s'installe, et surtout dans ces cafés chantants où la musique est l'accompagnement des consommations. Cherche-t-il des jouissances plus grandes? Il s'établit, longtemps avant l'ouverture, devant le guichet des théâtres, afin d'avoir des places de choix. Et il n'est pas seul à se donner ces divertissements; il a sa femme avec lui, quelquefois ses enfants : c'est une partie de famille. La soirée finie, une petite brèche a été faite à la bourse commune; n'importe! on a vu l'opéra ou le vaudeville nouveau; le souvenir en restera pour défrayer les veillées de l'atelier, et on n'en aura que plus de cœur à l'ouvrage.

Évidemment un peu d'imprévoyance se mêle à tout cela; cet argent aurait pu recevoir un meilleur emploi; il fera un vide quand le travail sera ralenti et surtout

quand la vieillesse ou les infirmités arriveront. Et pourtant faut-il regretter qu'avec une dépense moindre l'ouvrier se fût procuré des plaisirs plus grossiers, qu'il les eût pris seul et y eût contracté un de ces vices qui mènent à l'abrutissement? On ne peut pas d'ailleurs exiger de cette classe des vertus que les autres classes ne possèdent pas. Où sont celles dont le séjour des villes n'ait pas altéré les mœurs et qui aient lutté avec succès contre les séductions qui s'y multiplient? Ce penchant vers des goûts plus relevés n'est pas un signe de déchéance; il pourrait même servir à l'éducation de l'ouvrier, si l'on s'en occupait avec plus de suite et des moyens plus ingénieux. Le théâtre, par exemple, ne pourrait-il pas devenir, pour l'ouvrier des villes, la source d'un enseignement moral? Il en a la passion et en a toujours réfléchi l'influence. C'est le théâtre qui l'a fait ce qu'il est, révolutionnaire, plein de lui, mal à l'aise dans sa condition et aspirant à en sortir, croyant qu'il n'y a de bien faites que les choses où il met du sien. Or, si le théâtre a causé le mal, le théâtre peut le guérir, et, pour cela, il ne faut pas songer à un théâtre en vue de lui seul, mais à un théâtre en vue de tout le monde. L'illusion de quelques hommes de bien est de croire qu'on pourrait imaginer, à l'usage des ouvriers, des distractions honnêtes, toutes spéciales et qui lui fussent appropriées. Des distractions de ce genre, l'ouvrier n'en voudra pas; il lui répugne d'être traité comme une catégorie à part; son goût est d'aller où va la foule, où vont les gens qui lui sont supérieurs par la fortune et par la position; il n'aime pas qu'on règle ses plaisirs et se ré-

serve de les régler lui-même. C'est donc par une réforme générale et non par des réformes particulières qu'on peut agir sur lui : si la société veut que les ouvriers s'amendent, il faut qu'elle s'amende elle-même.

Ce penchant vers une existence plus raffinée frappe les regards, quand on compare les anciens quartiers de la fabrique avec ceux qu'elle occupe aujourd'hui. Ce ne sont plus des maisons basses et enfumées, des ruelles infectes et étroites, comme on en trouve encore au pied des coteaux de Fourvières, de Saint-Irénée et de Saint-Just, ces vieux berceaux de l'industrie ; ce sont des habitations élevées et aérées, des rues propres et larges, qui se déploient sur les sommets de la Croix-Rousse et dans les plaines des Brotteaux. Là, l'air circule abondamment, et aux moindres rayons du soleil, toutes les croisées s'illuminent. La hauteur des lambris, qui varie de neuf à onze pieds, la grandeur des pièces prouvent qu'on a tenu compte, en les construisant, de la vie et de la santé des hommes ; ils n'y sont plus entassés, et dans beaucoup d'ateliers les soupentes qui servaient aux compagnons et aux apprentis ont été supprimées. De toutes les améliorations, c'est celle qui laisse l'impression la plus avantageuse. Une cage d'escalier, qui pourrait être mieux tenue, conduit à des étages sur lesquels s'ouvrent deux ou trois et jusqu'à quatre portes de logements d'ouvrier. Les loyers, quoique renchéris, se maintiennent encore dans des limites raisonnables ; ils varient de 200 à 350 francs, suivant la grandeur et le nombre des pièces, la position et l'état de l'immeuble. Il est à remarquer qu'un quartier où l'ouvrier s'établit ex-

clut, pour ainsi dire, les locataires d'une autre classe. Autour de lui se groupent seulement les industries qui pourvoient à ses besoins et profitent de ses dépenses. Hors de ce cercle d'approvisionnement, tout le reste se compose d'ouvriers. Ainsi la bourgeoisie et le commerce s'arrêtent à mi-côte de la Croix-Rousse, et juste au point où commencent les habitations des tisserands, et quant à la lie des grandes villes, elle va chercher un asile dans le faubourg de la Guillotière ou dans les rues tortueuses de la vieille cité. L'ouvrier ne se mêle donc pas, et surtout il répugne aux mauvais voisinages. Il en résulte que la police a peu affaire dans les quartiers qu'il habite, quand il s'agit de délits communs. C'est ailleurs qu'il faut aller chercher les justiciables des Cours d'assises et des tribunaux correctionnels. L'ouvrier peut s'abuser sur ses droits politiques, il ne se trompe pas sur ses devoirs civils; il sait ce qu'il faut respecter, et s'il n'était pas retenu par sa conscience, il le serait par ses goûts domestiques et ses habitudes de travail.

Ce que je viens de dire touche surtout aux chefs d'ateliers; pour les compagnons, il y a des distinctions et des réserves à faire. Parmi ces derniers, il y en a qui aspirent à la maîtrise, et à l'aide de quelques efforts et en veillant bien sur eux-mêmes, ils y parviennent presque toujours. Alors ils achètent un métier, prennent une femme, s'établissent et deviennent chefs. Quant à ceux qui, par l'effet du sort ou de quelques erreurs de conduite, ne peuvent franchir ce pas décisif, ils restent compagnons et célibataires pour la plupart. Autrefois, dans ces conditions mê-

mes, ils trouvaient un frein et une règle dans leur cohabitation avec les chefs d'ateliers; cette règle et ce frein, je l'ai dit, n'existent plus. Le compagnon a pris des habitudes nomades qui altèrent chaque jour ses mœurs. Dans la sphère du travail, il devient de moins en moins maniable, commande quand il devrait obéir, se refuse à tout autre service que celui de sa tâche, affecte une indépendance absolue et la témoigne en changeant d'atelier. Hors du travail, il mène une vie décousue, gaspille son argent quand il en a, s'endette quand il n'en a plus, et passe ses heures oisives à courir les cabarets et les spectacles économiques. Il a en outre des opinions très-ardentes et ne se gêne guère pour les manifester. Ces effervescences ne sont pas, pour les chefs d'ateliers, un médiocre embarras, et d'autant plus qu'ils répondent, dans une certaine mesure, des compagnons qu'ils emploient. Ceux-ci ont-ils des comptes arriérés avec le marchand de vin, le traiteur, le logeur, les usages de la fabrique en rendent les chefs d'ateliers responsables. De là des explications, des remontrances qui tournent à l'aigreur et des débats qui aboutissent souvent au Conseil des prud'hommes. Cependant le fond de cette population n'est pas mauvais; elle se défend par son origine. Les compagnons se recrutent ordinairement dans les campagnes et en apportent de bons sentiments qui survivent même à leurs écarts. Il en vient de la Savoie, du Bugey, du Forez, du Dauphiné, du Charolais, pays où les habitudes sont saines et les principes fortement enracinés. Aussi, tout indisciplinés qu'ils soient, les compagnons gardent-ils une certaine loyauté pour ce qui touche aux

questions d'intérêt; jusqu'au bout leur première éducation les accompagne et les préserve.

Une classe plus intéressante est celle des ouvrières qui arrivent des mêmes provinces pour demander à la fabrique du travail et une profession. On les désigne sous le nom de *compagnonnes*. Celles-ci sont les véritables enfants de l'atelier; elles y sont nourries et logées; elles s'y attachent comme à un autre foyer de famille. Apprenties d'abord, elles commencent, après une année d'épreuve, à gagner une part de tâche, puis elles arrivent à la tâche entière comme les compagnons. La seule différence est dans le prix des salaires. Le gouvernement de ces ouvrières est aussi facile que celui des ouvriers l'est peu. Elles sont douces, polies, obéissantes, se prêtent à tous les services intérieurs et ne se rebutent ni ne se plaignent. La plupart conservent les sentiments religieux dont leur enfance a été nourrie. Elles sont, en outre, très-aptes au travail de la soie, y montrent de l'habileté et, quand il le faut, une certaine vigueur. Les étoffes qui sortent de leurs mains sont propres et faites avec conscience. Aussi les chefs d'ateliers, toutes les fois qu'ils le peuvent, leur donnent-ils la préférence; ils trouvent en elles plus de fidélité, plus de sûreté, plus d'exactitude. Point de débat avec elles, point de temps perdu en propos. Elles vivent ainsi, se perfectionnant dans leur art, trouvant le moyen de faire des épargnes, même sur les salaires les plus modiques, s'amassant une petite dot et attendant un parti. Les plus heureuses ont cette chance et font cette fin; elles épousent un ouvrier, et, après un apprentissage laborieux dans la maison des

autres, elles conduisent la leur. Il en est pourtant qui ne suivent pas un chemin si droit et qui dévient; bien des séductions les entourent, et elles n'y résistent pas toujours. Les plus jolies y sont les plus exposées; les commis de fabrique les convoitent comme une proie facile et les abandonnent après en avoir abusé. Le mélange des sexes dans les ateliers est aussi une occasion de chutes; mais ici du moins la réparation est possible et les liaisons se légitiment tôt ou tard. Peut-être sur ce point délicat les chefs d'ateliers montrent-ils trop peu de sollicitude; en général ils ne pensent pas que leur patronage doive s'étendre au delà du travail et de la police de l'atelier; pour le reste, ils ont de grandes tolérances. Ces jeunes filles leur sont pourtant confiées à un âge où la surveillance est le plus nécessaire; elles n'ont d'autre appui, d'autres conseils que ceux de la famille qui les a recueillies. N'y a-t-il pas là une sorte d'adoption ou du moins une tutelle? Il est vrai que ce régime défectueux de la fabrique se présente ici avec ses mêmes inconvénients. Si fidèles que soient les ouvrières, les fluctuations du travail ne leur permettent pas de rester attachées au même atelier. Change-t-on d'article? on change aussi de bras, et il n'y a plus place pour des femmes, là où des hommes seuls peuvent être utilement employés. Dès lors les chefs ne se regardent pas comme liés étroitement à des auxiliaires qui peuvent leur échapper, et il ne reste plus à ces jeunes filles qu'à se gouverner et à se bien diriger elles-mêmes.

Pour les apprentis, la situation est pire encore, mais elle provient autant et plus de leur fait que de celui des maî-

tres ouvriers. Le contrat dont ils relèvent est sagement réglé et en général loyalement exécuté. Il y a des apprentis à titre gratuit, d'autres à titre onéreux, et la durée de l'apprentissage varie en raison de ces conditions. Elle est en moyenne de quatre ou cinq ans. Pendant ce temps l'apprenti doit un travail dont les heures sont fixées, et en échange le chef d'atelier lui doit la nourriture, le blanchissage et le logement. Les parents pourvoient aux autres dépenses. En outre, tout apprenti peut réclamer sa tâche, dès qu'il se croit en mesure de l'exécuter, c'est-à-dire un travail déterminé, au bout duquel il entre en partage dans le prix des façons. Il est rare qu'après deux ans d'épreuve il n'en soit pas arrivé là. Tout marcherait bien ainsi sans les froissements qu'amène la vie commune. D'un côté, quelques patrons abusent des forces de l'apprenti; de l'autre, les apprentis abusent de la patience du patron ; l'un, trop âpre sur ses intérêts, exige plus qu'on ne lui doit; l'autre, cédant à de mauvais conseils, ne rend pas tous les services auxquels il s'est engagé. Il en résulte de telles querelles, que les principaux chefs d'ateliers se refusent à former des apprentis. Il existe bien une surveillance, exercée par les prud'hommes avec un zèle qu'on ne saurait trop louer; elle n'a fait que diminuer le mal. Là encore le patron ne comprend pas l'étendue de son rôle. S'il met quelque conscience dans l'éducation professionnelle de l'apprenti, il n'a aucun souci de son éducation morale. Il l'abandonne à ses instincts et ne cherche à le préserver ni des mauvaises habitudes ni des mauvais exemples. Aussi, les actes d'insubordination vont-ils croissant, et, si l'on

n'avise, une dissolution générale pourra s'ensuivre. L'apprentissage est la pépinière de la fabrique; il ne peut s'affaiblir sans qu'elle s'énerve, ni s'altérer sans qu'elle soit frappée. Pour les enfants il y a aussi quelques soins à prendre. L'emploi, il est vrai, en diminue chaque jour; les nouveaux métiers se passent de leur aide; on n'en compte plus comme autrefois trois ou quatre mille qui étaient de véritables martyrs, en butte à toutes les brutalités des compagnons. Mais, si peu nombreux qu'ils soient, on ne peut les abandonner à des traitements pareils. Sur les métiers à grandes dimensions, on retrouve encore ces chétives créatures qui, pour une soupe et quinze sous par jour, font l'office de *lanceurs* et reçoivent des soufflets pour chaque mauvais coup de navette. Ce spectacle déshonore une civilisation, et il serait temps d'y mettre fin.

Pour avoir une idée précise de ce monde d'ouvriers et de l'esprit qui y règne, on ne saurait mieux faire que de recourir aux registres du Conseil des prud'hommes. Le dernier document livré à la publicité établit que dans le cours d'une année 4,624 causes ont été appelées; 1,616 entre fabricants et chefs d'ateliers; 1,505 entre chefs d'ateliers et compagnons; 966 entre chefs d'ateliers et apprentis; 537 entre chefs d'ateliers et dévideuses. Sur ce nombre, l'industrie de la soierie compte 4,492 causes où la proportion des qualités des parties se maintient sur le même pied. Ainsi les différends de fabricants à ouvriers entrent pour un tiers dans le total; les différends d'ouvriers à ouvriers composent les deux autres tiers : d'où l'on peut conclure que l'harmonie est moins grande au bas qu'au

sommet de la hiérarchie. Les motifs de ces discussions sont très-divers, et il suffit de s'en tenir aux plus généraux. De fabricant à ouvrier, ce qui domine, c'est l'inexécution des contrats. Tantôt le chef d'atelier, après avoir reçu la matière et agréé les dispositions d'une étoffe, se refuse à la mettre en main sur le prétexte que le salaire convenu est trop modique; tantôt, au lieu de livrer sa pièce à jour fixe et comme il l'a promis, il se retranche derrière un ancien usage qui lui permet de la garder un an et un jour. Tels sont les cas les plus nombreux, et l'on peut dire que le fabricant ne les porte qu'à son corps défendant devant cette juridiction amiable; par des concessions volontaires, il tranche beaucoup de petits procès. Entre chefs d'ateliers et compagnons, il n'y a qu'un litige, mais il est fréquent; c'est le manque d'assiduité quand on travaille en commun, et le payement des dettes quand on se quitte. Entre chefs d'ateliers et apprentis, il s'agit presque toujours de la résiliation des contrats, soit à cause de la faiblesse des sujets, soit pour un excès dans la tâche qu'on leur impose, soit pour des faits d'insubordination. Enfin, entre les chefs d'ateliers et les dévideuses, les règlements de compte figurent en première ligne parmi les contestations, et les moins tristes ne sont pas celles où ces pauvres ouvrières, pour recouvrer ce qui leur est dû, sont obligées de recourir à la justice. Voilà une statistique morale où tous les griefs sont en présence, et qui donne une idée exacte du trouble des relations.

Ce n'est pas que ces populations manquent d'un certain discernement, mais leur imagination les emporte

trop haut et trop loin; c'est surtout par l'imagination qu'elles s'égarent. On ne saurait croire quel empire elle exerce sur les ouvriers et quelle part elle a dans leurs déterminations. Quelques mots suffisent pour les enivrer et les enlever. Voient-ils sur un drapeau : « Vivre en travaillant ou mourir en combattant, » ils quittent leurs métiers et se jettent dans la rue. Leur dit-on : « Le droit en raison des besoins et le travail en raison des forces, » ils croient tenir la clef des destinées humaines et aux chimères des autres ajoutent les leurs. A quoi tient cette disposition? Est-ce à la profession? est-ce au tempérament? Les deux causes y concourent. Lyon touche de bien près au Midi, où les cerveaux sont si inflammables, et le travail des bras laisse à la tête une liberté dont elle abuse. Dieu sait quels vastes projets sont en germe dans les plus humbles ateliers, et combien de réformateurs méconnus y poursuivent le problème d'une régénération universelle! Le côté personnel y tient une grande place, et en songeant aux autres, l'ouvrier a bien soin de ne pas s'oublier; le but est commun si les moyens diffèrent. Toujours est-il que leur imagination reste tendue à l'excès et domine au préjudice de la raison. Cet état de son esprit livre l'ouvrier à toutes les captations et à tous les empirismes. Défiant et crédule, il ne sait ni se rendre, ni se défendre à propos. Tombe-t-il malade; ce n'est pas au médecin qu'il s'adresse. Il en a un à sa porte, il en a d'autres qu'une société de secours mutuels indemnise et dont les soins sont gratuits; n'importe! il ira, à deux, à trois lieues de là, à Villeurbanne ou ailleurs, chercher un guérisseur dont il payera chère-

ment les drogues. Et de tout ainsi. Il n'est pas jusqu'à cette épidémie aléatoire au milieu de laquelle nous vivons, qui n'ait exercé sur lui son influence et fait des ravages dans ses rangs (1).

Un jour que j'entrai en curieux à la Bourse de Lyon, je remarquai, dans un coin du préau où elle se tient, un petit groupe qui avait des allures et une physionomie toutes distinctes. J'allai aux informations : « C'est, me dit-on, la coulisse des canuts. » Évidemment, j'étais sur mon terrain, et, sans affectation, avec une manœuvre prudente, je m'en rapprochai. Les conversations y étaient fort animées, les esprits singulièrement échauffés. — « L'autrichien baisse, disait l'un, comprenez-vous cela ? — Dame, répondait l'autre philosophiquement, quand tout baisse. — Pour le reste, c'est naturel, répliquait le premier ; mais les autrichiens ! les autrichiens ! avec des recettes qui augmentent chaque jour ! Il y a une cabale là-dessous. » Il faut dire, comme explication à cet entretien, qu'aucune valeur ne joue à Lyon un plus grand rôle que celle des chemins de fer autrichiens. Les ateliers en ont été inondés ; les petites comme les grandes épargnes y ont trouvé leur emploi ; aussi la spéculation s'en empare-t-elle par préférence. Le cours de l'autrichien est donc l'objet d'un grand souci local ; les ateliers s'en occupent, et, de la Croix-Rousse à Perrache, les fronts s'éclairent ou se rembrunissent suivant la hausse ou la baisse du titre favori. Avec moins d'imagination, peut-être les ouvriers auraient-ils cherché un autre placement. Ils ont près d'eux les chemins de Marseille et de Lyon, celui de Ge-

(1) Pièces justificatives, lettre C.

nève, qui sont de toute convenance et dont ils peuvent suivre le mouvement. Mais c'est précisément pour cela que les ouvriers les recherchent moins; ces chemins ne se prêtent pas aux chimères; on les voit, on les connaît trop. Les autrichiens sont loin, ils ont tous les prestiges de la distance. On peut les embellir par la pensée, les parer des plus belles couleurs, faire des rêves à leur sujet; entre eux et les chemins voisins, il y a la différence de la réalité à la fable. Ainsi s'explique la popularité dont jouit l'autrichien dans la coulisse des canuts. On s'y occupe pourtant d'autre chose; une fois engagés, ces spéculateurs de second ordre ne se refusent à aucun des raffinements du jeu. Naguère, le mal avait pris des proportions dont il y avait sujet de s'alarmer. On citait, au sein des ateliers, quelques hommes, pauvres hier, qui avaient fait fortune dans un coup de dés, et les ouvriers, éblouis par l'exemple, déplaçaient déjà leurs épargnes pour les jeter dans ce gouffre qui en a tant dévoré; ils voulaient demander au hasard l'aisance et le repos que le travail leur refuse. Fort heureusement, un retour a eu lieu; ces fortunes se sont anéanties aussi promptement qu'elles s'étaient élevées. La leçon a porté ses fruits, et le cercle des victimes ne s'est plus agrandi.

Il ne me reste qu'à ajouter un dernier trait, pour faire comprendre jusqu'où l'imagination des ouvriers peut les conduire. Tout récemment, il est mort à Paris un homme qui, nourri de sciences exactes, a essayé de les introduire dans les sujets qui s'y prêtent le moins et d'asseoir une religion à lui sur des fondements mathématiques. C'est Auguste Comte, dont un membre de l'Institut, M. Franck, a raconté,

dans une savante analyse et avec une grande sûreté de jugement, la vie et les travaux. Sa religion était la religion positive, ou le *positivisme*, pour employer le mot dont il se servait, un mot assorti à l'idée et barbare au même degré. Il était à croire que cette religion n'avait pas franchi le petit cercle d'adeptes dont cet homme était entouré, qu'elle avait tout au plus agi sur cette classe de demi-savants que tourmentent les idées fixes et qui, à force de vouloir être logiques, arrivent le plus naturellement du monde à l'absurdité. Qu'on juge de ma surprise, lorsqu'un jour, dans le cours d'une visite, ce mot sortit de la bouche d'un ouvrier. Je lui demandais si, dans la fabrique, les principes religieux étaient le fait dominant : « Nous, Monsieur, me dit-il, nous sommes positivistes. » J'avoue que je ne le compris pas d'abord ; on aurait fort affaire si l'on voulait se tenir au courant de tous les déréglements du cerveau et des mille formes que revêt la folie humaine. Et comme j'insistais : « Nous sommes positivistes, répéta-t-il, nous croyons au positivisme. » Puis il vint au secours de mon ignorance et s'efforça de me prouver que ce culte était le seul dont des hommes raisonnables pussent s'accommoder. J'épargne à l'Académie les divagations auxquelles il se livra et ses commentaires fort étendus sur la religion positive. Ce qu'il y eut de plus positif pour moi, c'est qu'il répétait une leçon apprise et n'avait pas la conscience des impiétés qu'il me débitait. Ainsi cet homme que le travail tenait assujetti, et qui, plus d'une fois, devait être aux prises avec les besoins de l'existence, avait trouvé le moyen et le temps de se composer non-seule-

ment une économie politique et une politique à son usage, mais encore une religion. Cette dernière était évidemment un objet de luxe; il aurait dû s'en tenir à celle qui, dans ses jeunes années, avait ému son cœur et pénétré son esprit.

On a vu que, dans les agitations de Lyon, c'est toujours du salaire qu'il s'agit : dans les troubles sérieux comme dans les grèves passagères, la redoutable question reparaît, constamment la même après comme avant, et sans cesse ramenée sans être jamais résolue. Il s'attache donc un vif intérêt à savoir quelles sont les conditions de ce salaire, s'il est raisonnable ou insuffisant, s'il demeure sur la limite des besoins ou s'il laisse quelque chance à l'épargne. Malheureusement, l'institution de la fabrique ne permet pas de recueillir des chiffres bien précis et ne comporte que des évaluations un peu arbitraires. A Lyon, il n'y a point de place pour les généralités; tout se compose de détails et de nuances. Non-seulement le travail de la campagne n'est pas rétribué comme celui de la ville, mais dans la ville même il y a autant de prix de façons que de variétés d'étoffes. On ne paye pas le travail du velours comme celui du taffetas, les unis comme les façonnés, les tissus légers comme les tissus forts. Les conditions changent avec les dimensions, elles changent aussi avec les hommes, suivant leur degré d'activité et d'habileté. Dans les façonnés ces modifications vont à l'infini; chaque dessin fait l'objet d'un marché spécial et se paye à raison des complications qu'il amène. Voilà les premières difficultés; les eût-on vaincues, qu'il s'en présenterait de plus grandes. Les métiers de

Lyon n'ont pas une occupation assez suivie et assez régulière pour que, déduction faite des jours fériés, on puisse obtenir un total exact en multipliant le prix des façons par le nombre des journées ouvrables. Il y a des chômages, et ces chômages ne sont pas uniformes pour tous les ateliers; ils dépendent d'abord de l'état de l'industrie et de la rareté ou de l'abondance des commandes; ils dépendent également de la nature du travail et du temps d'arrêt qu'exige le montage des métiers. Ce serait un nouveau calcul à faire, et comment saisir des éléments si fugitifs? On se livrerait à une enquête aujourd'hui, que demain elle serait à recommencer. Par sa mobilité même et avec les circonstances qui l'accompagnent, le salaire de détail échappe à une quotité fixe, et par suite le salaire moyen ne peut être évalué que par approximation.

Même à ce degré d'avancement, la question n'est pas résolue; il faut encore savoir comment le prix du travail se distribue parmi les coopérateurs. C'est le chef d'atelier qui reçoit le montant des façons; mais elles ne lui sont pas acquises, il en doit compte. Pour le compagnon, ce compte est facile; on lui délègue la moitié des façons sur les pièces qu'il a fabriquées, la moitié brute, sans retenue ni frais. Ce départ fait, le chef d'atelier garde le reste. Mais ce n'est pas, bien s'en faut, un produit net; il y a diverses charges à en déduire, telles que l'usure, l'entretien et le remplacement des métiers, les débours dans les montages, l'éclairage et le loyer du logement, enfin mille dépenses qui sont à considérer. Il y a, en outre, les apprentis pour lesquels une balance est à établir. Si on ne les paye pas, ils coû-

tent, et souvent plus qu'ils ne rapportent. Tout cela constitue pour le chef d'atelier une position particulière, difficile à définir ; ce n'est plus un ouvrier, c'est un entrepreneur en sous-ordre, qui gagne plus ou moins, suivant qu'il a bien ou mal fait ses calculs, et qui peut, dans des conditions identiques en apparence, végéter ou réussir. Dès lors, comment le soumettre au régime des catégories communes et faire entrer dans le même cadre des positions sujettes à tant de diversités? Donc, tout à désirer qu'il soit de connaître exactement ce que rend la confection des étoffes, dans toute l'échelle de ceux qui y coopèrent, on ne peut arriver qu'à des appréciations susceptibles d'erreurs. Bon gré, mal gré, il faut s'en tenir aux renseignements que fournissent les parties intéressées, et, ces réserves faites, j'exposerai à l'Académie ceux que j'ai recueillis.

Parmi les chefs d'ateliers, il règne, comme on vient de le voir, une grande inégalité. Quelques-uns se trouvent dans des conditions exceptionnelles; on en cite qui sont propriétaires de leurs maisons, d'autres qui ont pu réunir un petit capital de 20,000 à 30,000 francs : ce sont les privilégiés, et ils sont très-rares. Pour en arriver là, il a fallu ou une habileté hors ligne ou une stricte économie, quelquefois les deux. En dessous se range le gros des bons chefs d'ateliers avec des recettes brutes qui varient, pour un travail suivi, de 3,000 à 4,000 francs par an. Ensuite viennent les chefs moins favorisés, qui ne poussent pas leurs recettes au delà de 2,000 à 2,500 francs. Enfin, au dernier échelon, se trouve la masse des chefs qui, à raison d'un moindre nombre de métiers ou d'un outillage plus

défectueux, n'atteignent pas le chiffre de 2,000 francs et descendent jusqu'à 1,200 et 1,000 francs de recette. Ce sont les plus fondés à se plaindre, et presque toujours ils sont les plus résignés. En général, on calcule que, pour rétribuer convenablement son propriétaire, un métier doit rendre de 1 fr. 50 c. à 2 francs par jour. Dans les façonnés ce produit s'élève à 4, 5 et jusqu'à 8 francs, et il semblerait que c'est là un grand avantage. Cependant les chefs d'ateliers les plus intelligents préfèrent le travail des unis, et cela pour plusieurs motifs. Quand une stagnation se déclare, les métiers de façonnés sont les premiers à s'arrêter, et ils ne se remettent en mouvement que longtemps après les autres. Ils sont, en outre, grevés, à chaque changement de pièce, par les intermittences et les dépenses du montage. Les métiers d'unis n'ont point ces inconvénients ; ils battent, même dans le cours des crises, et une pièce y remplace l'autre, presque jour par jour et sans exiger de changement dans l'appareil. Ce sont des gagne-petit, mais ils font rarement défaut, et quand, au bout de l'année, on aligne les comptes, il se trouve que les recettes modiques ont plus profité que les grandes.

Le bénéfice des métiers représente invariablement le salaire du compagnon ; quand le métier rapporte 5 francs au chef d'atelier, il rapporte au compagnon 5 francs ; quand il rend 2 francs, c'est 2 francs qui lui reviennent ; si le produit descend à 1 fr. 50 c., le compagnon se voit réduit à 1 fr. 50 c. Ce salaire est l'extrême limite dans des temps occupés ; il ne fournit en résultat qu'une ressource de 450 francs pour 300 jours de travail plein, et, dans

ces termes, la vie est bien dure pour qui habite une grande ville où les octrois sont chers et les loyers élevés. C'est alors que la main-d'œuvre change d'agents et passe aux compagnonnes, qui ont de moindres besoins, ou dans les ateliers ruraux, où la vie est moins coûteuse. A cette émigration correspond un nouvel abaissement des façons, qui déclinent jusqu'à 1 fr. 25 c. et 1 franc par jour. Cependant tous les compagnons ne sont pas dans cet état de gêne. Il en est qui valent les maîtres pour l'habileté, et qui font la loi au lieu de la subir. Ceux-là gagnent facilement de 800 à 1,500 francs par an, pour peu qu'ils s'astreignent à une activité régulière. Mais l'épargne n'en retire rien; les plus industrieux sont en même temps les plus prodigues; on dirait que l'argent leur pèse, et; si bien rétribués qu'ils soient, ils s'arrangent toujours de manière à s'endetter. Il y a, dans le passage de l'Argue, deux établissements qui, au débit des liquides, joignent l'attrait de représentations gratuites. Si l'on y pénètre, à travers le brouillard qu'exhalent six cents pipes allumées, on aperçoit des consommateurs attablés, qui, entre deux cruches de bière, s'intéressent aux émotions de la jeune première, ou prennent à partie l'amoureux. La majorité se compose de compagnons. Ils ont laissé sur le métier une pièce d'étoffe qui doit être livrée le lendemain; le chef d'atelier en gémit, sa femme se lamente, le fabricant se fâchera, peu importe; le compagnon est au-dessus de ces considérations; son gousset est garni, c'est l'essentiel; il videra quelques bouteilles de plus, saura comment marche la pièce, et si le dénoûment est à son gré.

Les conditions de la vie matérielle sont, à Lyon, à peu près les mêmes que dans toutes les grandes cités. Le rayon d'approvisionnement est pourtant des plus favorables que l'on connaisse. A ses portes, Lyon a le Beaujolais pour les vins, le Charolais pour le bétail, la Bresse pour la volaille; la marée lui arrive de la Méditerranée et de l'Océan; le gibier abonde dans le Dauphiné et le Forez; la Franche-Comté et les Alpes lui fournissent la venaison. On se piquait autrefois d'y bien vivre et d'y vivre à bon marché. Cette situation a changé, dans ces derniers temps surtout; un renchérissement général a pesé sur les subsistances, et sur les plus nécessaires comme sur les plus recherchées. Le régime de l'ouvrier a dû s'en ressentir; il a dû ou augmenter sa dépense ou retrancher sur ses besoins. Cependant rien de ce que j'ai vu n'annonçait la privation ni la souffrance. Quand je surprenais le chef d'atelier dans son repas, j'apercevais de la viande sur la table, des légumes, une bouteille de vin et du pain de très-bonne qualité. Les mets paraissaient bien préparés, et ils étaient servis dans des plats de faïence généralement propres et pas trop ébréchés. Les repas sont au nombre de trois : un déjeuner, un dîner et un souper. A combien reviennent-ils par tête? Cela dépend de l'ordinaire, qui est naturellement réglé sur les ressources de la maison. Les renseignements que j'ai obtenus, les notes que j'ai prises et qui embrassent un certain nombre d'ateliers, et dans tous les ordres, me font évaluer à 1 franc ou 1 fr. 25 c., par tête et par jour, la nourriture des chefs d'ateliers et de leur famille, et à 75 centimes ou 1 franc celle des compagnons; à quoi il

faut ajouter pour les autres dépenses d'entretien, de chauffage et d'éclairage, 1 fr. 25 c. au moins pour les premiers, et 50 centimes pour les seconds. C'est, dans l'ensemble, 2 fr. 50 c. et 2 fr. 25 c. pour les chefs d'ateliers, et 1 fr. 75 c. ou 1 fr. 50 c. pour les compagnons. Le surplus, quand il y en a, s'en va en plaisirs et en consommations de luxe. Ces chiffres se rapprochent beaucoup de ceux que M. Villermé a recueillis en 1835 et 1836, avec sa précision habituelle; d'où l'on peut conclure que le renchérissement des subsistances a porté tout entier sur la quantité ou sur la qualité des denrées. Il y a, en outre, de grands écarts entre le sommet de la fabrique et les derniers degrés. Pour quelques ménages qui dépassent la proportion moyenne, il y en a beaucoup d'autres qui ne l'atteignent pas. Les circonstances particulières dominent alors : c'est l'âge, c'est la conduite qui règlent la position; c'est surtout l'aptitude des femmes à gouverner leur intérieur. Les femmes jouent un grand rôle dans la vie des ateliers; elles en sont l'âme et la défense. Suivant qu'elles sont entendues ou inhabiles, laborieuses ou négligentes, économes ou prodigues, l'atelier prospère ou dépérit. En général, elles ont plus d'ordre et de bon sens que leurs maris. Elles sauvent alors ce qui peut être sauvé, et ce qu'elles ne peuvent pas empêcher, elles l'atténuent. Sous l'influence d'une femme rangée, l'ouvrier le plus dissipé s'amende, et à la longue se met au même pas. Toujours ensemble, toujours en présence, ils s'identifient forcément, et, dans cette action quotidienne, c'est le plus sage qui prend le dessus, et en définitive donne le ton à l'autre.

Voilà comment se passent les choses dans les ateliers de Lyon, quand la fabrique est en activité et que les bras y ont de l'emploi. Si la condition n'est pas brillante, elle est tolérable et au moins équivalente à celle que peuvent offrir d'autres industries, celles du coton, par exemple, de la laine ou du lin. Le salaire, bien employé, suffit aux besoins, et, s'il était continu, laisserait un excédant disponible. Mais vienne une crise, et cette existence éphémère s'écroule à l'instant. Dès que le travail cesse, la misère frappe aux portes de l'ouvrier et s'accroît à mesure que le chômage se prolonge. Ces quartiers, si bruyants et si animés naguère, sont le siége du silence et du deuil. Le peu de salaire qui survit s'abaisse dans des proportions ruineuses et dérisoires ; l'ouvrier est à la merci du fabricant, comme celui-ci est à la merci des ordres bien rares qui lui parviennent. L'équilibre est donc brusquement rompu entre les ressources et les besoins ; et comment combler ces vides ? Les épargnes y servent d'abord, et l'ouvrier voit s'échapper de ses mains, écu par écu, les petites sommes qu'il a péniblement amassées ; quand elles touchent à leur fin, il faut aviser autrement. Alors c'est son mobilier dont il se défait ; c'est son métier qu'il aliène ou qu'il engage. Et ce n'est pas sur une population restreinte que portent de semblables souffrances et un dénûment si douloureux. La crise, quand elle éclate, frappe à Lyon quatre-vingt mille âmes et quatre-vingt-dix mille dans les villages environnants. Si encore ces crises n'arrivaient que de loin en loin, comme une épidémie passagère qui s'éteint sur les victimes qu'elle a emportées. Mais

c'est régulièrement et d'une manière périodique qu'elles sévissent ; on dirait même qu'elles mettent de moins en moins d'intervalle dans leurs redoutables apparitions. L'histoire de l'industrie en est pleine, et, pour ne parler que des plus récentes, il y en a eu une en 1854, comme nous en avons une en 1857 et 1858 ; les unes sont plus bénignes, les autres plus violentes ; toutes se ressemblent par leur marche et par leur ténacité. De pareils accidents devraient donner à réfléchir ; ils touchent à de nombreuses existences. L'ouvrier les supporte, il est vrai, avec une résignation pleine d'héroïsme; il s'incline devant la nécessité; les rigueurs de l'épreuve désarment jusqu'à sa plainte. Seulement, lorsqu'il s'en relève, ce souvenir l'obsède et le poursuit, et de là naissent dans les cœurs ce mécontentement opiniâtre, ces fermentations sourdes qu'il est si difficile d'en extirper.

Les vices de cette situation ne proviennent pas du fait des hommes ; ils tiennent au régime de la fabrique. Des institutions ont été imaginées pour y porter quelques remèdes ; les unes sont en vigueur, les autres à l'état de projet : il me reste à examiner les plus essentielles et à les juger.

X

Lyon. — Institutions et régime de la fabrique.

Si Lyon renferme et voit se succéder tant de misères, il en porte résolûment le poids et n'en laisse aucune sans soulagement. L'esprit de charité y est de tradition, et il

suffit, pour s'en convaincre, de visiter son hôpital, chef-d'œuvre de Soufflot, l'un des plus riches et des mieux dotés que l'on connaisse, et qui ne s'est créé et maintenu qu'à l'aide de libéralités particulières. La charité, à Lyon, a les mêmes caractères que ce monument : la noblesse et la grandeur. On y trouve au même degré qu'ailleurs, et sous les formes les plus variées et les plus étendues, toutes les institutions qui relèvent de l'État ou des municipalités : les bureaux de bienfaisance, les salles d'asile, les crèches, les maisons d'aliénés et d'incurables; ce qu'on y trouve à un plus haut degré, c'est l'exercice de la charité privée, qui nulle part ne se montre plus active, plus féconde et plus ingénieuse. Il serait impossible de dire tout le bien qu'elle fait et tous les déguisements qu'elle emprunte, encore moins d'entrer dans le détail des sociétés, religieuses ou séculières, qui se sont fondées en vue de chaque classe et de chaque nature de besoin. Avec des populations aussi fières, l'assistance publique n'eût pas suffi. L'ouvrier en soie répugne à entrer dans les hospices ; il répugne même aux secours ostensibles : réduit aux dernières extrémités, il préférera tendre la main dans l'ombre, plutôt que de se faire inscrire sur les registres administratifs. C'est alors que la charité privée intervient, et fort à propos, avec ses ménagements, sa discrétion et ses délicatesses. Tantôt des dons anonymes arrivent à l'adresse de l'ouvrier indigent; tantôt des ateliers de couture sont ouverts aux femmes et aux jeunes filles sans emploi : ateliers où le produit ne couvre pas la dépense, et dont une contribution volontaire comble les vides, mais qui ont le double avantage de préserver les

mœurs en occupant les bras et d'enlever à l'aumône ce qu'elle a de blessant en lui donnant les apparences du travail. Rien n'échappe à cette bienfaisance aussi vigilante qu'elle est spontanée : ni les enfants, ni les vieillards, ni les orphelins, ni les malades, ni les femmes en couches. Pour chaque catégorie, il y a un certain nombre d'associations, subdivisées de manière à faire régner l'ordre dans le secours. Les membres du clergé président à ce mouvement charitable qu'on admire d'autant plus qu'on le connaît mieux; ils s'en font les humbles agents, et au poids de la parole ajoutent l'effet de l'exemple. En contact avec les ouvriers, ils les connaissent et les comprennent, et ménagent mieux que personne cette fierté qui résiste au malheur. L'un d'eux [1] me racontait tout récemment que, dans l'une des distributions amenées par la crise actuelle, il s'était rendu de lui-même, et sans autre appel que celui de la notoriété, chez un ouvrier qu'il savait être au dépourvu. Le mari était absent ; il s'adressa à la femme qui, en rougissant, reçut le don qui lui était offert. A peine de retour au presbytère, le curé y fut rejoint par l'ouvrier ; il n'avait pas approuvé sa femme et rapportait la petite somme. « Pourquoi ce refus? lui demanda l'ecclésiastique; auriez-vous de la répugnance pour l'intermédiaire? — Aucune, monsieur le curé. — D'où viennent alors vos scrupules? N'êtes-vous pas dans le besoin ? — Oui, monsieur le curé, nous souffrons, mais il y en a d'autres qui

(1) M. le curé de Saint-Vincent de Paul, succursale récemment créée sur les hauteurs de la Grand'Côte, et presque exclusivement peuplée d'ouvriers en soie.

souffrent plus que nous. Et comme le curé insistait : « Tenez, ajouta l'ouvrier, puisqu'il faut tout vous dire, notre dévideuse manque de pain depuis trois jours. — Eh bien ! remettez-lui cet argent. — Non, monsieur le curé, elle sait où nous en sommes et ne l'accepterait pas de notre main ; de la vôtre, c'est différent. » Il partit là-dessus, se défendant de rien accepter pour lui-même, et le don prit la destination qu'il avait indiquée. Si c'est là de l'orgueil, cet orgueil annonce une certaine élévation. D'ailleurs, tout mal disposé qu'il soit à recevoir, l'ouvrier ne se refuse pas à donner ; il va au-devant des quêtes qui se font et y contribue, ne fût-ce que dans la proportion la plus modeste.

A côté de ces moyens d'assistance ingénieux et multipliés, se placent en aussi grand nombre les moyens d'instruction et d'éducation gratuites. La part de l'État et des communes y est naturellement la plus grande, et les institutions libres en relèvent jusqu'à un certain point par les subventions qu'elles reçoivent. Dans l'ensemble, et sans tenir compte des nuances, le nombre des écoles primaires est de 833 pour le département du Rhône, avec 1,200 instituteurs et 57,684 enfants des deux sexes. Ces chiffres sont ceux de 1857, et ils dépassent le chiffre de 1856 de 2,933 admissions. Mais entre les deux arrondissements, la proportion est bien loin d'être égale. Celui de Villefranche n'a que 220 instituteurs et 18,628 enfants, tandis que celui de Lyon compte 900 instituteurs et 38,956 enfants. Là-dessus on peut en attribuer 18,000 aux diverses classes qui vivent de l'industrie de la soie. Dans le premier âge, ce sont les frères et les sœurs de la doctrine chrétienne qui

en recueillent le plus grand nombre; leurs écoles sont la continuation de la salle d'asile, et les ouvriers y envoient leurs enfants d'autant plus volontiers que les limites d'âge n'y sont pas de rigueur. Cependant, à côté des écoles des sœurs et des frères, il en existe d'autres purement laïques qui relèvent d'une *Société d'instruction primaire*, fondée à l'aide de souscriptions, en 1829, et qui, soutenue par les encouragements de la ville et le dévouement persévérant de ses membres, a vu chaque année son influence s'étendre et augmenter le nombre de ses recrues. De 85 élèves qu'elle avait, lors de ses modestes débuts, elle est arrivée, en 1857, à 9,332, dont 3,542 adultes et 5,790 enfants. Pour répondre à tous les besoins, elle n'a regardé ni à un surcroît de zèle ni à un excédant de dépenses. Dès 1831, elle créait une école normale d'instituteurs; elle eut plus tard une école normale d'institutrices; aux écoles élémentaires, elle a ajouté des écoles supérieures, puis des écoles de chant et de dessin; enfin, dans ces derniers temps et en vue de l'instruction professionnelle, une école de chauffeurs mécaniciens dont le succès a dépassé toutes les espérances.

Deux faits touchants sont à signaler dans l'histoire de cette Société. Les administrateurs voyaient avec peine les enfants arriver à l'école dans une tenue qui laissait beaucoup à désirer. En vain essayait-on de les astreindre à quelques soins de propreté; leurs vêtements et leur linge de corps se prêtaient mal à une réforme. On s'aboucha, on avisa. Une association de dames charitables se forma sous le nom de *Société du Petit-Saint-Jean* et devint une sorte

d'annexe. Cette association entreprit de modifier la tenue des jeunes élèves; on commença par ceux dont le costume offrait le plus de délabrement. Des blouses neuves remplacèrent les blouses trop disparates; on en fit autant pour les jupes, les robes et les tabliers; on donna des sabots, des bas, des pantalons et même des chemises. Plusieurs de ces objets étaient confectionnés dans l'école des filles, aux heures destinées aux travaux manuels, et, sous la direction d'ouvrières habiles, l'apprentissage de la couture prit ainsi un caractère d'utilité. Les résultats de cette amélioration devinrent bientôt visibles; les classes prirent un meilleur aspect et ne présentèrent plus de contraste affligeant. Une louable émulation s'en mêla, et les parents montrèrent moins de négligence. Une autre idée tout aussi heureuse suivit celle-là. Pour accoutumer les enfants à la prévoyance, la Société établit des Caisses d'épargne dans ses écoles; 17 en sont déjà pourvues, les autres vont l'être prochainement. Cette Caisse d'épargne est un meuble, une espèce de buffet garni de petits trous qui ont leurs ouvertures dans un plateau supérieur. Un élève veut-il se former une réserve? il inscrit son nom sur une de ces ouvertures, qui lui est désormais affectée; il y verse ce qu'il veut et quand il veut. Ce sont ou ses étrennes qui prennent ce chemin, ou les gratifications qu'il touche, ou les pièces de monnaie qui lui sont données à titre d'encouragement. Trois fois par an, en présence de toute l'école, les troncs sont vidés, le dépouillement s'opère et les sommes sont inscrites à la grande Caisse d'épargne au nom des déposants. En 1856, le produit de ces Caisses primaires a été de

1,980 francs, et de 1,500 francs seulement en 1857, par suite du ralentissement du travail. On comprend, sans qu'il soit utile d'y insister, les avantages de cette institution : non-seulement les familles y trouvent une ressource dans les mauvais jours, mais l'enfant y contracte, dès le premier âge, des habitudes qui le préserveront plus tard, l'esprit de calcul et le goût de l'économie.

Parmi les créations accessoires de la *Société d'instruction primaire*, il n'en est aucune qui ait mieux réussi que l'école de dessin. Même dans les classes élémentaires, on en enseigne les éléments aux enfants par des traits à main levée, et ils s'y montrent jaloux de bien faire; c'est un moyen de les retenir plus longtemps et de les mieux assujettir aux autres études. Mais c'est sur l'école des adultes que se porte le principal effort de la Société. Ouverte aux hommes cinq fois par semaine, de huit à dix heures du soir, et aux femmes les dimanches seulement, elle compte 600 élèves et se compose de deux degrés, le dessin linéaire et le dessin d'imitation : l'un se borne au trait géométrique, au lavis, à l'étude des machines et aux décorations d'architecture, y compris le modelage; l'autre va plus loin et comprend le dessin de la tête, celui de la fleur et celui de l'ornement appliqué aux industries. Rien de plus digne d'intérêt que le spectacle de ces ouvriers qui, après une journée laborieuse, viennent chercher un délassement dans l'étude et s'initier aux délicatesses de leur art. Quel silence, quel recueillement, quelle ardeur, quelle docilité ! On y voit des hommes faits assis à la même table que des adolescents, le père à côté du fils, ceux qui tiennent le

premier rang dans la fabrique et ceux qui aspirent à arriver. Rarement le succès trompe leurs efforts. Ils y acquièrent une grande sûreté de main, de la grâce dans l'exécution, de la légèreté, de la rectitude, et si, à un moment donné, ils rencontrent une de ces inventions qui ont si souvent germé dans le cerveau de simples ouvriers, ils n'auront pas besoin du secours d'autrui pour l'exprimer et la traduire.

La fabrique de Lyon emprunte beaucoup de force à ces études spéciales et n'épargne rien pour les multiplier. Dans plusieurs ateliers, il existe des écoles de théorie où les élèves décomposent les tissus et en font l'analyse, s'exercent au montage des métiers et à toutes les opérations préalables dont se compose l'art de la fabrication. A la Martinière, des cours particuliers ont cette étude pour objet. L'École des beaux-arts forme de son côté des dessinateurs, décerne des grands prix à ses meilleurs sujets et les envoie à Rome à ses frais pour s'y exercer la main dans l'imitation des vieux maîtres. Aucune institution ne rend à l'industrie des soieries plus de services que celle-là. Sous des professeurs éprouvés, les notions de l'art et le sentiment du goût s'y transmettent d'élèves en élèves, comme un héritage qui se reconstitue en se distribuant. Les fabriques du Rhône et de la Loire y puisent leurs meilleurs coopérateurs, et la manufacture anglaise a pu s'en attacher quelques-uns par des offres brillantes. A côté de l'École, s'est fondée une *Société des amis des arts*, qui vise au même but et y emploie les mêmes moyens. A la suite de concours qu'elle a institués, des prix sont décernés à ceux des élèves qui poussent leurs études au delà du

programme de l'École. Six mille francs sont ainsi répartis entre seize ou vingt lauréats, en vue du dessin appliqué à la fabrique, et quand l'un d'eux montre une aptitude plus prononcée, la Société l'envoie à Paris, avec une pension de 800 francs, pour y compléter son éducation et s'y inspirer d'autres modèles.

Un dernier élément de la supériorité de Lyon se trouve dans ses ateliers de préparation et de teinture (1). La soie n'arrive sur les métiers, et les métiers eux-mêmes ne se montent qu'avec le concours successif d'un grand nombre de mains. Il faut d'abord s'assurer du titre et du poids de la matière : pour le titre, on établit une proportion entre un poids donné et un nombre déterminé de tours sur un guindre; pour le poids, on s'adresse à l'établissement de la *Condition*, qui, à l'aide d'appareils précis, ramène les échantillons à l'état de siccité et fixe d'une manière authentique les déchets que doivent subir les ballots. Cet établissement est placé sous la direction de la Chambre de commerce, qui dispose du revenu pour des emplois d'utilité locale ; il est arrivé à un tel point de perfection, qu'il a servi de type à tous les établissements analogues des pays étrangers. Quand le poids et le titre de la soie sont réglés, on la met en main et on l'assortit, puis on la décreuse pour lui enlever la gomme qui la surcharge, après quoi elle passe à la teinture. On ne saurait, sans les avoir vus, se faire une idée de la grandeur des ateliers où a lieu cette opération. Dans des salles immenses et au moyen de puissantes machines, des ruisseaux d'eau bouillante circulent

(1) Pièces justificatives, lettre D.

de toutes parts, et, à travers les vapeurs qui s'en exhalent, on aperçoit de robustes ouvriers plongeant des flottes de soie dans des bains de diverses températures et de diverses nuances, les tordant, les rafraîchissant, jusqu'à ce qu'elles aient atteint le degré convenable de poids et de couleur. Cette classe diffère, par l'aspect et la physionomie, de celle des tisserands ; ce sont de véritables athlètes, difficiles à gouverner et soumis à des règlements sévères. Ils gagnent pourtant de bons salaires, quand le travail se soutient : 2, 3 et jusqu'à 5 francs par jour ; mais la tâche est rude, et, à raison d'une plus grande déperdition de forces, il y a plus de dépenses à faire pour les besoins du corps. Une fois teintes, les soies se dévident, s'ourdissent et se plient, pendant qu'ailleurs on procède au choix du dessin, à la mise en carte, au lisage et au piquage des cartons. Le résultat de ces nombreuses opérations vient aboutir et se résumer sur le métier du tisserand, qui a, dès lors, un thème fait, une sorte de clavier dont il ne lui reste plus qu'à frapper les touches ; suivant les armures et les dispositions de l'appareil, l'ouvrier produira des taffetas, des velours, des moires, des brocatelles, des châles, des damas, tous les unis et les façonnés imaginables, depuis l'étoffe la plus simple jusqu'à l'étoffe la plus chargée d'ornements.

Voilà par quelle série de modifications passe la soie avant de prendre cette forme qui l'approprie à tant d'usages et en fait à la fois le plus commode et le plus somptueux des vêtements. Tous ces travaux se lient et s'enchaînent ; on ne peut en négliger un sans que l'ensemble de l'exécution

s'en ressente. C'est le titre de Lyon que de les avoir tous menés de front et perfectionnés à un degré égal. Ses soies sont mieux purgées, mieux ourdies, ses métiers mieux armés, mieux disposés que partout ailleurs. Ses procédés de teinture jouissent d'un tel crédit qu'ils ont rendu les autres villes tributaires; quand on veut des nuances fines et sûres, c'est à Lyon qu'on envoie teindre les soies. Même vogue pour les apprêts et les détails qui font ressortir un tissu. Aussi l'industrie étrangère ne peut-elle envisager sans envie cette perfection qui ne se dément pas, s'étend à toutes choses et ne se laisse ni atteindre ni entamer. Dans le cours d'un entretien, un fabricant de la Prusse rhénane me disait, avec une franchise mêlée de découragement : « Donnez-moi les ateliers de préparation de Lyon, et je transporterai Lyon à Elberfeld. »

Ce tableau a des ombres, et la moindre n'est pas la condition de l'ouvrier, qui, malgré tout, reste précaire. Cette variété de détails où il excelle ne le garantit pas contre les surprises du besoin et les retours de fortune de son industrie. Aussi s'est-on efforcé, pour conjurer le mal, de tenir sa prévoyance en éveil et d'en rendre l'exercice plus habituel par de grands encouragements. Outre les caisses d'épargne auxquelles l'ouvrier confie quelques dépôts, beaucoup de sociétés de secours mutuels ont été fondées sous le patronage de membres honoraires, qui, aux cotisations mensuelles des souscripteurs, ajoutent leurs dons personnels. L'objet de ces sociétés est le même pour toutes et ne diffère pas de ce qu'on voit ailleurs : l'assistance dans les maladies, les frais de funérailles, de pensions pour les

incurables et les vieillards. A ne tenir compte que de leur nombre, on pourrait croire qu'elles s'étendent à la généralité des ouvriers, il y en a plus de 160 pour la seule ville de Lyon. Mais chacune d'elles n'a qu'une liste assez réduite d'associés : 100, 150, rarement 300 et 400. C'est par affinité de caractère et de positions qu'elles procèdent ; tous les membres se connaissent et peuvent exercer l'un sur l'autre un contrôle qui prévient les abus. Les malades et les infirmes que l'on assiste sont de vrais infirmes et de vrais malades ; aucune surprise n'est à redouter. La gestion est en outre purement gratuite ; elle ne pourrait pas l'être avec un chiffre trop considérable de membres participants. Ce sont là des avantages ; mais les inconvénients sont au moins équivalents. Dans ce cadre rétréci, le moindre vide se fait sentir, et, aux premières désertions, la Société tombe dans l'impuissance. Bon gré, mal gré, il y a quelques frais généraux à supporter, et ils pèsent d'autant plus lourdement que la recette est plus petite. Puis ces Sociétés sont récentes et n'ont point encore de charges bien fortes. Les vieillards et les incurables y sont rares ; les cas de maladie sont peu fréquents parmi ces hommes dans la vigueur de l'âge. Avec le temps, la balance penchera de l'autre côté ; il y aura plus de personnes à secourir et moins de personnes en état de contribuer. Une dissolution sera alors inévitable, et ces institutions s'en iront une à une, par suite d'un vice d'origine et faute de reposer sur d'assez solides fondements.

Pour obvier à cette situation, il s'est fondé, depuis quelques années, une Société générale de secours mutuels

pour les ouvriers et ouvrières en soie, sous l'influence et avec le concours de la Chambre de commerce. Il s'agissait d'attirer et de réunir dans un même centre ces petites Sociétés éparses et de leur donner une force qu'elles ne trouveront pas dans leur isolement. Une dotation de 105,000 francs par an, prélevée sur les fonds de la Chambre, à raison de 20 francs par chaque sociétaire inscrit, devait enrichir le fonds commun et assurer la régularité et la durée des services. Quoi de plus naturel que de croire à l'efficacité d'un tel appel et à l'affluence des demandes ? Les ouvriers ont résisté pourtant ; ils ont préféré rester cantonnés dans leurs petites Sociétés, et la Société générale a réuni à peine 3,500 souscripteurs. Une partie de la dotation de la Chambre est restée disponible. D'où vient cette répugnance, et pourquoi les ouvriers se sont-ils refusés à des avantages aussi évidents ? Les uns se retranchent derrière les habitudes prises ; d'autres disent qu'ils aiment mieux compter entre eux que compter avec autrui ; les plus sincères y mettent moins de réticences. Leur véritable motif, c'est qu'ils veulent, dans leurs actes volontaires, rester complétement indépendants et ne relever d'aucune autorité, quelle qu'elle soit. Cette Société générale était pourtant constituée de manière à désarmer leurs préventions ; elle émanait d'une pensée toute locale et s'appuyait sur les notabilités de l'industrie ; elle avait, en outre, l'avantage de se combiner avec une Caisse des retraites qui assurait, à un âge déterminé, une pension aux membres participants. Une perspective si encourageante n'a pas suffi pour changer les dispositions des ouvriers ; la

plupart sont restés fidèles à leurs petites Sociétés, si dépourvues et si fragiles qu'elles soient. Ils acceptent d'assez bonne grâce les présidents qu'on leur choisit, reçoivent avec reconnaissance les libéralités particulières ; quant au surplus, ils s'en défendent : ils tiennent à rester ce qu'ils sont, à se mouvoir dans leur propre cercle, à s'administrer en famille, dussent-ils payer par quelques mécomptes cet exercice de leur liberté.

En dehors de ces Sociétés de secours mutuels, existe une Caisse de prêts, dont la création remonte à 1832, et qui se rattache aux agitations de cette époque. Alors comme en d'autres temps, il s'agissait de se porter au secours du chef d'atelier que le travail abandonne et de l'aider à traverser de mauvais jours. Plus d'un se voyait contraint de vendre jusqu'à ses instruments de travail, et de redevenir compagnon, de maître qu'il était. La Caisse des prêts a eu pour but d'empêcher cette déchéance. Dotée par l'État, le département et la ville, elle fait aux chefs d'ateliers des avances remboursables par à-compte et frappées d'un intérêt modéré. Ils s'acquittent dès lors insensiblement et se déclassent moins, au moyen de cette ressource. Malheureusement le fonds de la Caisse, quoique porté à 500,000 fr. a été insuffisant dès l'origine ; il s'épuisait rapidement et ne se renouvelait qu'avec difficulté. De là des abus et aussi quelques pertes. Si minimes qu'elles fussent, elles aboutissaient à l'amoindrissement et à l'anéantissement du fonds. Aussi a-t-il été souvent question d'une liquidation de la Caisse ou au moins du retrait d'une portion du capital. Les bons ouvriers n'y avaient pas recours, et pour les autres

tout emprunt devenait une mauvaise note. Comme les prêts sont inscrits en tête des livrets, les fabricants en ont connaissance, et ils n'aiment pas à confier de l'ouvrage à des hommes notoirement endettés. Cependant, toute restreinte qu'elle est, cette Caisse subsiste et rend encore quelques services.

Des hommes de bien ont tout récemment cherché à en étendre et à en transformer la pensée ; à des prêts, ils ont voulu substituer des secours. Dans des plans animés d'une intention généreuse, ils ont proposé de créer une Caisse de chômage, qui s'alimenterait en temps d'activité pour se vider en temps de crise. Pour cela, on aurait frappé d'une taxe à déterminer, 1 franc par exemple, la journée de chaque métier battant. Les sommes ainsi perçues auraient bientôt constitué un capital considérable qui, accidentellement entamé, se serait reformé par la force des choses, et indéfiniment accru par la puissance des intérêts composés. Des donations, des legs, des quêtes privées, des fêtes publiques auraient ajouté aux ressources fixes une ressource éventuelle, que la charité locale et la grandeur de l'œuvre devaient porter au delà de toutes les prévisions. Une Commission, choisie avec soin, administrerait les fonds et veillerait à ce qu'aucun abus ne se glissât dans la répartition des secours. Ainsi la misère, prise à ses débuts, combattue dans sa marche, n'atteindrait plus les tristes porportions qu'elle prend aujourd'hui, et en cédant du terrain, laisserait le champ libre à la réconciliation. Voilà le côté souriant de l'idée, celui que le cœur adopte sans l'approfondir ; malheureusement il en est un autre moins heureux et plus

positif, celui où la raison intervient. La perception de la taxe imaginée n'est pas facile; aucun contrôle n'y peut être établi sans froissement; c'est une question de conscience, et, à compter sur la conscience humaine, on fait des calculs souvent déçus. Puis cette taxe, réduite à la ville, ferait pencher de plus en plus l'équilibre du côté de la campagne, et donnerait une énergie nouvelle à l'émigration du travail, qui n'est déjà que trop sensible. S'étendrait-elle aux ateliers ruraux, qu'elle créerait un bénéfice de position aux industries rivales, soit de l'intérieur, soit des pays étrangers. Même abstraction faite de ces dommages inévitables, ne serait-ce pas là une prime offerte à l'imprévoyance ? Certain d'être secouru quand le travail manque, l'ouvrier n'aurait plus de frein contre les habitudes de dissipation auxquelles il cède si volontiers, et se prévaudrait du fonds commun pour se dispenser de toute épargne particulière. A quelle règle d'ailleurs soumettre ce droit au secours qu'on aurait imprudemment consacré ? Où commencerait-il ? Où s'arrêterait-il ? Quelle serait la limite des besoins dont la Caisse de chômage prendrait à sa charge le soulagement ? Quelles preuves faudrait-il en faire ? Dans l'assistance facultative, l'arbitraire peut régner; il n'en est pas de même pour l'assistance obligatoire. Dans le premier cas, l'assisté reçoit ce qu'on lui donne; dans le second, il exige ce qu'on lui doit. De là des prétentions à discuter et des préférences à établir, partant des querelles, et il se peut qu'une désunion plus grande naquît d'une combinaison où les auteurs, à travers le prisme de leur charité, n'entrevoient qu'un élément d'harmonie.

On peut aller plus loin et imaginer d'autres tempéraments, des asiles de vétérance, des moyens de patronage officieux, des primes pour l'épargne, des gratifications au sujet des déchets, et des encouragements à la bonne confection de l'étoffe; ce sont d'heureux et louables palliatifs, qui font honneur à ceux qui les conçoivent ou les appliquent. Mais pour une réforme vraiment sérieuse, il faut remonter plus haut; c'est au régime même de la fabrique qu'il faut s'attaquer. Les inconvénients de ce régime peuvent être résumés en quelques mots; il couvre trop le fabricant et laisse l'ouvrier trop à découvert. Et la responsabilité n'en peut être imputée à personne; elle est dans la nature des choses. Le fabricant de Lyon a des vertus et des qualités qui commandent l'estime; il est humain, libéral dans ses dons, quoique réglé dans ses dépenses, aimant le bien-être plus que l'ostentation, ingénieux, de relations sûres, partageant sa vie entre la conduite de ses affaires et les jouissances de la famille, scrupuleux dans ses engagements, d'une probité à toute épreuve et d'une activité infatigable. Si ce portrait a des exceptions, elles sont tellement rares qu'elles en confirment la ressemblance. C'est de l'ensemble de ces qualités que l'industrie lyonnaise a tiré l'énergie et l'éclat qui la distinguent, c'est dans leur influence persévérante qu'elle s'est retrempée au milieu des épreuves qu'elle a subies. Par où pèchent donc ces hommes si bien doués, si dignes, si sensés, si honorables? Ils pèchent par l'excès de leurs qualités. Prudents dans leurs opérations, ils pousseront cette prudence à l'excès, et, pour se garder contre les aventures, ils met-

tront trop de lenteur à se porter en avant. Les conditions du travail, les habitudes de crédit restent encore sous l'empire de la tradition. Recevoir un ordre et l'exécuter, acheter la soie à 90 jours pour rentrer, à la même échéance et par la livraison du tissu, dans le coût de la matière et des façons, accru d'un bénéfice, voilà tout le mouvement de la fabrique, et on y déroge peu. Rien au delà, dût-on rester en deçà ; la part de l'éventuel est toujours très-réduite. Aussi, dès que les ordres cessent, le fabricant abandonne-t-il l'ouvrier et ne mêle-t-il pas le sentiment au calcul ; il en est même qui arrêtent le travail avant que les débouchés ne se ferment et ne le reprennent pas dès qu'ils se sont rouverts. C'est comme une consigne : le moins de chances et le plus de bénéfices possible.

Est-ce là le dernier mot de cette industrie, et un établissement qui remonte au quinzième siècle doit-il rester ce qu'il était à son berceau, immuable lorsque tout change, et quand, sur tous les points et sous toutes les formes, l'activité humaine est en voie de transformation? Il y a soixante ans à peine, le coton appartenait encore à la main-d'œuvre domestique ; il végétait entre des salaires modiques et des débouchés limités. La manufacture s'en est emparée, et depuis lors les bras qu'il employait ont au moins décuplé et son usage est devenu universel. La laine, le lin ont suivi la même impulsion et réalisé les mêmes conquêtes ; la soie enfin a franchi ce pas avec un succès évident. Et quand tout s'ébranle, la fabrique de Lyon resterait seule stationnaire ; enchaînée à ses origines, elle figurerait, dans ce renouvellement des indus-

tries, comme un débris du moyen âge et une relique du passé ! Tel n'est pas son rôle, et, si lente qu'elle se montre, elle aura son tour. Vainement dira-t-on que, dans ses conditions actuelles, la fabrique de Lyon est en pleine marche, et qu'aucun signe de décadence ne s'y est manifesté ; qu'elle a pu, sans renoncer à son mécanisme et par l'effet de son seul génie, prendre un essor qui met la critique au défi, passer, dans l'espace de quinze années, du chiffre de 200 millions à celui de 400 millions d'affaires, et, au lieu de 26,000 balles qu'elle consommait en 1840, arriver, en 1855, à une consommation de 40,000 balles. Oui ; mais c'est là un apogée, et en 1857 cette quantité a bien fléchi, puis, dans cet accroissement d'activité, il faut faire la part des circonstances générales, d'une aisance plus grande des populations, d'un usage plus répandu des étoffes de soie parmi les classes qui autrefois s'en tenaient à la laine, au coton et au fil. Avec nos habitudes de luxe et notre besoin de paraître, la soie ira plus loin encore ; elle est appelée à des empiétements nouveaux, et Lyon, avec sa renommée acquise et son personnel approprié, en tirera naturellement le meilleur profit. Rien de plus évident ni de mieux démontré. Ce qui est en question, c'est de savoir si le régime de la fabrique obéit à ce mouvement ou le détermine, s'il le sert ou lui nuit, s'il est une force ou une faiblesse, s'il grandit ou s'épuise, et pour cela, c'est moins dans ses effets qu'il faut l'envisager que dans ses éléments mêmes.

Ces éléments, on a vu en quoi ils consistent : une activité ne procédant que par accès, tantôt poussée à ses der-

nières limites, et tantôt frappée de langueur, excédant les forces de l'homme ou le laissant au dépourvu ; un travail réparti entre beaucoup de mains, et où la concurrence est d'autant plus âpre que l'effort est plus dispersé ; un système de crédit qui, excluant les règlements immédiats, laisse des sommes considérables sans disponibilité, et apporte un obstacle au prompt renouvellement des affaires ; un ordre de relations, enfin, où le trouble et la confusion dominent, où chacun semble être sur ses gardes, et qui aux douloureux souvenirs de la veille unit les incertitudes du lendemain. Ne sont-ce pas là des vices radicaux, plus faciles à combattre qu'à extirper ? Adoucis, contenus dans leur marche, ils n'en seront pas moins rebelles à tous les traitements. Et quant à des symptômes de déclin, n'en existe-t-il pas de très-manifestes, de très-appréciables, même aujourd'hui ? Ainsi, il est avéré que le compagnon, cet auxiliaire de la fabrique, n'est plus, dans la main du chef d'atelier, qu'un instrument indocile et capricieux, dont il n'use qu'à son corps défendant ; il est également avéré que l'apprenti ne fournit plus les mêmes services qu'autrefois, et ne présente plus les mêmes espérances ; le nombre en décroît et la qualité en est moindre ; il ne s'en forme que dans la stricte limite des besoins. Aux deux degrés de l'échelle, le travail est donc atteint, et si le fait persiste, les bras à la longue pourraient manquer. D'un autre côté, n'est-ce pas une menace que cet empiétement continu de la campagne au préjudice de la ville, et la perfection chaque jour plus grande qu'acquiert la main-d'œuvre rurale ? Tel bourg, tel village comptent plusieurs

milliers de métiers et deviennent, par l'effet d'un avantage de position, de véritables cités industrielles. Ce n'est rien encore, et les rivalités étrangères aggravent cette situation. Peu à peu l'Angleterre, l'Allemagne et la Suisse s'emparent des marchés où Lyon jouait un rôle exclusif, et, par le rabais, se font une place dans la consommation générale. Voilà où aboutit le régime de la fabrique et par quelles ombres le tableau se rembrunit; la décadence n'est qu'en germe, mais ce germe est évident. Si Lyon n'y prend garde, il pourra en être un jour réduit à la pire des industries, une industrie de luxe.

Loin de moi la pensée de méconnaître ce qu'il y a de puissant dans cette industrie de luxe, que nous avons héritée de l'art italien, et dont la supériorité ne s'est jamais démentie. J'ai dit et je persiste à croire que cette supériorité se maintiendra et que, pour les produits qui relèvent du goût, la France est gardée par son génie même. Il y a pourtant à cela une condition, c'est qu'elle y fera quelques efforts et ne s'endormira pas dans le succès; c'est qu'à l'exemple de ses concurrents, elle sortira, s'il le faut, de la petite industrie pour entrer dans la grande. Cette industrie de luxe, dont Lyon est fier à juste titre, ne peut s'isoler de l'industrie courante qui en est la préparation. L'industrie de luxe est, pour ainsi parler, l'état-major de la fabrique, et que devient un état-major, quand les cadres s'affaiblissent par l'indiscipline ou la désertion, et que, petit à petit, le corps d'armée se disperse? Livrée à elle-même et moins contenue par le voisinage d'une fabrication plus modeste, l'industrie de luxe en arrive à des raf-

finements dont le goût s'offense et dont les mœurs souffrent ; il semble que dès aujourd'hui on touche à cet écueil. Sous l'influence des marchands de Paris et des travaux d'apparat faits en vue des expositions publiques, l'étoffe riche, la haute nouveauté, comme on l'appelle, n'a plus gardé de mesure ni dans la surcharge des ornements, ni dans l'élévation des prix. C'était, entre fabricants, à qui enchérirait l'un sur l'autre et adopterait des dispositions plus coûteuses. Encore quelques pas dans cette voie, et nous en revenions au temps où une robe, à raison de la somme qu'il fallait y mettre, devenait un meuble de famille et se transmettait de génération en génération. Non, la grande industrie n'est pas là ; elle vise à accroître sa clientèle et point à la restreindre ; l'industrie de luxe est une exception brillante, mais ce n'est qu'une exception.

Aussi Lyon doit-il plutôt chercher à retenir la fabrication courante qui lui échappe que pousser à de nouveaux excès cette fabrication somptuaire, raffinée jusqu'à l'affectation. Pour cela, c'est sur son régime même, sur les conditions du travail, sur l'emploi d'autres procédés qu'il est mis en demeure de réfléchir. On ne lui demande ni la grandeur anglaise, ni la témérité américaine ; mais, dans son cercle d'action et sans déroger à sa prudence, il peut trouver les conditions d'un établissement mieux adapté à nos besoins, et qui rappelle moins les temps où deux édits royaux lui conféraient le privilége de tisser la soie. Déjà l'initiative est prise et plusieurs fabricants s'y sont hardiment dévoués : dans le département du Rhône et les dé-

partements voisins, ils ont fondé des manufactures que l'eau ou la vapeur animent, et qui relèvent de la seule pensée qui, en industrie, soit véritablement féconde, l'alliance d'une bonne exécution et d'une production à bon marché.

XI

Les établissements à moteur mécanique.

Ce n'est pas d'hier que datent les essais du régime manufacturier, appliqué à l'industrie de la soie. Dès 1834, MM. Thomas, d'Avignon, avaient introduit le métier mécanique dans leurs ateliers, et, avant cette époque, existait aux portes de Lyon, près de l'île Barbe, et dans la propriété de M. Sabran, un établissement qui a fait quelque bruit sous le nom de la *Sauvagère*. Quoique cet établissement ne comportât que le travail à bras, c'était une véritable manufacture; cinq cents ouvriers y trouvaient de l'emploi; des dortoirs, des réfectoires recevaient ceux qui préféraient le séjour de la maison à un domicile extérieur, et aucun soin n'était négligé pour leur rendre l'existence plus commode et moins coûteuse. Conduite avec libéralité, trop de libéralité peut-être, la *Sauvagère* n'a pu survivre aux crises qui ont affecté l'industrie; sa situation lui imposait les charges inhérentes au voisinage des grandes villes, et pour balancer ces inconvénients, elle n'avait pas la ressource d'un moteur naturel. Cette condition s'est trouvée remplie dans la manufacture que M. J. Bonnet

établit, quelques années plus tard, à Jujurieux, petite commune du département de l'Ain. Ce ne fut d'abord qu'une filature, puis un moulinage, enfin, à une date plus récente, des ateliers de tissage y ont été annexés. Jujurieux existe depuis vingt-trois ans et a servi de type à plusieurs établissements analogues dont j'aurai à parler. Lent à se produire, ce mouvement n'a pris un caractère décidé que dans le cours de ces dernières années. Aujourd'hui, plus de vingt établissements à moteurs mécaniques dépendent de la fabrique de Lyon, cinq ou six de la fabrique de Saint-Étienne. Les articles sur lesquels porte ce travail sont en général ceux qui reçoivent la teinture après le tissage, comme les crêpes et les foulards et ceux qui, fabriqués en soies teinte, ont à subir un apprêt comme les satins. Presque toutes ces manufactures ont des appareils hydrauliques, et comme le département du Rhône a peu de chutes d'eau, c'est aux départements de l'Isère, de l'Ardèche, de la Loire et de la Haute-Loire qu'on a eu recours. Vizille, Bourgoin, Moirans, Rives, Pontchéri, le Grand-Lemps, Voiron, Annonay et d'autres localités sont les annexes de Lyon ; la Séauve, Bourg-Argental, Saint-Chamond, les annexes de Saint-Étienne. Des évaluations précises élèvent à 5,000 le nombre des métiers qui ont ainsi échappé à la fabrique pour entrer résolûment dans la grande industrie.

J'ai visité trois de ces établissements : Jujurieux dans l'Ain, Tarare dans le Rhône, la Séauve dans la Haute-Loire ; ils résument ce qui s'est fait ailleurs et s'en séparent par des traits particuliers. Conformes en divers points, ils ont chacun leur physionomie, et surtout une nouveauté

et une grandeur qui tranchent sur le régime d'autrefois et sont de nature à exciter l'intérêt.

L'établissement de Jujurieux est situé sur les limites du Bugey, au point où commencent les riches et belles plaines de la Bresse. Le village était assez pauvre, lorsqu'il y a un demi-siècle M. Bonnet le quitta pour s'établir à Lyon, d'abord comme simple ouvrier, ensuite comme fabricant. La fortune d'un homme allait devenir celle de la commune. Fils de ses œuvres, M. Bonnet ne se montra ni oublieux, ni ingrat envers le hameau natal. Dès qu'il le put, il y monta des ateliers, et aux ressources du sol il ajouta celles de l'industrie. Grâce à lui, le pays se transforma, l'aisance y parut, et avec l'aisance, les améliorations qu'elle amène, et qu'il provoquait et dotait généreusement. Le cours des eaux fut réglé, des fontaines en rendirent l'usage plus facile, les rues se pavèrent, et une belle église du style byzantin s'éleva sur la place publique par les soins et aux seuls frais du manufacturier. En même temps, il créait ce vaste établissement où se résument toutes les opérations de la soie, depuis le cocon jusqu'à l'étoffe, et où la matière, préparée avec un soin infini, produit ces taffetas et ces satins noirs qui ont fait la renommée de sa maison. Une force hydraulique, tirée des flancs de la montagne, fournit le premier mouvement que plus tard la vapeur a accru et complété. Distribuée dans les bâtiments, cette force anime les tours, les bassines, les arbres de couche, dans toute l'étendue des services domestiques et industriels ; elle fournit la chaleur pour le séchage, et l'eau à une piscine pour des bains pris en commun. On ne saurait

se figurer l'aspect de ces vastes salles, superposées l'une à l'autre du rez-de-chaussée au faîte, et dans lesquelles tout s'agite, tout marche sans le secours des bras, avec une grande variété d'effets empruntés à la même loi. On dirait que cet agent mystérieux et brutal va briser cette matière délicate dont à peine on distingue les brins, et la surprise est extrême quand on voit de quels ménagements il use, dans combien de rouages il la conduit sans en altérer la consistance ni l'éclat, et à quelles combinaisons ingénieuses il l'assujettit.

Des femmes suffisent à ce travail, où, grâce à un moteur externe, la dextérité importe plus que la vigueur. Chargée d'un certain nombre de métiers, chacune d'elles les surveille plus qu'elle ne les dirige, rattache les bouts qui se cassent, corrige les défectuosités qui se présentent, classe la besogne faite et fournit à la machine un nouvel aliment. L'appareil lui obéit et elle en dispose ; au moyen d'une simple pression, elle lui enlève ou lui rend le mouvement. Cet emploi exclusif des femmes a permis d'établir à Jujurieux une règle qui, par sa sévérité, se rapproche de celle des congrégations religieuses. On n'y prononce pas de vœux, on n'y contracte pas de liens éternels ; mais, dans la limite de leur engagement, les ouvrières sont astreintes à un genre de vie qui les isole du monde extérieur et les préserve, bon gré, mal gré, des occasions de chute. Aussi, des sœurs ont-elles le gouvernement de la maison. A Jujurieux, ce sont les sœurs de Saint-Joseph, comme à Tarare et à la Séauve ; à Bourg-Argental, ce sont les sœurs de Saint-Vincent de Paul. Ces dernières y mettent, dit-on, plus de tolérance ;

toutes y apportent les vertus et les influences de l'habit. Une fois dans leurs mains, un manufacturier ne s'appartient pas entièrement, et il est à craindre qu'il ne s'élève tôt ou tard des conflits d'attributions. Non-seulement les sœurs ont la direction des âmes, mais une partie de la comptabilité leur est dévolue. Elles sont les économes, les infirmières de l'établissement, règlent les détails de la dépense, et peuvent, suivant les dispositions et l'aptitude qu'elles y apportent, influer d'une manière sensible sur les inventaires annuels. Ce mélange de pouvoirs n'est pas sans dangers; il suppose un invariable esprit de conduite et une harmonie parfaite, aussi bien entre le propriétaire et les sœurs qu'entre les sœurs et les contre-maîtres chargés de la partie technique du travail; point d'empiétements, et un partage bien défini des rôles. Il faut que l'entrepreneur se résigne à voir dans son établissement autre chose qu'une œuvre industrielle, et que les sœurs, de leur côté, ne s'exagèrent pas les devoirs de leur mission religieuse. C'est une route entre deux écueils, et d'autant plus difficile, que les sœurs obéissent à une autorité extérieure, devant laquelle sont portés, en dernier ressort, les cas de conscience, et qui peut, au moindre ombrage, briser ou du moins compromettre cette existence dépourvue d'unité.

A Jujurieux, des concessions mutuelles ont maintenu une paix constante. Le fondateur a trouvé dans le clergé l'appui que sa piété méritait; la communauté des sentiments a amené la communauté des vues. Peut-être l'établissement doit-il à cette circonstance d'avoir échappé au trouble que ce régime contient en germe; les ménage-

ments ont été plus naturels et les froissements plus aisément adoucis. Il est vrai qu'en aucune manufacture les scrupules religieux n'ont été poussés plus loin. On n'admet à Jujurieux que des jeunes filles ou des veuves sans enfants; peu de liens ou de devoirs extérieurs, surtout de ceux qui sont incompatibles avec la règle de la maison. Quand les ouvrières sortent, et seulement pour des cas déterminés, une sœur les accompagne; elles ne vont à la promenade que sous la conduite des sœurs. L'église paroissiale aurait pu être un point de contact avec le monde; une chapelle a été consacrée dans l'intérieur de l'établissement, et les fidèles du dehors n'y sont point admis. Quant aux ouvriers qu'un service de détail appelle dans les salles, ils sont choisis avec le plus grand soin et n'y font qu'un très-court séjour; le silence leur est imposé sous peine de renvoi. Le séquestre est donc aussi absolu que possible, et le temps se partage entre le travail et les exercices de piété, accompagnés de quelques distractions. Pour maintenir une discipline aussi austère, la contrainte ne suffirait pas; il faut que la ferveur s'y joigne, et la supérieure ne néglige rien pour la faire régner parmi les ouvrières qu'elle gouverne. Tantôt c'est une mission qui vient réchauffer le zèle quand il s'attiédit et lui fournir un aliment imprévu; tantôt c'est une communion générale à laquelle assiste le chef du diocèse, et qui laisse dans les cœurs une profonde empreinte par ses pompes et ses solennités. Une visite de M. Bonnet est aussi pour la communauté un jour de fête; le nom de cet homme de bien est dans toutes les bouches, et la crainte d'encourir un de ses

reproches agit sur ces jeunes filles comme un frein d'autant plus puissant qu'il est plus rarement employé.

A l'appui d'un tel régime, il a fallu, on le devine, mettre quelque réserve dans les admissions. C'est aux montagnes du Bugey et de la Savoie que le fondateur a emprunté les premiers éléments de sa colonie ; il y trouvait plus de garanties, de meilleurs germes et des principes plus sûrs. Quelques maîtresses ouvrières, bien rétribuées et prises dans les ateliers de l'Isère, de la Drôme et de l'Ardèche, vinrent, dès le début, diriger le travail et former les apprenties. Quand plus tard il fallut s'agrandir et se mettre en quête d'un nouveau contingent, M. Bonnet ne s'adressa pas aux plaines de la Bresse ; il eut recours à l'Auvergne et au Forez, et de deux cents porta à quatre cents le nombre de ses ouvrières. Cette préférence n'avait rien d'arbitraire ; elle provenait d'un besoin d'assimilation. Entre la plaine et la montagne, il n'y a pas identité de mœurs et d'habitudes ; il n'y a pas non plus identité de positions. L'ouvrière des montagnes est en général plus résignée, plus docile, moins exigeante que celle des plaines. L'enfance y est à la fois plus rude et mieux surveillée ; on y voit moins d'exemples d'une dépravation précoce ; cette lutte contre les rigueurs de la nature donne aux âmes une trempe plus solide et les préserve en les éprouvant. Aussi Jujurieux attache-t-il une certaine importance à ces questions d'origine ; quand, aux environs, la veine est épuisée, il va se pourvoir plus loin, dût-il supporter quelques frais de recherche et de déplacement. L'essentiel, c'est d'éviter le mélange et de faire constamment régner le même es-

prit. Les admissions s'en ressentent ; elles ne sont définitives qu'après un temps d'épreuve qui s'abrége ou se prolonge suivant la conduite des sujets. C'est entre treize et quinze ans que les entrées ont lieu, à un âge où le corps est formé pour le travail et l'imagination accessible à toutes les influences.

Les ouvrières de Jujurieux sont de véritables pensionnaires qui, arrivées avec un trousseau, sont nourries, logées et en partie entretenues dans l'établissement. Au lieu de salaire, elles reçoivent un gage qui varie entre 80 et 150 francs par an, suivant la nature du travail et les degrés de l'apprentissage. Quelques primes sont en outre attachées à la bonne confection de la besogne, et se distribuent à la suite d'un classement qui se fait chaque mois. Si modique qu'elle semble, cette rétribution, par sa fixité, est d'un meilleur profit que le salaire éventuel ; si la recette est petite, la dépense l'est également. Parmi ces ouvrières, il en est peu qui n'aient une épargne ou ne soient en train de la former ; la caisse de M. Bonnet contenait, il y a quelques mois, 165,000 francs, qui représentaient le total des économies amassées sur les gages et restaient dans ses mains à titre de dépôt. Quand, pour un motif ou l'autre, une ouvrière quitte la maison, on règle son compte et on lui remet sa somme, accrue par les intérêts. Presque toujours la sortie a pour cause un établissement ; les cultivateurs du voisinage, les gens de métier prennent volontiers leurs femmes dans la manufacture de Jujurieux ; outre la dot, il y a là un brevet d'aptitude et de vertu dont ils ne font pas moins de cas et qui est pour leur bonheur domes-

tique une garantie rarement trompée. Les sœurs se prêtent volontiers à ces unions et le fondateur y prend un intérêt très-réel. Il aime à marier ses ouvrières et leur cherche au besoin des partis ; quelquefois il règle les accords et assiste en personne à la cérémonie. C'est un grand honneur pour les fiancés et une réjouissance pour la maison. On ouvre alors la chapelle, on prodigue les fleurs et les cierges sur l'autel ; l'orgue résonne sous les voûtes, les chants s'y associent ; aucune fête n'émeut plus profondément les cœurs. Pour les sœurs, c'est un membre de la famille qui s'en va ; pour les jeunes filles, c'est une perspective qui sourit ; elles auront aussi leur jour et n'en sont que plus disposées à le hâter par la sagesse et le travail.

Dans l'établissement de Tarare (1), les conditions sont à peu près les mêmes qu'à Jujurieux. La création est toute récente et n'a pas encore pris un plein développement. Les ouvrières sont également à gages, et la proportion de ces gages varie d'année en année : pour la première, de 40 à 50 francs ; pour la seconde, de 60 à 75 ; pour la troisième, de 80 à 100. Les primes, classées par ordre de mérite, sont de 1 franc et 50 centimes par mois. Un sujet d'élite peut ajouter ainsi 18 francs à ses gages, et il est accordé en outre une gratification de 20 francs quand l'apprentissage est achevé. Le travail est de douze heures par jour, que séparent les repas et des récréations prises en commun dans un vaste préau ; on a ménagé aussi une place pour l'enseignement, et, à partir de la deuxième année, les apprenties reçoivent des leçons de lecture, d'écriture et

(1) MM. J.-B. et P. Martin et Casimir.

de calcul. Ce qui frappe dans l'établissement de Tarare, c'est l'ordre et la grandeur qui y règnent; dans ses proportions actuelles il peut suffire à 400 apprenties; achevé, il en contiendra le double. Les appareils marchent par la vapeur, et nulle part, même dans les manufactures anglaises, on n'est arrivé à une plus grande précision et à une plus parfaite entente des détails. Doué d'un esprit inventif, le fondateur, M. J.-B. Martin, ne s'est pas seulement approprié les meilleurs procédés, il les a complétés par des combinaisons aussi originales qu'ingénieuses. L'objet en vue, à Tarare comme à Jujurieux, était de soumettre les soies à une préparation plus régulière, mieux étudiée, moins exposée à ces mécomptes, à ces surcharges de corps étrangers, qui semblent être l'inconvénient inséparable des moulins où le travail se fait à façon, et constituent la partie la moins légitime de leurs bénéfices. Il s'agissait également d'amener, par un traitement méthodique, les soies de l'Asie, désormais adoptées, à leur dernier degré de perfection et de les rapprocher autant que possible des organsins des Cévennes dont les prix sont si élevés et les quantités si insuffisantes. Pour M. Martin comme pour M. Bonnet, le moulinage n'était donc qu'une annexe, pour l'un de sa fabrique de taffetas, pour l'autre de sa manufacture de peluches.

Cette manufacture de peluches, qui existe à Tarare depuis vingt ans, est une des conquêtes les plus heureuses de la grande industrie. Naguère, la peluche de soie, employée pour chapeaux d'hommes, appartenait exclusivement à l'atelier domestique, et la Prusse rhénane était le siége

principal de cette fabrication. Le département de la Moselle, à raison d'affinités de voisinage, a le premier essayé, avec ses métiers de campagne, d'engager la lutte contre l'industrie allemande, et, à force d'activité et de soins, l'a tenue en échec sur les marchés extérieurs. La manufacture de Tarare a fait plus encore; elle a presque désarmé les métiers étrangers, et son exemple est de nature à encourager ceux qui voient une cause de ruine au bout de chaque nouveauté. Aujourd'hui, elle tient le premier rang en Amérique comme en Angleterre et entre pour moitié, six millions environ, dans le total de l'exportation française. Plus de 900 ouvriers ou ouvrières y trouvent de l'emploi, et c'est une des fabrications qui ont le moins souffert et se relèveront le plus tôt des effets de la crise. La main-d'œuvre y est convenablement rétribuée ; elle se paye à façon et équivaut pour un travail plein à 3, 4 et même 5 francs par journée de bon ouvrier, à 2 fr. 25 c. et 2 fr. 50 c. pour l'ouvrier ordinaire, à 1 fr. 50 c. et 2 francs pour les femmes et les apprenties; c'est-à-dire de 1,500 à 1,600 fr. par an, de 850 à 900 francs et de 450 à 600 francs, suivant les catégories. Ces salaires sont d'autant plus avantageux que le prix des loyers et des subsistances est beaucoup moins élevé à Tarare qu'à Lyon. Cependant cette population est trop voisine de la grande cité industrielle pour demeurer à l'abri de ses influences, et on voit là, sur un petit théâtre, se reproduire les mêmes mœurs, les mêmes prétentions, le même esprit de turbulence, seulement plus contenus, plus adoucis et déjà modifiés par la discipline du travail manufacturier. Des règlements existent avec des heures

assignées, un ordre établi, une hiérarchie précise, des consignes qui ont une amende pour première sanction et qui, en cas de récidives, peuvent aboutir à un renvoi. Bon gré, mal gré, ce frein agit sur les ouvriers; chez ceux même dont les mauvaises dispositions persistent, les apparences sont sauvées ; le trouble ne franchit pas les portes de l'atelier, et cette tâche obligatoire, qui s'accomplit silencieusement, devient une sorte de trêve où s'émoussent et s'apaisent les passions du dehors.

Entre la manufacture de peluches et le moulinage des soies, il n'existe ni mélange ni rapprochement; les bâtiments sont distincts, sans communication possible, et à une assez grande distance les uns des autres. C'est déjà beaucoup qu'ils soient situés dans la même localité, et sous ce rapport Jujurieux et la Séauve ont un privilége de position. Rien n'y trouble la tranquillité dont jouissent les recluses. A Tarare, le voisinage d'ateliers d'hommes a offert, dans l'origine surtout, quelques inconvénients. Les ouvriers ne voyaient pas sans jalousie ce travail nouveau d'où ils étaient exclus, et qui ressemblait à un empiétement et à une menace. On commençait par la préparation des soies : qui sait si plus tard on n'en arriverait pas jusqu'au tissage? De là un sentiment d'opposition qui prit des formes assez singulières et, quoique impuissant, n'en fut pas moins caractérisé. Une fois entrées dans la maison, ces jeunes filles échappaient à l'influence des ouvriers : qu'imaginèrent-ils ? Comme elles descendent presque toutes de la contrée pastorale qui sépare le bassin du Rhône du bassin de la Loire, quelques-uns d'entre eux se

portèrent à leur rencontre, au pied même de la montagne, afin de passer une sorte d'inspection du personnel dont se composait le nouvel établissement. Apercevaient-ils une famille en marche pour cette destination, ils l'accostaient, s'assuraient du fait et cherchaient à la détourner de son dessein. « Quoi! vous allez mettre votre enfant dans cette *Cayenne !* » disaient-ils (c'est sous ce nom qu'ils désignaient le moulinage). Puis ils entraient dans le détail des prétendues misères qui attendaient l'apprentie et chargeaient le tableau de couleurs si sombres que des hommes moins solides eussent à l'instant rebroussé chemin. Mais un campagnard ne s'ébranle pas aisément; il est invariablement sur ses gardes et arrive où il s'est proposé d'arriver : les ouvriers en étaient donc pour leurs frais, et peu leur importait! ils avaient satisfait leurs rancunes, accommodé les béguines à leur façon et dit leur mot sur ce cloître industriel. Avec plus de bon sens, ils auraient fait le calcul contraire; ces ateliers préparatoires devenaient la garantie d'un travail plus certain et plus continu; ces soies qu'ouvraient ces jeunes filles étaient pour eux un aliment et un gage d'activité; l'industrie allait prendre une meilleure assiette dans un cadre agrandi, et il n'était pas jusqu'au perfectionnement de la matière qui ne dût rendre leur tâche plus fructueuse et plus aisée. Dans cette combinaison, le premier et le plus sûr bénéfice appartenait aux ouvriers, et comment se refusaient-ils à une telle évidence (1) ?

(1) Pièces justificatives, lettre E.

A la Séauve (1) tout embarras de ce genre était écarté ; aucun trouble extérieur ne pénètre dans ce site solitaire où commence l'Auvergne et sur lequel la vue et l'esprit se reposent avec une satisfaction sans mélange. Quand un pareil choix est possible, tout le monde s'en trouve bien : le manufacturier, qui a sous sa main des agents dociles et à bas prix ; les populations, qui arrivent à plus d'aisance par un supplément de main-d'œuvre ; le pays, qui s'enrichit par le mouvement des capitaux, la circulation des produits et la distribution des salaires. Si du travail disséminé dans les campagnes on ne peut attendre que l'imperfection, il en est autrement du travail qui se concentre dans une manufacture rurale ; on y peut réunir le double avantage des bons procédés et d'une économie dans le prix des façons. La Séauve en est un exemple. L'établissement ne vise pas, il est vrai, plus haut que la fabrication courante, mais le ruban qui sort de ses métiers a tous les mérites du ruban fabriqué à la main, la même égalité de tissu, le même éclat, plus de fraîcheur peut-être, et à en juger par quelques essais, on peut dire que des dispositions plus compliquées y réussiraient également. C'est au moyen d'une turbine que marchent les appareils ; située au fond d'une gorge, la manufacture reçoit les eaux qui descendent des hauteurs et s'en sert pour distribuer l'activité dans tous ses étages. Sur chaque ligne de métiers seize ou vingt rubans se tissent à la fois, et une ou deux ouvrières suffisent pour diriger et surveiller la beso-

(1) Pièces justificatives, lettre E.

gne. Les battants s'élèvent et s'abaissent, les navettes vont et viennent avec une précision et une grâce qui tiennent l'œil captivé ; l'étoffe se confectionne et s'enroule d'elle-même ; on sent circuler une vie obtenue sans efforts et qui se prolonge ou se suspend au gré de la volonté humaine.

C'est encore un gouvernement religieux que nous retrouvons à la Séauve ; aucune population n'y était mieux disposée, et l'esprit des fondateurs y inclinait de la manière la plus sincère. Aussi l'autorité des sœurs y a-t-elle été établie sans peine et se maintient-elle sans embarras. Un règlement très-sage fixe les droits et les devoirs de chacun, assigne des limites aux attributions, trace des plans de conduite, et par des mesures de prévoyance empêche les empiétements (1). Une ouvrière admise à la Séauve y trouve plutôt une famille qu'un atelier, et l'existence qu'elle y mène est assurément plus douce, moins précaire, moins rude surtout que celle du foyer paternel. Aux travaux de la montagne succède un travail dont les heures sont réglées, et qui n'expose ni aux intempéries, ni aux souffrances inséparables de la vie en plein air. La nourriture est également meilleure, les soins du corps sont mieux entendus et plus suivis ; l'intelligence est mieux cultivée. En somme, la condition est améliorée sensiblement. Pour exciter l'émulation des apprenties, un classement a lieu tous les mois et les gages sont en rapport avec le rang qu'elles obtiennent. Ce gage peut s'élever jusqu'à 250 francs ; il est plus réduit pour les ouvrières moins habiles, et presque

(1) Pièces justificatives, lettre F.

nul pour celles qui commencent. La moyenne varie de 140 à 150 francs. C'est une rémunération plus élevée que celles de Tarare et de Jujurieux, mais il doit y avoir, pour la Séauve, un avantage dans les dépenses alimentaires, à raison de la zone d'approvisionnement. En revanche, d'autres charges y font compensation. Ce n'est pas sans sacrifices ni efforts que l'on porte la vie dans des pays pauvres, où les ouvriers d'art sont rares, et où, pour certains services, les prix s'aggravent par les distances et les difficultés d'un déplacement. Dans les débuts surtout, il y a là des conditions onéreuses dont on ne s'affranchit qu'à la longue, et dont on n'amortit le fardeau qu'après un certain nombre d'exercices.

Tels sont les trois établissements qui, par leur caractère et leur esprit, méritent de fixer l'attention publique. C'est en deux mots le ressort religieux appliqué à l'industrie. Comme résultats matériels, il est difficile d'émettre une appréciation définitive. Deux de ces manufactures, Tarare et la Séauve, sont trop nouvelles pour qu'on puisse établir des calculs sur une base certaine, et, quant à Jujurieux, il semble que ses bénéfices sont plutôt indirects que directs, et consistent moins dans un profit sur l'ouvraison que dans l'avantage d'avoir des soies mieux traitées, plus sûres à l'emploi et d'une qualité plus suivie. Ce qu'on a ainsi dépensé en préparations se retrouve amplement sur le mérite de l'étoffe. Voici d'ailleurs un compte dont on peut suivre les détails. D'après des notes que j'ai sous les yeux, les frais de nourriture ne dépassent pas, pour l'un de ces établissements, 40 centimes par tête et par jour ; ils

peuvent même descendre plus bas dans les montagnes de la France centrale. En y ajoutant 10 centimes pour l'entretien et les frais généraux, et 16 centimes pour les gages, dont la moyenne est de 60 francs par an, on arrive à un total de 66 centimes par jour et par apprentie, imputables sur 365 journées ; c'est-à-dire 230 fr. 90 c. par an. Si maintenant on fait porter cette somme sur les 300 jours ouvrables, les seuls qui présentent un produit, on trouve que le salaire quotidien de chaque ouvrière, frais et rétribution compris, roule entre 75 et 80 centimes. Mais ce n'est là évidemment qu'un des éléments de ce calcul, celui de la dépense courante et sujette à se renouveler; il y en a un autre, c'est la dépense fixe, la dépense de premier établissement qui comprend les constructions, l'outillage et les ateliers annexés. Des sommes considérables ont été ainsi engagées ; elles vont, pour l'une de ces manufactures, à un million au moins, qui, amorti à raison de 10 pour 100, représente une charge annuelle de 100,000 francs, supportée par les bénéfices du travail, et à déduire avant tout prélèvement.

Ces établissements ont une autre charge, éventuelle, il est vrai, et cependant très-sérieuse : c'est une activité obligatoire. Quand une crise se déclare, on peut ailleurs ralentir le travail, congédier les ouvriers, mesurer la production aux débouchés; ici on ne le peut pas. On a des pensionnaires à nourrir, des bras dont on ne peut se défaire, des engagements pris, des contrats passés ; il faut maintenir les choses sur le pied habituel, sous peine de marcher à une ruine sans compensation. En vain l'étoffe

s'accumule, en vain les rayons s'encombrent ; la machine est montée de telle sorte qu'elle ne peut pas se passer d'aliment. Chaque jour, de l'argent nouveau se convertit en produits, même quand les produits ne sauraient se convertir en argent. De là l'impérieuse nécessité d'avoir un fort capital, constamment disponible. Et si l'article sur lequel on opère est sujet à une dépréciation, s'il perd de sa fraîcheur en vieillissant, s'il est dans le domaine de la fantaisie et exposé aux caprices de la mode, la situation s'empire d'autant, et, en se prolongeant, deviendrait irremédiable. Aussi n'y a-t-il place, dans une semblable combinaison, que pour des produits dont la valeur ne s'altère pas et qui peuvent attendre, sans dommage, les retours infaillibles de la fortune. Alors de belles revanches ont lieu, et on reste maître d'un terrain qu'on a vaillamment disputé.

Les conditions matérielles de ces établissements, si lourdes qu'elles soient, doivent donc aboutir à une balance avantageuse. Le point essentiel, c'est d'y entrer avec de grands éléments de force et avec la volonté de persévérer. Quant aux conditions morales, elles sont de nature à satisfaire ceux qui prennent quelque souci du gouvernement des âmes, surtout à un âge où la surveillance est un devoir et où la destinée se décide sur une première impression. Ces jeunes filles de la campagne que les parents abandonnaient, à la merci de leur étoile, dans le tourbillon des grandes villes, trouvent là du moins un refuge où l'apprentissage se fait sans péril, avec calme, avec sécurité, à l'abri de ce pervertissement auquel peu d'entre elles échappaient et qu'amenaient presque infailliblement tantôt

l'inexpérience, tantôt l'aiguillon de la vanité, plus souvent encore les conseils de la misère. Ici elles sont gardées et contre les autres et contre elles-mêmes; il n'y a de place que pour les bons instincts et les saines occupations. Qu'y a-t-il à craindre pour elles? une ferveur exagérée? quelques écarts mystiques? une exaltation trop vive? C'est aux personnes qui les dirigent de bien marquer la limite où l'excès commence et où la piété dégénère. Y eût-il même sur ce point quelques exceptions, dues à un zèle mal éclairé, qu'il ne faudrait pas s'en émouvoir outre mesure. Ces jeunes filles ne font que traverser ces maisons d'apprentissage; elles n'y séjournent que trois, quatre, cinq années au plus, au bout desquelles elles rentrent dans leurs familles et disposent de nouveau d'elles-mêmes : or, si profonde que soit l'empreinte qu'elles ont reçue, cette empreinte ne s'efface que trop vite au contact du monde et dans les premières surprises d'un changement d'état.

D'ailleurs, même pour la manufacture, ce régime presque conventuel n'est qu'une exception. Les ateliers du Dauphiné, où la soie se tisse par des procédés mécaniques, ne tiennent pas leurs apprenties dans cet assujettissement, et la liberté dont elles jouissent n'y est accompagnée que de rares abus. Il est vrai que, dans cette province, le fond des mœurs est excellent, et qu'à l'esprit d'indépendance, qui en tout temps l'a caractérisée, elle a su allier des vertus naturelles, un sentiment des convenances et une honnêteté dans les rapports, qui sont de tradition locale, et que les influences du siècle n'ont pas encore altérés d'une manière sensible.

XII

Saint-Étienne et Saint-Chamond.

Ce que j'ai dit à propos de Lyon abrégera ma tâche pour ce qui concerne Saint-Étienne : entre les deux villes et les deux fabriques, il existe de telles analogies, qu'il faut s'en tenir à ce qui les distingue et limiter le sujet aux points essentiels.

L'industrie du bassin de la Loire remonte presque à la même date que celle du bassin du Rhône; dès le seizième siècle, le métier à rubans et à passements s'établit dans l'un, comme dans l'autre le métier à taffetas, et depuis lors ce partage d'attributions s'est constamment maintenu avec un égal succès et des perfectionnements parallèles. Ce ne fut pas à Saint-Étienne que la fabrication eut son premier siége, mais à Saint-Chamond, ville plus ancienne, plus industrieuse alors, et qui, réduite depuis au second rang, a descendu sans déchoir. L'histoire de l'industrie offre peu de fortunes comparables à celle de Saint-Étienne. En moins de trois cents ans, de simple bourgade qu'elle était, avec une petite population de taillandiers et d'armuriers, elle est devenue une cité importante, s'accroissant à vue d'œil et en richesse plus encore qu'en nombre, marquant d'une forte empreinte toutes les branches de travail sur lesquelles son activité s'est exercée. Ce caractère de puissance et de vigueur est visible dès qu'on en approche. Si c'est de nuit, des fourneaux à coke toujours allumés for-

ment le long du chemin une illumination continue, et tiennent le voyageur émerveillé jusqu'à la limite du faubourg; si c'est de jour, des cheminées d'une portée aérienne se dégagent du milieu des vapeurs et de la brume, comme autant de minarets élevés au culte dominant, et destinés à porter aussi haut que possible le témoignage de sa grandeur. Nulle part l'homme ne s'agite avec plus d'énergie et plus de fruit : le mineur, dans des villes souterraines où les clartés du soleil ne pénètrent jamais, et que menacent des fléaux multipliés, l'inondation, l'incendie, les éboulements et les gaz délétères; l'ouvrier en métaux, devant ces forges et ces matières en fusion qui modifient l'air au point de le rendre à peine respirable pour les poitrines humaines; le passementier, enfin, placé là, dirait-on, comme contraste, dont les métiers produisent ces rubans merveilleux, si frais, si délicats, que le moindre contact suffirait pour les faner, et qui pourtant ont été tissés sous un ciel bien noir et dans une atmosphère bien chargée de fumerons, par des mains qui ne sont pas celles de petites-maîtresses.

Cette fabrication ingénieuse et dont la fortune a été si grande a dû, dans ses origines, avoir pour cause le bas prix de la main-d'œuvre; elle s'est soutenue et développée par une aptitude acquise et un esprit inventif qui n'est jamais au dépourvu. L'histoire serait longue de tous les petits artifices mécaniques à l'aide desquels le métier à rubans est parvenu au point où nous le voyons. Dans le début, c'était l'appareil le plus simple du monde, où chaque navette exigeait l'emploi d'une main, soit qu'on travaillât à

la haute ou à la basse lisse, et il en fut ainsi jusqu'à ce que le métier à la barre et la navette volante vinssent simplifier la tâche et réduire le nombre des bras. Cette navette volante, dont on attribue l'idée initiale à un Anglais nommé John Kay de Bury, offrant l'avantage de marcher seule par un mouvement de va-et-vient qu'impriment des tringles à pignons et à crémaillères, on fut naturellement conduit à l'usage d'une barre horizontale que des bielles font aboutir à un battant commun, animant toute une ligne de métiers. Plus tard, cette navette volante fut elle-même l'objet de modifications successives. Elle ne s'appliquait d'abord qu'à une seule couleur et ne pouvait servir qu'à la fabrication des rubans unis, ou exigeait du moins, à chaque changement de couleur, un changement de navettes exécuté à la main. On imagina alors, sous le nom de *lanterne tournante* ou *cage d'écureuil*, un mécanisme de rotation où des navettes de différentes couleurs se présentent dans un ordre intermittent et approprié aux dispositions du tissu. C'est ce procédé de navettes multiples qui, varié à l'infini, suivant la fleur ou le dessin, et aussi suivant les combinaisons particulières de l'ouvrier, a donné à la fabrication tout son essor. Adapté au métier à la Jacquart et complété par le battant brocheur, il a rendu possibles et réalisables, à moins de frais, tous ces rubans dont le nombre et les complications sont de nature à surprendre : rubans à effets d'armures, rubans chinés, gaufrés, imprimés, rubans façonnés et veloutés, rubans anglais, rubans-gaze, rubans-marabouts, rubans dentelés et à franges tirées, les uns teints en soie, d'autres en pièces,

d'autres enfin d'une manière mixte et entre deux ouvraisons. C'est également ainsi que l'on obtient ces rubans brochés d'argent et d'or, dont le débouché est très-réduit, et qui, dans leur richesse un peu massive, ne semblent plus convenir qu'aux toilettes des cours ou aux ajustements de ces beautés invisibles que renferment les sérails de l'Orient.

Ici encore nous retrouvons deux industries, celle du ruban de luxe et celle du ruban courant; mais les caprices de la mode en ont décidé autrement qu'à Lyon; c'est vers la simplicité que l'on incline. Il y a quelques années, on avait poussé l'ornement jusqu'à ses dernières limites; les rubans étaient chargés de fleurs, d'oiseaux, de ramages, de grotesques, de médaillons; ils entraient en lutte avec le pinceau et reproduisaient des motifs de dessin. La parure des femmes s'y prêtait; c'était le temps des grandes ceintures et des chapeaux surmontés de nœuds à effet. Aujourd'hui, ce goût a changé; on ne veut plus de dispositions ambitieuses; on s'en tient au ruban uni, écossais ou quadrillé, et il a fallu que la fabrication réglât sa marche sur cette réforme. L'art a consisté désormais dans le choix des nuances et l'harmonie des tons, dans la dégradation des couleurs sur le même tissu, dans la combinaison des reflets et des ombres, dans l'emploi varié des moires, des carreaux, des points, des rayures, des losanges, des cannelures, dans des contrastes entre la chaîne et la trame, dans les franges et les lisérés, dans une infinité de détails qui, en apparence peu saillants, n'en contribuent pas moins à la valeur et au caractère de l'ensemble. Et il ne faut pas

croire que, dans ces conditions, la tâche du fabricant soit devenue plus facile ni que son mérite en soit diminué. Dans l'industrie, comme dans les lettres et les arts, on n'arrive à la simplicité qu'au prix d'un certain effort; le style où le travail paraît le moins est souvent celui qui en a coûté le plus.

C'est dans la ville ou dans les faubourgs que s'exécutent ces rubans de choix dont la façon exige de la surveillance; la campagne tient presque exclusivement dans ses mains le ruban uni en soie mélangée, les galons, les rubans de filoselle et les articles de chapellerie et de passementerie. Le rayon de cette main-d'œuvre rurale s'étend très-loin, et, pour en assurer le service, il a fallu que les maisons de Saint-Étienne et de Saint-Chamond établissent sur divers points, tantôt dans des villages, tantôt dans des bourgs, des comptoirs auxiliaires, d'où partent les commis à cheval chargés de répartir la besogne, et où aboutissent les premiers éléments d'une comptabilité. Les salaires de cette catégorie sont des plus modiques : ils s'élèvent à 1 fr. 50 c. pour les ouvriers les mieux rétribués, et vont en baissant pour les autres jusqu'à 1 fr. 25 c. et 1 franc; et encore faut-il que la journée ainsi payée soit bien remplie et qu'aucune occupation domestique ne vienne s'y mêler. Dans la saison d'hiver, c'est en prolongeant la veillée que la tâche s'achève, et alors il y a à déduire du prix des façons les frais d'éclairage et de chauffage. La vie est bien dure à ces conditions, et le règlement des comptes se réduit à des sommes bien petites. Cependant ces populations paraissent s'en accommoder; dans les moindres hameaux, on aperçoit des

appareils qui battent. Il est vrai que la vie n'y est pas chère et se réduit aux dépenses les plus strictes, que l'usage de la viande n'est pas fréquent et que l'entretien n'est pas coûteux. C'est par les privations que l'équilibre se rétablit, et elles sont d'autant plus lourdes, qu'il faut, sur les premières épargnes, prélever l'achat du métier et affecter ensuite à son entretien une portion des bénéfices qu'il procure. Quoi de plus ingrat qu'une pareille occupation? et pourtant le principal souci de ces ouvriers de la campagne est qu'elle ne vienne à leur manquer. Si minimes qu'elles soient, les ressources qui proviennent du salaire industriel ajoutent quelque chose à celles, bien chétives aussi, qu'ils trouvent dans la culture de la terre, soit comme métayers, soit comme journaliers, et quand une crise éclate, le deuil n'est pas moins grand, ni la souffrance moins vive dans ces ateliers isolés que dans les ateliers agglomérés; seulement la plainte n'a ni la même ardeur, ni la même amertume, et la résignation prend plus vite le dessus.

La condition des ouvriers de la ville est de beaucoup supérieure à celle des ouvriers des champs : avec la nature du travail le salaire s'élève. Il est de 5 francs pour les façonnés courants, et de 5 à 10 francs pour les grands façonnés. Le partage du prix des façons se fait comme à Lyon entre les compagnons et les chefs d'ateliers; à peu de nuances près l'organisation est la même, et, à en comparer les effets, l'avantage resterait plutôt à Saint-Étienne. On y voit, en bien plus grand nombre, des chefs d'ateliers qui ont pu devenir propriétaires non-seulement de leurs métiers, mais des maisons qu'ils occupent, et mettre en ré-

serve quelques sommes pour franchir les mauvais jours. D'autres, il est vrai, sont moins favorisés ou montrent moins de prévoyance; ceux-ci, les temps d'épreuves les prennent au dépourvu, et ils se voient obligés de revendre à raison de 300 ou 400 francs des métiers qui leur ont coûté 1,500 francs et même plus. C'est alors une existence à refaire : en quelques heures le fruit d'un long travail se trouve anéanti. Le courage de l'ouvrier n'en fléchit pas; il se remet à l'œuvre dès qu'il le peut, et, à force de patience et d'art, rétablit sa position détruite. Ce qui y aide le plus, ce sont les petites combinaisons qui ont pour objet d'accélérer ou de simplifier la besogne, ou encore d'obtenir, à force d'essais, des résultats qu'on pouvait croire impossibles. Sur ce point, chefs d'ateliers et compagnons ont l'esprit constamment tendu. Il en est qui arrivent à des découvertes vraiment sérieuses, et s'associent avec des fabricants pour en tirer parti; d'autres, sans viser aussi haut, se contentent d'introduire dans leurs appareils des modifications qui en améliorent les organes et les rendent susceptibles d'un meilleur service. Tous sont en quête de procédés qui leur appartiennent et leur assurent une certaine supériorité d'exécution. Aussi y a-t-il peu de métiers qui se ressemblent : ici, c'est le mécanisme qui diffère; là, c'est l'ornement ou plus sobre, ou plus prodigué, et allant parfois jusqu'à la coquetterie. Tel ouvrier aura trouvé le moyen d'alléger les poids qu'il soulève, tel autre de rendre le mouvement de sa barre plus égal et plus doux; celui-ci aura des montants en fer, celui-là des montants en bois de luxe; chacun aspirera au titre d'inventeur, et voudra, ne

fût-ce que par quelques détails, faire preuve d'originalité. De là, pour cette fabrication, une vie, une séve qui ne s'épuisent pas, et mènent de surprise en surprise même les yeux qui y sont les plus accoutumés.

On comprend qu'avec de semblables dispositions, les ouvriers aient pris quelque ombrage des efforts qui ont été faits pour amoindrir le domaine où leur activité s'exerce si utilement et si ingénieusement. En quoi avaient-ils démérité, et comment pouvait-on conspirer leur ruine ? Il s'éleva donc, au début surtout, un sentiment d'hostilité contre les manufactures à moteurs mécaniques, et si prononcé, qu'il fallut porter le siége de ces établissements dans un rayon assez éloigné de la ville. Beaucoup de fabricants s'associaient à ces préventions, les uns sous l'influence de considérations personnelles, les autres pour des motifs plus honorables et plus désintéressés. La condition de l'ouvrier, dans la fabrique, a une dignité qu'on ne peut méconnaître et sur laquelle j'aime à insister; elle a un avantage plus précieux encore, c'est une perspective d'avancement et un but offert à une ambition légitime. L'ouvrier n'est plus alors un simple salarié; il n'est pas enchaîné pour la vie à une position précaire et subalterne; en travaillant à la fortune d'autrui, il peut préparer les éléments de sa propre fortune : le champ est vaste pour ses espérances et ne se refuse à aucune illusion. S'il regarde vers les sommets de la fabrique, qu'y voit-il ? Des hommes qui ont commencé comme lui, d'abord apprentis, puis compagnons, puis maîtres, puis commis associés, enfin chefs de maison. Comment sont-ils arrivés là ? Par

la puissance des capitaux ou le bénéfice d'une instruction supérieure ? Nullement. Ils doivent ce qu'ils sont à l'esprit de conduite, à des habitudes sagement réglées, à de lentes épargnes, aux facultés que développent, dans les cerveaux les plus incultes, la poursuite d'une idée fixe et l'effort persévérant de la volonté. Rien là dedans qui soit interdit au simple ouvrier; et quel aiguillon pour lui ! Qu'il ait une veine heureuse, une bonne inspiration, sa place est marquée près de ceux qui ont réussi : chaque jour de nouveaux exemples l'affermissent et l'encouragent. Et cette trempe que l'ouvrier acquiert ainsi profite d'abord et surtout à l'industrie. Ce ne sont plus des mercenaires qu'elle a à ses ordres, mais des agents dévoués, identifiés avec ses conquêtes et intéressés à ses perfectionnements.

Ainsi s'explique le sentiment de défaveur qui a accueilli les premiers établissements mécaniques, et qui des ouvriers s'est étendu aux chefs de maison : les uns y ont vu une dépossession imminente, une atteinte portée à leur travail et à la valeur de leurs appareils; les autres, un déclin dans la fabrication, par l'affaiblissement de l'émulation individuelle. Cependant un retour a eu lieu dans l'opinion, et j'en ai recueilli plus d'un témoignage. Les fabricants conviennent que l'expérience parle plus haut que leurs regrets, et qu'à moins d'abandonner à la concurrence étrangère la confection des rubans unis et des façonnés courants, il faut la suivre dans le régime où elle est entrée et où elle se signale par des empiétements qui sont de nature à inquiéter. Ils conviennent aussi que, pour certains articles trop chargés ou trop battus, les métiers mécaniques

sont supérieurs aux métiers à bras, et ont sur ces derniers les avantages de la célérité, de la propreté et de la régularité, indépendamment de l'économie qu'ils procurent. Cette conviction a pénétré jusqu'aux ouvriers eux-mêmes : ils voient se rétrécir le cercle dans lequel ils se meuvent, et s'échapper de leurs mains des travaux sur lesquels ils étaient habitués à compter. Ils restent en possession des plus raffinés, des plus délicats, de ceux qui exigent une habileté particulière : le gros de la besogne s'en va, et, s'ils n'avisent, beaucoup de métiers cesseront de battre. L'évidence de cette situation alarme les plus intelligents d'entre eux ; sans les menaces dont ils sont l'objet, ils auraient essayé d'en sortir. Nulle part mieux qu'à Saint-Étienne on n'en a les moyens ; les machines et le charbon y sont tout portés, les appareils actuels n'ont besoin que d'un arbre de mouvement pour marcher par les procédés automatiques. La dépense est minime et l'objet décisif : toute hésitation pourrait être fatale. D'où vient que les ouvriers résistent, et pourquoi n'essayeraient-ils pas de retenir, par un changement opportun, des fabrications qui les abandonnent, et cela avant qu'elles n'aient pris ailleurs d'autres habitudes et ne se soient formé un autre personnel ? Que signifient des violences en pareil cas ? Des violences ? Contre qui ? Contre la destinée, dont les arrêts, quand ils sont définitifs, ne tiennent compte ni des intérêts, ni de la position des hommes, et brisent ceux qui ne s'y soumettent pas. L'heure une fois venue, rien ne sert de se roidir, et l'heure est venue où de plus en plus les forces de la nature se porteront au secours des bras, et prendront à leur

charge ce qu'il y a de plus rude et de plus énervant dans le travail agricole et industriel.

Les rapports des ouvriers entre eux, leurs habitudes, leurs opinions, leur manière d'être sont, dans le bassin de la Loire, à peu près les mêmes que dans le bassin du Rhône. Quand les garçons quittent l'école des Frères, entre quatorze et quinze ans, ils entrent dans les ateliers comme apprentis, les uns à titre gratuit, les autres à titre onéreux. Dans le premier cas, ils sont les hommes de peine de l'ouvrier, l'aident à pousser la barre, mettent les plombs, rangent les cannettes sans toucher aux fils, et reçoivent 50 centimes, 1 franc et 1 fr. 50 c. pour cette besogne ingrate, qui se prolonge pendant trois ans. Dans le second cas, ils ont à payer 100 francs pour leur apprentissage; mais, au bout d'un an, ils passent compagnons, et on leur doit alors ou le prix de leur tâche dans l'atelier même, ou un emploi dans un autre atelier. Parmi les compagnons, le quart seulement, soit par inconduite, soit par incapacité, ne franchit pas ce degré; les autres, entre vingt et vingt-cinq ans, deviennent maîtres, se marient et achètent un métier, à trente ans un second métier, puis, avec de l'ordre et de l'épargne, une maison à quatre fenêtres et à deux étages, qui coûte de 8,000 à 10,000 fr. Ce n'est pas l'exception, c'est la règle : toutes les maisons de fabrique appartiennent à des ouvriers. Quant aux jeunes filles, sorties à quinze ans de chez les Sœurs, elles entrent dans les ateliers comme plieuses, cartonneuses, dévideuses et ourdisseuses; ces dernières sont les seules dont l'apprentissage ne soit pas gratuit; elles doivent à

leur maîtresse 50 francs et un an de travail. Une fois instruites, elles reçoivent des salaires qui varient de 1 franc à 2 francs, suivant la nature de la tâche, et épousent des ouvriers dont elles sont les plus utiles auxiliaires. Ont-elles des enfants, il est rare qu'elles puissent les nourrir. Les courses au dehors, la surveillance à l'intérieur les tiennent trop assujetties, et elles préfèrent confier, à raison de 10 à 20 francs par mois, leurs nourrissons à quelque ménage de campagne. Ce qu'elles dépensent ainsi se retrouve sur le produit des journées, et leur permet de suivre avec une plus grande liberté les mouvements si variés de la fabrique.

Les heures de travail ont à Saint-Etienne des règles plus fixes qu'à Lyon. Naguère une grande latitude y régnait; les ateliers s'ouvraient et se fermaient irrégulièrement; un grand nombre travaillaient nuit et jour, sans excepter le dimanche. Depuis 1848, les ouvriers se sont d'eux-mêmes imposé des restrictions et les ont invariablement maintenues; les ateliers s'ouvrent à six heures du matin et se ferment à sept heures du soir; celui qui prolongerait la besogne au delà s'exposerait à voir ses vitres brisées. Il n'y a d'exception que pour les travaux des magasins qui ne sauraient être suspendus sans dommage. Ces heures de travail sont entrecoupées par les repas: matin et soir, la soupe, qui est aux frais du chef d'atelier, le déjeuner, le dîner et le goûter. Le dîner a seul quelque importance. Celui du maître est copieux et ne diffère en rien d'un ordinaire bourgeois; celui du compagnon se compose d'un morceau de viande, de pommes

de terre ou de légumes, qu'il accompagne d'un demi-litre de vin, le tout fourni par un traiteur du voisinage. Les tables ne sont pas communes, et sur ce point le passementier maintient les distances mieux que le tisserand. A Saint-Étienne, les classes sont plus tranchées qu'à Lyon et les rangs plus nettement définis ; il y a, chez le chef d'atelier, plus de réserve, et chez le compagnon plus de déférence ; même de fabricant à chef d'atelier cette circonstance se reproduit. Le fabricant ne traite pas lui-même avec l'ouvrier ; ce sont les commis de barre et les commis de recette qui choisissent les ateliers, fixent les prix et les conditions du travail, règlent les difficultés à l'amiable ou les vident devant les Conseils de prud'hommes. Les engagements de ces employés lient les chefs de maison, et quand ceux-ci interviennent en personne, c'est presque toujours pour faire aboutir à une conciliation les différends qui présentent le plus de gravité.

Ces différends sont fréquents et tiennent à des usages défectueux ; il est surtout deux points au sujet desquels les fabricants élèvent des plaintes qui semblent fondées : les déchets et les crédits. Pour les déchets, Lyon a su prendre un parti et sortir de l'arbitraire ; on y alloue à l'ouvrier un déchet déterminé, qui est, autant qu'il m'en souvient, de 3 pour 100. S'il va au delà de cet abonnement, on retient sur sa façon l'excédant constaté ; s'il reste en deçà, on lui bonifie la différence. Il en résulte qu'aucune matière ne doit rester dans ses mains, et que toute soie que l'on trouve chez lui est d'origine suspecte. La police des détournements a ainsi une base certaine et s'exerce à

coup sûr. A Saint-Étienne, les déchets n'ont ni règle ni contrôle. Les usages de la fabrique autorisent l'ouvrier à garder les déchets de trame, les fonds de cannettes et de roquetins, et tout ce qui reste de la chaîne lorsque les pièces sont achevées. Il profite ainsi des erreurs, soit de longueur à l'ourdissage, soit de calcul sur les embuvages, erreurs qui se renouvellent souvent dans les articles de nouveauté. C'est déjà un dommage et une source de difficultés dans les règlements définitifs ; mais ces difficultés et ce dommage ne sont rien auprès d'un inconvénient plus grave et qui touche à la moralité de cette fabrication. Par suite de cette retenue légitime des déchets, la surveillance du vol des matières est presque désarmée. Découvre-t-on de la soie chez un ouvrier ou chez un recéleur? ils affirment que c'est le produit de déchets accumulés, et alors s'élèvent des questions de provenance, au sujet desquelles les enquêtes et les recherches sont ordinairement impuissantes. D'où il suit que, hors des cas de flagrant délit, les larcins demeurent impunis, et que la seule garantie du fabricant est dans l'honnêteté des ouvriers qu'il emploie. Se croit-il lésé, il en appelle au Conseil des prud'hommes quand la fraude est manifeste, ou, à défaut, frappe d'un interdit les ateliers qui ont abusé de sa confiance. C'est là évidemment un procédé vicieux, et on se demande comment Saint-Étienne n'a pas encore emprunté à Lyon deux moyens de défense qui y ont produit de si bons effets : d'une part, le règlement des déchets et leur rentrée en nature; d'autre part, une société de garantie contre le détournement des matières. Tôt ou tard, et le plustôt sera le

mieux, il faudra en venir à ces mesures salutaires, soit pour amener un peu de sécurité dans les transactions, soit pour combattre par un frein efficace l'empire des mauvaises habitudes.

Le second point sur lequel insistent les fabricants touche à des questions de crédit, et ici ce ne sont plus leurs ouvriers qu'ils ont en vüe, mais leurs acheteurs : les griefs sont d'une autre sorte et prennent un caractère plus général. Pour peu que l'on soit initié au mécanisme des échanges, on sait que, d'acheteur à vendeur, la position est rarement égale et que l'argent y domine presque toujours le produit. C'est dans la nature des choses. Un produit n'a qu'une valeur déterminée par le besoin qu'on en a et l'emploi qu'on en fait; l'argent a une valeur universelle, applicable à tous les emplois et à tous les besoins. Le produit ne peut attendre sans dommage; il lui faut des débouchés immédiats: l'argent peut attendre, il ne perd rien aux délais et y puise une force pour amener le produit à composition. De là cette inégalité des rôles que les circonstances atténuent ou renversent de temps à autre, que l'abondance de la circulation monétaire ou fiduciaire doit rendre de moins en moins sensible, mais qui n'en demeure pas moins, en matière d'échanges, un fait dominant. Et nulle part cette inégalité n'est plus marquée que dans le commerce des soieries ; le vendeur, à raison de circonstances particulières, y est, dans presque tous les cas, subordonné à l'acheteur. Pour ne parler que du ruban et sans sortir du marché français, la grande vente est concentrée à Paris, dans quelques magasins de premier ordre ; la production,

au contraire, est dispersée dans un nombre infini de mains qui n'ont pas toutes la force de soutenir les prix et de ne se dessaisir qu'à des conditions équitables. La conséquence de cet état de choses est un défaut d'équilibre entre l'offre et la demande et une tendance, de la part des acheteurs, à abuser de leur position. Nul remède à cela ; c'est l'un des inconvénients de la petite fabrique et un motif de plus pour en sortir. Tout contrat, même léonin, est licite quand il est volontaire et que les deux parties ont l'entière conscience de ce qu'elles font. Seulement, où l'excès commence et où la loi pourrait intervenir, c'est lorsqu'au lieu de porter sur les termes seuls de la vente, les violences s'exercent sur la nature même du produit, lorsque l'acheteur exige, par exemple, tel mélange de matières inférieures dans un tissu qui ne doit être composé que de soie pure, ou bien, comme on l'a vu pour des étoffes destinées à l'Amérique, un aunage irrégulier dont le consommateur devait être victime et que d'habiles déguisements ne rendaient que plus criminel. Dans ces cas, ce n'est plus seulement l'intérêt du fabricant qui est en jeu, c'est son honneur, et s'il en fait bon marché, la justice et l'opinion ont à flétrir, dans un même arrêt, les instigateurs et les complices de pareilles fraudes.

Les fabricants de Saint-Étienne sont trop éclairés pour ne pas voir ce qu'il y a, dans ces faits, d'inhérent au régime de l'industrie et d'inséparable de ses conditions d'existence ; ils savent que les inconvénients de la concurrence sont d'un faible poids auprès de ses bienfaits, et qu'une activité libre, si agitée et si chanceuse qu'elle soit, a bien

plus de ressort et présente bien plus de ressources qu'une activité restreinte ; aussi ne prétendent-ils ni régler la production, ni la renfermer, comme autrefois, dans des compartiments. Il est seulement un détail sur lequel ils ont essayé de s'imposer quelque discipline et de combattre, par une entente, les surprises et les préjudices de l'isolement ; c'est au sujet des modes de payement et des habitudes de crédit. Rien de plus arbitraire que ceux qui sont en vigueur ; le vendeur y est à la merci des caprices et des subtilités de l'acheteur. Non-seulement il n'y a pas de terme fixe, ni d'échéance régulière ; mais quand on a traité pour un terme convenu, on n'est pas assuré de l'exécution stricte de l'engagement. Mêmes difficultés au sujet des livraisons où les convenances du fabricant sont toujours, et avec une impunité qui encourage les exigences, sacrifiées aux convenances du marchand. C'est là-dessus qu'après 1848 les chefs de maison s'efforcèrent d'établir un concert. On s'aboucha ; un règlement commun fut débattu, adopté et mis à exécution. Ce n'était pas le compte des acheteurs ; il leur parut dur d'avoir à subir des conditions, eux qui toujours les avaient dictées. Qu'imaginèrent-ils ? Conseil pris, ils dénoncèrent les fabricants comme coupables de coalition et justiciables de l'article 410 du Code pénal. Le procès eut lieu, et on en devine l'issue. Parmi les chefs de maison, il en est à qui le courage manqua et qui éprouvèrent des scrupules à paraître sur des bancs correctionnels ; d'autres qui saisirent ce prétexte pour mettre de leur côté les bénéfices d'une capitulation. Bref, la réforme avorta et l'arbitraire régna

de nouveau dans les modes de règlement. Il me semble que ce fait est de nature à frapper les esprits qui se préoccupent de notre législation industrielle. Au fond, qu'était cette dénonciation des marchands de Paris, sinon l'effet et la preuve d'une coalition secrète en face d'une coalition apparente? et si l'attaque était plus habile, s'ensuit-il que les représailles dussent être interdites ? Puis il est difficile de concevoir qu'on ait pu trouver la matière d'un délit dans l'établissement de quelques usages communs. Dans les ports de mer, les tares, les escomptes, sont réglés d'une manière uniforme ; il y a concert là-dessus, et il n'est venu à la pensée de personne de transformer ce concert en coalition. Il est à croire que, devant une juridiction supérieure, ces moyens de défense auraient prévalu, et que les fabricants de Saint-Étienne ont désespéré trop tôt de leur droit. Quoi qu'il en soit, ils restent désarmés devant les menaces du Code pénal, et ils en sont encore à chercher des plans qui, sans enfreindre ses prescriptions, répondent au but qu'ils se proposent. Les uns voudraient aggraver les conditions d'intérêt en raison de la durée du crédit, les autres frapper d'une amende les hommes qui consentent à ces crédits presque indéfinis, véritable plaie du commerce des soieries. Je doute qu'aucun de ces moyens fût efficace, et, à les adopter, on ne ferait que déplacer les embarras. Il en est un autre plus simple et plus fécond, ce serait de laisser à l'industrie, dans les faits de cet ordre, une plus grande liberté de mouvements et de s'en remettre à elle du soin de mieux régler le combat, là où les armes sont inégales.

En résumé, la fabrique de Saint-Étienne soutient très-dignement la comparaison avec celle de Lyon et sur quelques détails garde l'avantage. Le sort des ouvriers m'y a paru meilleur, plus égal, la vie y est sensiblement moins chère. Si Saint-Étienne a peu de Caisses de secours, et si les Caisses d'épargne n'y ont qu'un petit nombre de clients, c'est que le passementier trouve l'emploi naturel de ses épargnes dans l'achat de métiers qui constituent un capital important et l'acquisition d'une maison dont il se libère par annuités. Aucun placement ne vaut celui-là, comme gage donné au maintien de l'ordre public et à l'harmonie des relations privées; aucun n'est plus propre à élever la condition de l'homme et à lui inspirer le goût de devoirs qui assurent son bien-être. Aussi l'esprit de conduite prévaut-il parmi les chefs d'ateliers; pour trouver de la dissipation et de la turbulence, il faut descendre aux compagnons et aux apprentis. Grâce à de tels éléments, Saint-Étienne conservera, quoi qu'il arrive, la place que lui ont value sa position et ses services. En France, point de ville qui la lui dispute, et si, au dehors, Coventry, Bâle et Crefeld font de grands efforts et des sacrifices multipliés pour se mettre à son niveau, Saint-Étienne a, dans ses priviléges de tradition, dans le génie et la fortune de ses habitants, de quoi répondre à toutes les menaces et triompher de toutes les rivalités.

XIII

Nîmes et Avignon.

Nous venons de visiter les villes florissantes ; nous voici à des villes en déclin.

Nîmes a son rang et son histoire dans la fabrication des soieries. Dès 1640, les métiers à bonnets et à bas de soie y étaient introduits, et peu de temps après on en comptait 2,000 dans la ville même. La révocation de l'édit de Nantes, en frappant ses habitants les plus industrieux, lui porta un coup dont elle a, à plusieurs reprises, essayé de se relever sans pouvoir recouvrer l'avance qu'elle avait perdue. Depuis lors, Nîmes en est réduit à des tâtonnements et à l'imitation plus ou moins imparfaite des nouveautés où Lyon excelle. Ainsi la fabrication locale a successivement essayé et abandonné presque tous les genres : de 1825 à 1832, les étoffes pour robes ; de 1833 à 1836, les châles de fantaisie, puis les cravates, les gilets et les écharpes; enfin, plus récemment, les foulards (1). Dans cette lutte, ce n'est ni le courage ni l'ardeur qui ont manqué aux Nîmois ; ils en ont déployé au delà de ce qu'il fallait pour vaincre, si la victoire eût été possible. Comme leurs chances n'étaient pas du côté de la perfection du travail, c'est au bon marché du produit qu'ils se sont surtout attachés, et soit par des mélanges, soit par l'intelligent emploi des matières inférieures, ils ont atteint des résultats dont

(1) Pièces justificatives, Lettre G.

plus d'une fois Lyon a dû prendre l'alarme. Pour les foulards, par exemple, Nîmes a longtemps eu le pas et dominé les débouchés. Aujourd'hui, cet article même lui a échappé, et il ne lui reste, comme produit vraiment supérieur, que la fabrication des tapis, où l'on ne saurait montrer plus d'art et de goût alliés à des prix plus modérés.

Cet exemple d'une résistance désespérée et impuissante fournit un témoignage de plus à ce mouvement presque irrésistible qui pousse les grandes industries du Midi vers le Nord. Suivant que ses populations sont plus ou moins énergiques, plus ou moins laborieuses, le Midi se défend avec plus ou moins de succès; tôt ou tard il est dépossédé. Là même où il se maintient, il ne gagne pas de terrain, le Nord en gagne partout et toujours. D'où viennent cette infériorité d'une part, et de l'autre cette supériorité? Cela tient-il seulement à la trempe plus solide de l'ouvrier du Nord, à cette opiniâtreté dans le travail qui s'accroît en raison du climat, et à laquelle n'atteignent jamais les hommes qui sont trop favorisés par la nature? L'industrie dès lors deviendrait un privilége de latitude. Ici pourtant, et à propos de Nîmes, je crois que cette conclusion serait à la fois erronée et injuste. Il y a, dans le déplacement dont sa fabrication a souffert, d'autres causes plus particulières, et une surtout très-décisive, c'est son éloignement du grand marché d'écoulement. Dans les objets de fantaisie et de goût, non-seulement Paris commande, mais il inspire, et, à raison des distances, Nîmes ne pouvait recevoir cette inspiration que de seconde main. Ce désavantage en engendrait un autre. Lorsque, la saison venue, les

marchands de Paris se rendaient sur les lieux de production pour renouveler leur assortiment, c'est à Lyon d'abord qu'ils s'arrêtaient ; c'est là aussi, qu'au milieu d'une grande variété de choix, ils faisaient leurs emplettes et terminaient leur voyage. A peine quelques acheteurs poussaient-ils jusqu'à Nîmes, et c'étaient les moins accommodants, les plus décidés à trouver dans des prix abusifs une indemnité pour ce surcroît de route. De là des débouchés précaires, souvent onéreux, auxquels on essayait de se soustraire en créant à Paris des succursales ruineuses. C'est ainsi que Nîmes, malgré l'aptitude industrieuse de ses habitants, a vu sa fabrication dépérir et s'affaisser, et son sort sera celui de toutes les fabrications de luxe, dont le siége est trop éloigné du rayon d'influence de Paris, qui en dispose en arbitre souverain et capricieux.

Avignon est dans le même cas ; il y a vingt-cinq ans à peine, c'était encore un foyer célèbre de l'industrie des soieries. On y fabriquait, sous le nom de *florences* et de *marcelines*, des étoffes unies et légères, accessibles aux bourses les plus modestes, et d'une réputation si bien établie, qu'on débitait, sous l'étiquette d'Avignon, tous les tissus analogues, quelle qu'en fût la provenance. Cette fortune a eu également ses retours. D'un côté, l'avilissement des prix par l'effet de la concurrence étrangère ; de l'autre, les révolutions du goût et les raffinements du luxe inclinant vers l'usage des soieries riches ont peu à peu enlevé à l'ancien Comtat les clients sur lesquels il était accoutumé à compter. Il y a bien eu, de la part de fabricants habiles et courageux, quelques efforts tentés pour sortir de l'or-

nière et aborder les genres qui étaient en faveur, les velours, les satins, les brocarts ; mais les éléments locaux n'étaient pas en rapport avec les difficultés de l'entreprise, et là aussi on a dû se borner à des imitations qui n'ont pas toutes été heureuses. Les pertes se sont multipliées et le découragement s'en est suivi. Les plus petits d'entre les fabricants n'ont pas su quitter à temps une industrie qui les quittait ; les plus prévoyants et les plus forts se sont tournés vers d'autres industries mieux appropriées au sol, comme la garance, et y ont pris d'éclatantes revanches. L'un d'eux a pu même, dans un noble emploi de sa fortune, fonder à ses frais un hospice spécial pour les hommes que la soierie avait ruinés. Aujourd'hui, tout ce qui reste d'une fabrication jadis florissante se réduit à quelques métiers de taffetas noirs et à l'établissement de Fontrose, où M. Thomas a introduit le gros de Naples, les satins et quelques genres unis, qu'il traite par des procédés mécaniques, et où il occupe de 150 à 200 ouvrières.

Ce déplacement d'une industrie ne s'est point opéré sans que les populations dont elle était la ressource en aient reçu une profonde atteinte. Les salaires du tissage, quoique modérés, suffisaient, à Avignon, pour mettre à l'abri du besoin plusieurs milliers d'ouvriers. Les hommes recevaient de 2 à 3 francs par jour, les femmes, de 75 centimes à 1 fr. 50 c. Dans un pays où la vie animale n'est pas très-coûteuse et où la frugalité est entrée dans les habitudes, ces salaires comportent une certaine aisance et sont au moins l'équivalent de ce que l'on remarque dans les autres conditions. Aussi ces existences trou-

blées ont-elles de la peine à se remettre en équilibre. La misère n'est pas apparente, il est vrai, et ne dégénère pas en mendicité. Une fierté naturelle empêche ces populations de trop déchoir; l'hôpital et l'hospice sont des épouvantails que les mères montrent en perspective aux enfants, pour leur inspirer le goût du travail et l'horreur de l'oisiveté. Mais, avec quelque fermeté qu'on l'ait supportée, la souffrance n'en a pas été moins réelle, et a laissé des traces qui ne s'effaceront pas de sitôt. En vain chercherait-on, dans ces régions du Midi, l'analogue de ce que nous avons vu à Saint-Etienne et à Lyon, c'est-à-dire des ouvriers ayant des métiers à eux et installés chez eux, formant entre le fabricant et le simple salarié une classe intermédiaire, qui par l'aisance s'élève à une certaine dignité d'état et franchit quelquefois la limite qui la sépare des chefs de maison. Là où cette situation existe, c'est comme exception. Ordinairement, l'ouvrier reste ouvrier, l'emploi le plus haut qu'il atteigne est celui de contre-maître dans une manufacture. Encore faut-il pour cela qu'il montre une aptitude particulière. L'instruction est pourtant en honneur parmi ces populations, et presque tous les enfants fréquentent les écoles primaires ; les cours publics de physique, de chimie, de mathématiques, de dessin, de musique, sont très-suivis et suivis avec fruit ; cette race a l'intelligence prompte, l'esprit ouvert et un goût très-marqué pour les arts. Elle a, en outre, dans sa tenue, une propreté qui va jusqu'à la recherche, et quand, le dimanche, ces femmes du Languedoc et du Comtat se répandent sur les promenades dans leurs ajustements pittoresques,

l'œil est aussi charmé de la régularité de leurs traits et de la grâce de leurs mouvements, que du soin qui respire dans toute leur personne. Pénètre-t-on dans l'intérieur de leurs ménages, on y retrouve le même ordre ; si la maison est délabrée, les meubles sont nets, les ustensiles polis, les lits bien rangés ; rien ne traîne, rien ne choque, et la misère n'y a jamais les hideuses apparences qu'elle revêt dans d'autres contrées.

D'ailleurs, ces pays méridionaux sont pleins de ressources, et quand l'industrie y laisse des vides, la nature est prompte à les combler. Dans le Languedoc, ce sont des distilleries, dans le Comtat des manufactures de garance qui ont recueilli les soldats dispersés de la fabrication des soieries ; la culture d'une plante saccharifère, le sorgho, semble aussi leur promettre un nouvel élément d'activité. Quand on a pour soi l'eau et le soleil, un climat tempéré et une terre féconde, on n'a rien à envier ni à regretter ; il suffit de diriger la poursuite du côté où se trouve la véritable force. Un exemple tout récent en a été donné, et, quoique étrangère à mon sujet, cette tentative offre des résultats trop curieux pour que je ne lui accorde pas une mention.

Tout récemment il s'est élevé, dans le sein de l'Académie des sciences morales et politiques, une discussion très-intéressante à laquelle ont pris part plusieurs de ses membres. Il s'agissait du déboisement des Alpes et des dommages qui en sont la suite. Les eaux pluviales tombant sur des terrains en pente et dégarnis de végétation forestière les ravinent incessamment, et transforment en rochers nus les pâturages les plus fertiles. C'est la Du-

rance qui, directement ou par ses affluents, recueille ce limon précieux, en dépose une partie dans des alluvions si mobiles que la culture n'a pas le temps de s'en emparer, garde le reste en suspension, et le livre au Rhône qui l'emporte jusqu'à la mer, au grand préjudice de ses embouchures qu'obstruent et déplacent ces dépôts accumulés. De là un triple dommage, dommage pour la navigation, dommage dans le régime des deux cours d'eau, dont le lit toujours exhaussé rend les inondations de plus en plus terribles, dommage pour ces pays alpestres déjà si pauvres, et dont la seule richesse, consistant en troupeaux, disparaît peu à peu et sans retour avec les herbages qui les font vivre. Cette situation est des plus graves, et on conçoit que l'attention de l'Académie en ait été frappée. Des opinions très-judicieuses ont été émises, des remèdes ont été indiqués, et le principal, le plus urgent, le plus efficace, c'est le reboisement des terrains en pente. Mieux vaudrait sans doute, par respect pour le droit de propriété, que la mesure résultât d'un concert entre les riverains, ou de travaux de défense que la loi mettrait à leur charge; mais, à défaut et en vue d'une exécution plus prompte, l'État pourrait agir comme il a agi pour les dunes de Gascogne, se rendre acquéreur, moyennant une indemnité préalable, du sol menacé, et y employer les moyens de consolidation conseillés et vérifiés par l'expérience, sauf à l'aliéner ensuite et après les délais utiles, sous de certaines conditions d'entretien, garanties par des servitudes civiles ou des dispositions pénales.

En attendant qu'un acte de cette nature, émané des pou-

voirs publics, ait arrêté le fléau dans sa marche et préservé les montagnes des Alpes de ces érosions qui les ruinent, il n'était pas sans intérêt de ressaisir au passage et de fixer, ne fût-cè que partiellement, cette terre végétale qui s'échappe sans profit pour personne. C'est ce qu'a essayé de faire un propriétaire des environs d'Avignon que j'ai déjà eu l'occasion de nommer, et qui est à la fois manufacturier en soieries et en garance, M. Thomas. Sa fortune lui permettait de ne pas regarder de trop près aux sommes qu'il allait enfouir, et d'entreprendre ces travaux de longue haleine et de profit lointain, qui exigent ordinairement les forces d'une Compagnie. Dans ses terres du Pontet, où est le siége de ses établissements industriels, existaient des terrains qui, situés au-dessus du niveau du Rhône et au-dessous de celui des canaux dérivés de la Durance, consistaient en prairies marécageuses, entrecoupées de vignes, d'oliviers et de bouquets de bois, le tout du plus chétif rapport, et figurant à la dernière classe du cadastre. Le sol était un composé de cailloux roulés et mélangés de parties friables, le sous-sol un poudingue formé de ces mêmes graviers, assez compacte ou assez argileux pour être imperméable. Rien de plus triste que cette campagne à demi inondée, siége d'exhalaisons insalubres et de fièvres intermittentes ; le peu de produit qu'on en tirait n'était obtenu qu'aux dépens de la vie et de la santé des colons. Aussi le Pontet n'était-il qu'un hameau, un relais de poste, où quarante à cinquante habitants trouvaient à peine de quoi vivre, et qu'une existence maladive et misérable conduisait à un prompt épuisement de forces et à une vieillesse précoce.

Voilà le pays dont M. Thomas entreprit la régénération. La tâche n'était pas facile. Sauf deux ou trois grands corps de fermes et d'usines, la propriété du sol était divisée en parcelles, et aucune amélioration d'ensemble n'était possible sous ce régime de fractionnement. Il fallut donc acquérir ces parcelles pour en former un domaine compacte où l'on fût à l'abri des chicanes du voisinage, et qui laissât quelque latitude à cette poursuite d'un amendement général. Les achats faits de gré à gré n'eurent lieu qu'à titre onéreux et n'aboutirent qu'au moyen de grands sacrifices de temps et d'argent. Enfin, M. Thomas resta maître d'un triangle de 200 hectares, appuyant sa base au canal de Crillon, ses côtés au chemin d'Avignon à Carpentras et à Védènes, et sa pointe au Pontet. C'est sur cette propriété bien délimitée et d'un seul tenant qu'il commença ses expériences. Non-seulement il se proposait d'assainir la contrée, mais il voulait l'amener au dernier point de fécondité qu'une terre puisse atteindre. Par des essais de détail et acquis depuis longtemps à la notoriété, on savait que les irrigations empruntés à l'eau de la Durance améliorent lentement le sol et que tout est profit dans les sédiments qu'elle abandonne. Il ne s'agissait plus que d'augmenter, dans une proportion importante, cette nature de dépôt, et de créer, par un colmatage méthodique, ce que l'on peut appeler une manufacture de terres. C'est le titre et l'honneur de M. Thomas d'avoir réussi dans ce dessein ; l'idée était dans le domaine public, et il est loin de la revendiquer ; ce qui lui appartient, c'est l'exécution sur une grande échelle, ce sont les détails ingénieux dont elle est accom-

pagnée, et le soin persévérant qu'il y a apporté ; c'est surtout le privilége d'une situation particulière, mis au service d'un objet d'utilité publique.

Une fois en possession de son domaine et à l'abri des oppositions, le propriétaire du Pontet commença la besogne. Les terres furent épierrées, nivelées, bordées de bourrelets destinés à retenir les eaux ; chaque champ formait ainsi une vaste caisse où le limon en suspension se déposait en couches successives, et dont le niveau s'élevait d'autant plus vite que l'eau était plus chargée de corps fertilisants. J'ai parlé de manufacture, c'est sur les lieux qu'on peut s'assurer de l'exactitude de ce mot. Telle pièce de terre, à l'état de préparation, n'avait que quelques pouces de profondeur; telle autre en avait déjà plusieurs pieds ; celle-ci offrait l'aspect d'une mare avec quelques points découverts ; celle-là portait des moissons. Et il ne faut pas croire que l'eau fût stagnante dans ces caisses ; l'air en eût été affecté, et il aurait fallu traverser encore une période d'insalubrité pour arriver à une période définitive d'assainissement. On y a pourvu. L'eau traverse lentement les terres ; elle n'y séjourne pas. Le canal qui circule dans la propriété a sa pente réglée, champ par champ, repère par repère : une vanne verse à la cote supérieure l'eau que reçoit à la cote inférieure une rigole d'écoulement ; de loin en loin, de profondes tranchées, tantôt souterraines, tantôt à ciel ouvert, recueillent tous ces petits affluents et les jettent dans un ruisseau de vidange qui, après un nouveau service d'irrigation, débouche définitivement dans le Rhône. Tout l'art, et il est grand, consiste dans le maniement des eaux,

dans leur séjour calculé sur une surface donnée, assez long pour amener la précipitation des terres, pas assez pour engendrer des miasmes qui vicient l'atmosphère. Ces opérations sont maintenant conduites avec une telle sûreté, que les fièvres ont disparu des environs, et ce qui y contribue le plus, c'est le soin que l'on met à débarrasser les caisses que l'eau traverse de toutes les matières végétales dont la décomposition joue un si grand rôle dans l'insalubrité des pays à marécages.

Il n'y a qu'un petit nombre d'années que M. Thomas s'est mis à l'œuvre, et ses prévisions n'ont reçu qu'un seul démenti, c'est qu'il a réussi plus vite qu'il ne l'espérait; là où il croyait travailler pour une autre génération, il lui a été donné de travailler pour lui-même. L'aspect du pays a complétement changé; il n'y a rien de plus beau dans le Comtat, où la campagne offre tant de surprises. Ce hameau du Pontet est devenu un véritable bourg qui, au lieu de 50 habitants, en compte 1,200, non plus comme autrefois émaciés et maladifs, mais robustes, actifs, ayant recouvré l'énergie avec la santé, et sur lesquels 500, hommes ou femmes, trouvent de l'occupation dans les usines du manufacturier auquel ils doivent de respirer un air plus vital. Les jeunes filles, les enfants ont le travail de la soie dans ses diverses branches, une filature, un moulinage, un tissage mécanique; les hommes ont les deux fabriques de garance et de garancine, une distillerie d'alcool de garance et de sorgho, et une fabrique d'acide sulfurique. Il y a de l'emploi pour tous, suivant les sexes et suivant les forces. En même temps, la contrée s'enrichit de conquêtes plus

durables encore, et enrôle de nouveaux bras dans des cultures vraiment profitables. A peine un champ jusque-là stérile a-t-il reçu des dépôts suffisants pour en commencer l'exploitation, que la charrue le divise pour y faire pénétrer l'air et la lumière; puis, après une ou deux façons, on y sème du blé, qui fournit des épis vigoureux, et qui, par des assolements bien entendus, alterne avec la garance, la pomme de terre, le topinambour, la betterave et le sorgho. Ailleurs, ce sont des vergers de mûriers qui suffisent pour élever cent onces de graines de vers à soie, et le long des canaux des bordures de peupliers qui arrivent promptement à des proportions merveilleuses. Plus loin, des prairies naturelles et artificielles servent à l'entretien d'un nombreux bétail, tandis que, sur les hauteurs, la vigne et l'olivier restent comme types des cultures méridionales, lorsque des eaux abondantes ne les modifient pas.

Toutes ces créations ont coûté des sommes considérables, et à vrai dire M. Thomas n'a pas compté; bien des années s'écouleront avant que le produit couvre la dépense. Et pourtant il n'est pas découragé. Au nord-est du Pontet se trouve une vaste étendue de terres caillouteuses, sans eau, sans arbres, même sans arbustes, un vrai désert, dont les personnes qui ont vu les plaines de la Crau, en Provence, peuvent se former une idée exacte. M. Thomas se propose d'en faire une campagne aussi fertile que son domaine du Pontet qui, de la dernière classe du cadastre, est aujourd'hui passé à la première. Ces landes sont connues dans le pays sous le nom de *garrigues;* elles sont exposées à toutes les violences des vents du nord, et semblent

mettre au défi la main de l'homme. Comme leur niveau les rend accessibles aux eaux de la Durance, M. Thomas ne désespère pas d'y porter la fécondité. Déjà il en a acquis une grande partie et y a dirigé un canal, dont les dérivations nombreuses sillonnent cette surface, et sur les bords desquelles six rangs de peupliers servent à la fois d'encadrement et d'abri. Les travaux de colmatage ont commencé, et, dans quelques années, ces garrigues auront perdu leur triste réputation; au lieu d'une lande, on aura des champs arrosés qui donneront au fisc un produit, à l'homme un élément de travail : on aura de belles moissons, là où de temps immémorial il n'y avait place que pour des bruyères.

J'ai insisté sur cette digression, et mon excuse est dans l'impression que j'ai reçue. Ce sujet appartenait plus naturellement aux économistes et aux agronomes, dont l'autorité y est si bien établie, à MM. Hippolyte Passy, Léonce de Lavergne et Baude, aussi compétents que je le suis peu. Mais j'ai voulu en tirer cette conclusion, qui me ramène sur mon terrain, c'est que partout où l'industrie se montre capricieuse ou ingrate, il y a dans un retour aux ressources du sol des compensations inespérées, qui trompent moins si elles coûtent plus d'efforts, et que mettent en évidence tantôt les inspirations de la nécessité, tantôt l'influence persévérante de quelques hommes de bien.

XIV

Conclusion.

Me voici arrivé au bout de mon itinéraire, et il ne me reste plus qu'à résumer rapidement les faits dont on a pu suivre le détail.

Envisagée dans son ensemble, l'industrie de la soie et des soieries est une de celles qui marchent du pas le plus ferme à la conquête du consommateur et dont le champ s'agrandit le plus à mesure que les civilisations se raffinent. Avec le goût du luxe qui se répand jusqu'à l'abus et gagne toutes les classes, les étoffes riches se substituent aux étoffes communes, et comme le besoin de se distinguer s'excite en raison des positions qu'on lui enlève, il s'établit, entre les étoffes riches, une sorte d'émulation pour se surpasser l'une l'autre et viser à l'effet soit par la cherté, soit par l'originalité. S'il s'agissait ici d'une étude purement morale, il y aurait beaucoup à dire sur cet entraînement et sur les tristes conséquences où il aboutit. Il est bien certain que, dans plus d'un cas, de semblables excès conduisent les familles à la ruine, si ce n'est au déshonneur, et qu'ils entrent pour beaucoup dans la recherche de la fortune, n'importe par quels moyens et au mépris des avertissements de la conscience. Malheur à qui ne sait pas s'en défendre ni en préserver les siens! une fois sur cette pente, on ne s'arrête pas quand on veut, ni comme on veut; ce sont autant de servitudes onéreuses que la société crée à ceux qui n'ont pas le courage de s'en affranchir.

Pour avoir une idée exacte de ce mouvement qui pousse les populations vers le luxe, il suffit de citer des chiffres dont l'éloquence ne peut être contestée. Je les emprunte à un bon juge en ces matières, M. Arlès-Dufour (1). De 1851 à 1855, c'est-à-dire dans le cours de quatre années seulement, l'exportation de nos soieries s'est élevée de 1,799,000 kilogrammes à 2,649,000 kilogrammes ou de 240 millions à 352 millions de francs, tandis que la consommation intérieure s'élevait de son côté de 135 millions à 180 millions : ce qui donne un total de 532 millions pour la production de la France en soieries et rubans purs ou mélangés. Ainsi l'augmentation est de 157 millions, ou, à peu de chose près, de 40 millions par an. Il est vrai que les chiffres de 1856 et de 1857 ne se maintiennent pas à ce niveau et que, pour 1858 également, il y aura beaucoup à en rabattre ; mais ce sont là des temps d'arrêt, comme il en survient après toutes les exagérations, et qui forcent une industrie à se retremper à l'école de l'adversité. Il est à croire que celle-ci en sortira plus vigoureuse, mieux armée, pourvue d'instruments qui lui assureront une supériorité nouvelle et agrandiront encore le cercle de ses débouchés. L'emploi des procédés mécaniques y est récent, et quand les frais de premier établissement auront été amortis, on arrivera à des économies dans la production dont il est impossible de fixer la limite. Ce n'est pas trop augurer des destinées de cette fabrication que de porter à un milliard la somme des produits qu'avant peu elle sera

(1) Pièces justificatives, lettre H.

appelée à fournir. L'une de ses forces, et elle est grande, c'est son caractère vraiment national. Tandis que d'autres industries demandent à la loi du pays les moyens d'exister et se prévalent de leur faiblesse pour jouir des bénéfices d'un régime particulier, l'industrie des soies et des soieries n'a puisé sa force qu'en elle-même, elle n'a eu ni défaillances ni prétentions, elle n'a cherché dans le privilége ni une garantie, ni un appui; au lieu de fuir la lutte, elle en a résolûment couru les chances, elle s'est, par son action propre, ménagé une place dans le monde entier, et, de l'aveu même de ses rivaux, l'avantage lui est resté partout où elle a été admise à combattre.

Par une analyse sommaire, on peut voir comment se répartissent, entre les divers agents qui y concourent, les profits que procure cette industrie si digne d'intérêt. Sur les 532 millions de valeurs qui se rattachent à l'année la plus favorisée, 177 millions ont été affectés aux mains-d'œuvre diverses et aux bénéfices de fabrication, 355 millions à l'achat des matières premières, et, en évaluant à 2,400 francs la production moyenne d'un métier de soieries, on arrive au nombre de 220,000 métiers pour l'ensemble de la France. Quant aux matières, c'est à la France également qu'en 1855 nos fabricants en empruntaient la majeure partie; elle en fournissait à cette date 190 millions contre 132 millions de provenance étrangère, inégalement distribués entre l'Italie, l'Espagne, le Levant et l'Asie orientale. Depuis lors, et par l'effet de récoltes appauvries, ces proportions ont changé, et les gréges d'Asie ont dû combler les vides qu'avait causés sur nos marchés un fléau

qui semble mettre la science au défi. Tout n'a pas été dommage dans cette épreuve; elle a rendu plus familières à notre industrie des soies au sujet desquelles régnaient quelques préventions, ménagé un aliment nouveau à notre commerce et à notre navigation lointaine, et créé un lien de plus entre des pays que rapprochent les besoins, même quand les mœurs et les distances les séparent.

Pendant que la France marchait ainsi, les pays étrangers la suivaient avec une persévérance souvent heureuse; tout en reconnaissant sa force, ils ne désarmaient pas devant elle. Dans la production de la soie, la Lombardie maintenait ses avantages et arrivait, en 1855, à une somme que l'on porte à 300 millions de francs; le Piémont, de son côté, dépassait 100 millions. Il est inutile d'ajouter que ces chiffres ont décru, en 1856 et 1857, des deux tiers ou de la moitié, sous l'influence de la maladie régnante. Dans la production des soieries, l'élan était général, et, sur quelques points, si caractérisé, que nos fabriques en ont éprouvé une surprise mêlée d'inquiétude. L'Autriche a essayé de la liberté de l'industrie et s'en est bien trouvée; des statistiques un peu anciennes évaluent à 71 millions les soieries qu'elle produit, et ce chiffre doit être aujourd'hui dépassé; la Suisse, qui a toujours vécu sous un régime libre, y a puisé une vigueur que tout le monde aime à reconnaître, et ses 40,000 métiers représentent une production de 96 millions; le Zollverein, depuis que ses institutions se prêtent mieux au mouvement des échanges, crée pour 77 millions de soieries pures et 25 millions de soieries mélangées, en tout 102 millions;

l'Angleterre, enfin, qui ne repousse aucune soierie étrangère, et en consomme pour plus de 100 millions de francs, n'a pas vu ses manufactures dépérir et s'effacer devant cette importation ; elle a aujourd'hui environ 100,000 métiers, produisant pour 200 millions de tissus, dans lesquels la soie domine. En récapitulant les forces productives de ces quatre États, les seuls dont la rivalité soit sérieuse, on arrive à un total de 469 millions, inférieur de 63 millions à celui de la production française. Et si on y ajoute le travail de petites fabrications éparses en Italie, en Espagne, en Russie, en Belgique et en Hollande, dans la Grèce et dans la Turquie, on n'en aboutit pas moins à cette conclusion que la France produit à elle seule autant de soieries que le reste de l'Europe.

Parmi ces concurrences, il en est une plus redoutable que les autres, c'est celle de l'Angleterre, et j'ai un motif pour y insister. L'un de mes illustres confrères de l'Institut, M. Guizot, m'a exprimé à ce sujet des craintes qui, dans sa bouche, ont un grand poids et sont de nature à ébranler mes convictions. Oui, c'est un rude jouteur que l'Angleterre, et il est rare qu'elle cède un terrain sur lequel elle a mis le pied. Son génie est si grand dans les affaires, et elle y apporte tant de persévérance, tant de ressources, une volonté si ferme, servie par un esprit si actif, un tel ensemble de relations et de débouchés, qu'une nation aux prises avec elle a besoin de regarder de près à ses moyens de défense, et de ne s'oublier ni un jour ni une heure, si elle veut conserver sa position. C'est le cas pour l'industrie des soieries. L'Angleterre y a porté une réforme ; elle a

vu ce qui lui manquait et a essayé d'y suppléer ; comme elle péchait du côté de l'ornement, elle a multiplié les écoles de dessin avec la grandeur qu'elle met dans tout ce qu'elle crée ; on en compte aujourd'hui près de deux cents d'ouvertes, et il s'y forme des élèves avec lesquels nos artistes auront à compter un jour. Que Lyon se tienne pour averti et ne s'endorme pas dans une confiance imprudente. Le goût lui-même se déplace ; il a passé de l'Italie à la France, et la France ne le conservera pas sans quelques efforts. D'ailleurs, à y regarder de près, on trouverait, dans ce qui sort de nos métiers, des altérations sensibles, qu'un peintre estimé, M. Saint-Jean, signalait dans un rapport officiel. Nos étoffes n'ont ni la correction ni l'originalité de celles du dernier siècle ; les dessins n'en sont ni assez achevés, ni assez étudiés ; la mode commande, il faut aller vite, et le plus souvent on se contente d'ébauches ; on vit sur le passé et on n'invente pas ; les mêmes motifs se retrouvent, et, dans les tissus à plusieurs couleurs, l'harmonie est sacrifiée à l'éclat. Il serait donc à propos de mieux se garder et de se négliger moins sur ce domaine de l'art, qui est encore le nôtre, mais dont l'Angleterre a entrepris la conquête. Du côté de la Suisse et de la Prusse, il faudrait aussi veiller avec plus de soin ; c'est de là qu'est partie cette fabrication économique qui a frappé d'impuissance nos villes du Midi, et qui empiète chaque jour sur les articles où Lyon et Saint-Étienne ont si longtemps dominé. L'industrie est un combat qui n'a ni trêve ni fin, et dans lequel le moindre repos peut être le commencement d'une défaite.

Si maintenant on examine la part que ménage cette fabrication opulente aux agents laborieux qui s'y dévouent, on trouve qu'elle est, dans les jours réguliers, supérieure à celle qu'offrent les autres fabrications ; mais cette supériorité est accompagnée de tant de troubles, de tant d'incertitudes, d'alternatives si douloureuses, qu'elle ne saurait être un objet d'envie, et qu'il vaudrait mieux l'échanger contre un peu plus de sécurité dans les existences. En passant en revue les pays que j'ai visités, j'ai essayé de faire ressortir ce que chacun d'eux offre de caractéristique, et en quoi diffèrent ou se rapprochent les ouvriers de l'industrie que j'avais à étudier : chez l'Allemand, plus de patience et de flegme ; chez le Suisse, un sentiment plus juste du droit et un caractère mieux trempé ; chez le Français, plus d'ardeur, plus d'invention, un esprit plus prompt et éveillé jusqu'à la turbulence. Il ne me reste plus qu'à confondre cette variété d'aspects dans une impression générale, qui, à des degrés divers, s'applique à la classe tout entière, et que les exceptions mêmes ne feraient que confirmer et justifier.

L'ouvrier d'aujourd'hui n'est plus l'ouvrier d'autrefois, et, qu'on le regrette ou qu'on s'en applaudisse, il faut passer condamnation là-dessus. J'ai habité Lyon il y a trente ans, et mes souvenirs me fournissaient des éléments de comparaison. Ce ne sont plus les mêmes hommes ; ce sont d'autres mœurs, une autre tenue, presque une autre race. Matériellement la condition a changé ; moralement elle a changé plus profondément encore. Dans les logements, dans les vêtements, dans toute l'existence apparente, se

montre, à défaut des moyens, le désir de se rapprocher des classes qui jouissent de plus d'aisance, de marcher au même niveau et sur le même rang. L'ouvrier ne se résigne plus à être et à paraître ouvrier ; il aspire à mieux vaguement, sans but bien défini ; il a sa chimère et, quand les déceptions arrivent, il s'en prend au patron, aux riches, au gouvernement, à la société, à tout le monde, excepté à lui-même. L'interroge-t-on, cette situation de son esprit se révèle à l'instant. Le champ de ses idées n'est plus circonscrit dans la profession qu'il exerce ; c'est le sujet dont il s'occupe le moins et dont il parle le moins volontiers ; il aime à faire preuve de connaissances plus étendues. Son langage aussi s'est élevé et prend le tour de ses lectures ; il disserte, il est raisonneur, il se pique d'aller au fond des choses. Il a sur l'industrie, sur la politique, sur les événements, des idées à lui et qu'il tient à exprimer ; il ne veut paraître indifférent à rien de ce qui touche les classes qui lui sont supérieures. C'est toujours le même sentiment : sortir de sa sphère et viser plus haut. Cette situation est nouvelle, et il vaut mieux la voir en face que la nier ; elle explique le trouble des relations qui existe, sur bien des points, entre ceux qui commandent le travail et ceux qui l'exécutent, ces incompatibilités, ces malentendus qui pourraient, à un jour donné, aboutir à de graves désordres. L'ouvrier, pour se résumer en un mot, a pris de l'ambition. Cette ambition, d'où lui est-elle venue, et parviendra-t-on à l'éclairer et à la régler ?

L'origine de cette ambition est facile à entrevoir ; elle

est commune à toute la génération nouvelle. Les priviléges abusifs ayant disparu, il y a eu dans la société un mélange de rangs auquel la population laborieuse n'a pu assister comme à un simple spectacle. Elle s'en est émue et a suivi de l'œil, et non sans envie, ces hommes qui sortaient de son sein pour s'élever à de grandes positions. La volonté de parvenir était déjà née ; il n'y manquait plus que l'instrument ; on le lui a donné, et dans la mesure la plus large. L'instruction a été mise à la portée de tous ceux qui voulaient s'instruire, sans exception, sans exclusion, avec une libéralité qui sera l'honneur de ce siècle et, c'est mon espoir, la grandeur des siècles à venir. Mais si nous avons la gloire de ce mouvement vers la culture de l'esprit, nous en avons les embarras et les charges. Entre l'ouvrier illettré d'autrefois et l'ouvrier qui a fréquenté nos écoles et nos cours, il y a une ligne de démarcation très-profonde ; on a donné à ce dernier une force que l'autre n'avait pas, une arme qu'il est tenté de retourner contre la société qui la lui a fournie, et dont il abuse avant d'en bien comprendre l'usage. La période de transition est rude et l'on peut s'en apercevoir. Cette fierté sournoise de l'ouvrier, cette attitude hostile qu'il garde ont pour cause les premiers enivrements de son éducation ; il y a puisé le sentiment exagéré de sa valeur et l'ambition d'un rôle plus élevé que celui que la destinée lui assigne. Je suis convaincu que c'est là un effet très-passager, aggravé par les circonstances et par les divagations de ces sophistes que la fatalité a jetés sur sa route pour l'égarer et le pervertir. L'expérience et le temps guériront le trouble des esprits,

et déjà des compensations nous sont acquises. Ce nouveau travers des ouvriers les a en partie affranchis de leurs anciens vices; ils se gouvernent mieux, mettent plus d'ordre dans leur conduite, tombent moins souvent dans ces écarts hideux qui mènent à l'abrutissement. S'ils n'ont pas encore, au degré qui convient, le respect d'autrui, ils commencent à se respecter eux-mêmes; avec l'orgueil, de meilleures habitudes sont venues et, en somme, la condition générale s'est améliorée.

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer si l'on veut agir sur eux; des ouvriers plus instruits demandent une direction plus éclairée; les devoirs s'élèvent avec les nécessités des temps. Le point essentiel, c'est de ne pas se méprendre sur ce que sont les ouvriers, et de ne pas attendre d'eux ce qu'ils ne peuvent plus donner. On a désormais affaire à des hommes parmi lesquels le niveau de l'intelligence a monté, mais qui de ce changement d'état ne mettent encore en évidence que les prétentions qu'il inspire. Voilà le fort et le faible de notre situation. Ce qui la complique, c'est que les ouvriers n'entendent relever que d'eux-mêmes, ou bien, entre les influences extérieures, choisissent les plus insensées, les plus funestes au repos commun et à leurs propres intérêts. Il y a donc là un grand problème à résoudre, et c'est beaucoup qu'il soit bien posé. L'action, pour être efficace, doit être surtout voisine, immédiate et personnelle; l'ouvrier résiste à ce qui vient de trop loin et sent l'apprêt; les flatteries ne le désarment pas et le bienfait n'enchaîne pas toujours sa reconnaissance. Une modification sérieuse ne peut dès lors avoir

pour promoteurs et pour agents que les hommes qui les entourent et les occupent; aucun bien durable ne se fera sans ce concours, et, quant aux moyens à employer, il en est auxquels le cœur le plus obstiné cède tôt ou tard, c'est une bienveillance mêlée de fermeté et une générosité naturelle unie à un invariable esprit de justice.

PIÈCES JUSTIFICATIVES
ET NOTES

NOTE A.

Page 29.

La lettre suivante dont j'ai dû retrancher ce qui m'était trop personnel renferme, sur l'organisation des filatures de la Drôme, des détails trop intéressants; elle part en outre d'un sentiment trop respectable pour que je ne l'insère pas à titre de document et de document essentiel.

Voici à quelle occasion elle me fut adressée.

Dans la première partie du rapport que je lisais par fragments à l'Académie, j'avais dit un mot des établissements confiés à la direction de religieuses et à la surveillance d'un aumônier, établissements qui devaient, dans le cours de mon travail, former la matière d'un chapitre très-étendu. Cette partie de mon rapport fut reproduite par plusieurs journaux du Midi, et il paraît que quelques expressions éveillèrent, chez des membres du clergé, une susceptibilité très-honorable, quoiqu'à mon sens exagérée.

Ainsi, à propos de ces fondations industrielles que tempere l'élément religieux, j'avais dit que sur quelques points il y avait eu *excès et ostentation*, et ailleurs, que ces établissements participaient *du couvent et de la manufacture*.

C'est à ce sujet que l'aumônier de la filature de Montboucher, près Montélimar, crut devoir élever une réclamation accompagnée de renseignements très-précieux sur l'établissement qu'il dirige.

J'aurais pu laisser à la suite de mon rapport le soin de me justifier et d'attester quel sentiment de bienveillance et de sympathie j'apportais dans mon jugement sur ces expériences vraiment méritoires; mais j'ai fait à la lettre de M. l'abbé Meyzonnier une concession qui, je l'espère, lui paraîtra satisfaisante; j'ai effacé de ce volume les mots d'*excès et ostentation* qui lui avaient semblé rigoureux : quant au mot *couvent* contre lequel il s'élève, il m'a été impossible d'y renoncer. C'est le seul qui donne une idée exacte du caractère de ces établissements. Mais ce mot n'a rien qui soit de nature à blesser des cœurs religieux, et aux détails qui l'accompagnent, on s'assure que, dans la pensée de l'auteur comme dans celle de ses lecteurs, il ne doit donner lieu qu'à de bonnes interprétations. Cet éclaircissement fourni, je n'ai plus qu'à laisser parler le respectable et judicieux aumônier de Montboucher.

A MONSIEUR LOUIS REYBAUD,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES, ETC.

AU SUJET DE SON RAPPORT SUR L'INDUSTRIE DES SOIES.

MONSIEUR,

L'Académie des sciences morales et politiques vous avait confié l'honorable mission d'aller étudier sur les lieux la situation de notre industrie séricicole, soumise à de cruelles épreuves depuis quelques années. Vos études n'ont pas eu pour objet seulement l'état matériel de cette riche et importante branche de notre industrie nationale ; mais vous avez voulu connaître aussi la position morale de la classe ouvrière dont elle est le principal et, pour un grand nombre, l'unique moyen d'existence. En révélant les désordres auxquels la vie d'atelier l'expose, vous avez par là même proclamé l'obligation pour ceux qui l'occupent de prendre d'efficaces moyens pour les prévenir. Ce devoir a été compris par la plupart des chefs manufacturiers, et vous avez constaté que, presque sur tous les points, chacun mettait un louable empressement à les remplir. Vous signalez les précautions exceptionnelles que quelques-uns ont cru devoir prendre depuis longtemps.

J'ose, Monsieur, avec tout le respect qui est dû au savoir le plus distingué, et tous les égards que commande une âme conscien-

cieuse et à sentiments élevés, venir porter à votre obligeante attention les termes de votre écrit, qui ont soulevé des récriminations que votre loyauté ne considérera pas comme dénuées de fondement. J'élève la voix, parce que depuis bientôt douze ans, je suis attaché à un établissement séricicole où ont été introduites des religieuses, en qualité d'aumônier, et qu'il m'est difficile de comprendre pourquoi il faudrait s'alarmer de les voir pénétrer dans les ateliers de ce genre, et ce qu'un patron peut faire de plus avantageux pour les intérêts des jeunes filles qu'il occupe.

La filature et l'ouvraison ont cessé d'être un travail domestique, pour devenir une occupation de communauté sous la direction immédiate d'un chef d'atelier. Vous l'avez constaté ; et le tissage, dites-vous, tend à subir la même transformation. Considéré au point de vue matériel, vous saluez ce changement avec satisfaction et mettez clairement en relief les avantages qui devront en résulter pour la consommation publique et le bien-être de la classe ouvrière. Envisagé au point de vue moral, faut-il tenir le même langage ? Tel n'est point complétement votre avis. Vous déploreriez de voir la jeune fille s'éloigner de l'œil maternel pour aller seule, sans expérience, se réunir à un plus ou moins grand nombre de jeunes filles de son âge, si le patron ne prenait de sérieux moyens pour neutraliser les désordres dont ses ateliers deviendraient la source inévitable. Tout homme réfléchi, et ayant à un degré quelconque l'expérience des hommes et des choses, se rangera facilement à votre avis. La vie commune, par elle-même, crée des dangers respectifs à la moralité des individus. Ils deviennent d'autant plus grands que les masses sont plus nombreuses, que les sujets ont moins d'expérience, et qu'ils sont à un âge où les passions sont plus ardentes. Une discipline sérieuse, une surveillance vigilante et dévouée peuvent seules les conjurer.

Ces dangers, nous dit votre rapport, ont été compris par le pa-

tron de la filature et de l'ouvraison et prévenus par des éléments moralisateurs efficaces. Vos investigations, Monsieur, n'avaient pas pour but ce genre d'ateliers. Votre trop bienveillante affirmation n'a donc rien qui doive surprendre. Jusqu'à preuves contraires, les convenances commandaient un pareil langage. Mais un examen approfondi de la moralité de ces ateliers, en général, permettrait-il de rendre à chaque patron un aussi flatteur témoignage? Il serait au moins prudent d'en douter. Une pareille déclaration émanant d'un homme de votre autorité ne pourrait-elle pas avoir pour fâcheux résultat de laisser croire que tout est fait, tandis que rien de sérieux n'a été tenté, et d'endormir dans une pernicieuse sécurité ceux qui auraient le plus de reproches à s'adresser et les pères de famille avec eux. On ne craint pas de parler comme je le fais, quand on vit au centre de ces ateliers, quand on est en contact immédiat avec la classe qui les fréquente et qu'on est à portée de sonder chaque jour les plaies qui la rongent. Dire que la plupart des patrons, depuis quelques années, réfléchissent sérieusement sur la position que leurs établissements font à la moralité de leurs ouvrières, et sentent qu'ils leur doivent quelque chose de plus que du pain; qu'ils seraient disposés à faire des sacrifices pour protéger leur innocence et leur honneur, et qu'ils appellent de tous leurs vœux le jour où ils pourront disposer d'éléments faciles et à leur portée : ce langage ne serait contesté par personne. Mais de ce travail qui s'élabore dans leur esprit, conclure que tout est fait; c'est pousser l'indulgence trop loin, et s'exposer à se faire démentir par les faits. Quelle discipline, en effet, les patrons ont-ils établie dans leurs ateliers, autre que celle qui existait à une époque où tant de plaintes étaient formulées contre eux? Quelle surveillance exercent-ils sur leurs ouvrières qui passent toute la semaine sous leurs toits, en dehors du travail? A peu près aucune. A-t-on re-

marqué quelque changement satisfaisant dans la manière d'être de ces jeunes filles ? Ont-elles déserté, par exemple, ces amusements publics, le fléau et la désolation des lieux qui en sont le théâtre et qui ne sont presque alimentés et entretenus que par elles? Et ce luxe effréné qui tend à les sortir de leur condition, et pour se soutenir les condamne quelquefois à prendre sur leurs besoins essentiels, ou à laisser se consumer dans la plus affreuse misère de vieux parents dont elles pourraient et devraient être l'appui et le soutien, ne va-t-il pas croissant plutôt que de s'affaiblir? Sont-elles plus instruites en matière religieuse et mieux formées à la connaissance des devoirs de la femme appelée à la direction d'une maison? Impossible de répondre à toutes ces questions autrement que d'une manière négative; et, si rien n'est changé, à qui la faute? Ah! ne l'imputons pas à la jeune fille, elle est plus à plaindre qu'à condamner, mais bien à ceux qui, en la dérobant aux éléments moralisateurs de son âge, n'ont pris aucune précaution pour les remplacer. On les cultive avec autant de succès que le reste de la société, l'expérience en fournit la preuve. Elles ne produisent des fruits de désordre et de perversité que parce qu'elles sont abandonnées à elles-mêmes, comme la meilleure terre ne produirait que des ronces et des épines, si la main d'un laboureur actif ne venait la visiter de temps en temps. On trouve plus de tenue extérieure dans nos ateliers, c'est possible; mais qu'on ne se laisse pas prendre à tout ce décor qui n'est autre chose qu'un trompeur palliatif. Le fond reste le même, et le mal, pour être moins apparent, n'en est pas moins réel. Il ne pourra disparaître qu'autant que des précautions autres que celles qui ont été prises jusqu'ici seront employées.

Mais, Monsieur, je laisse de côté ces considérations. J'ai été emporté au delà des limites que je m'étais posées pour en parler lorsque j'ai mis la main à la plume. Votre étude avait spécialement

pour objet les ateliers où se tisse la soie. Cette industrie cessera probablement bientôt aussi d'être un travail domestique. Cette transformation ne laissera plus travailler la jeune fille sous l'œil de sa mère. Or, ici s'ouvre la série des dangers qui peuvent naître de la vie commune indisciplinée, et cesse un état de choses dont on ne pouvait que s'applaudir dans l'intérêt de la moralité et de la bonne éducation de l'ouvrière. Mais, dites-vous, les hommes, à qui est due l'initiative de cette innovation, les ont appréhendés les premiers, et ont pris, en même temps, des précautions salutaires pour les conjurer. Vous pensez même que sur quelques points, il y a eu *excès* et *ostentation*. Vous parlez de ces manufactures avec détail, vous révélez la discipline religieuse à laquelle elles ont été soumises; et vous terminez votre tableau, en disant que ces établissements ressemblent plutôt à un *couvent* qu'à une manufacture.

A ce signalement, Monsieur, il est aisé de reconnaître les établissements que vous avez en vue, et de savoir à qui doivent être appliquées les épithètes *d'excès* et d'*ostentation* dont vous vous servez pour qualifier les précautions qu'ont jugé à propos de prendre ceux qui les dirigent. Se servir de pareilles expressions pour désigner ce qu'ont fait des hommes qu'entoure la considération publique, et qui, à cause de leur intelligence et de leur probité, figurent avec autant d'honneur dans le monde social qu'industriel, est-ce un choix heureusement inspiré? Vous stigmatisez leurs manufactures du mot de couvent; n'avez-vous pas craint de faire tomber leur œuvre dans le domaine du ridicule, et d'arrêter les élans généreux de beaucoup de patrons qui songeaient à les imiter, dans la crainte de partager leur sort? Vous n'ignorez pas le tyrannique empire qu'exerce l'ironie sur la conduite des hommes. Que de personnes à l'oreille desquelles le mot de couvent ne retentit pas toujours avec harmonie!

Vous n'avez pas été le premier, Monsieur, à employer les ex-

pressions dont on a à se plaindre. La jalousie, dont le principal rôle est de dénaturer chez son voisin ce qu'elle ne peut pas ou n'a pas le courage d'imiter, s'en était servie avant et avec d'autres intentions que les vôtres. Or, pour faire justice de ces imputations, il suffit de connaître l'époque où ces manufactures furent religieusement organisées. Elles comptent quinze et vingt ans d'existence; était-il de bon ton alors de faire ostentation de religion? Ne fallait-il pas un courage presque à la hauteur de l'héroïsme pour se mettre au-dessus des sarcasmes qui étaient réservés à ceux qui voulaient arborer en plein vent le drapeau religieux?

Mais cette organisation n'aurait-elle pas été commandée par des nécessités de position locale, par le besoin d'avoir des ouvrières et la difficulté de s'en procurer, je ne veux pas atténuer le mérite des hommes qui l'ont établie. Obéir à leurs convictions religieuses a été leur premier mobile, mais il n'a rien d'incompatible avec la considération que je viens d'émettre; elle a dû peser de quelque poids dans leur détermination; et pourquoi faudrait-il le trouver mauvais? La religion a-t-elle jamais condamné une combinaison d'où pouvaient naître ses intérêts et les intérêts matériels de ceux qui en étaient les auteurs?

En visitant ces manufactures soumises à une direction religieuse, avez-vous fait attention, Monsieur, à leurs colossales proportions? Avez-vous supputé le nombre d'ouvrières qu'elles occupaient et remarqué qu'elles avaient des voisins dont le travail en réclamait également? quel est l'intérêt du propriétaire? que ces établissements édifiés à grands frais ne subissent pas de chômage, mais fonctionnent tous les jours et dans toutes leurs parties? La localité où ils sont situés peut-elle fournir un contingent d'ouvrières au niveau des besoins de l'atelier? Évidemment non. Quoi donc de plus sage et de plus intelligent que ce qu'ont fait ces industriels? Ils ont pratiqué de faciles avenues aux jeunes filles

placées aux extrémités les plus reculées. Ce système a rendu accessible l'industrie du tissage à un plus grand nombre; n'est-ce pas un bienfait pour la classe pauvre? Elle a cessé d'être le privilége exclusif de quelques ouvrières qui, sentant le besoin qu'on avait d'elles, devaient affecter des prétentions d'autant plus intolérables qu'elles croyaient avoir plus d'importance; le consommateur n'y trouve-t-il pas son intérêt? Venez à nous, ont-ils dit aux jeunes filles des lieux les plus éloignés, et ne vous préoccupez ni de votre logement, ni de votre entretien, ni de votre alimentation. Notre toit vous servira d'asile, et, après contrats consentis avec vous où vos parents, nous nous chargerons de pourvoir à tous vos besoins. Confiez-nous vos enfants, ont-ils dit aux parents. Nous allons les soustraire à votre tutélaire protection, c'est vrai; nous assumons sur nos têtes une immense responsabilité, nous l'avons compris; mais nous l'acceptons tout entière. Nous revêtons à leur égard toutes les obligations, sans distinction, que la Providence vous avait imposées, nous le savons, soyez sans inquiétude. Sous notre main, elles retrouveront de secondes mères: c'est la religion qui les a formées, et qui leur commande de les aimer comme vous les aimez vous-mêmes. Elles les instruiront, les dirigeront, les surveilleront et s'occuperont de leurs besoins avec la même sollicitude que vous. Une famille qui est obligée de se séparer de ses enfants qu'elle aime et à l'honneur desquels elle tient n'est-elle pas heureuse de savoir qu'elle les place entre des mains sûres? Ils ont donc appelé des religieuses à leur secours; qu'avaient-ils de mieux à faire? Ils savaient bien qu'entre leurs mains leurs intérêts ne seraient pas trahis et que toutes les promesses qu'ils avaient faites aux ouvrières et aux parents seraient scrupuleusement observées. Que d'exemples les autorisaient à tenir cette conduite! Les hôpitaux, les camps, les salles d'asiles, les crèches, les vieillards, les pauvres, presque toutes les

jeunes filles de la société, sans distinction, sont entre les mains des religieuses ; n'était-ce pas pour eux une preuve de la sympathie de la société pour elles? Devaient-ils s'attendre à voir leurs manufactures assimilées à un couvent plutôt que ces divers établissements publics où elles sont bien autrement maîtresses et indépendantes?

Ils ont érigé une chapelle, ils ont appelé un aumônier. De concert avec leur évêque, ils ont établi un service religieux, et pourquoi faudrait-il le trouver extraordinaire? Une commune même numériquement moins importante n'est-elle pas dotée d'un service religieux régulier, ne compte-t-elle pas un titulaire qui la dessert? Et on s'étonnerait qu'un établissement où se trouvent de trois à quatre cents ouvrières à demeure soit mis sur le même pied? La commune n'a-t-elle pas à y gagner? Quelle est l'église qui a été construite pour recevoir de trois à quatre cents personnes de plus que le chiffre de ses habitants? Serait-il juste de lui imposer des frais de reconstruction ou d'agrandissement pour une population flottante qui lui est étrangère?

Une pareille organisation favorise-t-elle les intérêts du patron? en l'établissant a-t-il obéi à des espérances de bénéfices plus avantageux? Le contraire n'est pas difficile à démontrer. Pour loger et nourrir un personnel d'ouvrières semblable à celui qu'ils occupent, quel local n'ont-ils pas été obligés d'enlever à l'industrie, quel matériel de literie et d'ustensiles de cuisine n'a-t-il pas fallu se procurer! Tous ces capitaux enfouis profitent-ils à la manufacture? Le traitement annuel qu'ils fournissent à l'aumônier, aux religieuses, les besoins du culte auxquels ils sont chargés de pourvoir, tous ces frais étrangers à l'industrie figurent-ils dans la colonne des bénéfices de l'inventaire?

En vain dira-t-on que ce régime assure au patron un travail mieux traité, une matière première plus soigneusement économisée; que l'élément religieux qui domine l'atelier réagit effica-

cement sur les opérations de l'ouvrière, et qu'ainsi le chef se trouve amplement dédommagé des sacrifices qui viennent d'être énumérés. Ces observations ne sont pas sans réalité. Évidemment le chef ne doit pas y perdre. Comment se soutiendrait-il, si ses sacrifices n'étaient pas compensés ; et consciencieusement pourrait-on les proposer pour modèles, s'il en était ainsi ? Je ne crains pas de répondre négativement. Mais on s'exposerait à sortir du vrai, si on exaltait outre mesure les avantages qui en résultent. S'il y trouve des bénéfices, ils sont largement absorbés par les frais indépendants de la manufacture qu'il est obligé de s'imposer. Reprocher au chef d'atelier aujourd'hui de ne savoir pas faire produire à l'ouvrière le plus de travail possible en quantité, et le mieux en qualité serait être injuste. S'il veut faire honneur à ses affaires, et soutenir avec succès la concurrence qui lui est faite, n'est-il pas obligé de prendre tous les moyens que le génie humain peut inventer pour stimuler l'ouvrière et obtenir que tout ce qui lui est confié soit le plus convenablement traité? Ainsi qu'une manufacture soit religieusement dirigée ou non, il en sortira à peu de différence près la même quantité et la même qualité de travail. Au reste tout industriel doit tendre à réaliser le plus de bénéfices légitimes possibles. Comment se fait-il que ceux qui tiendraient un pareil langage n'adoptent pas un système qui, d'après eux, en assurerait d'aussi brillants ? Serait-ce parce qu'ils sont désintéressés ou qu'ils n'ont pas la conviction de ce qu'ils avancent? Je laisse à d'autres de le décider.

Mais les ouvrières dont la jeunesse s'est écoulée au sein de ces établissements ont-elles à maudire le jour où les portes leur en furent ouvertes ? N'auraient-elles pas quelques raisons au contraire pour s'en applaudir, et leurs parents avec elles ? L'examen de quelques instants suffira pour le démontrer.

Les ouvrières qui sont admises dans ces manufactures ont à s'en

féliciter au point de vue de leur bien-être physique. Elles sont mieux logées qu'elles ne l'auraient été en restant dans leurs familles. Comparez, en effet, Monsieur, leurs pauvres chaumières à ces vastes salles où la lumière et la chaleur ont été ménagées avec intelligence, à ces spacieux dortoirs où l'air se renouvelle à volonté et circule abondant, où la propreté la plus minutieuse est l'objet d'un entretien constant : partout vous trouvez réunies toutes les conditions les plus salutaires à une bonne hygiène. Elles sont mieux nourries. Leur nourriture est plus abondante. Le patron n'est pas habitué à ces minutieux calculs que leur commande leur position précaire. Elle est plus nutritive et plus saine, parce qu'elle est préparée avec plus de soin et de savoir. Des religieuses en sont spécialement chargées. A l'expérience elles joignent le principe religieux qui leur impose le devoir de ne rien négliger pour bien faire. Sont-elles malades ou infirmes, elles reçoivent plus de soins et ont plus de ressources pour revenir à la santé. Un médecin leur prodigue ses visites autant de temps que leur état le réclame. Des médicaments leur sont fournis, des religieuses exercées aux fonctions d'infirmières exécutent les ordonnances médicales et administrent les remèdes.

Elles ont plus de facilités d'économie que partout ailleurs, et par conséquent peuvent plus aisément s'y ménager des ressources pour leur avenir. Leur salaire n'est pas moindre que celui des ouvrières de leur capacité qui travaillent dans des manufactures où n'existe pas le même régime, et leur éloignement du contact habituel avec le monde les soustrait à une foule d'occasions de dépenses. La vanité est l'une des plaies de la classe ouvrière. Votre œil observateur ne devait pas le méconnaître, aussi en faites-vous la remarque. Malheur à la jeune fille qui se place sous le tyrannique empire de ce qu'on appelle la mode ; et combien en est-il aujourd'hui qui sachent s'en affranchir? elle se condamne à des dé-

penses sans fin. Toujours elle achète, et, préférant l'éclat à la durée, le brillant au solide, à un premier inconvénient de payer plus cher, elle en ajoute un second de n'avoir jamais pour trousseau que de misérables et dégoûtants lambeaux. Pour suivre leur amour pour la parure, que de fois n'oublient-elles pas les nécessités premières de leurs parents réduits à la dernière misère, et souvent celles qui leur sont personnelles! Les choses ne se passent pas ainsi dans les manufactures qui nous occupent. D'abord, n'ayant qu'à se produire rarement en public, quel motif une jeune fille aurait-elle d'étaler les splendeurs de la toilette aux yeux d'un cercle restreint de personnes qui ne la considéreraient que pour la blâmer; et ensuite tous ses achats sont surveillés par une religieuse qui dirige son choix, réforme ses goûts souvent dépravés. Elle fait bien quelques légitimes concessions à l'attrait qu'a la jeune fille pour la parure; mais elle a le talent de toujours lui faire préférer ce qui dure à ce qui ne fait que passer : elle ne permet jamais que l'utile soit sacrifié à l'agréable. L'avenir leur est souvent représenté. On leur parle de l'obligation où elles sont de s'en préoccuper, de la satisfaction qu'elles éprouveront d'y avoir songé en temps opportun, on leur trace les règles d'une juste et sage économie. Ces jeunes filles goûtent les conseils qui leur sont donnés et les mettent en pratique. Il n'est pas rare de les voir sortir, emportant avec un confortable trousseau une somme plus ou moins importante, selon leur capacité et le temps qu'elles ont séjourné dans l'établissement. L'expérience démontre que de pareils résultats ne se produisent presque jamais dans les autres manufactures.

Condamnées jeunes à gagner leur vie, la plupart des jeunes filles, qui fréquentent les manufactures où n'ont pas été introduites les religieuses, sont dépourvues de tout moyen de s'instruire. Aussi peut-on dire que l'ouvrière, en général, vit dans

une ignorance crasse en matière religieuse. La fille de la classe ouvrière n'a pas le privilége de venir au monde avec la science infuse de ses devoirs. Or, à l'âge où l'éducation religieuse devrait se faire, l'atelier vient l'enlever à sa famille, à l'école, aux sollicitudes du pasteur, et ne lui fournit aucun moyen, à sa portée, pour se procurer cette connaissance que ses maîtres naturels lui auraient communiquée. Une autre ignorance se fait remarquer. Tout le monde exalte aujourd'hui les bienfaits de l'instruction. Sur tous les points on multiplie les moyens de la rendre accessible à toutes les classes de la société, et les jeunes filles de nos ateliers ignorent, en plus grand nombre, les premiers éléments de leur langue (et il en sera ainsi tant qu'elles n'auront pas à côté d'elles, dans l'atelier, des moyens faciles de se la procurer) : le besoin de s'instruire sera toujours dominé par celui de vivre. Les jeunes filles des manufactures religieusement organisées échappent à cette déplorable situation. Elles ont gratuitement, et à volonté, la faculté d'acquérir la double instruction dont il vient d'être parlé.

L'une des premières sciences nécessaires à la femme est de savoir travailler à l'aiguille, de connaître la manière de tenir le linge, de diriger une maison d'après les règles de l'ordre et d'une sage économie. Elle ne peut l'ignorer, sans devenir presque inévitablement le fléau, tout à la fois, de sa famille et de son voisinage. De sa famille : la femme est la seconde providence de la maison. A-t-elle des habitudes d'ordre, d'économie, sait-elle s'occuper utilement dans l'intérieur de la maison, elle fera régner le bien-être et l'abondance dans son ménage. Son mari satisfait restera volontiers au logis, lorsque des occupations ne l'appelleront pas ailleurs. Il se trouvera heureux au sein de sa famille. Qu'elle soit dépourvue de ces qualités, les rôles changent. La misère et le désordre viendront s'asseoir au foyer domestique, et

troubler la bonne harmonie du ménage. Des querelles sans fin s'y établiront: quelle école pour les enfants! Pour échapper à une aussi déplorable existence, le mari n'est chez lui que le plus rarement possible. La taverne devient son refuge habituel dans ses moments de loisir; c'est là qu'il vient ruiner sa santé et dépenser le fruit de ses labeurs. De son voisinage: comment une femme aimera-t-elle l'intérieur de sa maison, si elle ne sait pas s'y occuper? Elle s'en dégoûte, y reste le moins possible. Tout son temps s'écoule à colporter d'une porte à l'autre ce qu'elle sait et ne sait pas; à inventer ce qui pourra jeter la désunion entre deux familles qui s'estimaient et semblaient faites l'une pour l'autre. La fille de nos ateliers arrive, en général, à l'âge nubile sans avoir été initiée à la connaissance de ces divers devoirs : ne serait-il pas avantageux à la famille et à l'ordre social qu'une pareille irrégularité pût cesser. Or, à l'aide des religieuses, la situation change de face. L'ouvrière est dressée en temps utile. Elle prélude aux devoirs plus importants que l'avenir lui réserve par les soins et l'ordre qu'on l'oblige à mettre à ce qui est à sa disposition. Dirigée de la sorte, elle pourra, sans présomption, aborder plus tard les sérieuses obligations de la mère de famille. Loin d'être le fléau de sa maison, elle en sera au contraire la bénédiction et l'ornement.

Tous les avantages qui viennent d'être énumérés, et d'une manière bien incomplète assurément, ne sortent presque pas de l'ordre physique. Mais que de ces considérations on passe à une région plus élevée, et il sera facile de comprendre que c'est sous ce dernier rapport surtout qu'une jeune fille doit s'estimer heureuse de pouvoir passer le printemps de sa vie dans des manufactures soumises à une direction religieuse. L'honneur et l'innocence sont les plus précieux trésors que puisse posséder une jeune fille. La religion seule peut la sauvegarder efficacement.

Quoi donc de plus heureux pour elle que d'être placée entre des mains capables de la protéger et de la former à l'amour et à la pratique des vertus qu'elle enseigne? Tel est le rôle dominant que doit jouer la religieuse de la manufacture. Le présent, l'avenir des jeunes filles qu'elle occupe sont confiés à sa sollicitude. Les surveiller dans le moment où la cessation du travail les rend à leur liberté individuelle pour empêcher les intrigues et les liaisons suspectes, les diriger dans leur inexpérience, les prémunir contre les dangers et les embûches que le libertinage essaierait de tendre à la candeur de leur âge; étudier leurs défauts pour les redresser, leurs penchants pour les réformer, s'ils sont vicieux, ou leur imprimer une salutaire impulsion, s'ils s'inclinent vers le bien; leurs caractères pour en faire disparaître les travers. Voilà leur mission. Elle est sociale autant que religieuse. L'immense influence dont dispose la femme, personne ne l'ignore. La société, comme la famille, est formée à son image. Elle leur communique ses vices comme ses vertus. C'est donc sur elle que doit se reporter spécialement l'attention de l'homme qui veut sérieusement moraliser. Que toutes les manufactures s'organisent comme celles qui viennent de nous occuper, et la vie commune, loin de devenir un danger, deviendra un bienfait, même pour la saine morale. N'est-il pas évident que, dans ces manufactures, elles reçoivent une direction plus intelligente, et sont soumises à une surveillance plus tutélaire qu'au foyer domestique? Un noble exemple a été donné, qu'avons-nous de mieux à faire que de travailler à le féconder, en lui procurant de nombreux imitateurs? Mais, me direz-vous, cet exemple est-il praticable pour tous les chefs d'atelier? Une pareille révolution suppose deux conditions essentielles : 1° une manufacture importante par le personnel qu'elle occupe; 2° un patron avantageusement placé au point de vue de la fortune. Or, cette position n'est pas celle du

plus grand nombre. Je conviendrai avec vous, Monsieur, qu'une organisation aussi complète n'est pas à la portée de tous les industriels. Il en est qui ne savent pas sortir de l'ornière dans laquelle ils sont entrés. Ce qui s'est fait jusque-là doit se faire encore. Changer la physionomie d'un atelier, y introduire quelque réforme contraire à ce que faisaient leurs pères serait un parti auquel ils ne sauraient se décider quoiqu'ils en eussent les moyens. D'autres ne font que péniblement honneur à leurs affaires. Leur atelier est d'une médiocre importance, leurs bénéfices annuels n'arrivent qu'à un chiffre des plus modestes, ils dirigent par eux-mêmes ou leur famille et avec le moins de frais possible; les condamner à des frais étrangers à l'industrie serait donc leur imposer un fardeau au-dessus de leurs forces. D'autres enfin ne reculeraient pas devant quelques sacrifices; mais l'atelier qu'ils occupent n'est pas leur propriété, et ils peuvent être contraints de l'abandonner au moment où ils s'y attendraient le moins. Il serait déraisonnable d'attendre qu'ils se condamnent à des frais de réforme dont ils pourraient devenir la dupe. Je n'ai pas craint, Monsieur, d'aborder toutes ces difficultés, afin de montrer qu'aucune de ces situations n'était un obstacle à l'introduction des religieuses dans un atelier. Un chef peut moraliser à l'aide des religieuses, sans être contraint pour cela à se charger de l'alimentation et du logement des ouvrières, sans être obligé d'avoir un aumônier et un service religieux régulier dans son établissement. Il trouvera des religieuses qui lui diront : Nous sommes les enfants d'une religion qui sait se faire toute à tout le monde. Nous vous offrons nos services. Nous ne venons ni vous demander vos salons, ni réclamer une part dans les bénéfices de votre inventaire annuel. Un logement modeste, les moyens de nous procurer une nourriture simple et des habits grossiers, voilà tout ce que nous vous demandons, et, en échange, nous mettons à votre dis-

position et notre temps, et nos connaissances en industrie, et un esprit animé du désir de vous seconder généreusement. Vous continuerez à avoir la haute direction de votre atelier. Vos heures seront les nôtres, votre manière de faire sera la nôtre. Rien ne sera changé aux allures extérieures de votre établissement. Nous ne disposerons de vos ouvrières qu'aux heures où elles ne seront pas occupées par vous; et ce sera pour leur apprendre à connaître et aimer Dieu, à travailler à la sanctification de leur âme et à vous obéir et à respecter votre propriété. Or, Monsieur, une maison religieuse vient de s'établir sur ces bases. Elle a pour but unique la surveillance industrielle des ateliers séricicoles sous la direction et dépendance du chef, et la direction morale des jeunes filles qui y sont employées. Les personnes qui se sont occupées de sa fondation ont cru répondre à un impérieux besoin de l'époque. Elles n'ont rien négligé pour la mettre à la portée du plus modeste industriel. Elle recrute ses sujets dans les rangs de la classe ouvrière. Le détail de la surveillance du travail des ateliers est ordinairement confié aux ouvrières les plus capables. Les religieuses pourront les remplacer, et à des conditions moins onéreuses que les surveillantes qu'ils emploient. Cet établissement de sœurs a été vu avec plaisir par tous les industriels qui en ont eu connaissance, et des demandes sont adressées tous les jours pour s'en procurer.

Il faut moraliser la classe ouvrière, c'est la partie gangrenée de notre société aujourd'hui : tous les hommes sérieux le proclament avec raison. Mais est-ce à quelque système et à quelque théorie, dont le défaut de moyen pratique le dispute à l'impuissance de rien produire de satisfaisant, qu'il faut le demander? Évidemment non. Vous avez dévoilé, il y a déjà longtemps, Monsieur, et avec un talent remarquable, tout ce qu'ils renfermaient d'absurdité et de ridicule. Jamais on n'a plus parlé de moralisa-

tion, de régénération qu'on ne le fait maintenant, et, à la faveur de ces grands mots, le génie du mal continue son œuvre de destruction. Chaque matin voit surgir un nouveau monstre qui vient faire de l'existence de la société comme un problème. La religion seule a le secret d'une régénération sociale, et seule mission pour en faire une réalité. Ils l'ont compris, ces hommes qui n'ont pas craint de l'appeler dans leurs ateliers. Ils ont senti que c'était par la femme qu'il fallait commencer, que c'était par elle qu'il fallait combattre le socialisme et ses exécrables doctrines, et qu'à côté d'une femme profondément chrétienne, le mari ne serait pas longtemps socialiste redoutable. Un réveil consolateur se manifeste dans tous les esprits qui réfléchissent. La salutaire influence que la religion peut exercer sur la société n'est plus contestée aujourd'hui que par quelques esprits ou profondément ignorants, ou complétement pervers. La société, pour se défendre contre tant d'agents dont l'unique occupation est de travailler à sa ruine, a besoin de toutes les forces vives qu'elle trouve dans son sein. Gardons-nous d'en déconsidérer aucune. Nous travaillerions dans l'intérêt des ennemis que nous voulons combattre.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect et la plus sincère estime,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'ABBÉ **MEYZONNIER**,

Prêtre-aumônier de l'établissement sericicole de M. Lacroix à Montboucher, près Montélimar (Drôme).

MONTBOUCHER, 4 mars 1858.

NOTE B,

Page 128.

Voici un document qu'il m'a semblé utile de reproduire en entier et dont l'importance frappera ceux qui le liront avec attention. C'est le résultat, en quelques pages, d'une enquête à laquelle s'est livrée la Chambre de commerce de Lyon, à propos de l'Exposition de Manchester. Sur la demande du Ministre du commerce, la Chambre avait envoyé trois de ses membres et son secrétaire-archiviste pour s'assurer jusqu'à quel point cette exposition était menaçante pour notre industrie et ce qu'il fallait penser des perfectionnements que la manufacture anglaise avait réalisés dans ces dernières années en matière des soieries. Les rapports qu'on va lire sont le produit de cette enquête et méritent d'être répandus, tant à raison du corps dont ils émanent que de l'autorité qui s'attache aux noms des rapporteurs

EXPOSITION DE MANCHESTER (1857).

RAPPORTS

DE MM. ARLÈS-DUFOUR, MEYNIER ET BONNEFOND

DÉLÉGUÉS

EXTRAIT

DES REGISTRES DES DELIBERATIONS

DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON

DANS LA SÉANCE DU ONZE FÉVRIER MIL HUIT CENT CINQUANTE-HUIT, où se trouvent réunis :

M. le Sénateur VAÏSSE, président d'honneur ;

M. BROSSET aîné, président ;

MM. ARLÈS-DUFOUR, A.-M. BRISSON, A.-F. MICHEL, BONNARDEL, P. DESGRAND, Henri AYNARD, A. MONTERRAD, Th. TARDY, Oscar GALLINE, J. FOUGASSE,

Et Hip. JAME, secrétaire ;

M. le Président annonce à la Chambre qu'il a reçu de MM. Meynier et Bonnefond leurs rapports sur la mission qu'ils ont remplie, comme délégués à l'Exposition de Manchester.

Le rapport de M. Meynier est ainsi conçu :

MESSIEURS,

L'Exposition qui s'est tenue à Manchester dans le courant de l'année dernière s'annonça, la Chambre s'en souvient encore, sous des auspices et avec un retentissement tels qu'il vous parut utile d'être exactement renseignés sur sa composition, son origine, ses causes, son caractère et ses résultats. Dans ce but, vous m'avez délégué avec M. Arlès-Dufour, notre collègue, et M. Bonnefond, directeur de l'École des Beaux-Arts de notre ville, pour aller en Angleterre visiter cette Exposition, et, à cette occasion, recueillir au sujet de la situation des manufactures de soieries dans le Royaume-Uni tous les renseignements qui seraient de nature à intéresser la fabrique lyonnaise.

Je viens vous rendre compte de cette double mission. A cet effet, je me suis entendu avec M. Tisseur, votre secrétaire-archiviste, que vous aviez adjoint à la délégation ; il a bien voulu rédiger, sur des notes que je lui ai fournies, le rapport dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture. C'est de l'Exposition, objet principal de notre voyage, que je vous entretiendrai tout d'abord.

Vous n'attendez de moi ni une description ni une appréciation de tout ce que j'ai pu voir et admirer dans le cours de mes visites à cette Exposition; ce serait la matière d'un livre qu'il ne m'appartient pas de faire. Il me suffit de constater ici que l'Exposition de Manchester était exclusivement consacrée aux beaux-arts. Elle comprenait, comme élément principal, des tableaux de toute école et de tout pays, en très-grand nombre (plus de 20,000); puis, comme accessoire, dans des vitrines disposées à cet effet, des bijoux, des émaux, des ivoires, des poteries, des curiosités de toute espèce. On peut se figurer aisément quel spectacle merveil-

leux devait présenter cette Exposition, si l'on songe que la plupart des galeries privées des Trois-Royaumes y avaient envoyé leurs plus beaux fleurons, et que même les collections publiques, les palais royaux, comme Windsor, s'étaient passagèrement dépouillés en sa faveur de ce qu'ils gardent de plus précieux et de plus rare.

On se tromperait fort cependant, si l'on prenait cette Exposition pour un fait isolé, ne se rattachant à rien, née du caprice de quelques riches amateurs ou possesseurs de tableaux, ou même d'un mouvement d'orgueil national se complaisant à énumérer une fois au grand jour des richesses ignorées. Non, l'Exposition de Manchester se lie à un plan parfaitement défini, hautement avoué, poursuivi avec persévérance, et dont la conception remonte à l'Exposition de 1851.

L'Exposition de 1851, en permettant aux Anglais de confronter pour la première fois, dans leur ensemble et leur diversité, tous les objets manufacturés du globe, les convainquit que s'ils restaient les maîtres sur le terrain de la production à bon marché, il n'en était pas de même en ce qui touche les arts et les industries qui y confinent et qui en relèvent, comme les soieries, les bronzes, les meubles, etc., etc. Ils reconnurent de bonne foi leur faiblesse sur ce point, et ils surent tirer de l'aveu même de leur infériorité l'énergique résolution de faire immédiatement tous leurs efforts pour fortifier et redresser en eux le sens du goût, exciter l'imagination du fabricant et de l'ouvrier, former des artistes; pour se donner enfin ce qui leur manquait, le sentiment de l'art dans son application aux choses de l'industrie et aux usages communs de la vie.

Un Département nouveau et très-important fut aussitôt créé et doté par le Parlement : c'est le Département de la science et de l'art. Des écoles de dessin s'élevèrent; des musées industriels fu-

rent ouverts ; les expositions ont été multipliées et se multiplient de jour en jour, les unes permanentes, les autres ambulantes ; celles-ci spéciales, celles-là générales. Nos voisins, en un mot, ont fait, à propos de l'art, ce qu'ils font avec avantage dans toutes les circonstances un peu décisives de leur vie politique ou économique : ils ont fait de l'agitation, et le plus brillant épisode de cette agitation a été l'Exposition de Manchester.

Le programme des agitateurs actuels, — qui ont, du reste, pour complices tout le monde, — peut se résumer par ces mots : instruire par les yeux, et, en agissant sur l'imagination, contribuer au développement moral du plus grand nombre. Ce programme a été universellement adopté, et il est suivi avec cette entente et cet accord particuliers aux nations chez lesquelles l'esprit public n'a rien perdu de sa force.

Ce programme inspirait les fondateurs du palais Sydenham, dont il suffit, pour faire l'éloge, de dire que peu de personnes y peuvent entrer sans en sortir plus instruites. La même idée a laissé sa trace ailleurs, et on peut affirmer qu'elle la laisse à peu près partout en ce moment. Nous l'avons rencontrée, par exemple, à Peel-Park. Peel-Park est à Manchester ce que sera, dans quelques années, le Parc de la Tête d'or à Lyon, un vaste jardin public, créé surtout en vue du délassement des classes laborieuses. L'emplacement en a été donné à la ville par la bourgeoisie de Manchester. Sur un des points les mieux situés de cet emplacement s'élève, au milieu des pelouses et des ombrages, un édifice de dimension modeste, mais élégant de forme, qui renferme d'abord un musée de tableaux, peu remarquable sans doute, mais qui vaut par l'intention qu'il révèle ; puis un musée industriel, scientifique, pratique, où sont classés, par ordre et dans des salles séparées, des minéraux, de petits modèles de machines, des objets d'art, etc., etc., et jusqu'à des matières premières

dont les visiteurs peuvent suivre, de vitrine en vitrine, les transformations successives depuis l'état brut jusqu'à l'état d'ouvraison et de fabrication le plus parfait. Le Peel-Park-Museum a même une bibliothèque et une salle de journaux où les visiteurs peuvent venir se reposer de leur promenade en s'instruisant.

Ces détails ont leur intérêt en ce qu'ils aident à comprendre comment la manière d'instruire par le sens de la vue est entendue en Angleterre.

Nous voudrions pouvoir maintenant nous étendre un peu longuement sur les écoles de dessin et l'organisation des musées industriels anglais; car nous aurions beaucoup à dire sur leur caractère exclusivement pratique, sur les dépenses modiques de leur établissement et de leur entretien, sur leur tendance invariable à ne jamais s'écarter des fins industrielles pour lesquelles ils ont été créés. Nous aimerions à vous introduire à Londres dans le musée Kensington, qui est le musée industriel - modèle du Royaume-Uni, et dont l'ordre poussé à l'extrême, la régularité méthodique, l'irréprochable tenue, l'ingénieuse et correcte distribution nous ont peut-être encore plus vivement frappés que la réunion des matériaux d'élite qu'il contient. A ce musée si original et si neuf est annexée l'école normale de dessin, où se forment les maîtres qui vont ensuite professer dans toutes les écoles répandues sur le territoire de la Grande-Bretagne. Une bibliothèque complète cet établissement; cette bibliothèque est ouverte jusqu'à dix heures du soir, non-seulement aux élèves qui suivent les cours, mais à toute personne, moyennant un très-léger abonnement. Si nous avions le temps de nous arrêter sur ce sujet, nous nous attacherions à montrer comment, dans l'économie de ces institutions nouvelles, toutes les précautions sont prises pour que l'initiative privée se combine, dans une sage mesure, avec

l'action centralisatrice du Département de la science et de l'art, soit qu'il s'agisse d'expositions à organiser dans les provinces, d'écoles de dessin à créer dans une paroisse, ou de modèles à mettre à la disposition des écoles.

Mais il n'entre pas dans notre cadre d'étudier toutes les questions qui se rattachent à l'enseignement du dessin et à la constitution des musées industriels en Angleterre; cette étude, comme l'histoire du Département de la science et de l'art, sera l'objet du rapport spécial que vous avez confié à M. Natalis Rondot, votre délégué ordinaire.

Je considère qu'il est toutefois de mon devoir de rassurer dès à présent la Chambre sur les appréhensions que pourrait faire naître l'organisation des écoles que nous avons visitées, comparées aux nôtres, en déclarant ici bien haut que notre école impériale de Saint-Pierre n'est effacée par aucune institution étrangère, et qu'elle reste, à mon sens, encore sans rivale. Quel que soit le sentiment de satisfaction sympathique avec lequel nous ayons parcouru le Kensington-Museum, compulsé les compositions des élèves de l'école, examiné la collection des modèles qui leur sont proposés, nous n'avons éprouvé ni jalousie, ni crainte. L'école normale de Kensington, et à plus forte raison l'école de dessin de Manchester, qui est loin d'en approcher, ne sauraient nous faire concevoir de l'ombrage, quant à présent du moins. Il y a entre la direction des écoles anglaises et celle des écoles françaises une différence qui se sent à première vue et comme instinctivement, et qui tient à la différence même du génie des deux peuples : c'est que notre école des Beaux-Arts de Lyon vise plus haut et tend à former des artistes, tandis que les prétentions des écoles anglaises ne dépassent pas l'horizon industriel. Or, nous sommes de l'avis de ceux qui pensent que le meilleur parti à prendre pour opérer entre l'art et l'industrie un rappro-

chement qui tourne aux progrès de celle-ci, ce n'est pas d'abaisser l'art, mais d'élever l'industrie jusqu'à l'art, s'il est possible. Aussi nous paraît-il, à ce point de vue, que la Chambre, au moment où elle s'occupera de l'organisation effective du musée qu'elle a voté, aura peut-être à examiner s'il n'y a pas lieu, tout en faisant de larges emprunts aux musées anglais, de modifier jusqu'à un certain point et dans une certaine mesure l'esprit qui leur est essentiel.

Avant d'en finir avec cette partie de mon rapport, je demande à la chambre la permission d'insister sur un des traits saillants du mouvement artistique anglais : je veux parler de l'empressement avec lequel les classes riches de la Grande-Bretagne y ont adhéré, du patronage, du concours moral qu'elles ont spontanément et libéralement donné à tout ce qui a été entrepris en faveur de la culture des beaux-arts et de la régénération du goût public. Chacun a tenu à faire acte de bonne volonté, non-seulement en prêtant ses tableaux, ses objets d'art, toutes les fois qu'une exposition locale était annoncée, mais encore, ce qui est souvent plus méritoire, en payant de sa personne par des services, par des sacrifices de temps dans les directions, dans les administrations des musées et des écoles. Des dons considérables ont été, en outre, faits aux institutions nouvelles : nous citerons entre autres celui de M. Sheepshancks au musée Kensington, consistant dans une galerie complète de tableaux des maîtres les plus estimés de l'école anglaise, d'une valeur de 1,500,000 francs. Une autre preuve à l'appui de cette libérale initiative qui a accompli tant de grandes choses en Angleterre, c'est tout simplement la facilité ou plutôt l'entraînement avec lequel a été couverte la liste des souscriptions destinées à subvenir aux frais de la construction du palais de l'exposition de Manchester. Il nous a été raconté que cette liste avait été remplie en une soirée au cercle de Manchester, et qu'il n'avait pas été reçu de souscription inférieure à 500 livres

(12,500 fr.). Ces souscriptions étaient de pures garanties ; ce sont les banques locales qui ont fait les avances. Au moment de notre séjour à Manchester, la rétribution exigée à l'entrée de l'Exposition avait suffi à en couvrir à peu près tous les frais : de telle sorte qu'en définitive cette grande opération, unique dans les annales de l'art, aura été conçue et exécutée avec autant de hardiesse que de succès, sans qu'elle ait rien coûté aux souscripteurs.

Vous me pardonnerez d'être entré dans ces détails d'un ordre secondaire en apparence ; mais j'ai tenu à les mentionner en même temps que les dispositions générales qu'ils accusent, parce qu'à mon sens il y aura quelque utilité à les rappeler plus tard, et quelques leçons à en tirer lorsque la chambre procédera à l'installation de son musée dans le nouveau Palais du commerce. Si ce musée devait rester exclusivement à sa charge, si elle seule était appelée à le doter avec les ressources désormais restreintes dont elle disposera, il serait peut-être à craindre qu'il ne fût de longtemps au niveau des besoins de notre industrie et en harmonie avec le haut rang de notre ville. Ce musée, pour répondre dignement à sa destination, doit être moins l'œuvre propre de la Chambre qu'une œuvre de coopération commune et de patriotisme local.

Il me resterait à rechercher quelle pourra être l'influence de l'Exposition de Manchester et des créations du Département de la science et de l'art sur les destinées industrielles de l'Angleterre. C'est là une question très-délicate, et dont l'avenir, à tout prendre, garde le dernier mot. Toutefois, comme les conjectures sont permises, j'y reviendrai tout à l'heure en quelques mots, après avoir soumis à la Chambre les renseignements que j'ai eu l'occasion de recueillir sur la situation des fabriques de soieries dans le Royaume-Uni.

Cette situation, à la fin de l'été dernier, époque de notre voyage

en Angleterre, ne différait pas de la situation de notre propre industrie ; les incertitudes, les vagues appréhensions que nous avions laissées à notre départ de Lyon, nous les avons retrouvées à Londres et à Manchester. On n'y soupçonnait pas sans doute que six semaines après, une effroyable crise commerciale viendrait du continent américain s'abattre à l'improviste sur l'Europe, et marquer l'année 1857 d'une date tristement célèbre ; mais déjà les affaires étaient languissantes, et devant le haut prix des soies la consommation se resserrait en Angleterre comme en France. Telle est l'impression que nous ont laissée toutes les conversations que nous avons eues avec différents chefs de maisons de commerce et d'industrie.

Il est difficile à un fabricant lyonnais, qu'une circonstance quelconque transporte hors de son pays, dans un foyer d'industrie similaire, de ne pas chercher à s'enquérir de la nature des rapports existants entre le patron et l'ouvrier. Ces rapports n'ayant pas dans notre régime industriel toute l'harmonie désirable, on a hâte de savoir s'ils se présentent partout ailleurs sous le même aspect. Nous n'avons eu assurément ni le temps, ni l'intention de nous livrer à une enquête pour éclaircir complétement ce côté moral de la situation de l'industrie des soieries en Angleterre ; nous en avons assez appris cependant pour nous rendre compte de la différence qui caractérise sur ce point la fabrique anglaise et la nôtre. Ainsi, nous savons qu'aucune considération étrangère aux affaires proprement dites ne se glisse dans les rapports de l'ouvrier anglais avec le chef d'industrie : d'où il résulte des relations, sinon toujours faciles, du moins exemptes d'irritation. Mais il faut aussi reconnaître que ces relations sont moins étroites, moins immédiates que chez nous, parce que dans la constitution de la fabrique anglaise le rôle de l'ouvrier est moindre, et la distance entre lui et le patron plus grande. Pour

s'en convaincre, il suffit de suivre l'ouvrier anglais dans les divers ateliers où il est appelé à travailler. Dans le grand atelier à métiers mécaniques, l'ouvrier apparaît comme un pur manœuvre, accomplissant une tâche qui n'exige qu'une médiocre intelligence; dans les ateliers de moyenne importance où fonctionnent des métiers à bras, sous la surveillance d'un contre-maître aux gages du fabricant, l'ouvrier n'a guère plus d'importance personnelle, il ne possède pas son métier. Dans l'atelier domestique, où sa condition devrait être meilleure, s'il possède un métier, il n'y a que le bois de ce métier qui lui appartient; le matériel s'y rattachant, comme les mécaniques à armures, les mécaniques Jacquart, sont toujours la propriété du fabricant; c'est toujours le fabricant qui reste chargé du montage du métier; il le livre à l'ouvrier quand celui-ci n'a plus qu'à s'y asseoir pour tisser sa pièce.

On comprend que dans cette organisation industrielle l'ouvrier ne doit avoir que des connaissances techniques très-bornées; que, peu intéressé à les accroître, il joue un rôle d'instrument inférieur et en quelque sorte passif vis-à-vis du manufacturier; tandis que dans la fabrique lyonnaise l'ouvrier est un agent qui doit savoir son art, qui concourt avec intelligence au résultat général : il est comme un manufacturier à façon, qui peut s'élever plus haut; et cela est si vrai que le caractère particulier de notre fabrique, c'est que tout s'y tienne et s'y enchaîne par une sorte de gradation naturelle depuis le compagnon jusqu'au chef d'industrie, de manière que le passage d'un échelon à un autre est jusqu'à un certain point facile, comme en témoignent, du reste, de nombreux exemples que nous avons sous les yeux. Il n'en est pas de même en Angleterre, où les démarcations sont plus tranchées, et où l'accession de la condition ouvrière à la condition moyenne est un fait très-rare.

On voit donc qu'à ce point de vue l'ouvrier de nos fabriques n'a rien à envier au tisserand du Royaume-Uni.

Des documents précis nous manquent pour établir par des chiffres la situation matérielle de l'un et de l'autre, la moyenne réciproque des salaires et des dépenses; mais nous avons la certitude que la balance de cette situation donnerait un avantage très-marqué à l'ouvrier lyonnais, surtout si on prenait pour terme de comparaison l'ouvrier de Spitalfields, dont l'excessive misère est proverbiale.

Un autre indice à signaler, c'est que les ouvriers tisseurs anglais, même ceux de Manchester qui nous ont été universellement représentés comme étant dans une position plus heureuse, montrent peu d'empressement à perfectionner leur éducation et à suivre les cours d'instruction élémentaire et les « *mechanics institutions* » qui, à l'exemple des écoles de dessin, tendent à se multiplier aujourd'hui. Les Caisses d'épargne et de prévoyance ne sont pas non plus en faveur auprès d'eux; pour eux aussi les Sociétés de secours et de Caisse de retraite existent à peine, si elles existent. Sous ce rapport Londres, pas plus que Manchester, n'offre rien de comparable à notre grande Société de secours mutuels et à la Caisse des retraites des ouvriers en soie de notre ville, toutes deux si largement dotées par la Chambre de commerce.

Dans le vaste ensemble des forces manufacturières de la Grande-Bretagne, l'ouvrier en soie tient une place relativement restreinte. A Londres, il est comme perdu dans l'immensité du mouvement maritime et commercial qui l'enveloppe; à Manchester, la colossale grandeur de l'industrie cotonnière l'efface; ici, son isolement, là, peut-être, sa pauvreté ou tout autre motif en ont fait un des éléments les moins remuants de l'industrie anglaise en général. Bien des grèves, souvent persistantes et dangereuses, sont venues, d'intervalle en intervalle, agiter profondément le sol industriel des îles Britanniques; les grèves d'ouvriers en soie

n'ont jamais été bien sérieuses, et, dans tous les cas, elles n'ont jamais mis au jour des prétentions et des exigences comparables à celles que notre industrie a eu à repousser.

Le patronage des chefs de manufacture envers l'ouvrier, ce patronage qui s'est exercé d'une manière active dans certaines industries de la Grande-Bretagne, est resté à peu près nul pour tout ce qui regarde le travail de la soie. Ainsi, les maisons établies par les grands filateurs de coton pour loger convenablement et au meilleur marché possible, dans le voisinage de leurs usines, les familles d'ouvriers qu'ils y emploient, ne sont pas rares à Manchester; nous en avons visité plusieurs où régnaient un ordre et une propreté de bon augure. Il s'en faut de beaucoup que l'ouvrier en soie ait été l'objet de la même sollicitude. On cite à peine quelques logements élevés à son intention par les chefs de manufacture.

Cela tient sans doute, en grande partie, à ce que l'organisation de la fabrique des soieries repose en Angleterre, comme en France, sur le travail isolé. A Manchester, les métiers sont disséminés dans la campagne environnante; à Londres, ils sont, de temps immémorial, parqués dans le quartier Spitalfields, qui est, comme on sait, un des faubourgs les plus pauvres de cette capitale. Quand on songe par combien d'exemples féconds en résultats, et qui la touchaient de près, la fabrique anglaise a dû être sollicitée à entrer résolûment dans la voie manufacturière, et à substituer au tissage individuel le tissage collectif, on ne s'étonne guère que d'une chose, c'est qu'elle se soit montrée si hésitante et si timide. On se demande si, de cette hésitation et de cette timidité, il ne faut pas tout d'abord conclure que la nature de l'industrie des soieries répugne à cette transformation. Ce ne sont, certes, ni les capitaux ni l'esprit de spéculation qui ont manqué aux fabricants anglais. L'organisation des établissements à métiers mécaniques est d'ailleurs favorisée en Angleterre par le bon

marché des machines, des charbons, des matières premières; le pays est sillonné de chemins de fer et de cours d'eau qui facilitent les transports et les rendent moins coûteux. En outre, comme tout le monde le sait, les soieries anglaises par leur qualité inférieure et leur bas prix s'adressent à une consommation aussi large et aussi constante que possible; pourtant, malgré tous ces avantages, il ne ressort pas de nos informations que le nombre des métiers mécaniques soit plus considérable en Angleterre qu'en France, et que ces métiers offrent une plus grande perfection dans leur mécanisme ou leur installation. Nous pensons même que le tissage à bras, tel qu'il est en usage à la campagne, dans les environs de notre ville, s'y effectue à meilleur marché que dans les usines à métiers mécaniques de Londres et de Manchester.

Ce qui nous a paru le plus remarquable dans les manufactures anglaises, c'est la série des opérations qui précèdent le tissage. Nous avons vu ourdir des chaînes de soie que nous ne trouverions que difficilement, et à grand prix d'argent, à faire tisser par nos ouvriers. On ourdit les soies sur de grandes cautres à étages, afin de pouvoir mieux changer les fils gros et fins qui se rencontrent dans les soies inférieures. Pendant ce travail d'ourdissage, on coupe les bouts et on enlève les plus gros bouchons et les mauvais fils ; puis la pièce passe dans les mains du plieur, pour arriver enfin à être pliée par fils et remondée parfaitement. Ces opérations s'accomplissent dans de bonnes conditions et ne laissent rien à désirer. Toutes les fois qu'elles peuvent être exécutées par un moteur, on y a recours, en employant à ce travail des enfants sous la surveillance d'hommes exercés.

En ce qui est des étoffes de soie que nous avons eu l'occasion de voir dans notre voyage, qu'elles eussent été tissées sur des métiers à bras ou sur des métiers mécaniques, elles nous ont paru en général assez souvent défectueuses comme nuance, comme

qualité, comme fabrication. Ce qui sort de nos établissements à moteur unique est mieux entendu. — La question de la différence du prix de revient entre les produits d'origine nationale ou étrangère reste seule à débattre. Si nous n'avions à offrir aux acheteurs qui viennent visiter nos fabrications que des étoffes du genre de celles dont la production est si considérable chez nos voisins, c'en serait bientôt fait de notre renommée industrielle, et, à vrai dire, les acheteurs n'en voudraient pas, persuadés que nous avons autre chose à leur montrer. Pourtant, depuis quelques années, par suite de la cherté des soies, cette fabrication a pris une très-grande extension ; non-seulement ses produits se placent sur le marché intérieur de l'Angleterre, mais encore ils s'exportent ; l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne s'en contentent et les consomment.

Ces considérations nous ont déterminé, M. Arlès-Dufour et moi, à en rapporter quelques spécimens propres à donner une idée de ce qui se fait en Angleterre dans cet ordre de fabrication. Nous avons d'autant moins hésité à prendre cette responsabilité, que le fabricant français est par ses habitudes sédentaires peu à même de connaître ce que produisent les manufacturiers étrangers, à l'inverse de ceux qui ont constamment l'œil ouvert sur nos fabriques pour copier nos étoffes, nos dessins, et souvent nous dépouiller par la contre-façon. En mettant ces spécimens sous les yeux de nos fabricants, c'est moins un conseil qu'un renseignement que nous avons l'intention de leur donner. Nous ne leur disons point : Imitez ou n'imitez pas ; nous leur disons tout simplement : Voyez et avisez.

Dans la plupart de ces étoffes il n'entre que de la soie de Chine mélangée à d'autres matières, telles que la laine et le coton, mais principalement le coton. Le fabricant anglais est plus que le nôtre familiarisé avec ces matières ; il les a sous la main ; il peut choisir dans les différentes variétés de fils ; les producteurs les

lui offrent à très-bas prix et dans des conditions de finesse et de netteté appropriées à l'usage qu'il en veut faire. D'un autre côté, l'ouvrier ne répugne pas à leur maniement dans l'opération du tissage. Ces matières trouvent aussi naturellement un très-large emploi dans la fabrication à métiers mécaniques.

Ce sont toutes ces facilités réunies, qui, indépendamment des exigences et des besoins de la consommation, ont poussé le manufacturier anglais à pratiquer ces mélanges sur une grande échelle. Quoique la fabrication lyonnaise soit et doive rester une fabrication d'un ordre plus élevé, on peut croire cependant que si nos manufacturiers avaient eu à leur disposition les mêmes matières, les mêmes fils, dans des conditions analogues de prix et de préparation, ils eussent été plus fortement tentés de les accommoder à leurs convenances et d'en tirer, dans l'intérêt de l'accroissement de leurs affaires, un parti plus étendu qu'ils n'ont fait. Il nous paraît hors de doute que dans cette voie nos grands établissements pourraient lutter avec avantage, car ils auraient sur leurs émules la supériorité du goût et de la science professionnelle que personne ne leur conteste; ils lutteraient avec avantage, surtout si, outre l'abondance des matières, ils pouvaient avoir au même prix que nos voisins les charbons, les machines, etc., etc.

Il ne faudrait pas donner à nos paroles une portée qu'elles n'ont pas, et croire que, à nos yeux, le remède à la situation actuelle et la prospérité de nos fabriques résident uniquement dans l'accroissement de la production à bon marché, et qu'il y a lieu de chercher là, et là seulement, le progrès pour l'avenir. La consommation à bon marché est sans doute un débouché toujours béant dans lequel on peut jeter des masses de produits, sans risque de le combler promptement. Mais pour que ces produits obtiennent la préférence, il faut qu'ils soient marqués d'un cachet de distinction et d'élégance qui les recommande auprès du consommateur.

Or on verrait sûrement et promptement ce cachet artistique s'altérer ou même s'effacer tout à fait, du jour où la fabrication des étoffes riches faiblirait ou baisserait. Car les étoffes de luxe, que Lyon seul peut faire, en même temps qu'elles lui attirent les acheteurs, contribuent à élever le niveau commun de l'industrie et à maintenir le goût; l'étoffe bon marché se modèle sur l'étoffe riche, elle s'approprie tout ce qu'elle peut s'en approprier; c'est l'étoffe riche qui donne le ton, et son reflet se propage jusque sur les tissus les plus vulgaires.

Notre conclusion est donc que, s'il est désirable de voir la production à bon marché prendre de l'extension, il ne l'est pas moins que la fabrication de l'étoffe riche progresse, et, dans tous les cas, ne subisse aucun déclin.

Les Anglais créent des écoles de dessin, ouvrent des musées, non pas dans le but de former des artistes supérieurs, — ils n'ont pas cette prétention, — mais simplement des dessinateurs capables de traiter avec goût et distinction l'étoffe de grande consommation. Eh bien! à notre avis, ils n'auront rien fait, tant qu'ils n'auront pas importé chez eux la fabrication de la haute nouveauté, et, avec elle, les conditions extérieures nécessaires à son développement.

Sachons-le bien, l'ensemble d'une production ne s'élève pas par les progrès propres à chacune de ses parties, mais sous l'influence de certains produits dépassant la ligne ordinaire et devenant pour les fabrications inférieures une excitation à faire mieux, un haut exemple et en quelque sorte un modèle constamment en vue. En un mot, la fabrication inférieure est liée à la fabrication supérieure quant au goût et à l'imagination, et elle en dépend. Ceci nous rassure sur les efforts que tente en ce moment l'Angleterre, et sur les conséquences du mouvement artistique dont nous nous sommes efforcé de faire saisir le caractère au commencement de ce travail.

Mais la confiance en nous-mêmes ne doit pas nous empêcher de profiter des leçons qui nous sont données. Si les Anglais, en ce moment, jugent utile à leur industrie de propager l'enseignement du dessin, c'est une raison de songer, de notre côté, à fortifier cet enseignement, de manière à maintenir toujours en notre faveur l'avance qu'on nous reconnaît. Si les Anglais créent des musées industriels, loin de négliger ce moyen efficace d'instruction, c'est encore un motif pour nous appliquer à le rendre chez nous plus parfait et plus complet, en tendant plus haut. Tels sont les renseignements que nous avons rapportés de nos visites à l'exposition de Manchester et au musée de Kensington.

En les soumettant à la Chambre, nous sommes heureux de pouvoir lui donner l'assurance que, soit à Manchester, soit à Londres, nous avons trouvé l'accueil le plus bienveillant et le plus empressé. Nous devons particulièrement des remercîments à l'honorable président de la Chambre de commerce de Manchester, M. Baizley, et aux employés supérieurs de Kensington-Museum, qui se sont mis constamment à notre disposition avec une obligeance parfaite.

Il est ensuite donné lecture du Rapport de M. Bonnefond, directeur de l'École impériale des Beaux-Arts de Lyon :

RAPPORT DE M. BONNEFOND.

Nous avons visité avec le plus vif intérêt l'Exposition de Manchester, qui offrait un magnifique spécimen des richesses artistiques que possède l'Angleterre.

Mais, n'ayant pu consacrer à cet examen qu'un laps de temps fort restreint, il nous serait difficile, sinon impossible, d'entrer ici dans le détail des objets dont elle se composait, et nos souve-

nirs sont trop confus pour pouvoir nous livrer à une appréciation convenable et exacte sur le mérite des œuvres d'art de tous genres qu'à notre grand regret nous n'avons pu admirer et juger, pour ainsi dire, qu'en courant.

D'ailleurs, le but essentiel de nos investigations était surtout d'examiner les diverses institutions d'art récemment fondées en Angleterre, au point de vue de l'industrie, et d'apprécier, autant que possible, l'influence que pourrait exercer sur l'avenir de nos fabriques de soieries cette nouvelle éducation artistique du peuple anglais.

Nous avons pu voir qu'en effet l'Angleterre ne se bornait point à faire des exhibitions d'œuvres d'art : elle crée des écoles de dessin et des musées industriels; et, ce qu'il serait bon d'imiter chez nous, c'est que les administrateurs, les hautes classes aristocratiques et les sommités industrielles ne négligent rien de tout ce qui peut contribuer à faire naître le goût des arts dans les populations, et ne reculent devant aucun sacrifice pour favoriser ce mouvement.

Quel peut être le mobile d'une pareille émulation? Cette question est facile à résoudre.

Les Expositions de Londres et de Paris ont appris à l'Angleterre qu'en fait de goût toute lutte était impossible entre des artistes formés à bonne école et des dessinateurs peu exercés, et, mue par le sentiment de ses intérêts, comme aussi par celui d'un orgueil national très-légitime, elle a dû naturellement s'enquérir des moyens de rendre cette lutte moins inégale, et le plus efficace a été sans doute, à son avis, de chercher à transformer, s'il était possible, en habiles dessinateurs des ouvriers voués jusqu'ici à l'emploi des machines; et c'est évidemment pour atteindre ce but qu'elle a jugé à propos de créer des écoles spéciales de dessin et des musées industriels.

Nous ne saurions partager les craintes de ceux qui croient apercevoir dans ces nouvelles institutions un germe de mort pour nos manufactures de soieries, et nous avouons n'avoir été que très-médiocrement ému à la vue de ces écoles qui, selon nous, sont plus propres à développer l'adresse des ouvriers dans le maniement de leurs outils qu'à former des artistes véritablement utiles.

Nous avons d'ailleurs l'intime conviction que des industries qui ont les arts pour auxiliaires n'ont jamais dû leur prospérité à des établissements de ce genre, et il est facile de se convaincre, par l'examen des étoffes, tentures, meubles, émaux, mille autres bijoux et objets d'art conservés religieusement dans nos précieuses collections, que les formes élégantes et le goût exquis qui caractérisent ces admirables productions ne sauraient être le résultat de l'enseignement nécessairement borné et mesquin des écoles spéciales de dessin.

Les industries ne peuvent prospérer qu'au milieu des grands centres d'art, et elles n'ont jamais été plus florissantes que chez les peuples où les arts étaient en grand honneur, et lorsqu'elles obéissaient à l'influence des grands maîtres.

Dans l'intérêt de leur avenir, nos fabriques de tissus riches ont donc, ce nous semble, autre chose à faire que de se préoccuper outre mesure des efforts de nos voisins et des résultats qu'ils espèrent obtenir de ces insuffisantes institutions qui, à notre avis, ne sauraient offrir des motifs d'alarme suffisamment fondés.

Sans doute, les beaux-arts sont les éléments les plus puissants et les plus essentiels aux progrès de nos fabriques (à la condition, toutefois, qu'ils soient enseignés d'une manière large et élevée); mais l'on doit reconnaître aussi que, quelque indispensables qu'ils soient aux succès de notre industrie, ils ne constituent point cependant, à eux tout seuls, les solides bases sur les-

quelles elle repose; car les conditions de son existence et de sa prospérité sont aussi l'œuvre du temps, d'une longue expérience et d'une foule de circonstances qui en ont fait une industrie exceptionnelle et la mettent à l'abri de toute surprise; et dût-il surgir, un jour, de toutes ces écoles anglaises des dessinateurs tout aussi habiles que les nôtres, ce que nous ne croyons pas, elle demeurerait encore debout, parce qu'il existe pour elle, en dehors même des avantages qu'elle retire des arts, des éléments de vitalité qui ne s'improvisent pas plus que le milieu artistique qu'elle a su se créer, et qui lui assurent de si grands avantages sur ses rivaux.

Or, ce milieu si nécessaire et si long à obtenir n'est encore qu'à l'état d'embryon en Angleterre.

Cependant nous n'aurions point été compris si, de ce qui précède, l'on pouvait tirer cette conclusion que nos fabriques peuvent impunément s'endormir dans l'orgueilleuse et stérile satisfaction de leur supériorité; nous croyons, au contraire, qu'une pareille sécurité leur serait fatale et qu'elles feront plus sagement de s'occuper sérieusement des moyens de progresser sans cesse, que de se borner à se maintenir dans un dangereux *statu quo*.

Parmi ces moyens, il en est un, selon nous, des plus efficaces, et qui offre les meilleures garanties d'avenir; nous voulons parler d'un musée industriel. Cette regrettable lacune, que la bienveillante sollicitude de la Chambre de commerce doit combler, mettrait nos dessinateurs dans la possibilité de répondre à toutes les éventualités et à toutes les exigences de la mode.

En faisant cesser cet état de choses, la Chambre de commerce de Lyon aura rendu un véritable service à toutes nos industries et aura acquis de nouveaux titres à la reconnaissance publique.

M. le président invite ensuite M. Arlès-Dufour, présent

à la séance, à vouloir bien donner communication à la Chambre des considérations qui font l'objet de la lettre qu'il a adressée à Son Excellence le Ministre du Commerce, à l'occasion de l'Exposition de Manchester.

M. Arlès-Dufour s'empresse de déférer à cette invitation. Il explique qu'à l'époque où l'Exposition de Manchester fut ouverte, M. le Ministre lui confia l'étude de quelques questions relatives à l'industrie en général et à celle des soieries en particulier.

Sans me limiter un cercle spécial d'observations, dit M. Arlès, Son Excellence m'avait demandé d'étudier surtout :

1° Le caractère et les résultats probables de l'Exposition de Manchester ;

2° Le progrès que depuis l'Exposition de 1855 a pu réaliser en Angleterre l'industrie des soieries, qui paraît abandonner son berceau, Spitalfields, pour s'installer plus grandement à Manchester et dans le Lancashire ;

3° Les ressources que indépendamment de ses relations directes avec la Chine et le Bengale, l'Angleterre s'est créées ou cherche à se créer dans le Levant, en Syrie, en Perse, etc., pour ses approvisionnements de soies.

Je ne dirai rien de l'Exposition de Manchester, pour ne pas rentrer dans le sujet déjà traité par MM. Meynier et Bonnefond, sinon qu'il me paraît impossible que l'Angleterre ne soit pas appelée à en profiter par l'influence que la vue, l'examen attrayant et facile de nombreux chefs-d'œuvre de la peinture, de l'aquarelle, du dessin, de la gravure, des émaux, etc., doit naturellement, forcément même, exercer sur le goût et l'imagination des manufacturiers, dessinateurs, contre-maîtres et ouvriers.

Sous ce rapport, nous avons été jusqu'à présent mieux placés

que les Anglais ; car dans nos grands centres, et surtout à Paris, nous avons à notre portée, en permanence, sans exception, comme en Angleterre, des dimanches et fêtes, seuls jours de liberté des contre-maîtres et ouvriers, des collections, des musées, qui, sans être aussi riches que l'Exposition de Manchester, contribuent incessamment au développement du goût général de la nation.

En ce qui est des progrès accomplis de 1855 à 1857 par l'industrie anglaise, la période est trop courte pour pouvoir les mesurer avec exactitude ; mais il n'est que trop facile de constater, surtout lorsqu'on est en concurrence avec elle, les progrès de l'industrie anglaise sous le rapport du goût dans les dessins, le coloris, les dispositions, depuis les Expositions universelles de 1851 et de 1855.

Quant à ses progrès matériels, la Chambre en jugera par les tableaux que j'ai établis avec les documents officiels du Board of trade et des bureaux du Ministère français.

La levée des prohibitions en 1826 fut le signal d'une révolution dans la vieille organisation de l'industrie des soieries en Angleterre.

Tandis que cette mesure consternait et décourageait l'esprit de routine, de préjugé, de privilége de Spitalfields, elle éveillait et stimulait l'esprit libéral et entreprenant du Lancashire, qui, dès lors seulement, s'occupa énergiquement de cette branche d'industrie. Sous l'influence du stimulant de la concurrence étrangère, Manchester a fait en vingt-cinq ans plus de progrès que Spitalfields n'en a fait dans deux siècles.

En effet, l'existence des fabriques de soieries de Spitalfields ne date réellement, comme d'ailleurs celle des principales industries en Angleterre et en Allemagne, que du grand acte du grand Roi : la révocation de l'édit de Nantes.

Les réfugiés français, en important en Angleterre, et spécialement à Spitalfields et à Coventry, l'industrie des soieries, y importèrent aussi l'organisation déjà vieille qui la régissait depuis son établissement en France par les Florentins, au quatorzième siècle. Ils la flanquèrent de tous ses vieux priviléges, maîtrises, jurandes, etc., et n'eurent ni repos ni cesse qu'ils n'eussent obtenu pour elle des droits de plus en plus élevés, et enfin la prohibition absolue qui paralysa leurs progrès, et nous les fit retrouver en 1826 en arrière d'un siècle.

Manchester, au contraire, acceptant franchement la nouvelle politique commerciale inaugurée par Huskinson, ne cessa de solliciter du Gouvernement le développement de toutes ses conséquences; bien convaincu qu'aussi longtemps que cette nouvelle industrie conserverait un vestige de protection et de privilége, elle ignorerait ou négligerait une partie de ses ressources et n'acquerrait pas toute sa vitalité.

Cependant, malgré cet esprit éminemment progressif et hardi qui caractérise les populations du Lancashire, cette industrie n'y fut pas immédiatement organisée sur le pied nouveau des grands ateliers du coton, de la laine et du lin. Elle le fut, comme elle l'est encore à Lyon, Saint-Étienne, Bâle, Zurich, Crefeld, c'est-à-dire presque comme au quatorzième siècle, par métiers à la main dispersés ou groupés en petits ateliers. Mais le désavantage économique de cette vieille organisation n'a pas tardé à se manifester, et, depuis dix ans environ, il s'est successivement établi de grands ateliers à métiers mécaniques tissant les étoffes et les rubans même façonnés.

La France, stimulée par cet exemple, n'est pas restée en arrière, et a successivement, et sur divers points du territoire, établi des ateliers à métiers mécaniques, dont le nombre doit s'élever de 3 à 4,000, faisant un travail égal à celui de 9 à

12,000 métiers à la main. Je ne crois pas que, sous le rapport du nombre, l'Angleterre soit beaucoup plus avancée.

J'arrive à la troisième et dernière question, relative *aux ressources que indépendamment de ses relations directes avec la Chine et les Indes, l'Angleterre s'est créées ou cherche à se créer dans le Levant, en Syrie, en Perse, etc., pour ses approvisionnements de soies.*

Cette question dominant toutes les autres, la Chambre m'excusera de la traiter avec plus d'étendue.

Aujourd'hui que les facilités de communication propagent et généralisent rapidement tout ce qui touche à la production, les chances des luttes industrielles tendent de plus en plus à s'égaliser. Deux conditions cependant paraissent devoir décider la victoire : l'intelligence qui est, en grande partie du moins, un don naturel, et l'importance, le bon marché des approvisionnements des matières premières et des substances alimentaires.

Ma position commerciale presque cosmopolite me permet d'avancer, sans crainte d'être taxé de nationalisme, qu'aucun peuple ne possède à un plus haut degré que le nôtre l'intelligence industrielle, la première des conditions du succès. Quant à la seconde, celle des approvisionnements, j'ose avancer aussi qu'aucun pays n'est plus favorisé que la France par sa position topographique, qui, au centre de l'Europe, est baignée et servie par trois mers. Mais j'avance encore, avec preuves à l'appui, qu'aucun pays civilisé n'a été ni n'est plus desservi par ses lois de douane qui semblent plutôt faites pour empêcher, pour entraver les approvisionnements, que pour les faciliter. J'ajoute que, malgré l'esprit vraiment éclairé de M. le Directeur général, l'application de ces lois par les subalternes en empire partout la funeste et inintelligente portée. Vainement, à douze heures de Paris, l'expérience a été faite de la liberté de la navigation, de l'égalité des pavillons, de l'abolition de tous droits sur les ma-

tières premières et les substances alimentaires; vainement cette révolution, en faisant de l'Angleterre l'entrepôt général du coton, de la laine, de la soie, du chanvre, du blé, des viandes salées, du guano, etc., etc., a fait progresser son industrie et son commerce au delà même de ses propres espérances : nous fermons les yeux, et forçons non-seulement la France, mais encore tout le continent, à s'approvisionner à grands frais de ces choses en Angleterre, quand leur intérêt et leurs convenances les porteraient aujourd'hui à les chercher en France, si l'entrepôt y était favorisé, attiré, au lieu d'en être brutalement et systématiquement repoussé.

En effet, lorsque l'Europe avait à peine des routes viables, et que la mer était pour elle la voie la plus prompte et la plus économique, l'Angleterre pouvait et devait être son marché, son entrepôt, son magasin général. Mais aujourd'hui que le continent est sillonné de chemins de fer qui mettent ses principaux centres de production et de consommation en communication facile et rapide avec la France, c'est elle qui, placée au centre de l'Europe et baignée par trois mers, doit devenir cet entrepôt.

Il ne faut pour cela que la modification des lois de douane et l'établissement sur une large échelle de docks ou magasins privilégiés, délivrant des warrants facilement négociables en avance sur les marchandises entreposées, et sans l'absurde obligation d'une autre caution que la marchandise et l'endossement du déposant.

Alors nos fabricants, ayant sous la main aussi facilement, et même à moins de frais que les fabricants anglais, les principaux éléments du travail, prendront en tout et pour tout le pas sur eux.

L'Angleterre n'a pas fait autre chose, pour se créer des ressources infinies pour ses approvisionnements de matières en général et de soies en particulier, que :

1° D'abolir les droits sur toutes les matières premières ;

2° D'abolir l'acte de navigation de Cromwell, qui, soi-disant, favorisait le pavillon national ;

3° D'établir des services réguliers et rapides, subventionnés ou non, sur tous les points du globe ;

4° Enfin de multiplier les docks et toutes les facilités qu'ils donnent au commerce.

Afin d'appuyer par des faits mon opinion en faveur de la liberté sans limites, au moins en ce qui concerne les matières premières, ainsi que de la nécessité de faire de la France l'entrepôt général continental de toutes les matières premières, et de Lyon en particulier l'entrepôt continental des soies de toute provenance, je soumets à la Chambre les tableaux dont j'ai parlé ; tableaux qui accompagnent la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser à Son Excellence, et dont je vais rappeler les principaux chiffres.

Ainsi le tableau général (n° 1, voir ci-après) des soies importées et consommées en Angleterre, à partir de dix ans avant la levée des prohibitions des soieries étrangères jusqu'en 1856, prouve que cette mesure qui devait ruiner, anéantir les fabriques anglaises, les a relevées, stimulées, ressuscitées En effet, pendant la période décennale qui précède la levée des prohibitions, l'Angleterre ne consommme en soie de toute provenance que 1,061,228 kil.

Pendant la première période décennale après la levée, mais avec droits exagérés	kil. 1,695,171
Pendant la deuxième période (1837 à 1846) avec droits de plus en plus réduits	2,470,175
Pendant la troisième (1847 à 1856)	3,143,786

Le tableau (n° 2) des soieries et rubans exportés d'Angleterre, à partir de dix ans avant la levée des prohibitions, est le corollaire, la confirmation, la contre-épreuve du tableau n° 1.

De 1817 à 1826	(prohibition absolue). Exportation totale...	fr. 91,970,000
De 1827 à 1836	(prohibitions remplacées par des droits élevés).....	141,045,000
De 1837 à 1846	(abaissement continu des droits d'entrée).	183,188,000
De 1847 à 1856	(id. id.).....	398,238,000

Il n'y a guère plus de dix ans que les fabricants du continent se doutent que les soies de Chine, de Perse et du Bengale valent celles de France et d'Italie. Il a fallu la *nécessité*, source de presque tous les progrès dans le monde, pour les leur faire essayer, apprécier et enfin adopter. Cinq mauvaises récoltes ont fait ce que vingt-cinq ans de contact et de concurrence avec les fabricants anglais, auxquels les nôtres abandonnaient le monopole de ces soies, n'avaient pu faire.

Il y a dix ans ; que dis-je ? il y a cinq ans à peine, nos mouliniers ne pouvaient ou ne voulaient ni les dévider, ni les ouvrer; et nos fabricants ne savaient pas les employer. Aujourd'hui, les uns et les autres ne pourraient plus s'en passer ; et, si on leur procure ces soies à conditions égales, ils auront bientôt dépassé leurs concurrents dans les combinaisons et emplois auxquels elles sont propres.

Tant que les soies de Chine et de Bengale ont été presque exclusivement employées par les fabriques anglaises, il était naturel et normal que Londres en fût l'entrepôt général européen ; mais, à l'avenir, c'est Lyon qui doit en devenir au moins l'entrepôt général continental, 1° parce que plus nous irons, plus les fabriques du continent emploieront ces soies; 2° parce que plus nous irons, plus leurs frais par vapeur se rapprocheront de ceux par voiliers ; 3° parce que Lyon, outre qu'il forme avec Saint-Étienne le plus grand centre européen de fabrication et de consommation, se trouve être en même temps entre Marseille et les autres fabriques du continent une étape naturelle où les soies peuvent s'arrêter.

s'entreposer et se distribuer ensuite sans frais partout où elles sont demandées, même en Angleterre.

Les tableaux nos 3 et 4 prouvent combien il est urgent de presser l'avénement de Lyon à ce rôle utile et lucratif pour l'industrie française.

Ainsi, d'après le tableau n° 3, dans la première période quinquennale (1847 à 1851), durant laquelle les récoltes en Europe, et surtout en France, ont encore été abondantes, l'importation générale des soies étrangères de toute provenance n'a été que de kil. 8,623,000, qui se décomposent comme suit :

kil.	5,708,704	provenant de l'Europe : Italie, Sicile, Espagne, Piémont.
	1,380,000	venant directement de la Chine, de l'Inde et du Levant.
	1,534,296	venant des docks ou entrepôts d'Angleterre.
kil.	8,623,000	

Dans la seconde période (1852 à 1856) pendant laquelle les récoltes ont toujours décliné, l'importation générale a été de kil. 15,458,000, qui se décomposent ainsi :

kil.	7,590,960	de l'Europe.
	2,607,000	directement de la Chine, de l'Inde, du Levant.
	5,260,040	des entrepôts et docks de l'Angleterre.
kil.	15,458,000	

Pendant la première période nos fabriques n'ont reçu qu'environ trois millions de kilogrammes, dont moitié venant d'Angleterre, de soies exotiques, Chine, Inde, etc., etc.

Pendant la seconde, elles en ont reçu près de huit millions de kilogrammes, dont plus de cinq millions des entrepôts d'Angleterre : soit plus d'un million de kilogrammes par an.

Ces 5,260,040 kilog. font environ 250,000,000 de fr., qui ont coûté à nos fabricants de 4 à 5 0/0 de plus, pour frais de transport, de retour, de chargement et rechargement, de commis-

sion, etc., etc., que s'ils les eussent achetés à Marseille ou à Lyon, où ils auraient eu de plus le grand avantage de choisir eux-mêmes.

Sur bien des articles, 4 ou 5 0/0 constituent aujourd'hui le bénéfice du fabricant, et décident de la préférence des acheteurs.

La Compagnie péninsulaire orientale comprend parfaitement l'importance qu'il y aurait pour elle à faciliter, par la réduction des frais de transport et la multiplication des arrivages, les importations par vapeur, et elle y travaille avec persévérance et activité. Elle vient d'établir des départs hebdomadaires de Marseille pour les Indes, et elle ne demanderait pas mieux que de doubler aussi ceux pour la Chine. Elle est prête pour cela ; et son directeur-gérant, M. Anderson, est en ce moment en Égypte pour solliciter la réduction des frais de passage ; mais il faut que la législation douanière vienne à son aide, et lui permette d'importer sans taxe différentielle toutes les matières premières que la Chine nous livre et pourra nous livrer, la soie, la laine, le poil de chameau, les drogues pour teinture, le thé ; enfin lui permette d'organiser des voyages de retour à chargements complets.

Si le Gouvernement préfère subventionner des services français, rien de mieux ; mais il lui en coûtera bien de l'argent, et à nous bien du temps, avant que ces services atteignent la régularité et l'importance de ceux de la Compagnie péninsulaire orientale.

Quant aux entrepôts avec warrants, soit à Marseille, soit à Lyon, c'est encore un moyen qui ne coûterait absolument rien au Gouvernement qu'une simple modification législative.

Il est donc facile de se convaincre qu'on peut aisément, promptement et sans aucun sacrifice, venir en aide à l'industrie française en général, et à la nôtre en particulier ; il suffit pour

cela de vouloir, et nul doute que le Gouvernement ne veuille, lorsqu'il saura.

Tel est, ajoute M. Arlès-Dufour, l'ensemble des considérations que j'ai soumises à Son Excellence M. le Ministre, en réponse à la mission qu'il avait bien voulu me confier. En donnant communication de ces considérations à la chambre, ce n'est pas une indiscrétion que je commets, mais un devoir que je remplis ; car j'étais aussi le délégué de la Chambre, et, à ce titre, je lui dois compte de toutes les observations qu'un examen attentif de la situation industrielle de l'Angleterre a pu me suggérer, au point de vue des intérêts de la fabrique lyonnaise.

M. Arlès-Dufour, en terminant cet exposé, met sous les yeux de la Chambre les tableaux statistiques qui forment, en quelque sorte, les pièces justificatives de son travail.

Cet exposé achevé, M. le Président s'empresse, au nom de la Chambre, de se faire l'interprète des vifs sentiments d'intérêt et de satisfaction avec lesquels elle a entendu les rapports de MM. Meynier et Bonnefond et l'exposé de M. Arlès-Dufour. Après avoir félicité MM. les délégués de leur travail, M. le Président s'attache à en dégager la conclusion pratique qu'il comporte.

M. Arlès-Dufour a surtout mis en lumière l'avantage qu'il y aurait pour la fabrique lyonnaise à posséder un entrepôt pour les soies, analogue aux docks de Londres, jouissant comme eux de la faculté de délivrer des warrants qui ne seraient pas soumis à la nécessité d'une seconde signature, comme y sont assujettis, d'après la législation de 1848, les récépissés des Magasins de dépôt.

Au nombre des conditions particulièrement favorables

au développement de l'industrie des soieries dans la Grande-Bretagne, M. Meynier a signalé les facilités offertes au manufacturier anglais pour se procurer les fils de toute espèce, autres que la soie, qui peuvent entrer dans la composition des tissus mélangés.

M. Bonnefond a insisté sur la nécessité de ne pas perdre de vue l'établissement d'un musée industriel à Lyon, cette institution lui paraissant de nature à exercer une heureuse influence sur l'instruction des dessinateurs de nos fabriques, et sur le goût public en général.

Or, sur ces trois points, la Chambre a depuis longtemps des opinions parfaitement arrêtées, de telle sorte que le travail de ses délégués n'en est, pour ainsi dire, que la confirmation. Ainsi, en premier lieu, pour ce qui concerne toutes les institutions propres à accroître et assurer l'abondance de nos approvisionnements en matières premières, la Chambre, en provoquant récemment la réouverture des Magasins généraux, à l'occasion de la crise commerciale de 1857, a suffisamment témoigné qu'elle regardait comme utile et fécond le principe sur lequel reposent ces institutions, et qu'elle était disposée à seconder tout ce qui serait tenté en vue de leur progrès et de leur amélioration. Ce n'est pas la Chambre qui méconnaîtrait les immenses avantages que l'industrie anglaise a retirés des warrants.

En second lieu, en ce qui est des fils de toute espèce propres à être utilisés dans la fabrication des soieries, la Chambre, à plusieurs reprises, a sollicité leur dégrèvement, en les rangeant dans la catégorie des matières premières

mises en œuvre par l'industrie, et devant, à ce titre, lui être livrées au meilleur marché possible.

En troisième lieu, la Chambre, par le vote qu'elle a émis dans la séance du 24 janvier 1856 en faveur de l'établissement d'un musée industriel, a satisfait d'avance aux conclusions du rapport de M. Bonnefond. Si son vote n'a pas encore reçu d'exécution, c'est qu'elle a reconnu plus d'un inconvénient à acheter et collectionner des spécimens d'art avant d'avoir un local pour les classer. Mais, ce local, elle le trouvera bientôt dans le nouveau Palais du commerce, où un espace convenable à cette destination a été réservé; il lui sera alors facile de donner suite à ses projets.

Dans cet état, M. le Président propose à la Chambre, afin de donner une consécration pratique aux rapports de messieurs les délégués, de prendre une délibération par laquelle elle renverrait d'abord à sa Commission des intérêts publics l'examen des questions que soulève le projet d'un entrepôt de soies à Lyon, tant au point de vue de l'organisation de cet entrepôt qu'au point de vue des modifications législatives nécessaires pour assurer sa marche et rendre son action plus féconde. Par cette même délibération, la Chambre reporterait sur l'exercice de 1858 le crédit applicable aux frais de premier établissement du musée industriel, lequel crédit, inscrit au budget de 1857, est resté sans emploi; ce serait une preuve de l'intention où est la Chambre de ne pas abandonner le projet du musée industriel.

Enfin, par cette même délibération, la Chambre renouvellerait les vœux émis par elle en faveur du dégrèvement

des fils étrangers de laine ou de coton susceptibles d'être utilisés dans la fabrication des soieries mélangées.

Cet exposé est suivi d'une discussion dans laquelle la plupart des membres de la Chambre sont entendus.

La Chambre prend ensuite la délibération ci-après :

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE LYON,

Vu les rapports de MM. Meynier et Bonnefond, l'exposé de M. Arlès-Dufour, et les considérations qui y sont développées,

Renouvelle les vœux, antérieurement émis par elle, de voir procéder au dégrèvement des matières premières de toute provenance et des fils de toute espèce, notamment des fils de laine et de coton, propres à être utilisés dans la fabrication des étoffes mélangées ;

Renvoie à sa commission des intérêts publics l'examen des questions se rattachant à l'établissement d'un entrepôt de soies, tant au point de vue de son organisation qu'au point de vue des modifications législatives que cette organisation entraînerait ;

Délibère, en outre, que le crédit de six mille francs qui figurait au budget de 1857 pour les frais de premier établissement du musée industriel, crédit resté sans emploi, sera reporté sur l'exercice de 1858.

La présente délibération sera transmise à Son Excellence le Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Le Président de la chambre de commerce,

BROSSET, aîné.

Le Secrétaire, membre de la chambre,

H. JAME.

Tableau N° 1.

SOIES IMPORTÉES EN ANGLETERRE ET MISES EN CONSOMMATION DEPUIS LA PAIX.

IMPORTATION.	LIVRES ANGLAISES [1].	KILOS.	MOYENNE ANNUELLE.
Première période, 1815 à 1825. — Régime de la prohibition.			
Soies ouvrées.....	3,667,000	1,661,151	166,115
Soies gréges.....	18,903,000	8,563,059	856,306
Bourres et frisons....	858,000	388,674	88,867
TOTAUX.....	23,428,000	10,612,884	1,061,288
Deuxième période, 1826 à 1835. — Levée de la prohibition.			
Soies ouvrées	3,270,000	1,481,310	148,131
Soies gréges [2].....	34,151,000	15,470,403	1,547,040
TOTAUX.....	37,421,000	16,951,713	1,695,171
Troisième période, 1836 à 1845. — Abaissement des droits d'entrée.			
Soies ouvrées.....	3,130,000	1,417,890	141,789
Soies gréges.....	38,850,000	17,599,050	1,759,905
Bourres et frisons....	12,770,000	5,684,810	568,481
TOTAUX.....	54,750,000	24,701,750	2,470,175
Quatrième période, 1847 à 1856. — Nouvel abaissement des droits.			
Soies ouvrées.....	4,770,000	2,060,810	206,081
Soies gréges.....	48,850,000	22,129,050	2,212,905
Bourres et frisons....	16,000,000	7,248,000	724,800
TOTAUX.....	69,620,000	31,437,860	3,143,786

Ainsi, la levée de la prohibition qui devait, suivant les protectionistes, ruiner les fabriques anglaises de soieries, accroît, en dix ans, leur consommation de soie de 60 p. 0/0, et les réductions successives du droit d'entrée l'élèvent au triple à la fin de la troisième décennale.

[1] La livre poids anglais = 0 kil. 453 grammes. — [2] Les bourres sont confondues avec les soies gréges.

Tableau N° 2.

EXPORTATION DES SOIERIES ET RUBANS D'ANGLETERRE

A PARTIR DE DIX ANS AVANT LA LEVÉE DES PROHIBITIONS

Par périodes décennales.

	LIVRES STERLING.	FRANCS.	MOYENNE ANNUELLE.
De 1817 à 1826. Régime de la prohibition....	3,678,000	91,970,000	9,197,000
De 1827 à 1836. Levée de la prohibition, droits élevés.....	5,641,600	141,045,000	14,105,000
De 1837 à 1846. Abaissem. continu des droits.	7,327,500	183,188,000	18,319,000
De 1847 à 1856. Abaissem. continu des droits.	15,929,500	398,238,000	39,824,000

Tableau N° 3.

SOIES IMPORTÉES (GRÉGES, MOULINÉES ET BOURRE EN MASSE)

ET MISES EN CONSOMMATION EN FRANCE DE 1847 A 1856.

ANNÉES.	DES PAYS DE L'INDE DE L'ASIE ET DU LEVANT (directement) [1].	D'AILLEURS [2].	TOTAL.
1847	267,000 kil.	1,235,000	1,502,000
1848	94,000	674,000	768,000
1849	310,000	1,796,000	2,106,000
1850	380,000	1,805,000	2,185,000
1851	329,000	1,733,000	2,062,000
1852	650,000	2,260,000	2,910,000
1853	556,000	2,392,000	2,948,000
1854	411,000	2,406,000	2,817,000
1855	380,000	2,765,000	3,145,000
1856	610,000	3,038,000	3,648,008
	3,987,000	20,104,000	24,091,000

[1] Savoir, directement : de l'Inde anglaise, de Turquie, de Syrie, d'Égypte et de Grèce. Il importe de remarquer que les soies de Chine ou de l'Inde viennent en général par voie d'Angleterre. Celles qui arrivent par cette voie ne figurent par conséquent pas dans les chiffres de la première colonne.

[2] Principalement des pays ci-après (faits de 1856) :

ANGLETERRE.....	1,415,000 k.	(entrepôts.)
ÉTATS-SARDES.....	1,033,000 k.	
SUISSE.....	325,000 k.	(transit.)
DEUX-SICILES ET TOSCANE.	186,000 k.	

Tableau N° 4.

SOIES ET BOURRES DE SOIE IMPORTÉES D'ANGLETERRE EN FRANCE ET MISES EN CONSOMMATION DE 1847 A 1856.

ANNÉES.	QUANTITÉS IMPORTÉES.	VALEURS RÉELLES.	DROITS PERÇUS.
1847	284,228 kil.	8,648,299 fr.	126,258 fr.
1848	9[illegible]428	2,486,097	47,196
1849	347,267	11,513,074	130,649
1850	398,398	13,180,666	154,754
1851	406,975	14,174,798	139,3[illegible]6
	1,534,296	50,002,934	598,213
1852	544,284	22,784,501	175,163
1853	597,354	27,771,732	175,299
1854	982,167	45,459,382	233,744
1855	1,374,714	69,867,300	350,688
1856	1,760,921	105,104,307	446,728
	5,260,040	270,987,222	1,381,622

Tableau N° 5.

SOIES [1] DU LEVANT ET DE L'INDE IMPORTÉES EN FRANCE PAR MARSEILLE DE 1847 A 18[illegible]6.

(Commerce spécial.)

ANNÉES.	PROVENANT DE				TOTAL.
	TURQUIE.	GRÈCE.	ÉGYPTE.	INDE ANGLAISE.	
1847	255,044 kil.	2,411 kil.	4,579 kil.	» kil.	262,034 kil.
1848	88,299	342	3,540	599	92,780
1849	294,131	13,083	466	»	307,680
1850	352,531	14,696	919	»	368,146
1851	300,199	7,116	121	»	307,436
1852	566,272	16,975	7,929	»	601,176
1853	509,757	11,724	13,797	472	535,750
1854	322,711	8,623	5,409	1,122	337,865
1855	340,972	17,991	4,777	16,972	380,532
1856	511,921	12,131	18,717	75,135 dont de Chine 2,198 kil.	617,904

[1] Il s'agit ici des soies écrues tant gréges que moulinées et des bourres de soie écrues. Il est importé en outre par Marseille (notamment de Turquie et de Grèce) d'assez fortes quantités de soies en *cocons*. La quantité introduite, pour la consommation, pendant les dix années ci-dessus, a été de 2,952,794 kilos; soit en moyenne annuelle 295,279 kilos, ce qui, au rendement moyen du cocon de 11 p. 0/0, donne une quantité de 32,481 kilos de soie à ajouter à chacun des totaux annuels ci-dessus.

NOTE C.

Page 163.

Voici l'état des versements faits à Lyon dans les bureaux de loterie et dans les caisses d'épargne pendant les douze dernières années de l'exploitation de la loterie :

	Loterie.	Caisses d'épargne.
1822	4,501,489 fr.	»
1823	5,778,563	79,208
1824	5,660,818	150,800
1825	3,582,069	232,144
1826	4,051,063	198,885
1827	3,732,045	233,738
1828	4,975,012	251,360
1829	4,751,541	253,998
1830	3,043,001	220,925
1831	2,218,488	92,679
1832	2,200,621	133,519
1833	2,287,727	231,775
Totaux	46,793,437 fr.	2,137,031 fr.
Moyenne annuelle	3,899,453	191,273
Rapport	1,000	41

A cette époque, la contribution foncière du département du Rhône entier, centimes additionnels compris, était de 2,876,000 fr., c'est-à-dire, les 0,737 des recettes de la loterie.

Le notable abaissement des quatre dernières années n'est

pas le résultat d'un retour à la raison des classes ouvrières qui alimentaient principalement la loterie; il correspond au développement de loteries clandestines dont le siége était à Genève.

L'état des choses qui se reflète dans les chiffres ci-dessus est celui qui a précédé l'insurrection de 1834.

(*Cette note fort curieuse m'a été communiquée par un de mes savants confrères à l'Académie des sciences morales et politiques, M. le baron Baude.*)

NOTE D.

Page 182.

Dans le cadre où j'ai renfermé mes observations, il m'était impossible de donner beaucoup de détails sur les ateliers accessoires qui sont l'une des forces de la fabrique de Lyon. Cependant il s'est fait de ce côté, dans ces dernières années surtout, des prodiges d'habileté. Tour à tour l'art et la science ont été mis à contribution pour obtenir des effets nouveaux ou perfectionner les procédés anciens. Les ateliers de teinture ont pris surtout une grandeur qui impose et des proportions dont on ne peut, à moins de les avoir vues, se former une idée. Ceux de MM. Guinon et Michel soutiendraient la comparaison avec les plus beaux établissements du même genre, soit de l'Allemagne, soit de l'Angleterre. Ce qui les distingue, c'est un esprit de recherche et d'invention qui ne se refroidit ni ne se décourage jamais et que rendent manifestes de loin en loin les plus heureuses découvertes. Telle est celle du *Vert de Chine,* si importante en fabrication que la Chambre de Commerce de Lyon a cru devoir s'y associer, comme le témoigne l'ouvrage très-curieux qu'a publié sous ses auspices M. Natalis Rondot, ancien délégué commercial attaché à l'am-

bassade de Chine et président de classe au jury de l'exposition de 1855.

Quelques détails sur cette découverte suffiront pour prouver avec quel zèle tous les agents de la fabrication lyonnaise concourent à maintenir ou à développer les éléments de sa supériorité. Je les emprunte au volume de M. Rondot, imprimé par ordre et aux frais de la Chambre de Commerce (1) et qui, malgré ses formes techniques, inévitables en un pareil sujet, reste d'un bout à l'autre une lecture des plus instructives et des plus attrayantes.

Ce *vert de Chine* ne semble pas avoir été connu en Europe avant 1845, et tout porte à croire qu'en Chine même il n'est pas très-ancien. La découverte de ses propriétés ne date que de 1852 et aujourd'hui encore elles ne sont pas complétement connues; on est mieux fixé sur les ressources rares et variées que cette substance présente à l'art du teinturier et de l'imprimeur.

Les délégués commerciaux attachés à l'ambassade de Chine ont obtenu les premiers le *vert de Chine*, mais sans y arrêter leur attention. C'était bien le vert de Chine, car quelle autre couleur a, au lieu de production, une valeur de 224 francs le kilogramme? D'après les indications qu'ils en donnèrent, cette substance provenait des feuilles d'un arbre nommé *Tsong-lok* (bleu vert); la matière et les renseignements avaient été fournis par Yching aîné, un des premiers fabricants de soieries de Canton et par un peintre de la ville nommé Ting-Koua. Il ne semble pas néanmoins que l'at-

(1) *Notice du vert de Chine et de la teinture en vert chez les Chinois*, par M. Natalis Rondot, délégué commercial à l'ambassade de Chine et président du jury en 1855, suivi d'une étude des propriétés du Lo-Kao, par M. Persoz, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers et de recherches sur la matière colorante des nerprunes indigènes, par M. Michel, membre de la Chambre de commerce de Lyon.

tention des industriels ait été dès cette époque fixée sur ce produit, et lorsqu'au mois d'août 1846 eut lieu, à l'école municipale Turgot, l'exposition des produits rapportés par l'ambassade, le vert de Chine ou *Lo-Kao* y figura sous les n°s 1392 et 1066 du catalogue, sans qu'aucun des trente mille visiteurs qui parcoururent les salles parût soupçonner l'inportance que cette matière colorante pouvait avoir en fabrication.

Ce ne fut que plus tard et par l'analyse de toiles empreintes de ce vert que l'on en fixa les propriétés. Ces toiles avaient été envoyées en 1848 par M. de Montigny, consul de France à Chang-Haï, et réparties, en octobre 1849, entre les chambres de commerce de Mulhouse, de Rouen et de Lille. Les premières expériences furent faites, à ce qu'il semble, par M. Daniel Kœchlin-Schouch de Mulhouse, qui, dans une de ces étoffes, signala une *couleur verte nouvelle*. Il constata également que ce vert passe à l'orange par les protosels d'étain, et au violet par la fermentation. Aussitôt fixé sur ces divers points, il associa à sa découverte la Chambre de commerce de Mulhouse qui, par une dépêche en date du 27 avril 1850, pria le ministre du commerce de vouloir bien demander en Chine : 1° Quelle était la substance colorante qui avait servi à teindre les fonds verts des échantillons, lèsquels avaient été reconnus, par l'analyse, être teints avec la même substance colorante, substance tinctoriale toute particulière et inconnue en Europe ?

Les choses en restèrent là jusqu'au moment où intervint M. Persoz, professeur au Conservatoire des arts et métiers. En septembre 1851, M. Persoz avait reçu des mains de M. Daniel Kœchlin un échantillon de cette toile verte, parsemée de petites taches violettes, et comme lui il avait été frappé de l'aspect de ce vert. Dès ce moment il dirigea

de ce côté ses recherches. Par les soins de M. Forbes, consul des États-Unis à Canton, le savant professeur parvint à se procurer un gramme environ de la matière colorante et distribua une portion de cet échantillon entre MM. Daniel Kœchlin de Mulhouse, Guinon de Lyon, et Espinasson de Rouen. Ainsi de divers côtés des essais se firent et aux analyses du laboratoire se joignirent les expériences des ateliers. En octobre 1852, M. Persoz avait acquis une certitude complète et se présentait devant l'Académie des sciences avec une note qui résumait les résultats obtenus. Il y disait que sur un échantillon de calicot teint en Chine, il avait reconnu une nuance vert d'eau, d'une grande solidité et qu'il l'avait soumise à diverses épreuves. Tous les essais qu'il avait faits, ajoutait-il, pour mettre en évidence sur cet échantillon un bleu ou un jaune quelconque étaient demeurés sans résultat et il avait été bientôt convaincu, par l'isolement du principe colorant, que ce vert était dû à une matière colorante particulière et *sui generis;* de plus il devenait évident :

1° Que cette matière végétale était d'origine organique et végétale;

2° Que le tissu sur lequel elle était fixée se trouvait chargé d'une forte proportion d'alumine et d'un peu d'oxyde de fer et de chaux, corps dont la présence implique nécessairement comme conséquence que, pour adhérer au tissu, la matière colorante avait exigé le concours des mordants.

« Ces résultats, disait encore la note de M. Persoz, si positifs et cependant si contraires, non-seulement à tout ce que nous connaissons en Europe touchant la composition des verts, mais encore à tout ce qui a été écrit sur les procédés de teinture mis en usage chez les Chinois pour faire cette couleur, nécessitaient de ma part un examen plus approfondi ; aussi, vers la fin du mois de novembre dernier, j'eus recours à la complaisance de M. Forbes, consul américain à Canton, pour lui demander un spécimen de la précieuse matière. Il eut la bonté de m'en envoyer environ un gramme.

« Cette substance se présente en plaques minces, de couleur bleue, ayant beaucoup d'analogie avec celle de l'indigo de Java, mais d'une pâte plus fine et qui diffère d'ailleurs de l'indigo par sa composition et toutes ses propriétés chimiques. Après avoir fait infuser un très-petit fragment de cette substance dans l'eau, ce véhicule ne tarda pas à se colorer en bleu foncé avec reflet verdâtre. La liqueur portée progressivement à l'ébullition, il s'effectua, en y plongeant un échantillon de calicot sur lequel étaient imprimés des mordants de fer et d'alumine, une véritable teinture et l'on vit passer :

« Les parties du tissu recouvertes d'alumine au vert d'eau plus ou moins foncé, suivant l'intensité du mordant ;

« Les parties recouvertes d'alumine et d'oxyde ferrique au vert d'eau foncé tirant à l'olive ;

« Les parties enfin chargées d'oxyde ferrique pur, à l'olive foncé.

« Quant aux parties du tissu non recouvertes de mordant, elles restèrent sensiblement blanches.

« Les couleurs ainsi obtenues furent mises en présence de tous les agents auxquels nous avions précédemment soumis le vert chinois, et les résultats prouvèrent qu'elles se comportaient de la même manière.

« De ces expériences on peut conclure :

« 1° Que les Chinois possèdent une matière colorante laque) ayant l'aspect physique de l'indigo, qui colore en vert les mordants d'alumine et de fer ;

« 2° Que cette matière colorante ne contient ni indigo, ni aucun dérivé de ce principe tinctorial. »

Ainsi à cette date, par la communication de M. Persoz à l'Académie des sciences, la découverte était fixée, le vert de Chine reconnu, et il ne restait plus qu'à en répandre et à en régler l'usage au sein des ateliers. Ce fut à la Chambre de commerce et à la fabrique de Lyon que cette tâche revint et elles s'en tirèrent à leur honneur. Sur un avis de M. Seringe, professeur à la Faculté des sciences, qui lui signalait le travail de M. Persoz, la Chambre de commerce, en délibéra et chargea M. Rondot, son délégué à Paris : 1° de recueillir auprès du ministère du commerce et de la Chambre de commerce de Paris, et aussi de M. Persoz, tous les faits qui pouvaient la diriger dans l'étude et l'application des résultats déjà publiés et éclairer son jugement; 2° de rechercher par quels moyens il serait possible d'obtenir une certaine quantité de *vert de Chine* pour servir à des expériences pratiques sur une échelle un peu étendue. La dépêche de la Chambre est du 10 novembre, la réponse de M. Rondot est du 12 décembre, et à la suite de cet échange de lettres la Chambre vota, dans sa séance du 16, l'achat en Chine d'environ cinq kilogrammes de matière colorante et l'ouverture d'un crédit de trois mille francs.

Ce fut M. Rondot qui fut chargé de cette acquisition et il en remit le soin à l'un de ses amis, M. Rémi, négociant

français à Chang-Haï. Dès le mois d'octobre 1853, la Chambre reçut 160 taëls de *Lo-Kao*, matière colorante qui fournit le vert de Chine. Ce *Lo-Kao* avait été payé 1 piastre 35 cents le taël à Sou-tchéou-fou; le poids était de 5 kil. 590, contenus dans dix-neuf petites boîtes. La facture montait, avec les frais, à 2,158 fr. 55 c.; le kilogramme revenait donc à 386 francs.

Mais avant ce temps et même avant de présenter sa note à l'Institut, M. Persoz, dans un voyage qu'il fit à Lyon, avait parlé du vert de Chine à l'un de nos plus habiles teinturiers, M. Guinon, qui à son tour pria la maison Desgrand père et fils, dont les relations en Chine sont très-étendues, de lui faire venir un petit lot de la substance colorante. Cette demande fut adressée à MM. Carvalho et Cie de Canton, et dès le mois de mars 1853, M. Guinon était en possession de 256 taëls de *Lo-Kao* de première qualité et de 2 taëls de deuxième qualité, achetés à Canton, en décembre 1852, à raison de 3 piastres le taël pour la première qualité et de 2 piastres pour la seconde. M. Guinon offrit à la Chambre de commerce de lui en céder une partie et la Chambre consentit à en prendre 2 kil. à raison de 533 fr. le kil., qui étaient le prix de revient. Plus tard la Chambre de commerce fit une distribution gratuite de *Lo-Kao*, par quantités de 10 à 50 grammes, à près de cinquante chimistes, teinturiers, imprimeurs sur étoffes et artistes peintres.

C'est ainsi que l'usage de cette nouvelle substance s'est répandu dans la fabrique. Des quantités assez considérables sont arrivées à Lyon, à Londres et à Paris; cette ma-

tière est devenue un objet de commerce, et son prix, sensiblement réduit, se règle aujourd'hui sur les besoins du marché. A l'étranger, c'est la Hollande qui a reçu le plus tôt le vert de Chine; mais c'est à la France qu'appartient l'honneur non-seulement de l'avoir découvert, mais encore d'en avoir propagé l'emploi.

Quant aux procédés, nos fabricants n'ont rien emprunté à la Chine; ils ont trouvé eux-mêmes les moyens d'employer la nouvelle substance et d'en tirer de bons services. A Lyon, M. Guinon en mars 1853, et M. Michel en avril de la même année, pour ne parler que des plus heureux, entreprirent des essais qui donnèrent des résultats intéressants; mais l'application industrielle du *vert de Chine* ne date que du printemps de 1855. En avril, M. Guinon teignit, avec le *Lo-Kao* pur, des velours épinglés et coupés en une couleur verte que son analogie avec l'acétate de cuivre fit appeler *vert-Venus*. Ces velours furent envoyés à l'Exposition universelle par MM. Gondre et Cie. L'addition de jaune au *Lo-Kao* n'eut lieu qu'au mois de juillet et l'on obtint alors cette nuance charmante, si agréable surtout à la lumière, qui a conservé le nom de vert-azof. MM. Million et Cie produisirent, en août, les premières robes de soirée de ce genre. La mode n'avait pas encore consacré cette nouveauté rare et originale que, en octobre et novembre 1855, de riches étoffes unies teintes avec le *Lo-Kao*, sortaient déjà des magasins de MM. Heckel, Teillard, Ponson, etc.

C'est vers cette époque que M. Michel découvrit le procédé auquel son nom est attaché; il présenta à la Chambre

de commerce une série remarquable d'échantillons de nuances claires et foncées, dans la séance du 24 janvier 1856 et lut, dans celle du 6 mars suivant, le rapport dans lequel il décrivait le mode de dissolution et de teinture dont il avait éprouvé l'efficacité. Ce procédé est, depuis le milieu de l'année 1856, pratiqué avec succès par plusieurs teinturiers de Lyon.

Le *Lo-Kao* était peu connu jusqu'alors ; M. Guinon avait seul réussi à en faire usage ; il tenait et tient encore secret le procédé qui lui est propre. Le secret de la couleur de ces robes élégantes, tant remarquées dans l'automne de 1855, fut même si bien gardé que M. Michel ne le connut qu'après la publication de son travail. Son mémoire attira l'attention générale sur cette matière nouvelle et la consommation en augmenta notablement. Pour ne citer qu'un exemple, M. Guinon, qui avait teint avec le vert de Chine environ 1,500 kilogrammes, d'avril 1855 en mars 1856, en teignit plus de 3,500 kilogrammes, d'avril 1856 à mars 1857.

Et pendant que les hommes du métier donnaient ainsi à la découverte une valeur industrielle, les savants achevaient d'en fixer la nature et d'en définir le caractère. Dans un mémoire lu à l'Académie des sciences, dans la séance du 1er juin 1857, M. Decaisne, membre de cette compagnie, s'occupait des végétaux qui fournissent au vert de Chine son principe colorant. C'étaient, d'après ce savant, deux arbrisseaux de la famille des Nerpruns, qu'il décrivait botaniquement, de manière à faire cesser toute incertitude au sujet de leurs caractères spécifiques et sur les dénomi-

nations qui devaient servir à les désigner. Ces deux Nerpruns que décrivait M. Decaisne sont deux espèces cultivées en Europe, l'une à Lyon, l'autre à Gand, chez l'un des plus célèbres horticulteurs du continent, M. Vanhoutte qui en avait fourni quelques rameaux. Quant aux échantillons desséchés et récoltés en Chine, et, qui avaient principalement servi à M. Decaisne pour faire ses déterminations, ils lui avaient été remis, disait-il dans sa note, les uns par M. de Montigny en 1854, les autres par M. Natalis Rondot qui les tenait lui-même d'un missionnaire jésuite, le père Hélot. Plus récemment le savant académicien avait eu sous les yeux les fruits mûrs de l'une des deux espèces. Les Chinois d'ailleurs les distinguent très-bien et les désignent l'une sous le nom de *Pa-bi-lo-za*, l'autre sous celui de *Hom-bi-lo-za*, quoiqu'elles appartiennent toutes deux à la section très-homogène des vrais *Rhamnus*, telle que l'a établie M. Brongniart. M. Decaisne ajoutait qu'elles deviendraient pour lui le *Rhamnus chlorophorus* et le *Rhamnus utilis*. Une remarque qui s'applique à toutes deux et peut-être à plusieurs espèces du genre, c'est que généralement les extrémités de leurs rameaux sont épineuses ou molles, suivant les localités, et que par conséquent les caractères tirés de la présence ou de l'absence des épines n'ont qu'une faible valeur pour la détermination des espèces. Ces préliminaires établis, M. Decaisne complétait sa note par la description botanique des deux Nerpruns et fixait ainsi les origines du vert de Chine d'une manière scientifique.

De son côté, M. Persoz revenait sur son premier travail

dans un mémoire plus étendu et plus complet qu'il ne destinait pas d'abord à la publicité. De nouveau il constatait que le vert de Chine n'avait pour base ni l'indigo, ni aucun de ses dérivés connus ; il constatait également, par une suite d'expériences, que l'ensemble des caractères que possède le vert de Chine ne peut s'appliquer à aucune des matières colorantes connues. Mais s'il persistait dans cette partie des conclusions de sa première note, il exprimait des réserves au sujet de l'autre partie des mêmes conclusions, dans laquelle il avait dit que le *vert de Chine* était une couleur *sui generis* ne renfermant ni jaune ni bleu. En variant et multipliant les expériences sur des calicots teints en Chine, il avait été conduit à reconnaître que ce vert ne fait point exception dans ce groupe des verts d'origine organique obtenus par teinture, et qu'il est formé, comme eux, d'un bleu et d'un jaune. Il croyait pouvoir aussi déclarer qu'il n'y avait pas identité absolue entre la couleur verte fixée sur les calicots et celle qui fait la base de la laque désignée sous le nom de *Lo-Kao*. Dans la première le jaune domine ; dans la seconde c'est au contraire le bleu. Il lui paraissait également hors de doute que les calicots avaient été teints en Chine à l'aide de deux préparations bien distinctes et appliquées par des procédés également différents. Selon toute apparence, les Chinois teignent d'abord uniformément leurs calicots en jaune ou en jaune verdâtre; puis, sur l'une des faces seulement, ils impriment à la brosse, au tampon, au couteau ou par tout autre moyen, une couche de *Lo-Kao* qui forme ainsi l'endroit de leur tissu ; s'ils ont adopté ce procédé de teinture,

c'est qu'ils ont sans doute reconnu combien il est difficile d'associer au *Lo-Kao* la quantité rigoureuse de jaune pour faire un vert harmonique et où le jaune ne domine pas, tant l'absorption de ce jaune par le bleu est facile.

Enfin M. Persoz maintient dans son mémoire un principe qu'il avait posé dans sa note à l'Académie des sciences, c'est que le vert de Chine ne peut se fixer au tissu sans le concours d'un mordant. L'échantillon avec lequel il avait fait ses premières teintures avait saturé les mordants d'alumine, de fer, de fer et d'alumine, forts et faibles, sans charger sensiblement les parties blanches non mordancées du tissu. Depuis, toutes les fois qu'il avait eu recours à du *Lo-Kao* épuré et exempt, autant que possible, de matières salines, les teintures des toiles imprimées de mordants se sont toujours faites de la même manière; au contraire, en employant le *Lo-Kao* brut, en y ajoutant même des matières salines, la toile s'est teinte uniformément dans ses parties mordancées comme dans celles qui ne l'étaient pas. C'est précisément ce qui se passe avec la garance; car on sait que, purifiée et employée avec l'eau pure, elle altère à peine les parties blanches du tissu, tandis que, non lavée et délayée dans une eau très-impure, ces mêmes parties se chargent fortement de couleur et sont teintes dans l'acception. D'où il fallait conclure, suivant M. Persoz, que, selon la nature du *Lo-Kao* employé à une teinture de calicot, par exemple, celle-ci pourra se faire directement, sans le secours d'aucun agent, ou bien qu'il faudra l'intervention d'un mordant proprement dit. Tout se réduit donc, dans l'emploi de cette laque, à la teinture et à l'impression, à

savoir, ou la purifier, ou en préparer une nouvelle, et à connaître en outre les auxiliaires propres à la transmettre et à la fixer au tissu.

Telle est, en abrégé et dans ses traits essentiels, l'histoire de la découverte du *vert de Chine*, comme on la trouve consignée dans le curieux et savant ouvrage de M. Natalis Rondot. Si je m'y suis étendu, c'est pour donner, par un seul trait, une idée des efforts et des sacrifices que savent faire la fabrique et la Chambre de commerce qui la représente si dignement, toutes les fois que l'occasion s'en présente et que l'avancement de l'industrie est en jeu. Le secret des succès de Lyon et cette supériorité qui s'est maintenue à travers tant de crises et une si longue suite d'années, tiennent à ce soin des détails et à cette judicieuse persévérance qui constituent le génie d'une profession.

---

de ce côté ses recherches. Par les soins de M. Forbes, consul des États-Unis à Canton, le savant professeur parvint à se procurer un gramme environ de la matière colorante et distribua une portion de cet échantillon entre MM. Daniel Kœchlin de Mulhouse, Guinon de Lyon, et Espinasson de Rouen. Ainsi de divers côtés des essais se firent et aux analyses du laboratoire se joignirent les expériences des ateliers. En octobre 1852, M. Persoz avait acquis une certitude complète et se présentait devant l'Académie des sciences avec une note qui résumait les résultats obtenus. Il y disait que sur un échantillon de calicot teint en Chine, il avait reconnu une nuance vert d'eau, d'une grande solidité et qu'il l'avait soumise à diverses épreuves. Tous les essais qu'il avait faits, ajoutait-il, pour mettre en évidence sur cet échantillon un bleu ou un jaune quelconque étaient demeurés sans résultat et il avait été bientôt convaincu, par l'isolement du principe colorant, que ce vert était dû à une matière colorante particulière et *sui generis;* de plus il devenait évident :

1° Que cette matière végétale était d'origine organique et végétale;

2° Que le tissu sur lequel elle était fixée se trouvait chargé d'une forte proportion d'alumine et d'un peu d'oxyde de fer et de chaux, corps dont la présence implique nécessairement comme conséquence que, pour adhérer au tissu, la matière colorante avait exigé le concours des mordants.

« Ces résultats, disait encore la note de M. Persoz, si positifs et cependant si contraires, non-seulement à tout ce que nous connaissons en Europe touchant la composition des verts, mais encore à tout ce qui a été écrit sur les procédés de teinture mis en usage chez les Chinois pour faire cette couleur, nécessitaient de ma part un examen plus approfondi ; aussi, vers la fin du mois de novembre dernier, j'eus recours à la complaisance de M. Forbes, consul américain à Canton, pour lui demander un spécimen de la précieuse matière. Il eut la bonté de m'en envoyer environ un gramme.

« Cette substance se présente en plaques minces, de couleur bleue, ayant beaucoup d'analogie avec celle de l'indigo de Java, mais d'une pâte plus fine et qui diffère d'ailleurs de l'indigo par sa composition et toutes ses propriétés chimiques. Après avoir fait infuser un très-petit fragment de cette substance dans l'eau, ce véhicule ne tarda pas à se colorer en bleu foncé avec reflet verdâtre. La liqueur portée progressivement à l'ébullition, il s'effectua, en y plongeant un échantillon de calicot sur lequel étaient imprimés des mordants de fer et d'alumine, une véritable teinture et l'on vit passer :

« Les parties du tissu recouvertes d'alumine au vert d'eau plus ou moins foncé, suivant l'intensité du mordant ;

« Les parties recouvertes d'alumine et d'oxyde ferrique au vert d'eau foncé tirant à l'olive ;

« Les parties enfin chargées d'oxyde ferrique pur, à l'olive foncé.

« Quant aux parties du tissu non recouvertes de mordant, elles restèrent sensiblement blanches.

« Les couleurs ainsi obtenues furent mises en présence de tous les agents auxquels nous avions précédemment soumis le vert chinois, et les résultats prouvèrent qu'elles se comportaient de la même manière.

« De ces expériences on peut conclure :

« 1° Que les Chinois possèdent une matière colorante laque) ayant l'aspect physique de l'indigo, qui colore en vert les mordants d'alumine et de fer ;

« 2° Que cette matière colorante ne contient ni indigo, ni aucun dérivé de ce principe tinctorial. »

Ainsi à cette date, par la communication de M. Persoz à l'Académie des sciences, la découverte était fixée, le vert de Chine reconnu, et il ne restait plus qu'à en répandre et à en régler l'usage au sein des ateliers. Ce fut à la Chambre de commerce et à la fabrique de Lyon que cette tâche revint et elles s'en tirèrent à leur honneur. Sur un avis de M. Seringe, professeur à la Faculté des sciences, qui lui signalait le travail de M. Persoz, la Chambre de commerce, en délibéra et chargea M. Rondot, son délégué à Paris : 1° de recueillir auprès du ministère du commerce et de la Chambre de commerce de Paris, et aussi de M. Persoz, tous les faits qui pouvaient la diriger dans l'étude et l'application des résultats déjà publiés et éclairer son jugement; 2° de rechercher par quels moyens il serait possible d'obtenir une certaine quantité de *vert de Chine* pour servir à des expériences pratiques sur une échelle un peu étendue. La dépêche de la Chambre est du 10 novembre, la réponse de M. Rondot est du 12 décembre, et à la suite de cet échange de lettres la Chambre vota, dans sa séance du 16, l'achat en Chine d'environ cinq kilogrammes de matière colorante et l'ouverture d'un crédit de trois mille francs.

Ce fut M. Rondot qui fut chargé de cette acquisition et il en remit le soin à l'un de ses amis, M. Rémi, négociant

français à Chang-Haï. Dès le mois d'octobre 1853, la Chambre reçut 160 taëls de *Lo-Kao*, matière colorante qui fournit le vert de Chine. Ce *Lo-Kao* avait été payé 1 piastre 35 cents le taël à Sou-tchéou-fou; le poids était de 5 kil. 590, contenus dans dix-neuf petites boîtes. La facture montait, avec les frais, à 2,158 fr. 55 c.; le kilogramme revenait donc à 386 francs.

Mais avant ce temps et même avant de présenter sa note à l'Institut, M. Persoz, dans un voyage qu'il fit à Lyon, avait parlé du vert de Chine à l'un de nos plus habiles teinturiers, M. Guinon, qui à son tour pria la maison Desgrand père et fils, dont les relations en Chine sont très-étendues, de lui faire venir un petit lot de la substance colorante. Cette demande fut adressée à MM. Carvalho et Cie de Canton, et dès le mois de mars 1853, M. Guinon était en possession de 256 taëls de *Lo-Kao* de première qualité et de 2 taëls de deuxième qualité, achetés à Canton, en décembre 1852, à raison de 3 piastres le taël pour la première qualité et de 2 piastres pour la seconde. M. Guinon offrit à la Chambre de commerce de lui en céder une partie et la Chambre consentit à en prendre 2 kil. à raison de 533 fr. le kil., qui étaient le prix de revient. Plus tard la Chambre de commerce fit une distribution gratuite de *Lo-Kao*, par quantités de 10 à 50 grammes, à près de cinquante chimistes, teinturiers, imprimeurs sur étoffes et artistes peintres.

C'est ainsi que l'usage de cette nouvelle substance s'est répandu dans la fabrique. Des quantités assez considérables sont arrivées à Lyon, à Londres et à Paris; cette ma-

tière est devenue un objet de commerce, et son prix, sensiblement réduit, se règle aujourd'hui sur les besoins du marché. A l'étranger, c'est la Hollande qui a reçu le plus tôt le vert de Chine; mais c'est à la France qu'appartient l'honneur non-seulement de l'avoir découvert, mais encore d'en avoir propagé l'emploi.

Quant aux procédés, nos fabricants n'ont rien emprunté à la Chine; ils ont trouvé eux-mêmes les moyens d'employer la nouvelle substance et d'en tirer de bons services. A Lyon, M. Guinon en mars 1853, et M. Michel en avril de la même année, pour ne parler que des plus heureux, entreprirent des essais qui donnèrent des résultats intéressants; mais l'application industrielle du *vert de Chine* ne date que du printemps de 1855. En avril, M. Guinon teignit, avec le *Lo-Kao* pur, des velours épinglés et coupés en une couleur verte que son analogie avec l'acétate de cuivre fit appeler *vert-Venus*. Ces velours furent envoyés à l'Exposition universelle par MM. Gondre et Cie. L'addition de jaune au *Lo-Kao* n'eut lieu qu'au mois de juillet et l'on obtint alors cette nuance charmante, si agréable surtout à la lumière, qui a conservé le nom de vert-azof. MM. Million et Cie produisirent, en août, les premières robes de soirée de ce genre. La mode n'avait pas encore consacré cette nouveauté rare et originale que, en octobre et novembre 1855, de riches étoffes unies teintes avec le *Lo-Kao*, sortaient déjà des magasins de MM. Heckel, Teillard, Ponson, etc.

C'est vers cette époque que M. Michel découvrit le procédé auquel son nom est attaché; il présenta à la Chambre

de commerce une série remarquable d'échantillons de nuances claires et foncées, dans la séance du 24 janvier 1856 et lut, dans celle du 6 mars suivant, le rapport dans lequel il décrivait le mode de dissolution et de teinture dont il avait éprouvé l'efficacité. Ce procédé est, depuis le milieu de l'année 1856, pratiqué avec succès par plusieurs teinturiers de Lyon.

Le *Lo-Kao* était peu connu jusqu'alors ; M. Guinon avait seul réussi à en faire usage ; il tenait et tient encore secret le procédé qui lui est propre. Le secret de la couleur de ces robes élégantes, tant remarquées dans l'automne de 1855, fut même si bien gardé que M. Michel ne le connut qu'après la publication de son travail. Son mémoire attira l'attention générale sur cette matière nouvelle et la consommation en augmenta notablement. Pour ne citer qu'un exemple, M. Guinon, qui avait teint avec le vert de Chine environ 1,500 kilogrammes, d'avril 1855 en mars 1856, en teignit plus de 3,500 kilogrammes, d'avril 1856 à mars 1857.

Et pendant que les hommes du métier donnaient ainsi à la découverte une valeur industrielle, les savants achevaient d'en fixer la nature et d'en définir le caractère. Dans un mémoire lu à l'Académie des sciences, dans la séance du 1er juin 1857, M. Decaisne, membre de cette compagnie, s'occupait des végétaux qui fournissent au vert de Chine son principe colorant. C'étaient, d'après ce savant, deux arbrisseaux de la famille des Nerpruns, qu'il décrivait botaniquement, de manière à faire cesser toute incertitude au sujet de leurs caractères spécifiques et sur les dénomi-

c'est-à-dire ne jamais porter le caractère de l'emportement ou de la colère. Il ne faut dans aucun cas que le contre-maître se dispute avec l'ouvrière. Ceci sera impossible s'il est juste dans ses observations, et s'il ne se laisse jamais aller à porter un jugement précipité. Dans les cas qui ne lui paraîtront pas entièrement clairs, il en référera à l'autorité du directeur. Qu'il se garde surtout de se laisser aller vis-à-vis des ouvrières ; son autorité par cela seul serait perdue, et par conséquent son action nulle. Un contre-maître doit, ceci se comprend de soi-même, être toujours le premier et le dernier dans la salle de travail. C'est lui qui ouvre et qui ferme ; il doit être à tout moment en état de renseigner exactement les patrons ou le directeur de l'établissement sur la marche de tous les métiers soumis à sa surveillance, de même que sur les ouvrières qui les conduisent. Le contre-maître doit veiller à ce qu'aucune personne étrangère n'entre dans aucun des ateliers. Si quelqu'un se présentait avec l'autorisation écrite des patrons ou du directeur, dans ce cas il doit faire les honneurs de l'établissement avec politesse, en veillant toutefois, à ce que l'ouvrage n'en souffre pas. Il est bien entendu que les procédés appartenant à la maison doivent rester secrets, et si quelque intrus, même muni d'une permission, voulait dépasser les limites d'une visite de pure curiosité, le contre-maître devrait l'en empêcher en l'éconduisant poliment, mais avec fermeté. Le contre-maître reçoit ses instructions du directeur ; c'est vis-à-vis de lui qu'il est responsable pour tout ce qui regarde la fabrication ; aussi, dès qu'un métier ne marchera pas comme il devrait, c'est au directeur qu'il en doit référer, afin d'arrêter le mal dès le commencement. Tous les jours, après la fermeture des ateliers, le contre-maître doit voir le directeur pour lui dire si tout va bien, ou lui soumettre ce qui pourrait être survenu pendant le cours de la journée. Toutes les semaines il serait très-bon que les contre-maîtres se réunissent

avec le directeur pour lui soumettre la manière dont la semaine s'est passée, porter au carnet de chaque ouvrière les notes qui la concernent et faire sur les ouvrières les notes qu'il y aurait lieu de faire. C'est là seulement que les amendes dépassant 50 centimes seraient confirmées. On choisirait pour cela le samedi de 7 heures à 8, afin que les patrons puissent de temps en temps assister à cette conférence; hors de l'atelier le contre-maître n'a pas à s'occuper des ouvrières, la surveillance qui doit s'exercer est de l'attribution des sœurs.

SŒURS.

C'est avec une grande confiance dans l'heureuse et salutaire influence des sœurs Saint-Joseph que les propriétaires de la fabrique de la Seauve les ont appelées pour concourir dans leurs attributions à faire régner dans l'établissement un caractère sincèrement religieux que les patrons veulent lui imprimer. Les sœurs auront donc à surveiller maternellement les ouvrières pendant les repas, pendant les heures de loisir et aux dortoirs, une sœur à la salle d'en haut et l'autre à la salle d'en bas. Elles présideront à la prière du matin et à celles du soir, elles auront soin que les ouvrières, rentrées dans leurs dortoirs respectifs, ne soient point bruyantes et qu'elles n'empêchent aucune de leurs compagnes de se livrer au sommeil.

Le matin au lever elles veilleront avec soin à ce qu'aucune mesure de propreté de la part des ouvrières ne soit omise volontairement. Les sœurs, nous ne pensons pas devoir insister sur ce point, car c'est une habitude inhérente à toutes les associations religieuses, exerceront leur autorité avec douceur, elles acquerront peu à peu la confiance des ouvrières auxquelles elles feront aimer cette vie un peu cloîtrée qu'elles mènent à la fabrique. Dans

les cas où il faudra sévir, elles recourront à l'autorité du directeur pour infliger les réprimandes ou les amendes encourues. Une ouvrière ne sera pas renvoyée de la fabrique, sauf le cas d'incapacité, sans qu'on ait pris au préalable l'avis des sœurs qui, par la nature de leurs rapports avec les ouvrières, doivent mieux les connaître que personne. Chaque samedi elles donneront aussi leurs notes sur la discipline. Nous détaillerons au paragraphe de l'emploi du dimanche ce que nous croyons être utile et qui sera entièrement du ressort des sœurs. Les observations qui précèdent regardent spécialement le côté moral et intellectuel de la mission des sœurs à la Seauve, il en est un autre qui dans son genre est aussi important que celui-là, car de sa bonne ou mauvaise gestion, dépend l'avenir de la fabrique : c'est de la comptabilité de la partie alimentaire que nous voulons parler.

Les propriétaires de la fabrique de la Seauve veulent avant tout que la nourriture des ouvrières soit saine et abondante, mais d'un autre côté leurs intérêts et l'avenir même de l'établissement demandent qu'on ne dépense que ce qui sera strictement nécessaire. Les sœurs pourront juger par quels moyens, sans nuire à la santé des ouvrières, on pourra le plus sûrement atteindre les strictes limites de l'économie voulue. L'année anormale dans laquelle nous vivons empêche de fixer un prix approximatif des dépenses qu'exigent par jour la vie alimentaire, le blanchissage, le chauffage d'une ouvrière. On pourra dans quelques mois arriver à le fixer d'une manière à peu près certaine. Pour le moment nous ne pouvons que recommander aux sœurs la plus stricte économie, veiller surtout à ce qu'aucune ouvrière ne mange hors des repas, ce qui pourrait arriver si elles parvenaient à emporter du pain hors du réfectoire, ou, ce qui serait encore pis, à recevoir quelque chose du dehors. La sœur chargée spécialement de la comptabilité de la Seauve présentera tous les huit jours

ses comptes au directeur, et à la fin du mois un compte général de toutes les dépenses qui auront été faites.

Une branche importante des attributions des sœurs sera la surveillance et l'administration de l'infirmerie, elles seules, avant l'avis du médecin, pourront y faire entrer les ouvrières. Le voisinage de la pharmacie de l'hospice de Saint-Didier nous dispense de fonder une pharmacie à la Seauve ; cependant on pourra y avoir quelques-uns des médicaments les plus usuels dans un cas de nécessité. Les sœurs soumettront au directeur les cas où elles croiront ne pas pouvoir attendre la visite du médecin de l'établissement.

LE MÉDECIN.

Le médecin visitera l'établissement une fois par semaine. Son intervention sera réglée par la caisse de la prévoyance et de secours. Dans les cas de maladie grave, il sera seul juge de la fréquence de ses visites. Les ouvrières lui doivent de la reconnaissance et une obéissance complète à ses prescriptions.

AUMONIER.

L'aumônier viendra dire la messe dimanches et jours de fêtes. Il est entendu que toutes les ouvrières et apprenties y assisteront avec recueillement ; les dimanches et jours de fêtes les employés de l'établissement présents à la Seauve y assisteront également. L'aumônier fera tous les dimanches une instruction en forme de prône ou de sermon toujours à la portée de son auditoire. Le dimanche avant les vêpres il fera le catéchisme aux apprenties auquel assisteront aussi les ouvrières. Les apprenties, les ouvrières et tous les ouvriers doivent porter à l'aumônier tout le

respect qu'on doit non-seulement à un ministre de la religion, mais à un père spirituel. L'aumônier devra également donner ses conseils au directeur dans les cas où les intérêts de la maison le demanderaient et dans les circonstances où il y aurait de l'indécision.

CHAPITRE II.

1° OUVRIÈRES-APPRENTIES.

Le directeur n'admettra comme ouvrières à la fabrique que des personnes pouvant donner de bonnes attestations ou de bons répondants sur leurs antécédents. L'ouvrière ne sera considérée comme définitivement admise qu'après quinze jours de travail; si, après ces quinze jours d'essai, elle ne se trouve pas en état de conduire son métier ou de remplir la tâche qui lui a été imposée, elle quittera l'établissement; si elle est jugée capable de faire partie des ouvrières, elle signera un engagement dont la durée ne pourra être moindre de dix-huit mois; si après ce temps écoulé l'ouvrière n'a pas l'intention de rester à l'établissement, elle devra en avertir le directeur quinze jours à l'avance, comme celui-ci, si l'ouvrière ne doit pas rester, doit également l'en avertir. L'ouvrière pourra être tenue d'achever le chargement qui se trouve encore sur son métier.

L'ouvrière doit déférence et obéissance à toutes les personnes chargées de la surveiller; elle promette, en entrant, de se soumettre à toutes les prescriptions du règlement et de mener une conduite exempte de tout reproche. L'ouvrière aura à son entrée, outre le livret exigé par la loi, un autre livret dont les deux pages en regard serviront l'une à recevoir son compte, l'autre à reproduire les bonnes ou mauvaises notes par elle méritées. Le livret sera remis à l'ouvrière et ne quittera pas

son métier, il pourra être inspecté par le directeur, les contre maîtres ou les sœurs.

2° APPRENTIES.

Les apprenties sont, à la fabrique, soumises aux mêmes prescriptions que les ouvrières. Elles doivent, encore plus que celles-ci, si c'est possible, obéissance et soumission à toutes les personnes chargées de les surveiller. Celles d'entre elles, quoique leur engagement porte qu'elles n'ont droit à aucun salaire, qui par leur intelligence, leur travail, leur bonne conduite, se distingueront d'une façon toute particulière, recevont dès la seconde année une indemnité annuelle de..... Elles seront pour les cas de maladies soumises aux articles du règlement de la caisse de prévoyance et de secours. Les apprenties ne pourront sortir que toutes les six semaines ; leurs loisirs, le dimanche, après les exercices religieux, seront employés à prendre au moins pendant deux heures des leçons d'écriture et de lecture. Pour les autres obligations, nous renvoyons à la formule d'engagement que les parents ou tuteurs des apprenties ouvrières signent pour qu'elles puissent être admises dans la fabrique.

CHAPITRE III.

Ordre de la journée ordinaire, sa durée, ses conditions, rétributions du travail, encouragement, primes ou étrennes.

Le travail commencera à cinq heures un quart du matin et finira à huit heures un quart du soir, à l'exception de deux heures employées à prendre ses repas et à se reposer. Les ouvrières doivent se lever au son de la cloche et descendre aux ateliers au moment où on met l'eau. A huit heures moins cinq minutes on fera la prière du matin, dans les ateliers d'où l'on descendra au

réfectoire pour déjeuner. Après leur déjeuner les ouvrières vont faire leurs lits et balayer le dortoir. Il est interdit de faire les lits en se levant. Les ouvrières doivent les laisser découverts et ouvrir les fenêtres pour aérer. Les ouvrières rentrent aux ateliers à 9 heures moins un quart, dîner et repos de 1 à 2 heures, souper à 8 heures.

Détail soigné par les sœurs. — A 9 heures, au son de la cloche, prière du soir au réfectoire, après laquelle les ouvrières se rendront dans les dortoirs. Il est défendu aux ouvrières d'entrer dans les dortoirs ou dans le réfectoire pendant les heures de travail. Le samedi à 1 heure chaque ouvrière doit avant de descendre au réfectoire nettoyer son métier ou sa mécanique ou les différents ustensiles à son usage avec un linge qui lui est remis un quart d'heure avant et qui doit se rendre dès qu'elle a fini. Les contre-maîtres veilleront à ce que cela se fasse bien.

La récréation, ce jour-là, sera prolongée d'un quart d'heure.

Trois fois par semaine balayage des ateliers; chaque ouvrière balaiera sous son métier ou à la place qu'elle occupe et dans le passage le long du mur en réunissant les balayures dans l'allée du milieu.

Comme première rétribution du travail qu'on demande d'elles, les ouvrières seront nourries, chauffées, éclairées, et blanchies à la fabrique; on leur fournit de plus un lit. Il y a deux classes d'ouvrières, la première comprend les *tisseuses, peigneuses, enfileuses dévideuses, canneteuses.*

Les ouvrières employées aux *Banques, Purgeoirs, Doublage, Moulin.*

Les ouvrières de ces deux catégories, selon leur capacité, leur travail, et surtout le travail exécuté dans de bonnes conditions, seront rangées dans trois classes.

Ce classement se renouvellera tous les mois. Les ouvrières, d'après les notes, pourront mériter de monter d'une classe inférieure dans une classe supérieure; ou descendre d'une classe supérieure dans une classe inférieure. Le classement des ouvrières sera facile à faire en consultant les notes consignées dans le livret de chaque ouvrière. Il ne pourra être fait que par le directeur, qui prendra toujours, pour cette opération, l'avis des contre-maîtres et des sœurs.

Les ouvrières de la 1re classe auront par mois une prime de.....
Les ouvrières de la 2e classe recevront par mois une prime de.....
Les ouvrières rangées dans la 3e classe n'auront droit à aucune prime.

Les sommes de ces primes seront portées à l'avoir des ouvrières sur leur livret de notes et de compte. Elles ne seront payées que tous les six mois. Une ouvrière qui n'aurait pas travaillé au moins pendant un an à la fabrique, ne pourra prétendre aux primes par elle méritées. Le montant de celles-ci rentrera dans la caisse de secours et de prévoyance.

CHAPITRE IV.

Réprimandes, amendes, retenues, exclusion, maladie.

La réprimande est la première punition imposée à l'ouvrière pour toute infraction au règlement; si une première réprimande n'a pas suffi, une seconde infraction sera punie de l'amende. Pour des défauts de fabrication provenant de la faute de l'ouvrière, on lui fera sur le prix de la façon une retenue proportionnée au dommage causé. Les amendes et les retenues seront versées dans la *caisse de prévoyance ou de secours et dans la caisse de congrégation*.

Dans le cas où une ouvrière refuserait obéissance à l'un de ses

supérieurs, commettrait une infraction grave au règlement, ou prendrait part à une coalition, elle pourrait être renvoyée sur-le-champ sans avoir aucun droit aux sommes versées par elle dans la caisse de secours et de prévoyance. Les sommes qui lui reviendraient pour primes d'encouragement et récompenses ne lui seront payées que par moitié, le reste rentrera dans la caisse de prévoyance et de secours. Nous remettons pour les statuts de la caisse de secours et de prévoyance les mesures que l'on prendra vis-à-vis de l'ouvrière pour un cas de maladie.

CHAPITRE V.

Emploi de la journée du dimanche, instruction religieuse, lectures, etc.

Le dimanche est un jour tout exceptionnel, nous voulons lui conserver le caractère qu'il doit toujours avoir ; c'est-à-dire le consacrer à accomplir les devoirs religieux et à se livrer au repos. Cependant, comme l'ennui ne tarderait pas à rendre le dimanche plus fatigant qu'une journée de la semaine, on variera tous les exercices de façon à passer cette journée chrétiennement et gaiement. Le dimanche, les ouvrières se lèveront à 6 heures, après s'être habillées, elles descendront la chapelle, pour y faire sous la direction des sœurs la prière du matin, suivie d'exercices qui dureront jusqu'au moment du déjeuner. Pour celles des ouvrières qui voudraient s'approcher des sacrements, à 9 heures du matin, la messe. Ce n'est qu'après la messe seulement que les ouvrières qui doivent sortir ce jour-là pourront quitter la fabrique, où elles devront être rentrées à 8 heures du soir. Après la messe, il y aura récréation jusqu'à 10 heures et demie ; depuis ce moment jusqu'à midi moins un quart, les ouvrières non sortantes seront appliquées à lire et à écrire sous la direction des

sœurs. A midi et demi dîner, de 1 heure à 2 récréation, à 2 heures catéchisme jusqu'à 3 heures. Après les vêpres, les sœurs pourront, quand le temps le permettra, faire avec les ouvrières et les apprenties des promenades qui, dans la belle saison, se prolongeront jusqu'à 7 heures. Si le temps ne permet pas de sortir, on remplace la promenade par des lectures en commun auxquelles toutes les ouvrières assisteront. Les meilleures lectrices feront à tour de rôle cette lecture. A 8 heures le souper comme d'habitude, le reste de la soirée comme pendant la semaine.

DEUXIÈME PARTIE.

LA COMPTABILITÉ.

La comptabilité de la sœur se divise en deux parties principales.

L'une, que l'on peut appeler les frais généraux, comprenant les honoraires des employés, le salaire des ouvriers et des ouvrières, les frais de transport, les frais accidentels; cette partie de la comptabilité rentre dans les attributions du directeur, qui, à des temps fixés, communique ses livres à la maison de Saint-Étienne, pour en faire rentrer les résultats dans les écritures générales.

L'autre, comprenant les dépenses que nécessitera l'entretien des ouvrières, puisqu'elles sont nourries, blanchies et logées à la fabrique. Les détails de cette dernière branche seront à la charge des sœurs, sous la surveillance pourtant du directeur. Pour faciliter ces dames, qui ne seraient peut-être pas à même de se retrouver au milieu d'une comptabilité assez compliquée, les registres seront disposés de façon qu'elles n'auront qu'à remplir les pages.

Le préfet de la Haute-Loire a examiné avec un vif intérêt le

présent règlement, et croit que l'exécution des dispositions si prévoyantes qu'il contient assurera à la fois le bien-être moral et le bien-être matériel des ouvrières, et la marche régulière des travaux de la fabrique.

NOTE G.

Page 234.

Le travail qui forme l'élément principal de ce volume ayant été lu devant l'Académie des sciences morales et politiques, et ayant obtenu de cette compagnie savante une sorte de sanction, il m'était pour ainsi dire interdit de le modifier à l'impression, du moins d'une manière profonde. Je n'avais qu'à accueillir et à mentionner les réclamations de détail auxquelles il pouvait donner lieu, et c'est ce que je fais au sujet de celle que m'a adressée l'honorable président de la Chambre de commerce de Nîmes, au nom du corps qu'il représente.

Voici la lettre que j'ai reçue ; je la publie en entier, sans en retrancher même ce qu'elle renferme d'expressions trop bienveillantes pour moi, et avec le seul désir de prouver combien dans toute cette enquête ma bonne foi a été entière. Je ne demande pas mieux que d'adoucir les teintes d'un tableau qui a paru aux personnes intéressées un peu rembruni, et la citation faite je n'ajouterai que quelques mots pour ma justification.

A MONSIEUR LOUIS REYBAUD,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

MONSIEUR,

Dans le travail que vous publiez sur l'industrie de la soie et sur la condition des ouvriers qui se livrent à la fabrication des soieries, vous avez consacré quelques pages à la situation des populations industrielles du Gard. Quelque bienveillantes que soient vos appréciations, tout en concédant à nos industriels le courage et l'ardeur, l'intelligence, l'art et le goût, vous n'en déclarez pas moins que nous sommes en déclin, que nous avons été réduits à des tâtonnements, à des imitations plus ou moins imparfaites des produits lyonnais, et vous signalez l'impuissance de nos efforts.

En vous remerciant des éloges accordés aux qualités personnelles de nos fabricants, en reconnaissant combien nous est précieux un semblable témoignage, nous ne saurions laisser s'accréditer, sous l'autorité du corps éminent auquel votre travail est adressé, et sous l'influence d'un nom aussi haut placé que le vôtre, des notions inexactes qui menaceraient les intérêts considérables qu'a mission de défendre la chambre de commerce de Nîmes, dont je suis auprès de vous l'organe. Permettez-moi donc, Monsieur, de relever ce qu'il y a d'erroné dans quelques-uns des aperçus que renferme votre Rapport, et les omissions importantes que vous serez heureux, je l'espère, de réparer vous-même.

Un des caractères les plus remarquables de notre industrie, c'est une merveilleuse aptitude à se conformer aux besoins de la consommation, en se prêtant aux transformations successives

que les usages, le goût, la mode imposent au producteur. Est-on en droit d'en conclure que Nîmes en est réduit à des tâtonnements et à des imitations ? Ce serait admettre comme cause d'affaiblissement ce qui constitue précisément l'élément de notre vitalité. D'ailleurs cette faculté, dominante, je le reconnais, n'est point exclusive, comme vous paraissez le croire, de la persistance : il me suffira de citer la fabrication des bas de soie, qui, introduite dans le Gard au commencement du dix-septième siècle, y a prospéré pendant deux cents ans. La botte et le brodequin ont détrôné ce produit, et Nîmes lui a substitué la ganterie de soie qui n'a pas été adoptée seulement comme essaï, et qui, objet de perfectionnements continuels, paraît destinée à un long avenir.

Vous considérez le foulard comme une introduction récente qui nous aurait déjà échappé : double erreur. Nîmes est depuis une époque fort reculée en possession de cette fabrication qui n'a cessé de prospérer, et dans laquelle on pourrait citer des maisons de premier ordre où trois générations successives ont conservé une incontestable supériorité.

Mais l'article auquel Nîmes doit le plus de notoriété, et qui occupe encore le premier rang comme importance, le châle broché, a-t-il pu être oublié par vous ? A Paris même, et en dehors du monde commercial, le nom des Lagorce, des Gaussen, des Deneirouse ne sont pas inconnus. C'est pour moi un plaisir et un devoir, en leur délivrant ici un certificat d'origine, d'en réclamer l'honneur pour la ville de Nîmes. Je ne parlerai pas d'illustrations plus récentes et me bornerai à vous indiquer le nombre de métiers que fait marcher cette industrie spéciale. Le dernier rapport de la chambre de commerce l'évaluait à 1,400, ce qui suppose pour le tissage seulement 3 ou 4,000 ouvriers, et on peut doubler ce nombre, si l'on veut se rendre compte de la totalité des bras employés à cette fabrication, en y comprenant

les industries accessoires. Quelque rang que l'on assigne à notre ville, comme ville manufacturière, une spécialité qui occupe 6 ou 7,000 personnes ne saurait être négligée. Ce chiffre a été sans doute plus considérable, il y a quelques années; mais le même fait a eu lieu dans les pays de fabrication similaire, et Lyon a subi, comme Nîmes, les conséquences des changements de mode, d'une part, et de l'autre l'effet de la concurrence des fabriques d'Allemagne et de l'industrie parisienne.

En rendant justice à cette vieille et vivace branche de nos manufactures, je n'entends pas contester la valeur de nouvelles venues qui, s'harmonisant avec la progression du luxe, et s'appropriant le goût et l'imagination de nos fabricants, se sont placées depuis quelques années au premier rang : le tapis se fabrique aujourd'hui à Nîmes avec une perfection qui vous l'a fait reconnaître comme produit vraiment supérieur. Je comprends que vous ayez été moins impressionné par la fabrication du châle broché, qui, quoique plus importante, n'est pas, comme celle du tapis, dans une période de progrès et d'accroissement, et n'a pas pour elle l'attrait de la jeunesse.

Une conquête précieuse et que vous ne mentionnez pas est la fabrication des lacets, où un grand nombre de femmes trouvent un salaire de 1 fr. à 1 fr. 50, salaire d'autant plus élevé qu'il n'y a jamais d'interruption dans la marche des ateliers.

Je ne puis oublier, en passant, des tissus dont la production suit depuis vingt ans le développement de notre colonie africaine : ce sont les soieries lamées or et argent qui trouvent en Algérie un débouché considérable.

Une grande place est faite dans votre rapport aux distilleries qui auraient, selon vous, recueilli dans le Languedoc les soldats dispersés de la fabrication des soieries. Notre armée industrielle est encore, croyez-moi, sous les armes ; mais si jamais, ce qu'à Dieu

ne plaise, elle était licenciée, ce serait une pauvre retraite que le travail des distilleries qui, fort important au point de vue agricole, dans un pays où la vigne occupe le premier rang des cultures, n'exige que peu de bras, et ne peut jamais avoir un caractère industriel : 2 ou 300 hommes au plus forment le personnel de ces établissements dans le département du Gard.

Enfin, Monsieur, et ici je touche à une question qui se rattache de plus près à l'objet de votre étude, puisque vous avez voulu constater la condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du travail de la soie, vous regrettez de ne pas avoir trouvé dans nos contrées, comme à Lyon et à Saint-Étienne, des ouvriers ayant des métiers à eux, installés chez eux, formant entre le fabricant et le simple salarié une classe intermédiaire, qui, par l'aisance, s'élève à une certaine dignité d'état, et franchit quelquefois la limite qui la sépare des chefs de maison. Là où cette situation existe, dites-vous, c'est comme exception.

L'exception, à Nîmes, c'est l'atelier ; la règle, c'est le métier au sein de la famille, propriété de la famille et propriété souvent considérable. La plupart de nos ouvriers possèdent jusqu'à 3 ou 4 métiers, et deviennent ainsi de véritables chefs d'atelier. Conduisant lui-même un des métiers, le père de famille surveille les autres qui sont dirigés soit par ses enfants, soit par de simples ouvriers salariés appelés *compagnons*. Ce mode de travail est le seul adopté pour la fabrication des soieries et des châles brochés, et il a tellement pénétré dans les habitudes et les mœurs de nos classes ouvrières, qu'il n'a pas été complétement abandonné dans l'industrie des tapis, industrie qui, par la nature encombrante des matières et des produits, semblerait incompatible avec cette organisation.

Doit-on se féliciter de cet état de choses ? Lequel est préférable

du travail à domicile ou du travail en commun ? Question difficile dont l'examen serait ici déplacé. Mais, si les grands ateliers favorisent par la division du travail le bon marché des produits et par suite les progrès de l'industrie, on ne saurait méconnaître l'heureuse influence exercée sur les mœurs par le foyer domestique et la vie de famille. Nos populations ouvrières en ont ressenti les effets salutaires, et, loin de trouver ici la dépravation de certains centres industriels du Nord, nous pouvons constater chez elles des traditions de probité, d'ordre et d'amour du travail unies à un profond sentiment de dignité personnelle dont on déplore l'absence dans beaucoup de villes manufacturières.

Telles sont, Monsieur, les qualités que nos tisserands doivent au mode de travail adopté à Nîmes. J'ai cru devoir vous signaler une erreur relative à des faits qui intéressent d'une manière aussi intime la condition de nos classes ouvrières, au moins en ce qui concerne notre département; vos appréciations, justes peut-être pour des contrées voisines, ont été généralisées par vous à notre grand dommage.

Vous jugerez vous-même des changements qu'il sera convenable de faire à votre étude lorsque vous la revêtirez de la forme qui, en lui assurant la durée qu'elle mérite à tant d'égards, lui donnera une publicité moins éphémère.

Je me félicite, Monsieur, personnellement d'une occasion qui m'a mis en rapport avec vous, heureux, en terminant, de pouvoir faire agréer mon humble tribut d'hommages à un écrivain qui a tant fait pour la propagation des saines notions économiques.

Daignez recevoir en même temps, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président de la chambre de commerce de Nîmes,

J. GRANIER.

Tel est le document que j'ai reçu. La défense de l'industrie de Nîmes y est très-dignement, très-habilement présentée et j'éprouve du regret à jeter encore quelque ombre sur ce tableau.

Il se peut qu'ayant à parler des deux foyers de la fabrication des soieries dans notre Midi, je n'aie pas assez distingué entre celui qui a son siége dans le Comtat et celui qui a son siége dans le Languedoc; il se peut qu'en les confondant dans une appréciation commune, j'aie mis à la charge de Nîmes quelques traits plus spécialement applicables à Avignon. Cependant, pour être plus sensible dans cette dernière localité, le déclin de l'industrie des soieries n'en existe pas moins dans toute cette zone méridionale, où ne manquent ni le génie des affaires, ni l'aptitude professionnelle, ni le goût, ni l'activité, en un mot aucune des qualités qui assurent le succès, mais qui a le grave inconvénient d'être trop éloignée de Paris et de ne recevoir ses inspirations qu'affaiblies par la distance.

A propos du châle broché (1), l'honorable président de la Chambre de commerce me cite les noms de MM. Lagorce, Deneirouse et Gaussen : or, sont-ce là des noms qui appartiennent exclusivement à Nîmes et n'ont-ils pas reçu à Paris leur véritable consécration ? N'est-il pas également avéré que le châle broché est devenu une fabrication essentiellement parisienne ? Que Nî-

(1) Au reproche d'avoir laissé en oubli le châle broché, je pourrais encore répondre que je n'avais à m'occuper que des *soieries*, et que le châle broché n'appartient pas à l'industrie des soieries.

mes en retienne encore quelque partie, je n'ai pas entendu le contester et répare volontiers cet oubli; mais il n'en est pas moins évident que le siége le plus essentiel de ce travail est désormais à Paris et que c'est à Paris qu'ont eu lieu les grandes améliorations dont il a été l'objet.

Quant au régime en vigueur parmi les ouvriers, c'est sur ce point principalement que Nîmes se sépare d'Avignon. A Avignon, c'est la manufacture qui prévaut; à Nîmes c'est la fabrique, et peut-être n'ai-je pas assez nettement marqué cette nuance. Quoique Nîmes ait quelques ateliers agglomérés, l'atelier de famille, l'atelier domestique y est dominant. Il faut ajouter, pour rester dans le vrai, que cet atelier, s'il offre à peu près les mêmes caractères que ceux de Saint-Étienne et de Lyon, s'en sépare sur quelques points et n'a pas, bien s'en faut, la même importance. On ne trouverait nulle part, dans le Midi, les cinquante maîtres ouvriers de Saint-Étienne, pour ne parler que d'eux, propriétaires d'immeubles d'une valeur de huit à dix mille francs chacun. C'est dans ce sens que j'ai dit et dû dire que l'industrie des soieries n'a pas, dans le Comtat et le Languedoc, la grandeur qu'on aime à lui reconnaître dans les bassins du Rhône et de la Loire.

Dans cette marche des faits, il y a quelque chose de fatal, et comme enfant du Midi je m'en afflige plus que personne en la constatant. Le remède à cela n'est pas dans les illusions que l'on peut se faire; il serait plutôt dans un énergique effort contre d'évidentes réalités. Quand on dé-

peint nos populations méridionales comme impropres au travail ingrat de l'industrie et trop jalouses de la vie extérieure pour se résigner à la sombre existence de l'atelier, je crois qu'on les calomnie ; elles savent, quand il le faut, montrer autant de résignation que d'autres et se prêter au rôle que l'état des civilisations leur assigne ; mais ce qui ne dépend ni de leur volonté, ni de leur activité, c'est cette influence de la mode qui, à son gré, enrichit un point du territoire et appauvrit l'autre, sans qu'on puisse trouver à cela d'autre motif que l'effet d'un caprice ou le besoin de changement inséparable de l'esprit français.

La fortune, dans l'industrie des soieries, est à ce prix : bien rencontrer, et, quand on a bien rencontré, garder le plus longtemps possible, quitter à temps les choses qui vous quittent, deviner celles qui doivent vous profiter, avoir en un mot ce que le génie même ne donne pas toujours, du bonheur.

NOTE H.

Page 248.

PROGRÈS DE L'INDUSTRIE DES SOIES

ET SOIERIES EN EUROPE, DE 1851 A 1855.

RAPPORT

DE MONSIEUR ARLÈS-DUFOUR.

Durant les quatre années qui séparent l'exposition de Londres de celle de Paris, les progrès accomplis par l'industrie en général, et par celle des soieries en particulier, tiennent du prodige. Jadis ils eussent exigé un demi-siècle et illustré un siècle entier. Il faut attribuer ce merveilleux essor au mouvement universel des idées qui, en poussant d'une manière irrésistible le monde vers le travail, crée chaque jour dans l'univers de nouveaux producteurs, et partant de nouveaux consommateurs.

L'exposition de Londres a été aussi un grand stimulant pour les industriels qui y ont concouru ou l'ont visitée, et nul doute que celle de Paris n'ait une action bien plus grande encore.

Pour les soieries, les progrès de l'exposition de Paris sur celle de Londres ne sont pas autant dans le nombre des exposants

que dans l'infinie variété et la perfection des objets exposés.

A Londres, 20 pays étaient représentés par 300 exposants de soieries et de rubans; à Paris, 32 pays l'étaient par 424, ainsi répartis :

	A LONDRES.	A PARIS.
Angleterre	80	24
Autriche	20	36
Anhalt-Dessau	»	1
Bavière	2	2
Belgique	2	3
Confédération Suisse	69	80
Égypte	1	1
Espagne	6	12
États-Unis d'Amérique	»	1
Grèce	»	5
Inde et Archipel indien	1	1
Mexique	»	3
Empire Ottoman	1	1
Pays-Bas	1	1
États Pontificaux	4	11
Portugal	2	4
Prusse	42	44
États Sardes	8	3
Suède et Norwége	»	5
Toscane	»	4
Tunis	1	1
Wurtemberg	»	1
Empire Français	60	182

Le catalogue officiel indique 527 noms, mais il n'y a eu réellement que 426 exposants; la différence vient de ce que beaucoup, après avoir été admis, n'ont pas envoyé leurs produits, et que beaucoup aussi ont été envoyés aux XIXe, XXe, XXIIe et XXIIIe classés.

Les soieries russes, qui étaient brillamment représentées à Londres par 13 exposants, ne l'ont pas été à Paris, à notre grand regret, car rien n'y remplaçait ces belles étoffes pour les ornements du culte de l'Église grecque, dont le cachet original avait frappé tout le monde.

Il est bon de constater ici que le gouvernement de l'Empereur, consulté par des industriels russes, s'était empressé de répondre que tous les produits artistiques, industriels ou agricoles russes seraient admis au concours universel de Paris, pourvu que, conformément au règlement général, ils lui fussent envoyés par des comités officiellement organisés.

A Paris comme à Londres, les soieries de Lyon et les rubans de Saint-Etienne ont excité l'admiration générale et mérité sans conteste la première place. Comme à Londres, la chambre de commerce de Lyon, afin de donner de l'unité et de l'ensemble à l'exposition des soieries lyonnaises, tout en laissant à chaque fabricant le choix de ses produits, avait pris à sa charge tous les frais, qui ont dépassé la somme de 100,000 fr., somme minime relativement au nombre des exposants et à la valeur des produits exposés.

La chambre de commerce de Saint-Étienne avait suivi cet exemple, et ses 56 exposants n'ont eu qu'à s'en louer, ainsi que les visiteurs.

Quelques chiffres puisés aux sources officielles suffiront à justifier ce que nous venons de dire des développements de la fabrication des soieries en général dans les principaux centres de production, en commençant par la France.

SOIES QUI ONT PASSÉ A LA CONDITION PUBLIQUE DE LYON :

En 1851 : 25,024 balles, pesant 1,897,786 kilogr.
En 1855 : 39,251 balles, pesant 3,044,312 kilogr.

EXPORTATION DES SOIERIES ET DES RUBANS :

En 1851 : 1,799,000 kil. évalués à 240,000,000 fr.
En 1855 : 2,649,000 kil. évalués à 352,000,000 fr.

IMPORTATION DES SOIERIES ET DES RUBANS :

En 1851 : 43,315 kilogr. évalués à 5,825,000 fr.
En 1855 : 82,300 kilogr. évalués à 11,750,000 fr.

EXPORTATION DES SOIES GRÉGES ET NON OUVRÉES :

En 1851 : 44,309 kilogr. valant 3,271,800 fr.
En 1855 : 405,000 kilogr. valant 39,000,000 fr.

IMPORTATION DES SOIES GRÉGES ET OUVRÉES :

En 1851 : 1,550,000 kilog. valant 83,650,000 fr.
En 1855 : 2,480,000 kilog. valant 132,000,000 fr.

Dans une période de quatre années, l'exportation des soieries françaises a donc augmenté de 112,000,000 fr.; celle des soies françaises ou des soies ouvrées en France, de 36,000,000 fr.

Depuis que les soies de toutes provenances entrent et sortent librement avec un simple droit de balance, certaines soies gréges étrangères sont ouvrées en France et réexportées comme soies françaises; mais leur chiffre ne peut pas être considérable, les prix du marché de Lyon ayant, dans les dernières années, été plus élevés que ceux des marchés étrangers. Nous ne croyons pas qu'il ait dépassé 4 à 5,000,000 fr. en 1855.

L'importation des soieries étrangères en France a augmenté de près de 6,000,000 fr.; celle des soies étrangères, de plus de 48,000,000 fr.

En 1851, on évaluait la production générale des soieries en France à environ 375,000,000 fr., dont 240 millions pour l'exportation et 135 millions environ pour la consommation intérieure.

Si, dans ces quatre années, l'exportation a augmenté de 47 p. 0/0, soit de 112 millions, ce n'est pas exagérer que de porter à 33 1/3 p. 0/0, soit à 45 millions, l'accroissement de la consommation intérieure, accroissement que la prospérité générale justifie du reste.

Ainsi, en 1855, la production totale des soieries et des rubans purs ou mélangés a été, en France, d'environ 532,000,000 fr., chiffre qui sera dépassé en 1856, si l'activité qui règne dans toutes nos fabriques se soutient.

La production des soies a suivi la même progression que celle des soieries; car l'exportation, qui, en 1851, n'était que de 3,000,000 fr., s'est élevée, en 1855, à 39,000,000 fr., ce qui ne l'a pas empêchée de fournir à l'industrie du tissage national pour environ 190,000,000 fr. de matières premières ouvrées, tandis qu'en 1851 elle ne lui en avait livré que pour 140,000,000 fr.

Nous devons cependant faire remarquer à ce sujet que, depuis deux ou trois ans, et malgré le développement incessant des plantations de mûriers, la production de la soie n'a plus progressé en Europe; ce temps d'arrêt ne saurait être que momentané, car il est exclusivement dû à des circonstances atmosphériques qui, Dieu merci, sont exceptionnelles. La succession non interrompue de plusieurs printemps pluvieux, en affectant la végétation, semble avoir attaqué la constitution des vers, dont beaucoup s'étiolent ou meurent avant le travail. Il est certain que, lorsque les saisons reprendront leur cours normal, la progression de la production reprendra le sien. Il sera alors facile de fortifier ou de remplacer nos vers délicats par des graines faites dans les pays qui n'ont pas souffert des mêmes désastres atmosphériques.

Voici comment se composent les 532,000,000 fr. de soieries pour l'an 1855 :

Mains-d'œuvre diverses et bénéfices, 1/3.....	177,000,000 f.
Matières premières.....	355,000,000
	532,000,000

132,000,000 fr.	viennent de la Lombardie, des divers États de l'Italie, du Piémont, du royaume de Naples, d'Espagne, de Syrie, de Turquie, de la Chine, de la Perse, du Bengale.
190,000,000 fr.	sont fournis par l'agriculture, la filature, le moulinage français.
33,000,000 fr.	sont des matières mélangées avec la soie, comme laine, coton, lin, or et argent, etc.
355,000,000 fr.	

D'après les calculs faits sur la production de divers articles, on peut évaluer la production moyenne d'un métier de soierie à environ 2,400 francs. Le nombre des métiers tissant des étoffes où la soie domine, serait donc en France de 220,000.

Ce développement rapide de la production des soies et des soieries n'est pas le privilége exclusif de la France ; il s'étend aussi à l'étranger, ainsi que nous allons le voir ; il est à remarquer qu'il n'est pas la conséquence d'une de ces révolutions qui transforment, comme par magie, toute l'économie d'une industrie, comme, par exemple, l'introduction brusque de procédés mécaniques.

Jusqu'ici, en France et à l'étranger, cette branche immense de la richesse publique ne s'est guère écartée des conditions de son premier établissement en Europe, aux treizième et quatorzième siècles. L'organisation des industries du coton, de la laine, du chanvre et du lin lui-même, a été complétement renouvelée, l'industrie de la soie est restée partout dans l'ordre du passé; cependant, depuis quelques années, en France et en Angleterre, des efforts et des sacrifices isolés, mais sérieux, ont été faits dans cette voie, et nul doute qu'ils ne se généralisent bientôt ; alors la production générale des soieries, en France, atteindra vite au chiffre d'un milliard, et celle des soies à celui d'un demi-milliard.

Cette transformation de l'industrie des soieries, aujourd'hui exercée pour ainsi dire domestiquement, est inévitable ; elle est dans la marche générale des choses. Il y a tout au plus un demi-siècle que le coton est entré dans ce mouvement; puis la laine a suivi; et le chanvre et le lin, qui semblaient devoir rester à tout jamais le travail du foyer, le quittent chaque jour. Peu à peu, les modestes ateliers du menuisier, du serrurier, du forgeron, du carrossier, se transforment en colossales usines ; et bientôt il en sera de même de toutes les branches du travail humain

susceptibles d'être exercées en grand. C'est fatal, ou plutôt c'est la loi du progrès, la loi de Dieu.

Bien des philanthropes déplorent cette transformation et font des idylles sur le travail du foyer, dont ils ignorent les ennuis et les douleurs.

Aujourd'hui, tous les Gouvernements d'Europe, et le nôtre plus qu'aucun, éprouvent le besoin de s'occuper de l'amélioration du sort matériel et moral des classes laborieuses. Rien n'est plus propre à faciliter leur paternelle intervention que l'agglomération, la concentration des industries.

Ce n'est que depuis cette rénovation que le gouvernement anglais a pu, le premier, réglementer les heures de travail des ouvriers et l'âge d'admission des enfants dans les ateliers.

Mais là ne s'arrêtera pas l'intervention des gouvernements, qui doivent se considérer et agir comme les tuteurs de ceux qui ne mangent que lorsqu'ils travaillent, et que cette terrible condition maintient mineurs.

Pourquoi tout homme, toute compagnie, demandant à l'autorité, soit gouvernementale, soit locale, l'autorisation d'établir un atelier, une usine, une boutique même, ne serait-il pas obligé de souscrire certaines obligations envers ses employés, comme celle de faire instruire les enfants et les adultes, d'établir des caisses de secours et de retraite, auxquelles il contribuerait lui-même dans une certaine proportion, etc., etc., etc. ?

Ce serait un pas vers l'organisation des travailleurs, qui ne sera pas plus difficile, lorsque l'on voudra et que l'on pourra s'en occuper en haut, que ne l'a été l'organisation des soldats, dont l'existence était jadis au moins aussi précaire, aussi inquiétante pour eux et *pour tous*.

Et comme tous les pays d'Europe producteurs de soieries ou de soies ont pour point de mire la France, dont ils suivent de plus

en plus près tous les progrès, on peut prédire que la production générale des soieries en Europe, qui doit s'élever aujourd'hui à un milliard, doublera bientôt, comme celle de la soie qui dépasse déjà 600 millions.

Si nous classions les nations exposantes par ordre d'importance de production, l'Angleterre viendrait immédiatement après la France; mais, devant les classer d'après le mérite de leur exposition respective, nous plaçons l'Autriche après la France, et puis la Suisse, la Prusse, l'Angleterre, l'Espagne et la Sardaigne.

AUTRICHE.

En 1851, l'exposition générale de l'Autriche fut, pour ainsi dire, une révélation, car jusque-là personne, sauf pour la cristallerie et la verrerie de Bohême et les châles de Vienne, n'avait entendu parler de l'industrie de l'Autriche ; il est vrai qu'il n'y a que peu d'années que sa politique commerciale, qui était essentiellement prohibitive, a imprimé, en devenant libérale, à toutes les branches du travail un mouvement extraordinaire d'activité et d'expansion, dont les effets ont été très-remarquables et très-remarqués à l'exposition de Paris.

Ses rubans et surtout ses soieries, par leur variété, leur goût, leur bonne exécution et leur bas prix, ont mérité l'attention et les éloges de nos fabricants.

Nul doute que ces progrès ne deviennent inquiétants pour eux, si le gouvernemeut autrichien, comme il y paraît disposé, étend et développe le système de liberté commerciale dans lequel il est résolûment entré.

D'après les renseignements statistiques que nous devons à l'active obligeance de M. le docteur Guillaume Schwarz, les fabriques de l'empire d'Autriche, établies principalement aux envi-

rons de Vienne, de Milan, de Côme, produisaient, en 1851-52, pour environ 71 millions d'articles de soie pure ou mélangée.

Il est regrettable que la statistique de l'Empire ne permette pas encore d'établir les progrès accomplis jusqu'à l'exposition de 1855; mais, si nous en jugeons par nos propres impressions, ils doivent être fort considérables.

Ainsi, d'après ce que nous connaissons des exportations des soies gréges et ouvrées de l'empire d'Autriche en 1855, nous ne serions pas surpris si le chiffre total de sa production, qu'on évaluait, en 1851, à 180 millions de francs, s'élevait, cette année, à près de 300 millions. Il est vrai que les prix ont depuis lors éprouvé une forte hausse.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

L'exposition de la Confédération Suisse a présenté un ensemble de produits, tant en étoffes qu'en rubans, qui a dû faire sérieusement réfléchir ses concurrents des pays les plus avancés. En effet, il est impossible de faire mieux et à meilleur marché les articles légers pour la grande consommation; ses progrès depuis l'exposition de Londres sont saisissants; aussi compte-t-on que dans les deux cantons de Zurich et de Bâle, centres de cette production, le nombre des métiers qui, en 1851, était d'environ 30,000, a atteint celui de 40,000 en 1855.

Ce petit pays, qui produit tant et si bien, n'a jamais eu de douanes pour encourager ou protéger son industrie, ni de primes pour développer ses exportations, qui, relativement à sa production, sont plus considérables que les nôtres.

PRUSSE ET ZOLLVEREIN.

Les soieries et les rubans du Zollverein, dans leur ensemble et leurs détails, ont présenté sur l'exposition de Londres un progrès marqué. En les étudiant, nos fabricants ont pu s'expliquer la concurrence qu'ils font à leurs produits sur les marchés d'Amérique, et cependant la plupart des grands fabricants de Crefeld s'étaient abstenus comme à Londres, et sans les magnifiques expositions de Frédéric Diergardt, de Viersen; celles d'Andrea, de Mülheim; de Scheibler et de deux ou trois autres fabricants de Crefeld, l'exposition n'eût donné aucune idée de l'état prospère de la fabrication des velours et des rubans-velours, dont, malgré le droit de 10 à 12 p. 0/0, la Prusse rhénane livre à la France pour plusieurs millions.

Les renseignements officiels, que nous devons à notre digne collègue M. Diergardt, sur le mouvement des douanes du Zollverein, présentent les chiffres suivants pour 1851 et 1854; 1855 manquait encore.

En 1851, il a été importé pour l'alimentation intérieure en soies gréges et moulinées, 700,000 kilogrammes, qui, au cours moyen de 55 francs, donnent 38 millions 500 mille francs.

En 1854, 800,000 kilog. donnant 44 millions.

En ajoutant aux soies importées la part probable des matières propres à être mélangées avec la soie, cela constituerait l'alimentation d'environ 34,000 métiers en 1851, et de plus de 40,000 en 1854.

Ces métiers sont répartis principalement dans les environs de Crefeld, Elberfeld, Barmen, Viersen, Berlin, Brandebourg et en Saxe.

Les exportations du Zollverein ont été :

En 1851, de 350,000 kilogrammes, articles de pure soie, représentant, à 130 francs le kilogramme, 45,500,000 francs.

De 250,000 kilogrammes, articles mi-soie;

En 1854, de 587,500 kilogrammes de pure soie, soit 76,375,000 francs;

De 525,000 kilogrammes, articles mi-soie.

Les articles mi-soie des fabriques allemandes varient tellement de valeur, selon les matières employées, qu'il est impossible de leur attribuer un prix moyen.

Cette belle industrie des soieries, qui constitue la principale richesse de la Prusse rhénane, y fut importée par les réfugiés que chassaient les persécutions politiques et religieuses, et il est beau de voir aujourd'hui un de leurs descendants, Von der Heydt, ministre du commerce du pays qui leur donna l'hospitalité. Ce digne ministre, énergiquement soutenu d'ailleurs par le roi, ne néglige rien pour favoriser le développement général de l'industrie, et surtout l'amélioration du sort matériel et moral des ouvriers.

ROYAUME-UNI.

Nous arrivons à l'Angleterre, ce colosse de la production. Si nous jugions de ses progrès accomplis depuis 1851 par son exposition de Paris, nous commettrions une grave erreur. En effet, soit indifférence, soit crainte exagérée d'une comparaison avec les soieries lyonnaises, qui, à Londres, avaient réellement éclipsé toutes les autres, bien peu de fabricants anglais s'étaient présentés au concours; néanmoins, parmi eux se trouvaient des champions dignes de lutter pour l'importance et l'économie de leur production, et pour l'intelligence de l'emploi des matières premières, avec nos plus grands industriels. Nous citerons, entre autres, Stone et Kemp, Courtauld, Winkworth et Proeter, Grout et Cie.

Il est bien à regretter que les fabricants de rubans aient été encore plus timides; car l'exposition anglaise, dans cet important article, ne peut donner aucune idée de l'état actuel des fabriques de Coventry, dont, par la concurrence qu'elles font aux nôtres sur le marché anglais, nous connaissons l'importance progressive.

L'origine de la fabrication des soieries remonte, en Angleterre comme en France, au quatorzième siècle ; mais sa véritable existence ne date que de la révocation de l'édit de Nantes.

Jusqu'en 1824, époque de la levée des prohibitions par Huskisson, elle vécut sans faire parler d'elle autrement que par les crises terribles qu'elle éprouvait, et qui donnaient lieu à ces tristes processions des tisserands de Spitalfield, allant demander aux ministres du pain et toujours plus de protection.

Alors, les métiers, tissant de la soie pure ou mélangée, s'élevaient dans les trois royaumes à 24,000 au plus.

Depuis que des droits de plus en plus modérés ont remplacé la prohibition, le nombre des métiers s'est constamment accru, et, d'après le chiffre des soies importées pour la consommation (2,240,000 kilogrammes), il doit être aujourd'hui de 110,000 au moins, qui doivent produire 220 millions d'étoffes ou de rubans où la soie domine.

Les exportations de soieries pures, qui étaient, il y a dix ans, de 19 millions de francs, se sont élevées, en 1853, à 51 millions, et en 1855, seulement à 39 millions.

Le pays de la grande production est naturellement aussi celui de la grande consommation. Indépendamment des 180 millions de soieries de ses fabriques, l'Angleterre consomme encore plus de 100 millions de soieries étrangères !

ESPAGNE.

Son exposition a été fort remarquée, et témoignait d'un progrès sensible depuis 1851.

ÉTATS SARDES.

L'exposition des États Sardes, au contraire, semblait indiquer un certain découragement.

Mais cet intelligent et laborieux pays avait pris une large revanche par sa belle exposition de soies gréges et ouvrées qui, sous la direction libérale et éclairée de son Gouvernement, sont et doivent devenir la plus importante branche de sa richesse nationale.

ÉTATS PONTIFICAUX.

Ce pays produit des soies égales aux plus belles de France; mais son exposition n'était pas assez complète pour que le Jury pût se rendre un compte exact des progrès accomplis depuis 1851. Le Jury appelle l'attention du Gouvernement Pontifical sur cette précieuse industrie.

COOPÉRATEURS.

Aux expositions nationales qui ont précédé l'Exposition universelle, le Jury a toujours appelé la bienveillance du Gouvernement sur les ouvriers, contre-maîtres ou employés. Cette fois, il faut le reconnaître, c'est le Gouvernement, et particulièrement S. M. l'Empereur et S. A. I. le prince Napoléon, qui ont appelé et provoqué l'attention du Jury sur les collaborateurs qui ont le plus contribué aux progrès de l'industrie universelle.

Malheureusement, la XXIe classe, par suite de l'organisation de

son industrie, qui s'exerce généralement en famille, n'a pas profité, aussi largement que son Jury l'aurait désiré, des dispositions éclairées et libérales du Gouvernement. Elle n'a récompensé que 75 collaborateurs dont

55 français,
11 autrichiens,
4 prussiens,
4 anglais,
1 belge.

Deux ouvriers lyonnais, MM. Dherens et Gonnard ont été décorés de la croix de la Légion d'honneur.

NOTE I.

Page 177.

ÉTAT DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE

DANS LE DÉPARTEMENT DU RHONE EN 1857.

CHIFFRES OFFICIELS.

Le nombre total des écoles primaires communales ou libres est dans le département du Rhône de 833 dont moitié environ dans chacun des deux arrondissements.

Le département a 258 communes.

Ce nombre se divise ainsi :

Écoles communales de garçons	314
Écoles libres de garçons	79
	393
Écoles communales de filles	201
Écoles libres de filles	239
	440

Le personnel des instituteurs des deux sexes est de 1,200, savoir 980 dans l'arrondissement de Lyon et 220 dans l'arrondissement de Villefranche.

Ces écoles sont classées ainsi qu'il suit :

302 bonnes,
411 passables,
120 faibles ou très-faibles.

Le nombre total des enfants reçus dans ces 833 écoles est de 57,584.

Division :	Dans l'arrondissement de Lyon	38,956
	Dans l'arrondissement de Villefranche....	18,628
	Nombre égal.....	57,584

Ce chiffre dépasse de 2,933 celui de la précédente année. Indépendamment de ces 833 écoles, le département a 43 salles d'asile.

Dans ce nombre la ville de Lyon est comprise pour 18.

Nota. Ce chiffre est proportionnellement plus considérable que celui de Paris, car Paris n'a que 40 salles d'asile.

SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS

DE LA SOCIÉTÉ D'INSTRUCTION PRIMAIRE DU RHONE EN 1857.

TOUS CES ÉTABLISSEMENTS SONT A LOYER.

ÉCOLES D'ENFANTS.

21 écoles élémentaires de garçons; élèves.....	3,419	3,510
1 école supérieure de garçons	91	
15 écoles élémentaires de filles.....	2,192	2,280
1 école supérieure de filles.....	88	
TOTAL des enfants reçus dans les écoles.....		5,790

ÉCOLES D'ADULTES.

5 écoles d'adultes hommes; élèves.....	900	2,011
1 école élémentaire du dimanche pour les chauffeurs.....	27	
1 école supérieure pour hommes	132	
1 école de dessin, adultes hommes.....	520	
3 écoles de chant, adultes hommes..... ..	345	
1 école d'application pour les chauffeurs mécaniciens	87	
11 écoles élémentaires pour femmes adultes.....	1,132	1,531
1 école normale d'institutrices.	45	
1 école de chant pour femmes.....	294	
1 école de dessin pour femmes.....	60	
TOTAL des adultes dans les diverses écoles.....		3,542

Récapitulation : Total des enfants..... 5,790
— des adultes 3,542

TOTAL GÉNÉRAL.... 9,332 élèves.

OBSERVATIONS.

Les écoles élémentaires et supérieures de la société d'instruction primaire sont toutes communales, parce qu'elles sont subventionnées par la ville de Lyon. La ville subventionne également les écoles des Frères de la doctrine chrétienne au nombre de 26 et les écoles des Sœurs, en nombre à peu près égal.

Le chiffre de 5,790 enfants ne représente donc qu'une partie de la population qui fréquente les écoles.

Les parents envoient volontiers les petits enfants aux écoles, dès l'âge de 6 ans, qui est l'âge réglementaire. Ils envoient même ceux de 5 ans chez les frères et chez les sœurs, où ils sont reçus contrairement aux prescriptions

académiques. L'école est alors la continuation de la salle d'asile.

Mais dès que les enfants ont fait leur première communion, les parents qui peuvent utiliser leurs services s'empressent de les retirer. Ce sont ordinairement les enfants placés dans la seconde division qui sont admis à la première communion, et qui sont retirés avant d'avoir achevé leurs études. C'est ce qui explique pourquoi les premières divisions sont, numériquement, très-inférieures aux autres.

Depuis que la cherté des subsistances a obligé les ouvriers de la fabrique de soie à diminuer les charges de leur ménage, les enfants sont beaucoup employés aux petits travaux de la fabrique, tels que le CANNETAGE; ils sont aussi employés fréquemment aux soins de la maison et aux courses à l'extérieur. Pour utiliser leurs services les parents les retiennent les jours de classe et les habituent à l'inexactitude, et même il n'est pas rare que les enfants soient retirés, dès qu'ils ont fait leur première communion, immédiatement après Pâques, avant la fin de l'année scolaire. Les mêmes circonstances se produisent dans les quartiers où s'exploitent d'autres industries, par exemple, dans le voisinage de la Cristallerie.

La misère serait souvent un obstacle aux soins de propreté, qui sont exigés dans les écoles, si la charité ne venait en aide aux familles. La Société d'instruction primaire a organisé, auprès d'elle, une Société de dames qui a pris le titre de Société du *Petit-Saint-Jean*, et qui réunit des secours assez abondants pour pouvoir fournir du linge et des

vêtements aux enfants pauvres des écoles. Ces dames sont en rapport habituel avec les directeurs et les directrices ; elles visitent les écoles et pourvoient aux besoins urgents. Elles donnent des sabots, des chaussons, des pantalons, des blouses, des bas, des jupons, des robes, des tabliers et des chemises. Il est plus nécessaire qu'on ne le pense généralement de donner du linge. Les directrices d'écoles de filles ont souvent remarqué que des enfants en sont réduits à ne changer de chemise que cinq ou six fois par année, si la société ne leur vient en aide. La société du Petit-Saint-Jean achète de l'étoffe pour chemises ou pour tabliers, la fait couper par une ouvrière et la fait confectionner dans les écoles de filles, aux heures destinées aux travaux manuels. Les élèves font ainsi l'apprentissage des objets de couture et elles s'habituent à des actes de charité, en travaillant pour leurs camarades pauvres.

Pour habituer les enfants à l'économie et à l'épargne la Société d'instruction primaire a établi des caisses d'épargne dans dix-sept de ses écoles de garçons et de filles, elle en établira successivement dans toutes les autres. La caisse d'épargne est un meuble, espèce de buffet, dans lequel ont été placés de petits troncs, dont toutes les ouvertures sont pratiquées dans un plateau supérieur. Chacun des élèves qui veulent se créer un petit capital, place son nom à côté de l'une des ouvertures et verse dans le tronc ainsi désigné ses faibles économies. Toute pièce de monnaie, quelle qu'elle soit, y est reçue. Trois fois par année, un membre de la Société fait l'ouverture des troncs, en présence de toute l'école, et lève les sommes qui y ont été dé-

posées, pour les verser à la Caisse d'épargne de la ville et les faire inscrire sur un livret au nom de l'enfant déposant. Ainsi s'accumulent et portent intérêt toutes ces petites sommes que les parents donnent à leurs enfants à titre de rémunération ou d'étrennes dans le cours de l'année.

Ces petites caisses d'épargne, dans dix-sept écoles, ont produit en 1856 une somme totale de 1,980 fr. En 1857, le travail ayant été moins abondant, elles n'ont produit que 1,500 fr.

En 1848, des familles réduites à la plus grande détresse ont trouvé dans les caisses d'épargne de leurs enfants, des ressources qui leur ont permis d'attendre le retour du travail.

La Société d'instruction primaire va faire de nouveaux efforts pour propager et populariser davantage ce moyen puissant de moralisation.

Depuis trois mois la Société s'efforce d'introduire dans ses écoles élémentaires l'enseignement du dessin linéaire à main levée. Cet enseignement plaît aux enfants et donne satisfaction aux parents. Les résultats déjà obtenus donnent lieu d'espérer que pour se fortifier dans le dessin les enfants seront plus assidus aux classes et resteront plus longtemps aux écoles, ce qui permettra de compléter leur instruction.

Au reste, le dessin est utile dans la plupart des professions exercées par des ouvriers. Il est utile surtout dans la fabrique de soieries. Chaque année on voit de simples tisseurs faire d'importantes découvertes dont il leur est difficile de profiter, parce qu'ils ne connaissent ni le des-

sin ni la mécanique. La Société d'instruction primaire ne peut pas leur enseigner la mécanique, mais elle peut populariser l'étude du dessin, en l'enseignant dans les écoles.

Les écoles élémentaires d'adultes sont fréquentées par des maçons, des charpentiers, des ouvriers de diverses professions et des domestiques, étrangers par la naissance à la ville de Lyon.

Les écoles d'hommes sont ouvertes cinq fois par semaine de 8 à 10 heures du soir; elles sont plus fréquentées l'hiver que l'été.

Les écoles de femmes s'ouvrent le dimanche de 11 heures à 2 heures. Dans la semaine il serait difficile de réunir les élèves.

L'école de dessin pour les adultes hommes est l'un des plus remarquables établissements de la Société.

Cette école fut créée en 1845 ; le dessin linéaire seul y fut admis. En 1853 on y introduisit le dessin artistique ou d'imitation et on forma deux divisions ayant chacune deux professeurs. La première division comprit le dessin linéaire proprement dit, le dessin au lavis, l'étude des machines et celle des ornements d'architecture, y compris le modelage. La seconde division comprit le dessin de la tête, celui de la fleur et celui de l'ornement appliqué à toutes les industries.

Sur les 520 élèves entrés dans l'école en 1856 et 1857, 315 ont appartenu à la première division et 205 à la seconde.

Dans la première division sont reçus les maçons, tail-

leurs de pierre, plâtriers, charpentiers, menuisiers, serruriers, décorateurs, ajusteurs, fondeurs, modeleurs, chaudronniers, carrossiers, mécaniciens, horlogers, géomètres et employés d'architecte.

Dans la deuxième division sont admis des dessinateurs pour la fabrique et pour la broderie; des sculpteurs sur marbre, sur pierre et sur bois; des peintres sur verre, sur porcelaine et sur métaux; des graveurs, des ciseleurs, des joailliers, des bijoutiers, des orfévres, des ébénistes, etc., etc.

C'est vraiment un spectacle digne d'intérêt que cette réunion d'ouvriers, employés dans des professions si diverses, se formant à 8 heures du soir, trois fois par semaine, à la sortie de l'atelier, pour recevoir l'instruction professionnelle. Rien de plus remarquable que ce recueillement, ce silence, cette ardeur à l'étude, cette volonté de bien faire de la part de ces hommes déjà fatigués par le travail de la journée et qui, poussés par une noble émulation, donnent au travail de l'instruction le temps qui leur est laissé pour la distraction et le repos.

Parmi les élèves, plusieurs se sont fait inscrire à l'âge de 40, 42 et 46 ans. On a vu étudier à la même table le père et le fils.

Un ouvrier ciseleur gagnait à grand'peine 2 francs par jour, lorsqu'il est entré à l'école, il gagne maintenant des journées de 6 francs! Il est marié, il a cinq enfants. Un sculpteur sur bois fait maintenant en vingt-quatre heures tel travail qui lui coûtait autrefois six ou huit jours de tâtonnements. Non-seulement l'étude du dessin forme le

goût, donne de la sûreté à la main, de la légèreté, de la rectitude et de la grâce au travail, mais encore elle oblige l'ouvrier à se servir de meilleurs outils. L'ouvrage se fait mieux et plus vite.

Enfin l'ouvrier se moralise en s'efforçant de devenir plus instruit et plus habile dans son art.

L'école de dessin pour les femmes et adultes filles n'a qu'une division. On y reçoit des personnes qui se destinent à dessiner pour la fabrique et pour les divers genres de broderies, les lithographes, les peintres sur verre, etc.

Les femmes manquent de moyens d'existence, leur ouvrir de nouvelles carrières c'est travailler à leur bien-être et à leur moralisation.

L'école des chauffeurs-mécaniciens est aussi très-digne d'intérêt.

Quelques chauffeurs, il y a trois ans, s'adressèrent à la Société d'instruction primaire, voulant apprendre la théorie de la profession qu'ils exerçaient par routine. Le cours fut ouvert et reçut quarante élèves environ. Le professeur leur enseigna la conduite du feu, le jeu des principaux organes des chaudières et des machines à vapeur et l'usage des appareils de sûreté.

Le résultat fut merveilleux. Dès la première année les élèves du cours obtinrent une économie moyenne de 25 p. 100 sur le combustible qui était ordinairement consommé dans leurs ateliers.

Réduction sur le combustible, conservation des appareils, sûreté pour la vie des employés, meilleur fonction-

nement des machines et observation plus stricte des règlements de police, telles sont les conséquences de ce cours qui compte maintenant 87 élèves.

Le sénateur chargé de l'administration du département a étendu sa sollicitude et sa protection sur cette école. Il a fait examiner les élèves par une commission officielle composée d'ingénieurs des Ponts et chaussées et des mines, et il a autorisé la Société à délivrer des diplômes ou certificats de capacité à ceux des élèves qui ont fait preuve d'une instruction et d'une capacité suffisantes. Vingt-six diplômes ont été délivrés en séance publique le 18 octobre 1857.

Voilà un commencement d'organisation pour la profession de chauffeur-mécanicien. Encore quelque temps et l'on ne verra plus un simple domestique ou un simple ouvrier, se croyant habile à diriger une machine, parce qu'il sait jeter de la houille sur une grille, consommer sans mesure ce précieux combustible, brûler les chaudières, exposer sa vie et celles des ouvriers de l'atelier et ruiner, par suite de son ignorance ou de son imprudence, l'industrie à laquelle il s'était étourdiment attaché. Une corporation de chauffeurs ne s'organisera pas sans que l'esprit de moralisation accompagne la science.

Il serait inutile de s'occuper ici des autres établissements de la Société, dont le nom indique suffisamment le but et les résultats.

NOTE J.

Page 185

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS DES OUVRIERS EN SOIE DE LYON.

COMPTE RENDU

DE L'EXERCICE 1857.

PRÉSENTÉ PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DANS LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 1er MARS 1848.

MESSIEURS,

La Commission instituée en vertu de l'article 27 de Statuts pour administrer, sous votre direction, la Société de secours mutuels des Ouvriers en soie de Lyon, doit vous présenter chaque année le compte rendu de sa gestion, en accompagnant ce document d'explications tendant à démontrer les résultats moraux et matériels qui ont été obtenus durant l'exercice expiré.

C'est cette mission que je viens remplir au nom de MM. mes collègues de la Commission administrative, en vous priant de vouloir bien m'accorder votre indulgence si, dans l'exposé que je vais vous soumettre, vous remarquez que quelques questions ne soient pas toujours convenablement élucidées.

Je mettrai d'abord sous vos yeux la situation financière, qui se résume par les chiffres suivants :

RECETTES.

Allocation de la Chambre de commerce.....	50,000 fr.	» c.
Cotisations des membres donateurs.....	4,824	»
Cotisations des sociétaires participants.....	61,686	50
Abonnement des enfants aux soins des médecins et à la fourniture des remèdes.....	53	»
Intérêts des fonds placés en rentes sur l'État, en obligations de la ville de Lyon ou à la caisse d'épargne....	15,008	65
Ensemble	131,572	15

DÉPENSES.

Honoraires de MM. les médecins	8,125 fr.	30 c.		
Frais de médicaments, pendant le premier trimestre, par abonnement avec les pharmaciens	2,678	21		
Frais de la pharmacie spéciale à la Société, pendant les neuf derniers mois de 1857, y compris les frais d'établissement	16,479	73		
Frais de bains et appareils chirurgicaux	599	10		
Indemnités d'incapacité de travail aux sociétaires malades...	54,575	97		
Secours extraordinaires aux sociétaires, ainsi qu'aux veuves ou aux orphelins	1,582	50		
Frais de mariages.....	95	57		
Frais d'inhumations.....	1,708	»		
Frais de jetons de présence aux séances	661	50		
Frais d'administration.....	11,977	89		
Primes ordinaires de retraites.....	26,670	»		
Primes extraordinaires de retraites accordées, en vertu de l'article 26 des Statuts, aux sociétaires âgés de plus de quarante-cinq ans, faisant partie de la Société depuis cinq ans au moins.	5,780	»		
Intérêts des cotisations de donateurs payées par anticipation et du cautionnement de l'agent comptable.....	298	96		
Cotisations de donateurs appliquées au profit de sociétaires participants	599	»		
	131,831 fr.	73 c.	131,831 fr.	73 c.
Il y a donc excédant des dépenses sur les recettes, au 31 décembre 1857, de			259	58

En conséquence, le fonds de réserve, qui, à la clôture de l'exercice 1856, s'élevait à. . . . . 309,082 fr. » c.
se trouve réduit à. 308,822 42

Le minime déficit constaté n'est en réalité qu'apparent, et il y aurait, au contraire, une augmentation assez notable du capital de réserve, sans les dépenses extraordinaires que la Société a été obligée de faire pour l'établissement de sa pharmacie, ainsi que pour l'allocation de primes extraordinaires, absorbant à elles seules plus de 5,000 fr., accordées en vertu de l'article 26 des Statuts, aux sociétaires âgés de plus de quarante-cinq ans, faisant partie de la Société depuis cinq ans. J'aurai l'honneur de vous entretenir plus amplement de ces dépenses dans une autre partie de ce rapport.

Le mouvement du personnel de la Société, pendant l'année 1857, a suivi les phases suivantes :

Au 31 décembre 1856, le nombre des sociétaires participants, immatriculés ou stagiaires, était de. 3,364
et, à pareille époque de 1857, il s'élevait à. . . 3,360

L'accroissement, dans l'année, a donc été de. 266 sociétaires, défalcation faite de 265 radiations, qui se décomposent ainsi : 32 par décès ; 7 prononcées par le Conseil dans des cas prévus par les Statuts, et enfin 226 pour défaut de paiement des cotisations.

En résumé, la Société s'est recrutée de 531 nouveaux membres qui, après avoir comblé les vides survenus, ont donné encore une augmentation de 266 sociétaires.

Au premier abord, il semble étonnant qu'après sept années d'existence, la Société n'ait pu atteindre le chiffre de 5,000 membres, qui a servi de base à la Chambre de commerce pour l'allocation annuelle dont elle gratifie cette Institution ; mais si on considère l'état de gêne dans lequel se trouvent les ouvriers

de la fabrique lyonnaise, par suite de chômages fréquents et malheureusement souvent prolongés, on est amené à reconnaître que, malgré ce fâcheux état de choses, la Société a constamment progressé, et que le cadre de son personnel a acquis chaque année plus de stabilité.

Le nombre des sociétaires malades qui dans l'année ont participé au secours mutuel a été de 1,163, et chaque maladie a eu une durée moyenne de 31 journées $\frac{41}{100}$. Le chiffre des malades journellement entretenus s'est élevé à 100, ce qui donne une proportion de 2 $\frac{94}{100}$ 0/0 sur une commune de 3,396 sociétaires pendant toute l'année.

Les journées d'incapacité de travail ont été au nombre de 36,540, et la somme de l'indemnité a atteint le chiffre de 55,657 fr. 72 cent.

Dans le compte rendu de 1856, nous vous soumettions des calculs basés sur notre statistique, établissant que, pour les six années alors expirées depuis la fondation de la Société, la moyenne générale des malades avait été de 2 $\frac{47}{100}$ 0/0, et nous exprimions l'opinion qu'à moins de conditions hygiéniques tout à fait défavorables, cette proportion ne serait pas désormais dépassée.

Nous avons le regret de constater que nos prévisions à cet égard ne se sont pas réalisées, car la proportion de nos malades s'est élevée, comme nous avons déjà eu l'honneur de vous le dire, à 2 $\frac{94}{100}$ 0/0, chiffre supérieur de $\frac{47}{100}$ 0/0 à la commune des six années précédentes, et de $\frac{14}{100}$ 0/0 seulement à celle afférente à 1856.

Cette progression, peu sensible, il est vrai, mais qui cependant se fait remarquer chaque année depuis 1854, a dû éveiller toute notre attention ; nous en avons surveillé minutieusement les phases, et nous avons reconnu qu'elle ne pouvait être attribuée

qu'à la position généralement nécessiteuse des ouvriers en soie, amenée, comme nous l'avons déjà fait observer, par la cherté prolongée des subsistances, par les chômages fréquents, et qui, en leur imposant de nombreuses privations, a dû nécessairement avoir une influence fâcheuse sur la santé de beaucoup d'entre eux.

La situation que nous venons de mettre sous vos yeux est donc tout à fait anormale; elle n'a rien, quant à présent, qui doive inspirer des craintes sérieuses à l'égard de l'économie financière de notre Institution; cependant, Messieurs, elle nous commande la plus grande attention dans la surveillance des abus qui pourraient être faits du secours mutuel, et vous pouvez compter que votre Commission administrative, encouragée par la confiance dont vous l'avez toujours honorée, ne faillira point à cette tâche.

Suivant délibération du 5 janvier 1857, vous avez décidé l'établissement d'une pharmacie spéciale à la Société, sous la direction d'un pharmacien breveté, assisté dans son service par des Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Les motifs qui vous ont déterminés à prendre cette délibération sont consignés dans un rapport soumis alors par la Commission administrative, et nous ne croyons pas devoir vous en entretenir de nouveau; nous nous bornerons à vous exposer les résultats du mandat dont vous nous aviez investis pour la mise à exécution de la délibération dont il s'agit.

Immédiatement après le vote du 5 janvier, la Commission s'est mise à l'œuvre; elle a contracté provisoirement, et sous réserve de votre approbation, le bail du local, ainsi que les conventions pour les divers travaux; enfin elle a rempli toutes les formalités préliminairement exigées pour obtenir que l'établissement soit desservi par des Sœurs.

Ces démarches, effectuées sans le moindre retard, et l'exécu-

tion des travaux de toute nature, conduite, quoique dans la mauvaise saison, avec la plus grande célérité, ont permis d'ouvrir la pharmacie dès le 1er avril, c'est-à-dire moins de trois mois après le vote du Conseil.

Voici maintenant le résumé de la dépense, comprenant les frais de premier établissement et ceux qu'a occasionnés le service ordinaire pendant les neuf mois d'exercice en 1857.

Les frais d'agencement, d'appropriation du local à sa destination et les diverses dépenses d'installation se sont élevés à.....			7,789 fr.	68 c.
L'achat du mobilier, à....			6,667	10
L'achat des drogues et médicaments, à.....			8,958	75
Enfin le loyer et autres frais généraux afférents à 1857, à			4,215	45
TOTAL.....			27,630	98
De cette somme il faut déduire :				
Le mobilier qui constitue une valeur devant rester à l'actif de la Société.....	6,667 fr.	10 c.		
Les drogues et médicaments restant au 31 décembre 1857, ainsi que l'établit un inventaire régulier.....	4,484	15		
	11,151 fr.	25 c.	11,151	25
Il reste pour la totalité de la dépense			16,479	73
En défalquant encore de ce chiffre			7,789	68
montant des frais d'agencement et d'installation, nous trouvons que la dépense de la pharmacie seulement s'est élevée, pour les neuf mois d'exercice, à.....			8,690 fr.	05 c

Par l'abonnement avec les pharmaciens, la dépense, pour les neuf mois, sur une moyenne de 3,396 sociétaires, n'aurait été que de 8,277 fr. 75 cent., somme inférieure de 412 fr. 30 cent. à celle déboursée par la Société ; mais en tenant compte du loyer payé pour l'année entière, bien que notre pharmacie n'ait réellement fonctionné que pendant les trois quarts de l'année, on trouvera dans la dépense une compensation équivalente à l'augmentation apparente qui vient d'être signalée.

Ainsi, malgré les difficultés qui n'ont pas permis aux personnes chargées de desservir la pharmacie de se livrer à des prépa-

rations d'approvisionnements devant procurer par la suite une notable économie, nos frais de médicaments n'ont pas dépassé ceux qui étaient précédemment payés par abonnement ; nous pouvons même dire qu'ils ont été relativement moindres, eu égard aux prescriptions de messieurs les médecins, qui ont été moins limitées que par l'ancien système.

Nous avions d'abord conçu quelques craintes relativement à l'inconvénient pouvant résulter, pour un certain nombre de sociétaires, de l'éloignement de la pharmacie, et, pour y parer autant que possible, nous avions autorisé messieurs les médecins, dans les cas pressants qu'on leur laissait la faculté d'apprécier, à faire fournir, aux frais de la Société, les remèdes par le pharmacien le plus rapproché du domicile du malade.

Nous avons la satisfaction de vous annoncer que ces craintes n'étaient pas fondées, et ce qui le démontre suffisamment, c'est que, pendant les neuf mois d'exercice, quatre ordonnances seulement ont été ainsi fournies en dehors de notre pharmacie. Du reste, Messieurs, tous les sociétaires avec lesquels nous avons été en rapport nous ont exprimé leur satisfaction de la nouvelle organisation.

Ajoutant aux résultats que nous venons d'énumérer l'excellence du service, l'accueil plein de bonté que nos sociétaires reçoivent des respectables Sœurs, enfin le concours intelligent et dévoué de monsieur le pharmacien-directeur, nous n'avons qu'à nous applaudir de la détermination qui nous a fait doter la Société d'un établissement modèle, digne sous tous les rapports de l'importance de notre Institution.

La création d'une pharmacie spéciale à la Société vous a permis de réaliser un vœu que vous aviez formé depuis longtemps, vœu qui consistait dans l'admission des enfants et apprentis des sociétaires à la délivrance des médicaments.

Cette mesure, complément de l'abonnement aux soins du médecin depuis plusieurs années en vigueur, est d'un précieux secours pour nos pères de famille, qui, au moyen d'une faible redevance annuelle de 5 fr. pour chaque enfant, se trouvent ainsi affranchis des dépenses souvent considérables qu'entraîne la maladie, lors même qu'elle n'a pas une longue durée.

Malgré la publicité donnée à cette décision, les abonnements ont été jusqu'à présent peu nombreux; nous en ignorons la véritable cause, et nous ne pouvons ici que réitérer aux sociétaires l'invitation que nous leur avons déjà faite, afin qu'ils usent de ce nouvel avantage.

Suivant délibération du 2 novembre 1857, une mesure non moins importante pour les sociétaires a été arrêtée, et nous croyons devoir la mentionner également dans ce rapport.

L'article 85 du règlement dispose que les malades se faisant traiter par un médecin ayant leur confiance, autre que celui de leur section, sont réputés avoir renoncé aux secours en argent, ainsi qu'à la délivrance gratuite des remèdes; mais le même article porte également que, dans ce cas, la Commission administrative est autorisée à prendre des mesures pour constater la durée de l'incapacité de travail, et à faire payer auxdits malades, soit la totalité du secours, soit seulement la portion qu'elle jugera convenable.

L'application de cette dernière disposition a toujours eu lieu dans le sens le plus favorable aux sociétaires ; seulement les médicaments n'ont pu leur être délivrés, parce que messieurs les pharmaciens étaient en droit de les refuser sur le vu d'une ordonnance revêtue d'une signature autre que celle du médecin ordinaire.

La création d'une pharmacie spéciale à la Société vous a permis de donner plus d'extension aux bienfaits qu'elle est appelée à répandre, et vous avez adopté avec empressement la proposition

que nous avons faite, de délivrer gratuitement les remèdes à tous les sociétaires qui se font traiter par l'un des médecins de l'Institution, titulaire ou suppléant, à quelque section qu'il soit attaché, pourvu que l'ordonnance signée de ce médecin soit inscrite au livret du malade.

La latitude ainsi laissée aux malades, de choisir un médecin ayant leur confiance, dans le nombre de ceux attachés à l'Institution, constitue pour eux un nouvel avantage, en ce sens qu'ils participent à la délivrance gratuite des médicaments, droit qu'ils n'avaient pas précédemment, et qu'il ne reste plus à leur charge que les honoraires de ce médecin pris en dehors de la section.

Ainsi que l'établit la situation que nous vous présentons, une somme de 5,780 francs a été consacrée au service de 289 primes extraordinaires de retraite de 20 fr. chacune, accordées, en vertu de l'article 26 des Statuts, aux sociétaires âgés de quarante-cinq ans au moins, faisant partie de la Société depuis plus de cinq ans.

Notre fonds de réserve s'élevant, en fin d'exercice, à 308,822 fr. 42 cent., il nous sera permis de continuer ces allocations pour 1858, bien que le nombre des ayants droit prenne chaque année plus d'extension.

Nous vous soumettrons une proposition spéciale touchant cette question, et sans rien préjuger sur la décision à intervenir, nous avons lieu d'espérer que vous maintiendrez ces primes au maximum fixé par les Statuts, afin d'accroître autant que possible la rente des sociétaires les plus âgés.

En 1857, la somme des secours extraordinaires s'est élevée à 1,582 fr. 50 cent., au lieu de 2,142 fr. qui était le chiffre de cette dépense pour 1856.

Ces secours ont été accordés jusqu'à concurrence de 1,167 fr. 50 cent. à des sociétaires dont la maladie s'est prolongée au delà du terme fixé pour l'allocation de l'indemnité d'incapacité de tra-

vail ; le surplus, soit 415 fr., à trois veuves et à deux orphelins actuellement assistés par la Société.

Les cotisations des membres donateurs ont subi une diminution de 216 fr., comparativement à 1856, et déjà dans cette dernière année elles étaient inférieures à 1855. Nous pensons qu'il importe de ne point laisser péricliter cette branche de nos ressources, non-seulement sous le rapport pécuniaire, mais encore sous celui de l'appui moral qu'une aussi belle Institution doit trouver dans les classes aisées.

Vous pouvez compter que votre Commission administrative ne négligera rien pour qu'en 1858 les souscriptions deviennent plus fructueuses, et pour qu'elles atteignent, s'il est possible, le nombre de celles recueillies dans les premières années d'existence de la Société.

L'exposé que nous venons de vous faire de la situation peut donc se résumer ainsi : *beaucoup de bien accompli et maintien de l'équilibre financier*, malgré une année exceptionnelle, les dépenses extraordinaires assez considérables occasionnées par les frais de premier établissement d'une pharmacie, et l'allocation de primes supplémentaires de retraite aux 289 sociétaires les plus âgés.

Les éloges que nous avons faits dans nos précédents comptes rendus, au sujet de la régularité des services de notre administration, continuent à être mérités ; chacun, dans la sphère de ses attributions, a apporté à cette œuvre sa part de dévouement, et c'est à ce concours que nous sommes en grande partie redevables des succès obtenus.

Grâce à sa bonne administration, ainsi qu'à la munificence de la Chambre de commerce, notre Société rend des services qui ne peuvent plus être méconnus, et les bienfaits qu'elle répand depuis sept ans sont, nous le croyons, le meilleur stimulant pour déter-

miner à s'y associer les ouvriers qui jusqu'à présent ont négligé de le faire par suite d'indifférence ou de préventions non justifiées.

NOTE SUR LA FONDATION ET LE BUT DE LA SOCIÉTÉ.

La *Société de secours mutuels des ouvriers en soie de Lyon,* ainsi que la *Caisse de retraite,* qui y est annexée, fondées sous les auspices de la Chambre de commerce, ont été autorisées par décret du 9 avril 1850. Ces deux Institutions ont pour but : l'une *de secourir dans les cas d'incapacité de travail* résultant de maladies, blessures ou infirmités susceptibles de guérison, et l'autre *d'assurer des pensions viagères pendant la vieillesse.*

La *Société de secours mutuels,* avec les ressources provenant des souscriptions particulières, d'une allocation annuelle de 50,000 fr. que lui accorde la Chambre de commerce sur les produits de la Condition des soies, et des cotisations fixées à 2 fr. par mois pour les hommes et 1 fr. 50 cent. pour les femmes (soit 24 fr. et 18 fr. par an), accorde à tous ses associés participants :

1° Les soins du médecin ;

2° La délivrance gratuite des remèdes ;

3° Un secours de 2 fr. aux hommes et 1 fr. 50 cent. aux femmes pour chaque journée d'incapacité de travail ;

4° La fourniture à prix réduit des bains, bandages et autres appareils ;

5° Le secours mutuel aux femmes en couches, pourvu que le mari et la femme soient sociétaires depuis une année au moins ;

6° Les soins du médecin, ainsi que les remèdes, aux enfants et apprentis âgés de moins de dix-huit ans, à la charge par les sociétaires, leurs parents ou patrons, de verser pour chacun un abonnement annuel de 5 fr. ;

7° Les frais de mariage et de sépulture, dans les limites posées par le Règlement d'administration;

8° Une prime annuelle de 10 fr., versée à la Caisse de retraites et irrévocablement inscrite au nom de chaque sociétaire.

De son côté, la *Caisse de retraites*, au moyen de 50,000 fr. que lui alloue aussi la Chambre de commerce sur les produits de la Condition des soies, distribue annuellement cinq mille primes de 10 fr. chacune, d'abord aux membres de la Société de secours mutuels, en commençant par les plus âgés, et, *s'il y a excédant*, toujours en commençant par les plus âgés, aux déposants ayant versé de leurs économies particulières au moins 15 fr. à la Caisse de retraites dans le courant de l'année.

Les primes accordées pour la constitution des pensions, ainsi que les dépôts particuliers effectués dans le même but, sont versés à la Caisse générale de retraites, fondée par la loi du 18 juin 1850; conséquemment ces pensions sont servies, garanties par l'État, et leur liquidation a lieu d'après les tarifs adoptés par le Gouvernement.

Les bureaux d'inscription et de recette des cotisations sont établis rue des Capucins, 6. Ils sont ouverts tous les dimanches, de 10 heures du matin à 1 heure de l'après-midi.

Les renseignements sont fournis aux mêmes bureaux, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 4 heures de l'après-midi.

Le paiement des indemnités d'incapacité de travail a lieu tous les samedis, de onze à trois heures, au siége de la Société.

NOTE K.

Page 166.

A propos des événements qui ont ensanglanté Lyon en 1831 et 1834 et dont il a été question dans le cours de cet ouvrage, une circonstance m'a été rappelée et je lui accorde d'autant plus volontiers une mention, que cette circonstance est à ma connaissance personnelle et que j'en ai retrouvé sur les lieux mêmes le souvenir encore très-présent. C'est le concours actif, résolu, qu'y prit un des hommes dont la presse s'honore, M. Anselme Petetin, pour ramener à des sentiments raisonnables une foule dont l'égarement était sans limite.

C'est le 18 novembre 1831 que M. Anselme Petetin arrivait à Lyon pour y rédiger le *Précurseur*, journal dont l'influence locale était si grande qu'elle n'a pas eu jusqu'ici d'analogue.— C'est le 21 novembre qu'éclata l'insurrection.

Le nouveau rédacteur du *Précurseur* eut à étudier, au milieu de ces cruels événements, une question qui se présentait mathématiquement insoluble dans ses trois éléments capitaux : 1° Tarif *fixe* de salaires réclamé par les ouvriers, *promis et sanctionné par l'administration publique*; — 2° Concurrence étrangère qui, pour les étoffes unies surtout, rendait tout tarif fixe absurde; —

3° Insuffisance réelle du salaire actuel pour l'existence urbaine des ouvriers.

Les coups de fusil, toujours imminents, ne permettaient pas les longues méditations.

Il fallait oser choquer à la fois et la bourgeoisie manufacturière, rendue furieuse par sa récente défaite militaire, exaspérée en outre de toute idée de changement, d'innovation dans le mécanisme ancien de la fabrique, enfin de la pensée de quitter ses habitudes de vie urbaine ; — et les ouvriers, fanatiques de leur absurde idée de tarif fixe et qui voulaient, encore moins que les fabricants, entendre parler de s'éloigner des séductions de la ville.

La question fut pourtant posée dans toute sa netteté. Elle souleva des orages violents et sous toutes les formes de violence.

Lyon était alors, et fut pendant trois ans, comme un tonneau de poudre. Associations et conspirations politiques, associations et coalitions ouvrières, toutes les passions s'y concentraient à l'état fulminant.

Avoir vu la vérité par la seule force de l'observation et de l'analyse, a son prix sans doute (même au moment où la nature des choses n'avait pas encore travaillé à la réaliser dans les faits).

L'avoir dite avec sincérité au milieu de tant d'obstacles et même de dangers, avait peut-être un autre mérite ; car cette vérité, celui qui la disait, savait bien qu'elle serait perdue, et que les esprits, même attentifs, ne viendraient pas la chercher au milieu de cet effroyable tumulte d'une localité secondaire.

C'est là, pour M. Anselme Petetin, un titre qu'il était juste de ne pas oublier en parlant de Lyon et des insurrections dont cette ville a été le siége.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION..... 1

CONDITION DES OUVRIERS EN SOIE

I. Origine et cadre de ce travail..... 1
II. Vues générales..... 15
III. Méthode d'observation..... 30
IV. Prusse rhénane (Viersen et Crefeld)..... 37
V. Prusse rhénane (Elberfeld et Barmen)..... 57
VI. Les cités ouvrières de Mulhouse..... 76
VII. Suisse (Bâle et Zurich)..... 86
VIII. Lyon (Aperçu historique)..... 117
IX. Mœurs des ouvriers..... 139
X. Lyon (institutions et régime de la fabrique)..... 174
XI. Les établissements à moteur mécanique..... 196
XII. Saint-Étienne et Saint-Chamond..... 215
XIII. Nîmes et Avignon..... 234
XIV. Conclusion..... 247

PIÈCES JUSTIFICATIVES ET NOTES

NOTE A. (Organisation des filatures de la Drôme)..... 259
— B. (Exposition de Manchester, 1857)..... 278
— C. (État des versements faits à Lyon dans les bureaux de loterie et dans les caisses d'épargne)..... 315
— D. (Découverte du vert de Chine)..... 317
— E. (Conditions d'apprentissage)..... 330